

2025

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



MOT DE LA PRESIDENTE

Le débat sur les Orientations Budgétaires 2025 s'inscrit dans un contexte particulier, lourd d'incertitudes sur plusieurs plans.

D'abord sur le plan international avec notamment les guerres au Moyen Orient et en Ukraine et les élections présidentielles aux Etats-Unis.

Ces évènements de nature différente produisent une conjoncture économique sur le plan mondial dont il est difficile de déterminer tous les impacts avec précision.

Ensuite sur le plan national avec l'annonce d'un déficit public historique dont l'ampleur commande des mesures drastiques sur le plan budgétaire. D'ores-et-déjà, les orientations annoncées par le gouvernement font peser de réelles menaces pour les budgets des collectivités locales, pour l'économie et pour les services publics. La baisse du budget des outre-mer en est l'une des traductions. Le sort du projet de loi de finances 2025, avec des arbitrages et des choix lourds de conséquences, est suspendu au débat parlementaire actuellement en cours, dans un contexte politique tout à fait inédit.

Sur le plan local, force est de constater une baisse de la dynamique de nos ressources fiscales essentielles à notre budget et que nous devons absolument préserver alors qu'elles sont mises en cause par des velléités de réforme (octroi de mer) ou affaiblies par l'électrification progressive du parc automobile (taxe sur la consommation de carburants). Autre élément d'importance qui nous invite à la prudence, la poursuite des contentieux concernant la Nouvelle Route du littoral, même si les conclusions rendues sur les premiers dossiers nous autorisent à être raisonnablement confiants.

La combinaison des facteurs externes et internes dicte donc à la Région l'obligation de poursuivre les efforts ayant permis le redressement des comptes - qui étaient, ne l'oublions pas, très dégradés il y a 4 ans - afin de pouvoir disposer des marges de manœuvre permettant de réaliser notre projet de mandature.

Plus que jamais, la Région doit garder le cap.

Les orientations de la mandature autour des axes fondateurs de la solidarité et du développement humain, du développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle.

2025 sera notamment marquée par le déploiement de certaines opérations comme, à titre d'illustration : les études opérationnelles du lycée de la mer et du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme ; la poursuite du programme amplifié de la formation professionnelle ; l'adoption de la nouvelle délégation de service public pour les cars jaunes avec le renforcement qualitatif et quantitatif de l'offre ; le début des premiers travaux liés à la construction du futur second viaduc de la NRL ; les contrats de filières identifiés dans le SRDEII dessinant la *Nouvelle Economie* ; le dispositif « *Faire* » pour aider financièrement les petites entreprises ; le lancement de la révision du Programme Pluriannuel de l'Energie et la définition d'une nouvelle feuille de route pour atteindre l'autonomie énergétique ; et bien entendu la poursuite des travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional.

Ces chantiers structurants s'accompagnent d'une politique volontariste de la Région, en faveur du pouvoir d'achat des ménages : cantine à un euro, gratuité des manuels numériques dans les lycées et des équipements dans les lycées professionnels ; gratuité des cars jaunes pour les publics prioritaires ; économie de la facture énergétique par les aides aux chauffe-eaux solaires et aux installations photovoltaïques...

C'est ainsi que nous bâtissons le développement durable et solidaire de notre île.

Huguette Bello
Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------|----------|
| LE CADRE FINANCIER | 3 |
|---------------------------------|----------|

AXE 1

| | |
|---|-----------|
| LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE | 15 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE | 17 |
| S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS | 31 |
| RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS.E.S ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... | 41 |
| POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE | 57 |
| SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS | 74 |
| CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS | 86 |

AXE 2

| | |
|---|-----------|
| LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION | 90 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----|
| LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS | 92 |
| L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES | 102 |
| INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR..... | 108 |
| LA RELANCE DU TOURISME | 123 |
| UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE..... | 130 |
| SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL | 135 |
| FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | 138 |
| PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS | 145 |
| LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES | 152 |

AXE 3

| | |
|---|------------|
| LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE | 157 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES | 159 |
| UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS..... | 165 |
| MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE..... | 173 |
| POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT | 180 |
| POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN..... | 193 |
| ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE..... | 201 |

| | |
|--|------------|
| LES MISSIONS TRANSVERSALES..... | 210 |
|--|------------|

| | |
|---|-----|
| LES FINANCES..... | 212 |
| LES PROGRAMMES EUROPEENS..... | 222 |
| LES RESSOURCES HUMAINES | 230 |
| LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE | 238 |
| LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION..... | 243 |
| LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER..... | 249 |
| LES MOYENS GÉNÉRAUX..... | 254 |

LE CADRE FINANCIER

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales, le cadre financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- La conjoncture économique nationale ;
- La trajectoire de redressement des finances publiques en 2024 et en 2025 ;
- La contribution des collectivités au redressement des comptes : le Projet de Loi de Finances 2025 ;
- La trajectoire financière régionale 2025 ;
- La stratégie de la dette et la trésorerie.

I - LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

A - Le contexte économique : une croissance décevante et une inflation qui se normalise

Dans le cadre du PLF 2025, le gouvernement a révisé à la baisse ses prévisions de croissance par rapport à la dernière loi de finances, soit **une croissance à 1,1 % en 2025**, en dessous des prévisions de 1,4 % de la dernière loi de finances.

L'inflation se normalise depuis 2023 puisqu'elle est sous la barre des 2% au cours de l'année 2024 et se normaliserait autour de 1,8 % pour 2025.

| Inflation | 2024 | 2025 |
|---------------------------------|-------|-------|
| PLF 2025 | +2,1% | +1,8% |
| Pacte de Stabilité (avril 2024) | +2,5% | +1,7% |
| LPFP 2023-2027 (nov 2023) | +2,5% | +2,0% |
| Banque de France (Sept 2024) | +2,5% | +1,5% |
| Consensus éco (Sept 2024) | +2,5% | +1,9% |
| OCDE (Sept 2024) | +2,4% | +1,9% |
| Com. Européenne (mai 2024) | +2,5% | +2,0% |
| FMI (avril 2024) | +2,4% | +1,8% |

B - Le contexte national : une dégradation du déficit public qui s'intensifie en 2024

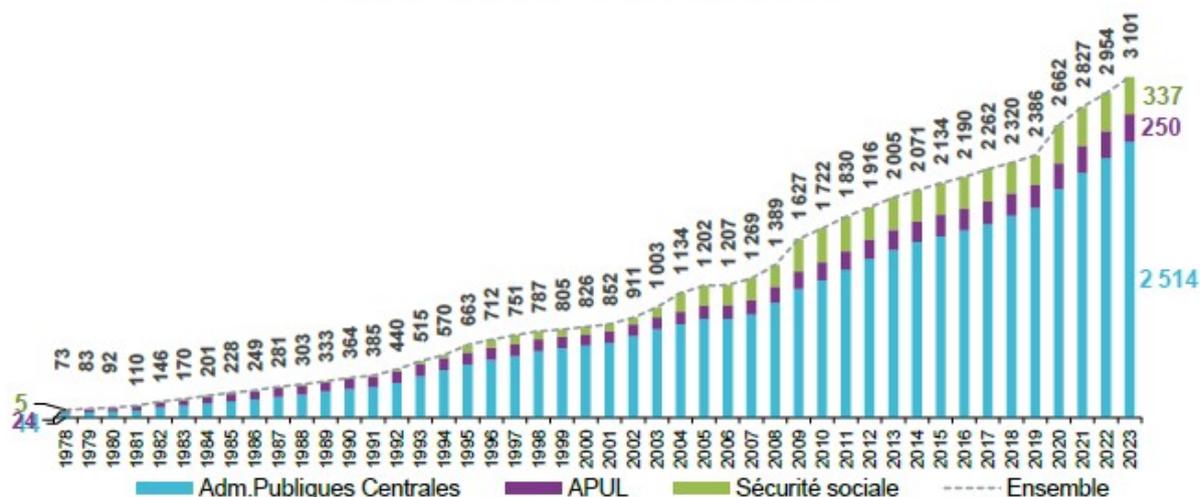
En 2023, le déficit public atteint **5,5% du PIB** contre une prévision de 4,9 % prévue dans le cadre de la LFI 2024. Ce premier « dérapage » concerne principalement le budget de la Sécurité sociale et de l'État, plus marginalement les administrations locales.

Le besoin de financement des collectivités locales s'est établi à 5,5 Md€ en 2023 contre un excédent de financement en 2022 de 3,0 Md€. Cet écart de 8,5 Md€ représente 30 % de l'augmentation du déficit public en 2023.

Néanmoins, le besoin de financement total des collectivités locales est lié à l'effort d'investissement. Le budget de l'Etat est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement plus faible.

L'endettement public est élevé : il a augmenté de 148 Md€ en 2023 dont 6 Md€ pour les administrations publiques locales (APUL) pour atteindre 3 101 Md€.

Endettement des administrations en Md€



Face à une situation dégradée, la Commission européenne a ouvert depuis le 26 juillet 2024 une procédure pour déficit excessif vis-à-vis de sept pays dont la France.

Le non-respect d'une trajectoire de redressement expose la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

II - LA TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES EN 2024 ET 2025

Alors que la LPFP 2023-2027 adoptée en décembre 2023 prévoyait une trajectoire de retour vers les 3 % à horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début d'exercice 2024 notamment en intégrant le niveau de déficit 2023. Aussi, dans l'urgence, des mesures de maîtrise des dépenses de (-) 10,2 Md€ ont été réalisées dès le 21 février 2024 dont **(-) 50 M€ de crédits ciblés pour les Régions sur l'apprentissage**. Ce qui a représenté une baisse de (-) 1,2 M€ de dotation annuelle en faveur des CFA pour notre collectivité.

Début septembre 2024, le gouvernement a alerté sur un dérapage plus important du niveau de déficit qui était alors annoncé à **5,6 % pour 2024** et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à **6 % sans mesures correctrices**.

Le PLF 2025 présenté le 10 octobre 2024 affiche une prévision encore plus dégradée pour 2024 avec un déficit qui atteindrait **6,1% du PIB et un effort de redressement de 1,1 % de PIB pour ramener le déficit à 5 % dès 2025**.

Ainsi, ce PLF 2025 contient dans sa version initiale **60 Md€ d'économies** à réaliser dont les deux tiers (soit 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction des dépenses publiques partagées entre l'Etat, les collectivités et les administrations de sécurité sociale. Le tiers restant de l'effort (soit 20 Md€) portera sur les recettes où des mesures sont orientées sur la justice fiscale sans pénaliser la croissance et en favorisant la transition écologique.

Le retour en dessous du seuil de 3 % de déficit n'est pas prévu avant 2029.

III - LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Les principales mesures de contribution des collectivités régionales au redressement des comptes publics concernent :

- la hausse du taux de cotisation à la caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, de 4 points ;
- une réduction des dépenses de l'Etat en faveur des collectivités locales de **5 Md€** dont :
 - ❖ La constitution d'un fonds de réserve par prélèvement sur les recettes des collectivités de 3 Md€ ;
 - ❖ Le gel de la TVA de 1,2 Md€ ;
 - ❖ La réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 0,8 Md€.

- ❖ Pour les Régions et les Collectivités Territoriales Uniques (CTU), le PLF 2025 prévoit des mesures d'économies de **1,149 Md€ sur l'effort de 5 Md€** pour l'ensemble des collectivités, soit 23 % de contribution à l'effort alors que les Régions et CTU ne représentent que 15 % de la dépense locale.

Par ailleurs, il est à souligner une mesure décrite dans l'article 25 du PLF 2025 en faveur de la transition écologique qui vise à augmenter le malus automobile et qui a pour objectif d'accélérer le verdissement du parc automobile.

A - La hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL

Le PLF2025 acte la recommandation de la Cour des Comptes de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier de la CNRACL à hauteur de la part du déficit du régime des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers par une augmentation de 4 points du taux de la CNRACL. Cette hausse serait suivie par des mesures complémentaires à compter de 2026.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 81 M€ sur la base des comptes administratifs 2023.

B - Le prélèvement au profit d'un fonds de réserve : article 64 du PLF 2025

L'article 64 du PLF 2025 propose la mise en place d'un prélèvement sur recettes affecté à un « fonds de réserve », plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales à compter de 2025.

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal en 2023 sont supérieures à 40 M€. Un prélèvement, plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, est proposé. L'activation de ce prélèvement est conditionnée à un risque de dépassement d'un solde de référence du déficit public des collectivités locales.

A ce stade de la préparation du projet de loi de finances, les Régions non-contributrices au fonds de solidarité régionale en 2023 seraient exclues du prélèvement : la Région Réunion ne serait pas concernée par cette mesure d'économie.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à **529 M€** pour 12 Régions.

C - La révision à la baisse des fractions de TVA en 2024 et gel des recettes de TVA versées en 2025 : article 31 du PLF 2025

Le gouvernement annonce une révision à la baisse de la croissance de la TVA au titre de 2024 à hauteur de 0,8 % contre 4,5 % sur une base 2023 initialement plus élevée.

L'assiette de TVA sur lesquelles émargent les collectivités est l'assiette nette des remboursements et dégrèvements. Le rendement s'est à nouveau affaîssi en 2023 (plus de remboursements), ce qui a amputé la croissance de la TVA de 1,8 %.

À rendement constant la TVA revenant aux collectivités locales aurait augmenté de 4,6% en 2024 et pas de 2,8%.

Les évaluations associées à la LFI 2024 et au PLF 2025 prévoient de rester dans des zones de rendement faible. Dans le cadre des évaluations révisées de la TVA au titre de 2024, le rendement serait de 72,2 % contre un exécuté de 72,9 % en 2023, **ce qui ramènerait la croissance de la TVA nette 2024 à 0,8 % seulement, soit une recette de fractions de TVA moindre en 2024.**

Le PLF 2025 prévoit le gel des fractions de TVA pour 2025 (fraction TVA DGF et fraction TVA perçue en remplacement de la CVAE).

L'affectation de la dynamique de la TVA aux collectivités locales à compter de 2026 n'est pas modifiée contrairement à ce proposait notamment le rapport de la Cour des Comptes publié début octobre.

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 474 M€.

D - L'abaissement de la compensation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : article 30 du PLF 2025

Le PLF 2025 opère deux modifications sur les attributions versées à compter de 2025 :

- La suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement ;
- L'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,404% à **14,85%, soit - 1,554 points.**

- ❖ Pour les Régions et CTU, l'impact s'élèverait à 64 M€.

IV - LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE RÉGIONALE 2025

A – La poursuite d'une stratégie financière responsable malgré de fortes contraintes externes

La stratégie financière menée depuis 2021 a permis de redresser les finances de la Région avec un recul de la dette régionale de 1,317 Md€ à fin 2021, 1,262 Md€ à fin 2022, 1,196 Md€ à fin 2023.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Région n'a pas recours à l'emprunt : l'encours de dette prévisionnel sera de 1,120 M€ à fin 2024, soit (-) 197 M€ depuis 2021.

Cependant, les mesures d'économies d'ampleur prévues dans le PLF 2025 pour ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025 vont impacter fortement la Région Réunion.

Ainsi, nos recettes régionales seront abaissées par les mesures annoncées du PLF 2025 avec :

- la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **2 M€**.

- le recul du produit de TVA dès fin 2024 puis son gel de croissance prévisionnelle à un taux de 0,8 % pour 2025 :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **5 M€** dès l'exercice 2024 ainsi qu'en 2025.

- l'abaissement de la participation de l'Etat au financement de l'investissement local à travers le FCTVA ramené à 14,85 % (soit – 1,554 points) :

- ❖ Pour notre collectivité, l'impact s'élèverait à **4,7 M€** sur une base de dépenses éligibles de 300 M€.

D'autre part, les recettes fiscales perçues au titre de la consommation des ménages (octroi de mer, rhum, carte grise) apparaissent moins dynamiques depuis le début d'exercice 2024 dans un contexte de conjoncture économique plutôt morose.

Dans ce cadre, il est impératif de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement sur les années à venir, d'optimiser nos ressources afin de préparer la forte augmentation de nos dépenses d'investissement en 2026 avec le démarrage du chantier du viaduc NRL.

La stratégie financière fixée par la mandature vise à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers avec un objectif double : d'une part, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et, d'autre part, optimiser les capacités financières de la collectivité pour investir davantage sur le territoire.

Les principaux ratios relatifs à la santé financière et la solvabilité de la collectivité sont les suivants :

- une **épargne brute autour de 25 % des recettes réelles de fonctionnement** ;
- une **capacité de désendettement inférieure à 9 années** (plafond fixe pour l'ensemble des régions).

Le projet de budget 2025 de la Région devra ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement. Le PPI/PPF, présenté le 28 octobre 2022 sur la période 2023-2030, a été élaboré à partir des projets prioritaires de la nouvelle mandature.

C'est à l'occasion des travaux sur les orientations budgétaires 2025 qu'une mise à jour de ce document de référence est proposée en fonction de l'avancement des projets, des éléments législatifs et réglementaires ou encore du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation des opérations, en cohérence avec les capacités financières de la Région, pose un cadre financier prudent pour l'année 2025. L'objectif est de pouvoir assurer les projets de la mandature avec les équilibres budgétaires et financiers, mais aussi conforter la confiance de nos partenaires externes pour les années à venir.

B – Le cadre budgétaire (art. L.4312-1 du CGCT)

En mouvements réels, les évolutions budgétaires sur la période 2018 à 2025 sont prévues comme suit :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | BP 2024 | Pré CA 2024 | BP 2025 prév. |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|---------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 590,1 | 615,9 | 536,3 | 558,9 | 628,0 | 626,6 | 644,5 | 639,0 | 661 |
| - RRF hors provisions | 590,0 | 614,6 | 535,6 | 557,2 | 626,3 | 625,6 | 644,4 | 634,8 | 661 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 447,3 | 449,0 | 410,1 | 399,9 | 397,3 | 441,3 | 483,8 | 490,3 | 488 |
| - DRF hors provisions | 446,9 | 448,5 | 409,2 | 399,3 | 384,6 | 415,1 | 462,3 | 468,8 | 488 |
| Epargne de gestion * | 142,0 | 161,2 | 125,7 | 156,8 | 241,2 | 210,5 | 182,3 | 172,0 | 173 |
| Intérêts dette | 20,7 | 23,2 | 20,4 | 20,8 | 21,9 | 29,6 | 30,2 | 31,3 | 27 |
| Epargne brute * | 121,3 | 138,0 | 105,3 | 136,0 | 219,4 | 180,8 | 152,0 | 140,7 | 146 |
| Remboursement dette | 37,4 | 40,0 | 59,0 | 64,3 | 65,1 | 66,3 | 78,2 | 75,8 | 67 |
| Epargne nette * | 83,9 | 97,9 | 46,3 | 71,7 | 154,3 | 114,5 | 73,9 | 64,9 | 79 |
| Dépenses d'équipement | 534,3 | 397,5 | 296,4 | 316,5 | 291,1 | 352,3 | 437,3 | 341,3 | 451 |
| Recettes propres d'investissement | 229,7 | 218,4 | 194,2 | 98,0 | 156,9 | 213,8 | 295,4 | 273,5 | 111 |
| Recours à l'emprunt | 198,5 | 80,0 | 70,9 | 140,0 | 10,0 | 0 | 89,5 | 0 | 261 |
| Endettement | 1 190 | 1 230 | 1 241 | 1 317 | 1 262 | 1 196 | 1 207 | 1 120 | 1 314 |
| Capacité de désendettement (dette/EB) | 9,8 | 8,9 | 11,8 | 9,7 | 5,8 | 6,6 | 7,9 | 8,0 | 9,0 |
| Taux d'Epargne Brute (dette/RRF) | 20,6 % | 22,4 % | 19,6 % | 24,3 % | 34,9 % | 28,8 % | 187,3 % | 22,1 % | 22,1 % |

* hors provisions

Le cadre budgétaire 2025 s’inscrit dans la continuité de la stratégie financière mise en œuvre depuis 2021 pour garantir la réalisation des projets inscrits au PPI-PPF sur la toute la période 2023-2030, mais subit l’atonie de nos recettes et des mesures d’économies prévues par le PLF 2025.

Ces mesures vont nous contraindre plus encore à rationaliser nos dépenses et optimiser nos recettes.

- Les recettes de fonctionnement s’établissent à **661 M€** alors que les charges sont de 488 M€ (hors intérêts);
- Les recettes d’investissement (hors emprunt) s’élèvent à 111 M€ et les projets d’investissement sont de 451 M€ ;
- Le niveau d’épargne brute dégagé est de 146 M€, avec une capacité de désendettement de 9 années projeté au plafond ;
- Le taux d’épargne brute s’établit à 22,1 % ;
- Le recours à un niveau d’emprunt de 261 M€ ce qui porterait l’encours de dette à 1 314 M€ à fin 2025.

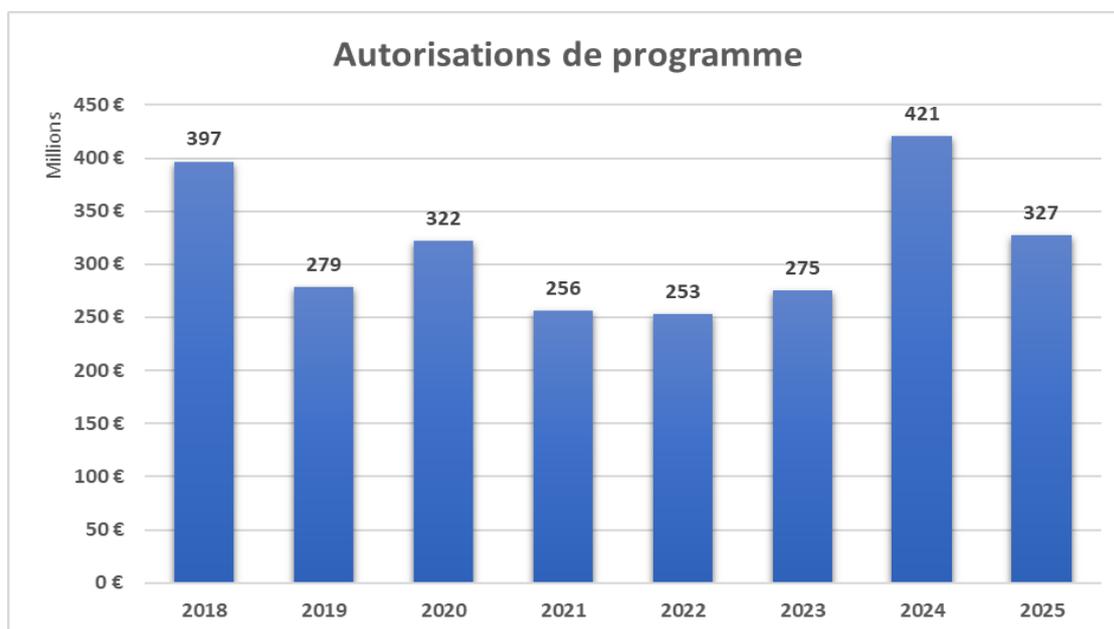
La Région Réunion, tout étant consciente de ses difficultés et des contraintes de préparation du budget primitif 2025, veillera à garder une trajectoire financière soutenable de ses finances.

C – Les engagements pluriannuels

Les graphiques ci-dessous présentent l’évolution du stock des autorisations de programme et d’engagement sur la période 2018 – 2025. Il s’agit d’enveloppes budgétaires programmées annuellement par le Conseil Régional pour présenter des projets d’investissement et des actions d’intervention inscrits dans son plan de mandature.

L’affectation d’une autorisation de programme ou autorisation d’engagement est la décision de la Région de mettre en réserve et de consacrer un montant des crédits prévus au budget à la réalisation d’une opération d’investissement ou de fonctionnement identifiée et évaluée.

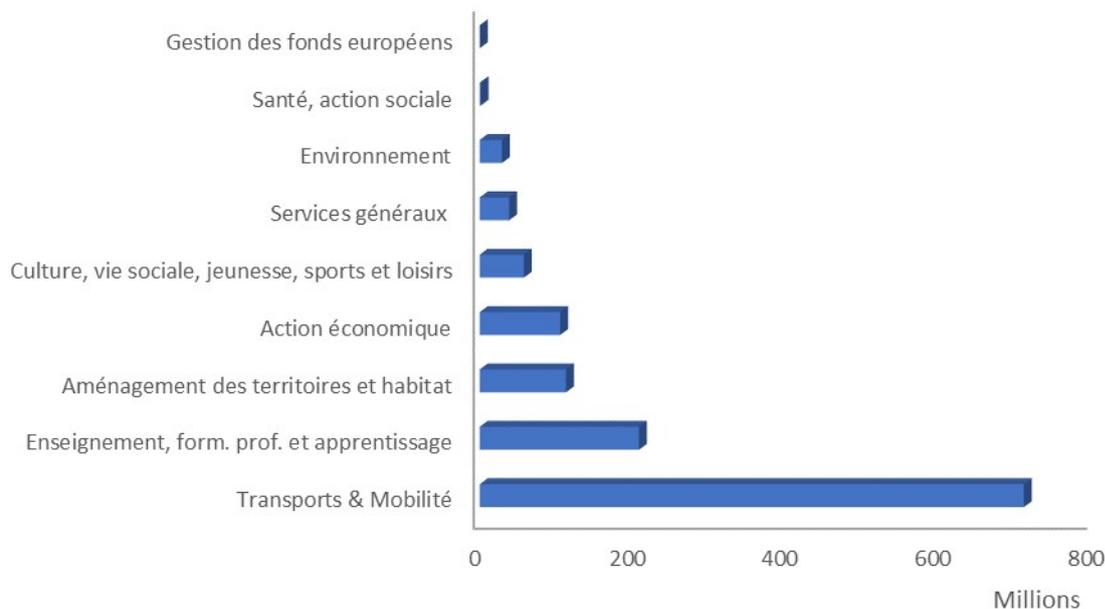
- **En section d’investissement**



Au BP2025, 327 M€ de crédits sont prévus pour les projets pluriannuels d’investissement.

Au 31/12/2023, le secteur des transports avec les constructions d’infrastructures modernes (NRL, pont de l’Etang de St Paul etc..) et la politique régionale de mobilité durable porte les projets les plus volumineux pour un montant cumulé affecté restant à réaliser de **710 M€**.

Autorisations de programmes affectées non mandatées au 31/12/2023

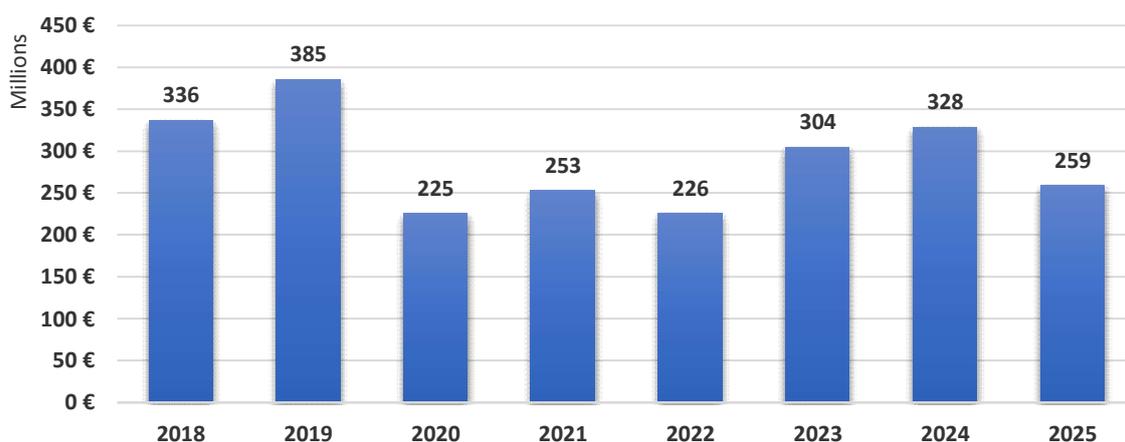


- **En section de fonctionnement**

Au BP2025, 259 M€ de crédits d'engagement sont prévus pour les projets pluriannuels de fonctionnement.

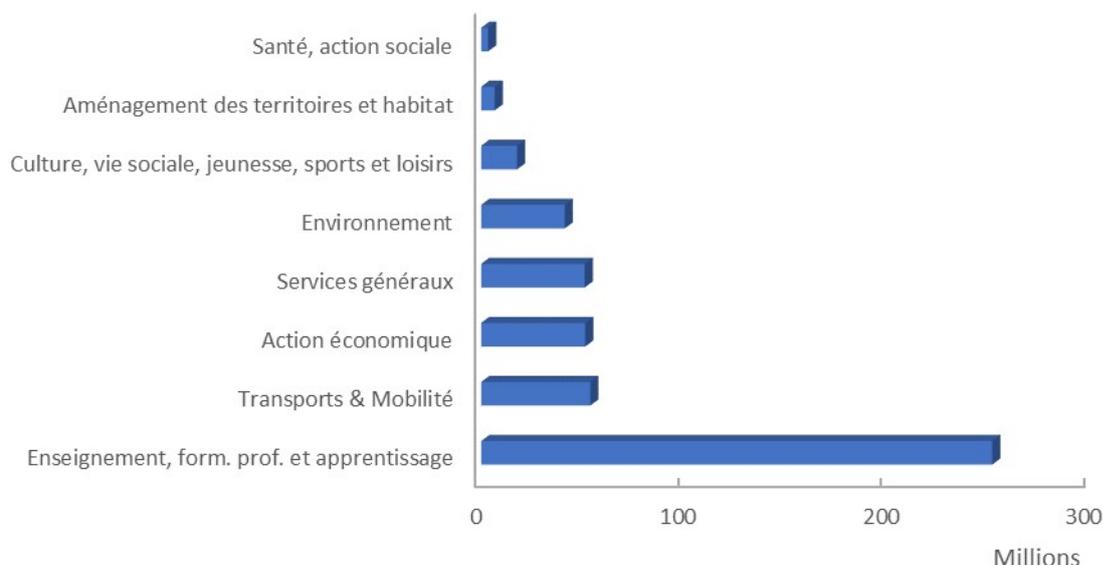
La Région poursuit son projet de mandature avec notamment la contractualisation du nouveau Pacte 2024 – 2027. Il permet à la collectivité régionale de mettre en place une nouvelle offre de formation en faveur des jeunes et d'offrir des parcours qualifiants pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

Autorisations d'Engagement



Au 31/12/2023, le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes ou des publics les plus fragiles reste un axe de développement prioritaire pour un montant cumulé affecté restant à réaliser de **252 M€**.

Autorisations d'engagement affectées non mandatées au 31/12/2023



D – La poursuite des travaux en faveur d’une certification des comptes

Dans le cadre de la certification des comptes de la Région, les travaux menés depuis 2020 ont permis de définir les actions prioritaires restant à développer pour parvenir à la fiabilisation des comptes et des états financiers.

Les chantiers restant à approfondir et à structurer concernent notamment :

- le patrimoine régional ;
- le contrôle interne comptable et financier en matière de recettes ;
- le système d'information sous l'angle de la qualité comptable ;
- la fiabilisation des états financiers.

En 2025, la Région s’inscrit dans une démarche d’accompagnement de ses services dans la poursuite des travaux en faveur d’une certification de ses comptes à l’aide d’une part, d’un accompagnement par un nouveau Commissaire aux Comptes, et d’autre part, en ayant recours à des spécialistes dans la gestion de l’actif patrimonial tant physique que comptable.

V - LA STRATÉGIE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE

A – La situation de la dette et plan de financement

La Région Réunion a défini au cours des derniers exercices une stratégie financière visant à garder le contrôle de ses finances ainsi qu’à maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires.

- **Pour la 3^{ème} année consécutive, la Région n’a pas recours à l’emprunt**

Les conditions de recours à l’emprunt sur la période 2022-2024 sont très dégradées. Grâce à un contexte favorable en 2024 de financements de l’Etat et de l’Europe en clôture du programme européen 2014-2020, la Région se dispense de recourir à de nouveaux emprunts.

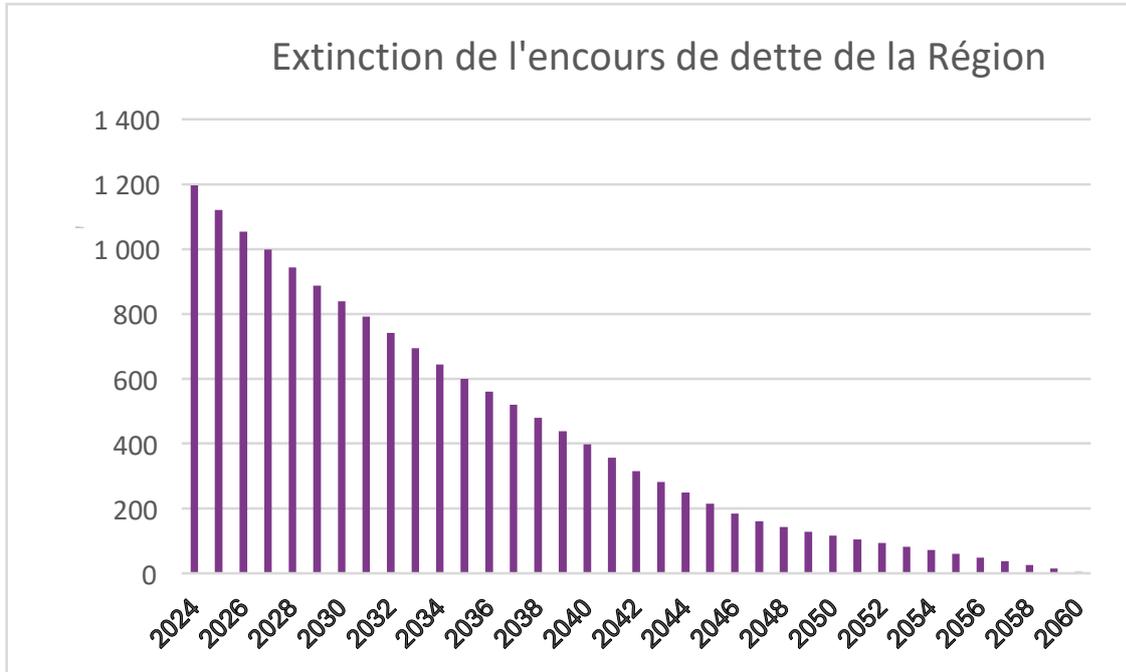
La dernière mobilisation d’emprunt remonte à 2022 sur un contrat dont les conditions ont été déterminées dans un marché très favorable en 2021.

- **La Région se désendette de 75 M€**

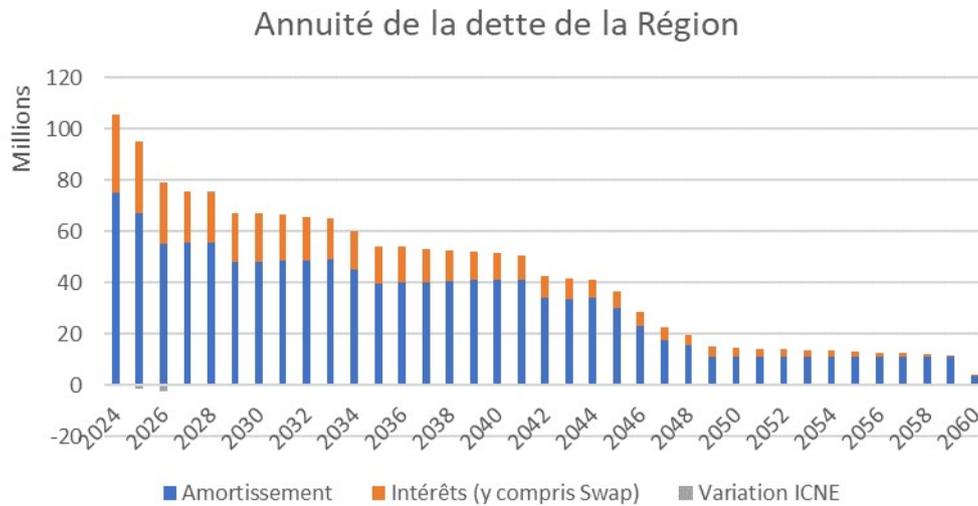
Sur l'exercice 2024, la Région est parvenue à diminuer son endettement de 75 M€. Ce qui représente, sur la période 2021 à 2024, un désendettement cumulé de près de 200 M€.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette prévisionnel de la Région s'établit à 1 120 M€.

L'extinction contractuelle de l'encours actuel est présentée ci-dessous :



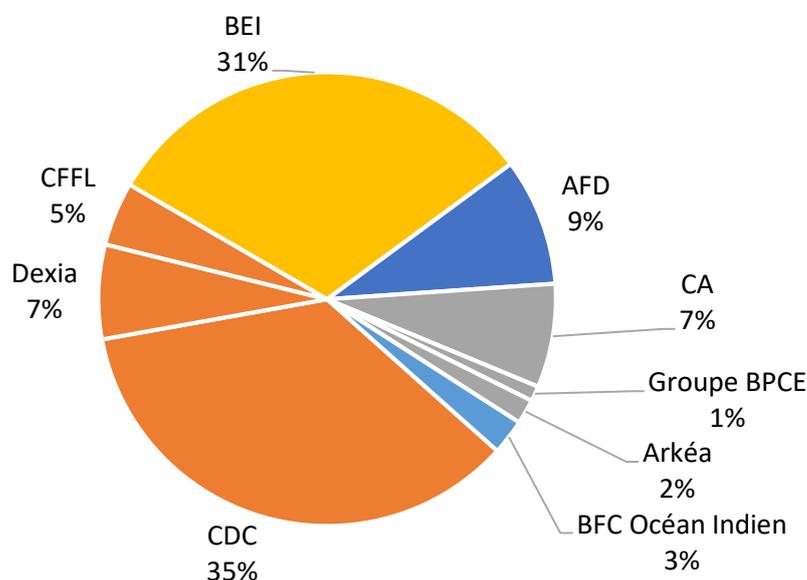
Le remboursement de l'encours de dette se traduit par le paiement des annuités ci-dessous :



- **Les prêteurs de la Région**

L'encours de la Région est marqué par le financement des grands projets Régionaux. Les principaux bailleurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Banque Européenne d'Investissement.

Répartition des prêteurs au 01/01/2025



- **Le coût moyen de l'encours de dette**

La Région subit depuis 2023, comme l'ensemble des collectivités, la hausse des taux d'intérêt. La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne se traduit par une baisse des taux directeurs et des taux monétaires. La baisse serait effective en année pleine sur 2025.

La Région dispose d'une exposition à taux variable essentiellement composée de prêts de la CDC dépendant du taux du Livret A. Le taux du Livret A est stabilisé à 3% jusqu'au 1^{er} février 2025. Il devrait baisser à compter de cette date ce qui se traduirait par une baisse du cout de la dette à taux variable.

Au 1^{er} janvier 2025, la part fixe de l'encours représentera 60% de l'encours total. Cette part apportera de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.

| | Capital restant dû au 01/01/2025 (après couverture) | Part de l'encours | Taux moyen au 01/01/2025 |
|--------------------------|---|----------------------|--------------------------------|
| Fixe | 672 318 163 | 60,0% | 1,79% |
| Variable | 428 142 053 | 38,2% | 3,61% |
| <i>Livret A</i> | <i>397 500 000</i> | 35,5% | 3,75% |
| <i>E6M</i> | <i>18 421 053</i> | 1,6% | 2,94% |
| <i>€ster / TAM / TAG</i> | <i>12 221 000</i> | 1,1% | 0,00% |
| Structurés | 20 000 686 | 1,8% | 1,70% |
| Total | 1 120 460 902 | 100% | 2,48% |

La ligne de 12,2 M€ arrive à échéance au 1/1/2025, elle ne générera donc pas de frais financiers sur 2025.

L'encours dit « structuré » représente 2% de l'encours global. Il s'agit de prêt sans effet de levier. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte de Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98% de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

- **Le plan de financement**

Les perspectives de mobilisation de l'emprunt pour l'exercice 2025, et les exercices suivants, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement seront établies selon une diversification des sources de financement ainsi que dans le respect des indicateurs cibles de la stratégie financière fixée par la mandature (taux d'épargne brute et ratio dynamique de désendettement).

B – La politique de gestion de la trésorerie

La Région dispose de deux instruments de trésorerie mobilisables tout au long de l'année en fonction des besoins infra-annuels :

- Un programme d'émission de titres Neu CP (anciennement billets de trésorerie) de 300 M€. Il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais recherche directement la liquidité auprès d'investisseur sur les marchés financiers.
- Des lignes de trésorerie jusqu'à 100 M€. En août 2024, une ligne de trésorerie de sauvegarde de 70 M€ au taux Ester + une marge a été souscrite pour une durée de 12 mois.

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PRÉAMBULE

La seconde partie du mandat étant amorcée, l'année 2025 sera marquée par la concrétisation de projets phares ou l'intensification de l'activité à la faveur de ces derniers.

Le développement humain et solidaire demeure le domaine d'intervention prioritaire de la collectivité. La Région déploie des efforts particuliers en faveur des Réunionnaises et Réunionnais en leur facilitant l'accès à des capacités essentielles. Garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont autant d'objectifs qui continueront de structurer l'intervention régionale pour l'année à venir.

En effet, les trois premières années de ce mandat ont été marquées par des réformes structurelles et organisationnelles, qui ont permis d'aligner l'ensemble des politiques publiques avec les objectifs du programme régional. La création de la DGA DHS et la réorganisation de ses directions opérationnelles, entre 2022 et 2024, ont renforcé la synergie entre les différents champs.

En 2025, l'action régionale se concentrera plus particulièrement sur les politiques publiques à fort impact transversal, contribuant à la réalisation de l'ensemble des priorités du mandat, notamment en matière d'égalité femmes-hommes, d'orientation tout au long de la vie, de lutte contre le décrochage scolaire, d'aides à la mobilité pour les jeunes, ainsi que de formation professionnelle. La synergie entre la culture et l'éducation sera renforcée afin de stimuler l'éveil artistique, la créativité et l'esprit critique des jeunes.

Dans la continuité des travaux menés en 2024, l'année 2025 sera marquée par l'adoption et un travail spécifique sur l'articulation des documents programmatiques suivants :

- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) ;
- Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Aussi, parce que le patrimoine est au cœur de cette stratégie régionale, les études et travaux de construction d'infrastructures tels que les trois lycées (lycée des métiers de la mer, lycée du tourisme et de l'hôtellerie, lycée d'enseignement adapté), les centres de formation (AFPAR de Saint François, institut d'études en Santé du Nord), les équipements culturels ou sportifs (Domaine de Maison Rouge, MADOI, FRAC, Kélonia, Stella Matutina, CREPS...) seront poursuivis.

Enfin, la Région accentuera ses efforts pour renforcer la visibilité, améliorer la qualité des indicateurs et affiner l'évaluation des impacts des politiques publiques constitutives de l'axe 1, ci-dessous rappelées :

- Accompagner une politique éducative ambitieuse ;
- S'engager pour l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants ;
- Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population ;
- Parvenir à une excellence culturelle ;
- Soutenir l'excellence sportive ;
- Promouvoir la cohésion sociale et renforcer les solidarités.

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Face aux enjeux majeurs de l'éducation, à l'urgence sociale et aux difficultés économiques qui impactent la vie quotidienne des Réunionnais, la collectivité poursuivra ses efforts significatifs en faveur des lycées, des lycéens et de leurs familles. En effet, l'éducation demeure le seul ascenseur social sur notre île, marquée par une grande part de pauvreté de sa population : 36,1 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,9 % dans l'Hexagone.

La Région a ainsi décidé de placer l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative. Un enfant sur deux grandit dans une famille défavorisée à La Réunion. Elle agit en conséquence pour favoriser une offre de formation de qualité et des conditions de vie et d'apprentissage optimales dans les 45 lycées publics, dépassant largement le périmètre de ses compétences, dessiné et sans cesse étendu par les lois successives de décentralisation.

Les deux ou trois années d'études passées au lycée sont déterminantes pour l'avenir professionnel des 41 000 lycéens, où ils se préparent pour des études supérieures ou une insertion professionnelle. Ils sont appelés à s'engager ainsi progressivement dans leur vie de jeunes adultes, dont l'autonomie financière est souvent problématique.

Consciente du chômage qui frappe les jeunes en particulier (41 000 Not Education, Employment or Training (NEET)¹ de 15 à 29 ans à La Réunion en 2021, dont 40 % n'ont aucune formation) et certaine du rôle moteur du diplôme pour décrocher un premier emploi, la Région investit de façon considérable pour soutenir matériellement la scolarité de tous les lycéens, afin qu'ils accèdent au baccalauréat ou à une qualification professionnelle.

Concrètement, pour 2025, la collectivité s'engage à :

1. Renforcer les conditions de travail et de bien-être de la communauté éducative dans les lycées publics et garantir une formation de qualité;
2. Préparer l'avenir de nos lycéens : aider les jeunes à découvrir leur vocation, choisir leur voie et bâtir progressivement un projet professionnel choisi et réfléchi;
3. Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne au lycée (transport, service de restauration scolaire, internat, stages pratiques, lecture, sport, culture, etc.) ainsi que les autres membres de la communauté, notamment les personnels techniques de la collectivité ;
4. Optimiser les ressources mobilisées pour les lycées et les projets éducatifs plus largement (subventions, gestion des personnels techniques des lycées) et renforcer les contrôles de la dépense publique;

Malgré les fortes contraintes financières imposées dans le cadre de la réduction de la dette publique, la collectivité poursuivra ses actions inscrites au projet de la mandature, dont la grande majorité a déjà été engagée voire concrétisée durant les trois premières années. Dès lors, en s'appuyant sur une nouvelle dynamique, la collectivité doit définir une trajectoire pluriannuelle, dont la première phase sera concrétisée par les actions mentionnées ci-dessous :

¹ Ni en études, ni en emploi, ni en formation

- **des actions relevant des obligations légales** : construction de nouveaux lycées, entretien du bâti, sécurité renforcée des accès, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, sectorisation et orientation scolaire, planification scolaire, persévérance scolaire, accompagnement des missions techniques assurées par les personnels techniques, mise en œuvre de la loi concernant le traitement des déchets dans les lycées ;
- **des actions volontaristes** : Numérisak, Numériklas, cantine à 1€, gratuité de l'internat pour les élèves domiciliés dans les trois Cirques, « Un trimestre, un livre », gratuité des protections hygiéniques, mobilité des lycéens (voyages pédagogiques et stages professionnels hors de l'académie), développement des projets culturels et sportifs dans les lycées, renforcement des ressources des Centres de Documentation et d'Information (CDI), financement des consommables (livrets spécifiques...) pour les lycéens de la voie professionnelle...

I – INTERVENIR DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En 2025, la collectivité, poursuivra les chantiers engagés et notamment la construction du lycée des métiers de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. A ces deux projets majeurs de la mandature, la Région et, dans le cadre de ses compétences, engagera des études pour la construction d'un lycée d'enseignement adapté, dont la vocation est d'accueillir, former et faire accéder à une qualification professionnelle des adolescents en âge d'entrer au lycée, qui présentent des situations de handicap moteur, sensoriel ou qui sont en grande difficulté scolaire.

En outre, la collectivité accentuera ses interventions sur les axes suivants au sein de ses programmes de réhabilitation et de gros travaux de maintenance des lycées :

- la sécurité des établissements scolaires ;
- le renforcement de l'aménagement des espaces pour les élèves à besoins spécifiques ;
- les conditions de travail dans les ateliers ;
- le niveau technologique des équipements ;
- l'amélioration des espaces de restauration ;
- le verdissement des lycées ;
- l'aménagement des zones d'ombre et de repos.

A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

En 2025, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

1) Construire de nouveaux lycées

Les projets de nouveaux lycées se matérialisent selon l'évolution démographique et géographique de la population (augmentation du nombre d'élèves en études supérieures, déplacement des bassins résidentiels), mais également selon les attentes du monde du travail. En effet, il est nécessaire d'adapter l'offre de formation à la demande des professionnels.

Ainsi l'action de la collectivité pour la construction des nouveaux établissements scolaires du 2nd degré se porte sur les micro-régions en développement et une offre de formation en cohérence avec le développement économique de l'île.

Fin 2025, après obtention des autorisations de travaux, les phases préparatoires aux travaux de construction des deux nouveaux lycées devraient débuter.

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers de la mer. Son implantation est située sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lépervanche. Ce futur lycée polyvalent, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie de l'économie bleue » définie par la collectivité et l'Europe.

Il présente aussi une offre de formation scientifique de haut niveau. La maîtrise d'œuvre a été attribuée et la notification du marché est intervenue en avril 2024. Le rendu des études APS est prévu fin d'août 2024. Le calendrier des opérations est tenu et livraison partielle du lycée est prévu pour la rentrée scolaire 2027.

- **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Il préparera aux métiers, de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation sur la commune de Saint-André prend en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée. Ce lycée confortera aussi l'offre de formation dans le secteur du tourisme et notamment la certification de spécialisation « Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural » dispensée par le CFPPA à Saint-Benoît et le BTS Tourisme du lycée Cluny à Sainte-Suzanne. Le volet de la digitalisation des activités liées au tourisme sera aussi un axe de développement privilégié en collaboration avec d'autres lycées, notamment le lycée Nelson Mandela à Bras Fusil.

Le jury de sélection a été retenu en juin 2024 trois cabinets concourent pour la maîtrise d'œuvre. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue en décembre 2024. Le calendrier prévisionnel des opérations est retenu et la livraison partielle de l'établissement est prévue pour la rentrée scolaire de 2028.

- **Le lycée de Cilaos**

Le travail engagé avec le rectorat sera poursuivi pour l'examen de l'ouverture d'une classe de seconde générale et technologique.

- **Le lycée forestier**

Le travail engagé avec les services de formation de la direction de l'agriculture et les deux lycées agricoles permettra d'envisager une offre de formations dans le secteur forestier sur le territoire, en s'adaptant aux besoins du secteur et au regard de ses potentialités de développement.

- **Le lycée d'enseignement adapté**

Cet établissement de capacité d'environ 150 élèves, doté de son propre internat éducatif, sera situé sur le site du lycée agricole Angelo Lauret. Les formations dans le secteur agricole (culture, élevage, ...), de l'hôtellerie et des services aux personnes y seront privilégiées.

Pour mémoire, le nombre d'enfants et de familles concernés par des besoins spécifiques d'enseignement est très important et on constate à travers les chiffres du tableau qu'il est nécessaire de structurer la prise en charge des adolescents, au niveau scolaire notamment :

Nombre d'élèves et de dispositifs en 2019-2020 

| | |
|--|-------|
| Élèves en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en école primaire | 4 692 |
| Nombre d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en école primaire | 134 |
| Nombre d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en collège (77) et en lycée (10) | 87 |
| Nombre de Section d'Enseignement Général Adapté (SEGPA) au collège | 27 |

2) Réhabiliter les lycées

La collectivité poursuivra le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier le numérique et aux enjeux de développement durable.

Ce plan se déclinera en 2025 à travers une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (26 sont déjà livrés). Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028 est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------------------------|---|---------------------|--|
| Action 1 - Construire de nouveaux lycées | | | | |
| Le lycée de la Mer | Taux d'avancement | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre | 100 % | - |
| | | Etudes de conception | 20% | Dépôt du Permis de construire Conception : 100 % |
| Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie | Taux d'avancement | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre | 100 % | - |
| | | Etudes de conception | - | Dépôt du Permis de construire |
| Le lycée Forestier | Taux d'avancement | Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets | 25% | Présentation d'une étude pour l'évolution de l'offre de formation dans le secteur forestier |
| Le lycée de Cilaos | Taux d'avancement | Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets | 25 % | Présentation d'un rapport pour l'implantation d'une classe de seconde générale et technologique à Cilaos |
| Le lycée d'enseignement adapté | Taux d'avancement | - | - | Présentation de la structure pédagogique du lycée |
| Action 2 - Réhabiliter les lycées | | | | |
| Plan pluriannuel grosses réparations et réhabilitation 2022-2028 | Taux d'avancement de la réalisation | 38 opérations de réhabilitation et rénovation thermique | 71 % | 79 % |

B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l’optimisation du parc d’équipements pédagogiques

Assurer l’accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale inscrit dans le projet de mandature. La responsabilité de la collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux. A ce titre, elle s’attachera à maintenir ses interventions financières en faveur des lycées, afin d’offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences. Elle poursuivra également son partenariat avec les Établissements Publics Locaux d’Enseignement (EPLÉ) et l’Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

1) Accompagner le fonctionnement des lycées

En matière de fonctionnement, le soutien de la Région se traduit annuellement par l’attribution aux lycées publics d’une dotation globalisée leur permettant d’établir un budget pour leurs dépenses récurrentes. Celle-ci peut être complétée en cours d’année par une enveloppe de dialogue de gestion, visant à répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques ou à faire face à des situations exceptionnelles.

Une attention particulière sera portée sur les dépenses d’énergie et les frais de maintenance des équipements spécifiques afin d’assurer un fonctionnement optimal de tous les lycées publics.

S’agissant des équipements pédagogiques des lycées, la collectivité amorcera la dématérialisation des procédures administratives (expression des besoins des lycées, mise en place d’un outil de gestion et inventaire).

2) Optimiser le parc d’équipement des lycées

La collectivité s’est engagée dans une évolution de l’analyse des besoins des lycées en équipements pédagogiques. Chaque établissement est appelé à présenter son projet d’équipement et formuler ses besoins afférents. Cette étude a été déclinée au cours des trois dernières années et il est désormais nécessaire de mettre en place des outils de gestion et d’inventaire. Cette interface dématérialisée entre les lycées et les services de la collectivité permettra de garantir un suivi du parc d’équipements, de maîtriser son évolution à moyen et long terme ainsi que d’optimiser les enveloppes annuelles dédiées aux filières de formation, aux espaces de vie des élèves, à l’administration et au service général.

Il sera aussi question de mettre en place des groupements d’achats afin d’harmoniser et de rationaliser la dépense publique sur certains besoins spécifiques arrêtés en partenariat avec les établissements.

Le volet spécifique lié au parc d’équipement numérique fera l’objet d’un suivi adapté compte tenu de l’importance des sommes investies et du plan numérique mis en œuvre conjointement par la collectivité et le rectorat.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 - Accompagner le fonctionnement des lycées | | | | |
| Les dotations financières | Ratio | 570 | 588 | 590 |
| Action 2 - Optimiser le parc d’équipement des lycées | | | | |
| Outils de gestion et d’inventaire des équipements informatiques - GLPI | Taux d’avancement | 100 % | 100 % | 100 % |
| Outil dématérialisé de gestion et d’inventaire des équipements pédagogiques | Taux d’avancement | - | - | 10 % |

C – Les missions techniques dans les lycées

1) Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal dans leur mission d'accueil, d'entretien, de maintenance, de restauration

La gestion opérationnelle des personnels ATTEE incombe à la Direction de l'Éducation et de la Vie lycéenne. Les missions concernent l'accueil, la restauration scolaire, la maintenance et l'entretien des locaux et des espaces verts... La direction s'est organisée pour assurer cette gestion globale en lien avec les secrétaires généraux des lycées qui demeurent l'autorité fonctionnelle des ATTEE.

Ainsi, des axes de travail visant la formation, la prise en compte des Traumatismes Musculaires Squelettiques (TMS), l'optimisation des emplois du temps ainsi que la reconnaissance et la visibilité du travail des ATTEE seront poursuivis en 2025.

De ce fait, une plus grande proximité sera mise en œuvre avec les ATTEE afin que leurs missions dans les établissements se réalisent dans de meilleures conditions d'efficacité, de limitation des risques liés au métier et de leur épanouissement dans l'accomplissement des missions.

L'efficacité des actions de la Brigade Volante, validée par les établissements, a justifié en 2024 la création de postes supplémentaires en lien avec la Direction des Ressources Humaines. L'année 2025 sera, de ce fait, centrée sur l'optimisation de son fonctionnement.

En outre, pour l'ensemble des ATTEE, la Région va poursuivre son action relative à la mise en valeur de leur travail et mieux les identifier en tant qu'agent de la Région Réunion.

2) Accompagner les lycéens vers une restauration équilibrée et de qualité

Concernant la restauration scolaire et en lien avec le dispositif du repas à 1€, la collectivité mènera une politique ambitieuse pour accroître la qualité dans l'assiette, l'attractivité des menus et des espaces de restauration ainsi que la santé des élèves. La formation des agents en cuisine est aussi une priorité pour les prochaines années.

S'agissant des EMATT, leur performance est reconnue et il sera nécessaire de mettre en place des dialogues de gestion pour accompagner ces équipes à se développer et étendre leurs interventions dans les lycées publics.

3) Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

La Région s'est engagée dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, via des diagnostics détaillés dans les lycées et des plans d'actions définis selon les résultats.

La démarche a été menée sur 15 sites volontaires depuis 2021 et sera étendue à terme à tous les lycées de l'île sur les 4 prochaines années.

L'objectif est de déterminer où se trouve le gaspillage afin de mener des actions pour le réduire, de former les équipes du lycée et d'instaurer une démarche pérenne dans chaque établissement afin que l'action perdure et s'inscrive dans des diagnostics réguliers et un réflexe de lutte contre le gaspillage.

Pour l'année 2025, la Région envisage d'étendre cette action à 7 ou 8 sites volontaires avec un plan d'actions comprenant notamment la réduction et la sensibilisation au gaspillage avec un suivi plus étroit.

S'agissant de l'alimentation locale et de la problématique de l'inclusion de produits locaux dans les menus des restaurants scolaires, la Région a déjà mis en place un groupement de commande (CODARUN) pour la mutualisation de la fonction achats dans son ensemble et donc la passation des marchés de fourniture en denrées alimentaires pour la préparation des repas de la restauration scolaire du secondaire (13 unités régionales et 15 unités départementales).

Ainsi, en 2025 la Région continuera à faire évoluer les marchés en fonction des évolutions de l'offre, afin de proposer le maximum de produits durables et de qualité.

Enfin, la collectivité reconduira également les deux actions « Tous au jardin, tous en cuisine » et le concours « recettes lontan » qui visent à faire connaître le patrimoine culinaire de La Réunion aux lycéens tout en créant des liens intergénérationnels, et mettra en place un nouveau projet intitulé « Tous au potager au lycée ».

4) Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), qui vise à réduire le gaspillage et à promouvoir l'économie circulaire, impose le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, indépendamment du tonnage. À partir du 1er janvier 2024, les lycées devront trier et traiter leurs biodéchets. Selon les estimations, entre 300 et 500 tonnes de biodéchets sont produites chaque année par les lycées publics de La Réunion. Un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera lancé d'ici la fin de l'année 2024. L'objectif est que les 45 lycées publics de La Réunion relèvent ce défi d'ici 2027, avec des opérations de gestion des biodéchets prévues dès 2025.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal - Moyens humains | Ratio ETP / Etablissement | 28,9 | 28,4 | 28,4 |
| Action 2 : Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité - Part de la production locale | Ratio Production locale / achat total des denrées | 55% | 60% | 62% |
| Action 3 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage - Diagnostics et plans d'actions | Nombre de lycées accompagnés par an | 7 à 8 | 0 | 5 |
| Action 4 : Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire - Tri et valorisation des biodéchets | Nombre de lycées sensibilisés | 38 | 10 | 38 |

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

A – Orienter et mieux former

L'orientation dès la classe de 5ème est une impérieuse nécessité pour réussir la scolarité des lycéens et notamment en voie professionnelle où l'abandon scolaire est plus important. Au-delà des moyens mis en œuvre depuis plusieurs années, il convient de renforcer la notion de métiers, de parcours de formation dans les bassins d'enseignement (ou micro-régions) et d'ajuster les initiatives de valorisation des lycées, qui accueilleront ultérieurement ces futurs lycéens.

1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

En 2025, tous les lycées seront invités à ouvrir leurs portes, leurs ateliers à un plus grand nombre d'élèves avec une démarche approfondie de valorisation de leurs atouts (partenariats avec les entreprises, aide au transport pour les stages obligatoires, le dispositif EKIPAOU, internat, programme de mobilité, activités sportives et culturelles...).

Dans la poursuite de l'accent mis sur les métiers ainsi que les actions « Je filme le métier qui me plaît » et « Je filme ma formation », la collectivité intensifiera ses efforts pour accroître la participation d'un plus grand nombre des lycées et des collèges. La valorisation des lauréats devra être plus large en associant notamment les partenaires (professionnels, administration...). Par ailleurs, la collectivité soutiendra les initiatives de création innovante.

Enfin, afin de mieux accompagner les bacheliers de la voie professionnelle vers des études supérieures, la collectivité mettra des parcours spécifiques de préparation à destination de bacheliers motivés qui nécessitent la consolidation de certaines compétences requises pour la poursuite d'études supérieures.

2) Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

La réforme du lycée professionnel prévoit la transformation de la carte des formations à un rythme de 6% par an sur une période de quatre ans, soit 25% au total. Cette orientation vise à supprimer les formations qui n'offrent pas d'insertion suffisante et d'ouvrir des nouvelles sections, demandées par les entreprises du territoire et porteuses d'avenir (transition écologique, numérique, services à la personne lié au vieillissement de la population française). Cette démarche a déjà été engagée par la collectivité qui a son SRDEII et qui a lancé l'actualisation du CRPDFOP et du schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires.

Il sera aussi nécessaire de maintenir les capacités d'accueil pour le niveau 3 (CAP) car l'attente sociale est forte à ce niveau. Sans diplôme, il est encore plus difficile de s'insérer comme le montre l'étude de l'INSEE réalisée à l'initiative de la collectivité régionale (juin 2023).

La Région a lancé une étude pour être accompagnée sur la réalisation du schéma prévisionnel des formations initiales. Les résultats de cette étude permettront de guider l'évolution de l'offre de formation existante dispensée par les lycées.

Les conclusions de cette étude seront également prises en compte dans la réalisation d'un Schéma Directeur des Lycées, qui sera porté conjointement par la Direction des Bâtiments et du Patrimoine et la Direction de l'Éducation.

3) Valoriser la formation professionnelle

La collectivité a mis en place pour la rentrée 2024-2025 un dispositif d'accompagnement ciblé des lycéens qui nécessitent un soutien pour l'acquisition des Equipements de Protection Individuels (EPI) et/ou de boîtes à outils dans le cadre de leur formation professionnelle, trop coûteux. Cette opération sera poursuivie en 2025.

En outre, il est important d'aguerrir nos lycées à l'esprit d'entrepreneuriat. La collectivité a pris l'initiative d'inviter diverses entreprises pour la participation aux deux concours « Je filme le métier qui me plaît » et « Je filme ma formation » afin de rapprocher les lycéens, les chefs d'entreprises qui ont délivré des messages sur leurs activités, les besoins en compétences, et les terrains de stage éventuels. Cet objectif sera renforcé par d'autres initiatives (soutien aux visites d'entreprises, démarches auprès de ces acteurs pour développer leurs interventions en milieu lycéen et collégien, association aux réflexions d'évolution de la carte pédagogique...).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---|-------------|
| Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours | | | | |
| Évènements | Nombre d'actions, manifestations réalisées | 2 | 1 | 5 |
| | Nombre de jeunes informés | 15 000 | 1 200 | 40 000 |
| Action 2 : Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale | | | | |
| Évolution de la structure pédagogique des lycées | Nombre de nouvelles places créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents | 135/122/24 | 135/122/24 | 237/40/27 |
| | Nombre de nouvelles sections créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents | - | 20/11/1 | 15/4/2 |
| Action 3 : Valoriser la formation professionnelle | | | | |
| Acquisition des EPI et/ou boîtes à outils | Nombre de lycéens accompagnés | 10 000 | Lancement à la rentrée scolaire 2024/2025 | 10 000 |

B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne

L'élévation du niveau de qualification des jeunes est un enjeu prioritaire de la politique régionale, pour permettre aux jeunes d'acquérir et de développer des compétences, dans le but d'accroître leur employabilité. Dans ce cadre, la collectivité soutient de façon volontariste les parcours des lycéens vers des formations d'excellence, dans le cadre de ses compétences légales partagées avec l'État s'agissant de l'information et de l'orientation.

La Région contribue de façon régulière et significative au développement de l'offre locale de formations supérieures et à l'élargissement des possibilités de poursuites d'études en mobilité. Dans les lycées, le continuum BAC-3 / BAC+3 est essentiel pour améliorer les actions d'information et d'orientation.

Aussi, la collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des lycéens visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour nos élèves qui seront reconduits en 2024 :

- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des Conventions d'éducation Prioritaire (CEP) et des admis à Sciences Po Paris ;
- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- L'aide aux voyages pédagogiques.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Accompagner la mobilité éducative lycéenne | | | | |
| BRESM | Nombre de bénéficiaires | 30 | 30 | 30 |
| AREGE | | 150 | 132 | 150 |
| CEP | | 34 | 33 | 42 |
| SEHA | | 200 | 47 | 150 |
| Voyages pédagogiques | Nombre de projets accompagnés | 10 | 6 | 10 |

C – Assurer une plus grande égalité des chances

La Réunion reste marquée par un contexte très difficile et l'éducation constitue un levier essentiel du développement socio-économique du territoire. On enregistre aujourd'hui, 3 100 mineurs qui quittent chaque année le système scolaire sans aucun diplôme. Cette situation s'aggrave dans le temps. En effet, on comptabilise 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (soit un sur quatre, deux fois plus nombreux qu'en France hexagonale) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Cela représente 40% d'entre eux qui n'ont aucune qualification. Dans ces conditions, c'est un réel handicap pour trouver un emploi et accéder à l'autonomie financière.

Face à cette problématique complexe, la collectivité est compétente avec les services académiques pour se coordonner et agir plus efficacement en faveur de la persévérance scolaire, liée étroitement à l'orientation.

1) La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire

Les lycéens de la voie professionnelle sont les plus touchés par le décrochage scolaire. Sur le territoire, cet enjeu prend un relief bien particulier car 44% des lycéens sont inscrits dans la voie professionnelle contre un sur trois en France hexagonale.

Les jeunes sont d'autant plus diplômés que leurs parents sont d'une catégorie socioprofessionnelle élevée. Les jeunes, qui vivent avec un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire (enseignantes, infirmières, chefs de chantier, etc.), terminent deux fois plus souvent leurs études avec un diplôme du supérieur que les autres. À l'inverse, ils sortent rarement du système scolaire sans diplôme : c'est le cas de 18 % d'entre eux, contre 40 % des jeunes qui vivent avec des parents sans emploi.

Le projet de mandature a situé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de sa politique éducative car ce fléau est si important que sa résorption complète se traduirait par la nécessité de prévoir l'accueil supplémentaire des effectifs de trois lycées.

Avec le partenariat des lycées, des missions locales, des partenaires et la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la collectivité va agir en prévention et soutenir les initiatives qui tendent à préparer les sorties du lycée en offrant un parcours adapté et différent. La « rupture » scolaire ne doit pas être une fatalité, il est nécessaire d'accompagner avec un effort particulier ces jeunes vers d'autres solutions, en leur donnant le temps et la possibilité de rebondir.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et, compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, a été mise en place en 2023 une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île » afin de contribuer à la persévérance dans le parcours de formation de ces jeunes et de réduire le décrochage scolaire.

Une analyse sera menée pour étudier la possibilité d'étendre ce dispositif à des élèves internes, qui sont scolarisés dans un établissement, situés dans une autre micro-région et à plus de trente kilomètres de distance séparant le domicile et le lycée d'inscription.

De plus, la collectivité tirera les conclusions des actions d'approfondissement de la connaissance en matière de persévérance et de décrochage scolaire soutenues par la Région. Les études menées actuellement sont celles de l'Insee sur la parité et les parcours scolaires, l'échange d'expertise sur le décrochage mené par Interreg Europe et la recherche-action portée par le CNRS, le Laboratoire d'économie et de sociologie et du travail de l'université d'Aix III, la Région académique et la collectivité régionale.

Un séminaire est prévu en mars-avril 2025 lors de la semaine de la persévérance scolaire. La présentation des conclusions de la recherche-action constituera la base de cette rencontre qui réunira chercheurs, lycées, parents d'élèves, élèves, opérateurs, institutions... Cette séquence aura aussi pour objectifs de proposer un plan pluriannuel d'actions concerté avec les acteurs locaux en faveur de la persévérance, de lutte contre le décrochage et de l'accompagnement des jeunes qui ont abandonné le système scolaire sans diplôme ni qualification.

2) Lutter contre la précarité menstruelle

La difficulté d'accès aux protections périodiques lors des périodes de menstruation est une réalité de notre contexte sociétal en général et, scolaire en particulier (un enfant sur deux est rattaché à une famille vivant au-dessous du seuil de pauvreté). Pour les lycéennes, cela peut engendrer des absences en classe et fragiliser leur scolarité.

Afin de répondre à cette précarité, la collectivité a accompagné les lycées pour la mise en place de distributeurs au sein de leur établissement depuis 2023. Cette initiative sera poursuivie en 2025.

3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Dans le cadre de la poursuite de sa politique du numérique, la Région a souhaité accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition de ressources et manuels numériques pédagogiques à destination des élèves et des enseignants, en addition de la remise d'un ordinateur portable tactile pour chaque nouveau lycéen.

L'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak.

2 406 ordinateurs identiques à celui offert aux élèves ont été mis à disposition des enseignants qui en ont fait la demande, afin de faciliter l'appropriation de ces outils dans les meilleures conditions de travail.

Aussi, la collectivité a mis à disposition des lycées un marché numérique pour qu'ils puissent acquérir le droit à l'usage d'un corpus de ressources numériques académiques couvrant l'ensemble du programme scolaire de l'enseignement en lycée ou/et des manuels numériques depuis la rentrée scolaire d'août 2023.

Cette action sera reconduite en 2025 en prenant en compte les évolutions technologiques de l'équipement informatique et parallèlement, les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de documentation et d'information (CDI) afin de garantir une souplesse dans les modes d'enseignement. Des livrets ou autres consommables seront aussi toujours disponibles pour des sections professionnelles et technologiques dans certaines formations spécifiques. Cette mesure fera l'objet de la coordination des lycées concernés.

4) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement.

Depuis 2023, la collectivité a mis place le dispositif fixant à 1 € le tarif de la restauration scolaire pour les familles. En 2025, ce dispositif sera reconduit tout en continuant à mener des actions pour améliorer la qualité des repas en y incluant davantage de produits locaux et, éviter le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'optimiser les coûts de production et d'accroître la fréquentation du restaurant du lycée.

La collectivité a étendu le dispositif de la cantine à 1€ à tous les étudiants inscrits dans les lycées en BTS et Classes préparatoires aux grandes écoles. Cette disposition sera poursuivie en 2025. La collectivité a saisi le CNOUS pour demander la compensation du coût de la restauration scolaire dont la compétence incombe à l'État. La réponse du CNOUS indique que la collectivité doit s'orienter vers les services centraux de l'enseignement supérieur pour l'examen de cette demande. La collectivité poursuivra sa démarche.

Par ailleurs, les espaces de la restauration scolaire feront aussi l'objet d'un plan d'aménagement quand les conditions matérielles le permettront.

5) Les actions en faveur des étudiants de BTS et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

La collectivité apportera un soutien spécifique et renforcé aux étudiants de BTS et CPGE inscrits dans les lycées publics.

Les actions prévues :

- Renforcer le lien entre le niveau secondaire et les BTS en intensifiant les actions d'information et d'orientation en faveur des lycéens (« Je filme ma formation » en addition du projet « Je filme le métier qui me plaît »), qui auront pour objet de valoriser les parcours et filières de formation dans le cadre du continuum Bac -3/ Bac +3). Cette vision est primordiale pour définir et communiquer sur les perspectives réelles de poursuite d'études offertes aux lycéens dès la seconde en voie professionnelle et en 1ère année de CAP ;
- Renforcer la communication pour les élèves des terminales de la voie générale et technologique pour le parcours en classes préparatoires en soutenant les actions de promotion des CPGE des lycées qui ont des difficultés de recrutement, notamment en améliorant l'accompagnement des admissibles ;
- Le renforcement des actions liées à l'entrepreneuriat pour les étudiants de BTS en soutenant les initiatives des lycées qui nouent des partenariats avec des structures associatives.

6) L'appel à projets pédagogiques

Contribuer à la réussite éducative passe également par la valorisation des talents et des compétences des jeunes inscrits dans les établissements de formation initiale.

Afin d'accompagner et d'impulser une dynamique au sein des établissements, la collectivité a lancé en 2023 un appel à projets pédagogiques auprès des lycées publics et privés selon 3 volets d'intervention portant en premier lieu sur 14 thématiques prioritaires, en lien avec la politique régionale, pour toutes les filières d'enseignement, en second lieu sur des thématiques spécifiques visant à valoriser les filières professionnelles des lycées professionnels et des lycées polyvalents et enfin sur des projets visant à dynamiser la vie en internat et la fréquentation de la restauration scolaire.

Cet appel à projets permet d'accompagner financièrement les projets pédagogiques liés à l'épanouissement et à l'implication des lycéens au cours de leur scolarisation. Il sera reconduit en 2025.

7) Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire

En moyenne, au niveau national, ce sont deux élèves par classe qui sont en situation de harcèlement. Un plan interministériel de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement a été déployé en septembre 2023 par l'État.

La collectivité régionale souhaite également contribuer à la prévention et à la lutte contre ce phénomène, notamment par la mise en œuvre d'actions qui pourraient être portées par les associations de parents d'élèves sur la base d'un appel à projets.

8) Promouvoir la lecture auprès des jeunes

En parallèle de sa politique de déploiement du numérique dans les lycées, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une démarche innovante en faveur de la promotion de la lecture auprès des jeunes. Au-delà de l'aspect pédagogique aujourd'hui assuré par les différents ouvrages étudiés au cours de leur parcours scolaire, il est question pour la collectivité de réintroduire et d'encourager la lecture comme loisir quotidien des lycéennes et lycéens. En effet, la lecture demeure une source de culture, d'histoire, d'expériences, d'imagination, de créativité et peut jouer un rôle déterminant dans la construction individuelle.

Afin de réaliser cette ambition, la Région s'est engagée dans un plan d'acquisition de trois ouvrages papier par année scolaire pour tous les élèves.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire | | | | |
| Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire | Nombre d'actions | 5 | - | - |
| Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie et Mafate) | Nombre d'internes | 200 | 207 | 240 |
| Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle | | | | |
| Précarité menstruelle | Nombre d'établissements concernés par le dispositif | 55 | 55 | 55 |
| | Nombre de distributeurs | 99 | 99 | 99 |
| | Nombre de protections distribuées | 70 000 | 30 000 | 30 000 |
| Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique | | | | |
| Les manuels et ressources numériques | Nombre de licences numériques achetées | 287 000 | 270 113 | 280 000 |
| Le Numérisak | Nombre d'élèves de seconde et 1ère année de CAP bénéficiaires | - | 15 364 | 15 000 |
| Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées | | | | |
| Repas à 1€ | Nombre de lycéens accompagnés | 14 500 | 18 517 | 19 525 |
| Action 5 : Actions en faveur des étudiants de BTS et des CPGE | | | | |
| Actions de promotion des BTS et des CPGE | Nombre d'actions | 2 | - | 2 |
| Accès au dispositif du repas à 1€ | Nombre d'étudiants | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Actions en faveur de l'entreprenariat des étudiants de BTS | Nombre d'actions | 1 | - | 1 |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Action 6 : Appel à projets pédagogiques | | | | |
| Appels à projets | Nombre de projets accompagnés | 25 | 2 projets | 20 projets |
| | Nombre d'élèves participants | 30 | 72 | 300 |
| Action 7 : Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire | | | | |
| Appel à projets | Nombre de projets accompagnés | - | - | 3 |
| Action 8 : Promouvoir la lecture auprès des jeunes | | | | |
| 1 Trimestre 1 Livre | Nombre de bénéficiaires | - | - | 20 000 |

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle d'une société agile indispensable à la réussite de toutes les transitions auxquelles doit faire face La Réunion de manière urgente, tout comme le climat, les énergies, l'alimentaire et la santé sont au cœur des préoccupations de chacun.

Si le service public de l'enseignement supérieur relève de l'Etat, la collectivité régionale veut affirmer son rôle de stratège territorial en accélérant l'émergence et la construction d'environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation propices à la compétitivité des entreprises réunionnaises, à leur capacité à créer les emplois et les richesses de demain.

La Région investit ainsi dans l'enseignement supérieur pour un avenir économique et sociable durable de la société réunionnaise.

En termes de compétences transférées par la loi, la Région assume ses responsabilités autour de 3 fondamentaux :

- L'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (*SRESRI*) en adéquation avec les autres schémas programmatiques régionaux ;
- La coordination des initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La définition des objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche en déterminant les investissements qui y concourent.

Cette stratégie permet d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance et résiliente. La Réunion dispose de capacités, de savoir-faire et d'outils pour s'inscrire comme plateforme internationale éducative et scientifique d'importance dans l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'océan Indien.

L'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

I – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS A LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

A – Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire

1) Une gouvernance territoriale impulsée par la Région

La Région Réunion se positionne comme un acteur stratégique de l'aménagement du logement étudiant aux côtés de l'Etat, des collectivités locales, du CROUS, des bailleurs sociaux et de la CAF. Ces partenaires jouent en effet un rôle primordial pour trouver des solutions collectives face au manque de logements étudiants actuel sur notre territoire.

Dans le prolongement du schéma territorial de la vie étudiante élaboré en 2023, la collectivité contribuera ainsi à impulser et mettre en place une gouvernance territoriale de la vie étudiante entre ces différents acteurs, notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du SRESRI.

2) La mise en place d'un SIG dédié à l'Enseignement supérieur et à la vie étudiante

La collectivité a mis en place en 2023 un Service d'Information Géographique (SIG) permettant de recenser l'offre de logement étudiant sur le territoire (Crous, Résidence fac et bailleurs sociaux) et de la corrélérer à l'offre de formation post bac existant sur le territoire.

Grâce à une convention avec la CAF, ce recensement sera étendu aux offres de logement du parc privé. Progressivement, ce SIG sera consolidé et centralisera les données des partenaires pour permettre aux étudiants de géolocaliser l'offre de formations postbac existant sur le territoire, les logements proches de l'établissement sélectionné ainsi que les moyens de déplacement pour s'y rendre.

3) La création d'un label spécifique au logement étudiant

La collectivité poursuivra la mise en œuvre d'actions identifiées dans le cadre du schéma territorial de la vie étudiante, initié par le ministère de l'enseignement supérieur, notamment la mise en place d'un label spécifique au logement étudiant.

L'objectif du label est de sécuriser les étudiants et leurs parents quant à la qualité des logements étudiants mis sur le marché, gage de réussite et de bien-être pour les étudiants. L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre d'une étude de faisabilité de ce projet.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------------|---|---|---|
| Action 1 : Mise en place d'un SIG dédié à l'enseignement supérieur | Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements (bus...) | 1 | Réalisation d'une cartographie sur l'offre de formation et de logements | Réalisation d'une cartographie sur l'offre de formation et de logements | Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements |
| Action 2 : Création d'un label spécifique au logement étudiant | Lancement d'une étude de faisabilité | Nouvel indicateur | | | Lancement d'une étude de faisabilité |

B – Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais

De manière générale, que ce soit pour les aides en faveur des étudiants inscrits à La Réunion ou en mobilité, la collectivité veillera à simplifier l'accès à ses dispositifs, tout en s'attachant à une équité dans leur attribution selon les conditions sociales de leurs bénéficiaires et le cumul d'aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche d'évaluation de l'action publique, une collecte de données sera mise en place, par sondage, notamment sur la réussite des étudiants (obtention du diplôme et insertion professionnelle) et l'impact de l'aide octroyée par la Région.

Pour tous les dispositifs de mobilité qui seront mis en œuvre, la collectivité sollicitera le Programme Européen Réunion FSE+ 2021-2027 pour les dépenses éligibles.

1) Des aides aux étudiants à La Réunion

Entamer des études supérieures représente un coût non négligeable pour les étudiants réunionnais et leurs familles. La Région Réunion a souhaité, depuis de nombreuses années de manière volontariste, aider les étudiants dans leur parcours, du niveau Bac + 1 à Bac + 5.

En 2025, elle étudiera la possibilité d'une revalorisation des aides attribuées aux étudiants inscrits à La Réunion, en fonction de ses capacités budgétaires, afin de parvenir progressivement à un rééquilibrage avec celles des étudiants en mobilité. Les dispositifs d'aides seront simplifiés dans le but d'améliorer leur lisibilité pour les étudiants et leurs familles (fusion de certaines aides).

2) Un accompagnement ambitieux des jeunes en mobilité

- **A destination de la France hexagonale**

Chaque année, en moyenne 2 300 jeunes Réunionnais quitte l'île pour aller se former en France hexagonale. L'élévation du niveau de qualification est avérée pour les jeunes de La Réunion qui résident en dehors de l'île qui sont plus diplômés que ceux restés sur l'île.

Les freins à la mobilité sont très nombreux et fortement corrélés aux inégalités sociales et territoriales.

Au vu de ces constats, la Région poursuivra en 2025 le soutien financier et l'accompagnement de cette mobilité vers l'Hexagone.

A travers des aides aux étudiants inscrits dans une formation initiale délivrant un diplôme de l'Enseignement Supérieur ou un titre Répertoire National des Certifications Professionnels visés par l'Etat, il s'agit d'ouvrir les perspectives de nos jeunes et d'encourager l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements éducatifs pour une plus grande chance d'insertion professionnelle.

- **A destination de l'Europe et de pays étrangers**

Le chômage, le faible taux de qualification, l'insularité sont autant de difficultés que la Région Réunion doit considérer au moment de mettre en œuvre sa politique volontariste envers les jeunes de l'île. La mobilité étudiante se présente comme un moyen de favoriser leur insertion sociale et professionnelle mais également la construction de leur autonomie et leur ouverture au monde.

La Région poursuivra donc son intervention auprès de ceux qui souhaitent se former dans les pays européens ou à l'étranger.

Le dispositif « Etudier et vivre au Québec », notamment, sera reconduit et redynamisé. Il permet à des étudiants réunionnais de réaliser leurs études au Québec, à travers un programme de formation technique de trois ans au sein des Cégeps de diverses régions du Québec. L'obtention de leur diplôme leur permettant par la suite d'intégrer le marché du travail québécois et canadien. Ils peuvent également revenir sur leur île et faire valoir les solides compétences qu'ils auront acquises.

3) La participation à des actions de sensibilisation

En parallèle, la Région Réunion doit renforcer la visibilité des aides qu'elle met en œuvre au profit des étudiants. Les actions de sensibilisation seront reconduites auprès de nos partenaires (université, écoles, lycées...).

Par ailleurs, un 1^{er} totem sera installé à l'ESAR afin d'informer et d'orienter au mieux les étudiants.

4) Le ressourcement des étudiants

cf. axe 1 « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités ».

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|----------------------|---|-----------------------------|--|
| Action 1 : Accompagner les étudiants à La Réunion dans leur parcours de réussite | Nombre de bénéficiaires | 4 000 | Démarrage de la session 2024-2025 le 08/07/24 | 2 900 | 3 700 |
| Action 2 : Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone et à l'international | Nombre de bénéficiaires | 3 639 | Démarrage de la session 2024-2025 le 08/07/24 | 2 900 | 4 200 |
| Action 3 : Information et sensibilisation sur les aides régionales | Nombre de participations à des actions / manifestations de sensibilisation Totem installé | Nouveaux indicateurs | | | 15 à 20 participations à des actions / manifestations 1 totem expérimental à l'ESAR |
| Action 4 : Le ressourcement des étudiants | <i>cf. axe 1 « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités »</i> | | | | |

II – DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La collectivité régionale conduit une politique volontariste pour favoriser la réussite de la jeunesse réunionnaise. Incontestablement, le territoire réunionnais poursuit sa transition vers une société de la connaissance, puisqu'aujourd'hui, plus de 25 000 étudiants sont formés par les opérateurs de l'enseignement supérieur sur l'île. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers contre moins de 30% en moyenne en France hexagonale.

L'amélioration de leur intégration sociale passe par une orientation réussie, une consolidation et un développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur. Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont d'ores et déjà identifiées comme filières prioritaires pour mieux répondre aux besoins du territoire.

La Région accompagne en particulier les formations et les parcours permettant le développement des compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes Réunionnais en lien avec les filières stratégiques du territoire, telles qu'elles ressortent de la politique régionale de la mandature (CPRDFOP, S3-S5, SRDEII), notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaire, sanitaire, énergétique.

A – Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial

1) L'élaboration du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

Ce document de planification stratégique, fruit d'une large concertation, permettra de développer et capitaliser les synergies entre les entreprises réunionnaises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Son adoption est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2025.

L'année 2025 sera également consacrée à la signature d'une charte d'engagement avec les partenaires et à décliner les ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration du SRESRI en comités, constituant ainsi l'armature de la prochaine architecture de la gouvernance territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

2) La mise en place de Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances

La Région va poursuivre la mise en place des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) avec les principaux opérateurs de l'Enseignement supérieur et assurera le suivi du COMP de l'ESAR et de l'ENSAM.

Grâce à des objectifs clairement fixés au moyen d'indicateurs précis et des moyens identifiés, il s'agit de mesurer l'impact de la politique en matière d'enseignement supérieur et leur adéquation avec les orientations de la mandature.

3) Initier la création d'une Université de l'océan Indien portée par la Région

L'objectif est de créer une université de l'océan Indien orientée vers l'ouverture internationale et l'intégration régionale, et de doter l'Indianocéanie et l'océan Indien d'une institution universitaire qui rassemblera une communauté régionale et internationale de spécialistes engagés dans la recherche, la formation doctorale, et la diffusion des connaissances, en vue de contribuer aux efforts de développement des sociétés de l'océan Indien réunies, modernes et inclusives.

Il s'agit d'un outil stratégique pour impulser et soutenir le développement de notre environnement régional, grâce à la mise en place d'un programme de formations, de recherche et d'innovation de haut niveau international.

La collectivité régionale pilotera la stratégie de configuration et de mise en place de l'Université de l'océan Indien en lien avec les différents partenaires.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------------------|--------------------|--|---|---------------------------------------|
| Action 1 : Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) | Travaux de réalisation du SRESRI | Adoption du SRESRI | Phase de cadrage de la mission achevée/Début de la phase de lancement de la mission et de concertation avec les opérateurs du territoire | - Rédaction de l'avant-projet de SRESRI avec ses volets formation professionnelle continue et transition écologique | Adoption du SRESRI |
| | Nombre de partenaires mobilisés | Nouvel indicateur | | | 140 |
| Action 2 : Mise en place de COMP | Nombre de contrats | 2 | - | 2 | 1 |
| Action 3 : Initier la création d'une université de l'océan Indien | Définition d'un avant-projet sommaire | Nouvel indicateur | | | Définition d'un avant-projet sommaire |

B – Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'Enseignement Supérieur

1) Consolider la prépa INP

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours leur permet d'intégrer un cursus d'Ingénieur dès le baccalauréat avec deux spécificités : le contrôle continu qui remplace le concours, et le stage en entreprise.

En 2025, la collectivité régionale renforcera son soutien à la prépa INP en fonctionnement et en équipement et participera au financement de la réhabilitation des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor (cf. partie IV-A).

2) Accompagner la mise en œuvre de la prépa IngéPlus à La Réunion

Des discussions avec le réseau INGE+ de Grenoble, le lycée Lislet Geoffroy, l'Université et le Rectorat ont démarré en 2024 pour la mise en place d'un partenariat à La Réunion. Afin de favoriser l'accès aux écoles d'ingénieurs des élèves de BTS (bacheliers de séries technologique et professionnelle), Grenoble INP – UGA porte, depuis 2019, le projet intitulé IngéPLUS.

L'objectif est de doubler à terme le nombre d'élèves issus de BTS dans les formations d'ingénierie et écoles d'ingénieurs partenaires du projet, sur des parcours sécurisés en lien étroit avec l'université et l'entreprise afin de garantir la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes.

Le projet IngéPLUS s'est construit sur un modèle pédagogique qui met en valeur les compétences des jeunes issus de milieux modestes et ruraux, dont certains ont tendance à privilégier des études courtes, professionnalisantes et à proximité de leur domicile. Il s'agit de donner à ces jeunes de l'ambition, de les rassurer sur leurs études et leur avenir professionnel. La Région apporte son soutien à ce projet dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2025.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|---|-----------------------------|--------------------|----------------------------|------------------------------------|---|
| Action 1 : Renforcer la prépa INP | Nombre d'étudiants inscrits | 40 | 41 | 41 | 25 pour la 1ère année et 16 pour la 2ème année, soit 41 |
| Action 2 : Mise en place de la prépa IngéPlus à la Réunion | Nombre d'étudiants inscrits | Nouvel indicateur | | | 20 |

C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire

1) Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion

Forte de ses 19 200 étudiants à travers ses 5 Unités de Formation et de Recherche (UFR)², de ses 4 Instituts³ et de ses 3 écoles⁴, l'Université de La Réunion est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel majeur et le principal établissement d'enseignement supérieur du territoire.

S'agissant de l'ouverture aux mondes, la collectivité accompagnera les projets de mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre de la coopération régionale. Elle encouragera et soutiendra financièrement la mise en œuvre d'unités d'enseignement telle que la géopolitique de l'océan Indien, en faveur des étudiants de licence et de Master.

La collectivité poursuivra l'accompagnement de formations d'excellence telles que la prépa talent, le DU ambition, ainsi que la co-diplomation entre l'IUT et l'IRTS, le module de langue vivante régionale de l'INSPE, mais aussi l'ESIROI et renforcera son soutien en faveur des filières en sciences humaines.

² UFR Droit-Economie, UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement, UFR Sciences Humaines et Sociales, UFR Santé, UFR Sciences et Techniques.

³ Institut Universitaire de Technologies (IUT), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut National du Professorat et de l'Education (INSPé)

⁴ Ecole de Gestion et de Commerce (EGC), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion (ENSAM), Ecole Supérieure d'Art de La Réunion ESAR).

Par ailleurs, de nouvelles filières telles que l'intelligence artificielle (IA), l'aérospatiale, l'hydrogène seront également soutenues.

2) La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales

La collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur tant publiques (Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, etc.) que privées (Ecole de Gestion et de Commerce, ILOI, etc.) en cohérence avec ses orientations stratégiques et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

En 2025, la Région sera aux côtés de l'Etat pour la création de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion. Cette école, portée sur les pratiques architecturales urbanistiques et paysagères innovantes et anticipatrices dans les espaces tropicaux, intégrera le réseau national des écoles d'architecture, grâce à son ouverture à l'espace de l'enseignement supérieur régional de l'océan Indien (Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie, pays de la COI).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|---|-------------|
| Action 1 : Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion | | | | | |
| Promouvoir le DU | Nombre d'étudiants inscrits | 27 | 26 | 26 | 27 |
| Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI | Nombre d'inscrits par spécialité et par niveau ou taux de réussite | 194 | 149 soit 87% | 149 | 150 |
| Co diplomation IUT/IRTS | Nombre d'étudiants inscrits | 20 | | 17 | 20 |
| Module de langue vivante régionale de l'INSPE | Nombre d'étudiants inscrits | 60 | 0 | 60 (inscription en cours -remontée en octobre 2024) | 60 |
| Action 2 : La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales | | | | | |
| Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR | Nombre de diplômés/inscrits (DNSAP + DNSEP) | 27 | 110 | 110 | 121 |
| Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAM | Nombre d'étudiants reçus au concours (L3 + M2) | 161 | 172 | 172 | 175 |

III – PROMOUVOIR LA FORMATION DOCTORALE

A – Encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de recherche

1) Le soutien aux doctorants par les allocations régionales de recherche

Afin de soutenir des travaux de recherche portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région consolidera le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) en direction des étudiants réunionnais (PE FEDER) et des étudiants des pays de la zone océan Indien (INTERREG). Ce dispositif sera dématérialisé en 2025 pour apporter plus de fluidité et une meilleure qualité de service aux doctorants.

Pour rappel, étant donné la situation sociale particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse, la collectivité régionale a renforcé sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études en rehaussant le montant de l'ARR à 1500 €/mois (contre 1200 € précédemment).

2) Rapprocher les mondes économique et universitaire

Depuis 2023, la composition du comité local d'expertise (CLE), qui intervient dans le processus de sélection des ARR a connu de façon inédite une ouverture au monde économique. Ainsi, la maire du village by CA a présidé la séance du CLE en 2023 et en 2024. L'effort poursuivi de rapprocher les mondes universitaire et économique sera maintenu en 2025, notamment à travers le financement d'actions spécifiques telles que les doctoriales.

3) La mise en place d'un prix « talents réunionnais » pour mettre à l'honneur les travaux de thèse

La Région Réunion souhaite valoriser les recherches dont les résultats sont éclairants pour l'action des politiques publiques locales, particulièrement sur les axes de la S5 (stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable) en créant un prix « talents réunionnais ».

Ce dispositif a pour objet de mettre en lumière celles et ceux qui font briller la recherche dans les champs suivants : le développement durable, la transition écologique, le développement humain, le développement économique et l'ouverture du territoire vers de nouveaux horizons.

Afin de promouvoir la recherche réunionnaise, la collectivité régionale mettra donc en place ce prix honorifique qui distingue l'excellence et le mérite d'une thèse récemment soutenue à La Réunion et/ou dans toute université pourvu que le sujet porte sur un intérêt régional majeur.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|------------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Action 1 : Accompagner les doctorants | Nombre de doctorants | 25 | Attribution 2 ^{ème} semestre | 25 | 25 |
| Action 2 : Mise en place d'un prix talent réunionnais | Nombre de participants | Nouvel indicateur | | | 40 |

B – Soutenir les colloques d'envergure internationale

1) Diversifier les colloques

Afin de contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse réunionnaise, au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur, la collectivité régionale poursuivra ses efforts en maintenant son niveau d'intervention financier à 20 000 € par manifestation ou colloque d'envergure (contre 10 000 € précédemment). Une attention sera portée à la dimension internationale des colloques, pour renforcer l'attractivité et l'impact pour le territoire réunionnais.

2) Ouvrir ces manifestations à un large public

Le but recherché est d'élever le niveau de qualification des jeunes Réunionnais et leur curiosité pour la recherche en soutenant la participation de ces manifestations à un public plus large que celui des universitaires (lycéens, collégiens, demandeurs d'emplois...).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|------------------------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|-------------|
| Action 1 : Soutenir des manifestations et colloques d'envergure | Nombre de colloques financés | 8 | 3 | - | 8 |
| Action 2 : Ouverture à un plus large public | Nombre total de participants | Nouvel indicateur | | | 600 |

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A- Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire

1) Accompagner l'Université de La Réunion dans la construction du Campus Est

Ce projet constitue un enjeu et un engagement fort pour la Région Réunion. Une convention de partenariat a été signée entre la mairie de Saint-André, la Région Réunion et l'Université de La Réunion le 4 octobre 2022. Il s'agit de conforter le positionnement stratégique de l'Université de La Réunion dans son environnement régional.

Ainsi, en matière d'aménagement du territoire, et compte-tenu du retard structurel de la micro-région Est, la Région Réunion s'est engagée à mener les actions nécessaires afin de contribuer au rééquilibrage du développement de cette partie de l'île.

La collectivité souhaite ainsi accompagner l'Université de La Réunion dans le développement du Campus Est, notamment à travers le SRESRI et en cohérence avec l'écosystème régional et le lycée du tourisme.

2) Construire de nouveaux locaux sur la cité scolaire du Butor

La Région a l'ambition de rénover un bâtiment scolaire situé au Butor pour accueillir la prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP), la prépa CPES (cycle pluridisciplinaire des études supérieures économie et Science pour l'Ingénieur), et un internat dédié aux étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Etudes (CPGE). Un comité de pilotage suivra l'évolution des études et des travaux de ce projet.

Cet aménagement va permettre d'une part de renforcer l'identité de la prépa INP de La Réunion et de la consolider dans le réseau national, et, d'autre part, de positionner la prépa CPES dans son ouverture sur l'Indiaocéanie.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|-------------|
| Construction de locaux sur cité scolaire du Butor | Réaliser une étude | Nouvel indicateur | | | 1 |

B- Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires

Au regard des priorités de la mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin d'apporter son soutien pour la construction d'infrastructures dédiées à l'enseignement supérieur, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

1) La construction du gymnase bioclimatique et de l'amphithéâtre du Campus Santé par l'Université sur le PE FEDER 2021/2027

La collectivité poursuivra son rôle de coordination et de suivi avec les partenaires et le lien avec le service instructeur FEDER sur les projets portés par l'Université de La Réunion : le gymnase bioclimatique du Tampon ainsi que l'amphithéâtre du campus Santé.

La mobilisation des fonds européens sur ces 2 projets implique que le calendrier de réalisation des opérations soit en cohérence avec les délais et contraintes communautaires.

2) Le campus Paul VERGES : vers une montée en puissance des écoles du Port

Un nouveau bâtiment pour l'école d'architecture est prévu prochainement dans le cadre du projet de Pôle d'Aménagement de Construction Durable (PACD), localisé au cœur de la ville du Port, au sein de la ZAC du Triangle de l'Oasis. Ce PACD est un ensemble immobilier de près de 8 420 m² destiné à accueillir et à répondre aux besoins de la filière aménagement /construction durable en milieu tropical.

La livraison et la mise en service des nouveaux locaux de l'école d'architecture est prévue pour 2026. Ce nouveau campus devrait permettre de créer une dynamique autour des 3 écoles du Port : l'ESAR, l'ENSAR et l'ILOI.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------------|----------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur | Nombre d'infrastructures construites durant le PO 2021-2027 | - | - | - | 1 |

RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS.E.S ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans la continuité de ses actions menées depuis 2021 avec des ambitions affirmées, la collectivité souhaite appuyer pour l'année 2025, son assise en tant que cheffe de file de la stratégie régionale de développement des formations et de l'orientation à La Réunion.

A la suite des travaux de révision menés au sein du Comité Régional de l'Emploi, des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), enrichis par les attentes exprimées par les publics et les acteurs du territoire lors du « mois de la formation professionnelle 2024 », le début de l'année 2025 sera marqué par l'adoption et les premiers pas de mise en œuvre opérationnelle des nouveaux schémas stratégiques régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), ainsi que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Par une politique renouvelée et structurée, la collectivité vise, en 2025, à proposer une offre de formation dense et de qualité au service des Réunionnais.es et du développement économique local, dans le cadre de partenariats renouvelés. Une approche par filière économique, en lien avec la Nouvelle Economie portée par la Région, sera adoptée dans la construction de son offre de formation.

La collectivité poursuivra son action en matière de formation professionnelle des jeunes en difficulté, de repérage et de prise en charge pertinente des publics en situation d'illettrisme au travers le déploiement des actions du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C).

Soucieuse de l'efficacité des actions mises en œuvre, la Région s'attachera à engager une démarche d'évaluation de cette politique publique majeure, et travaillera avec les autres financeurs de la formation à faire émerger une démarche qualité.

Des efforts seront poursuivis en faveur du développement et de la diffusion des outils construits pour contribuer à l'orientation de tous les publics (brochures découverte métiers, catalogues de formation, tenue de salons, etc.) au travers le déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et dans la perspective des conventionnements à venir.

En outre, la collectivité poursuivra en 2025 son action en faveur de l'égalité des chances des Réunionnaises et des Réunionnais, dans un contexte économique particulièrement difficile. Elle accordera une attention particulière à la lutte contre les freins périphériques à la formation. Elle soutiendra également les démarches individuelles de formation, vecteurs de l'inclusion sociale et de l'émancipation de la population.

Pour se donner les moyens de son ambition, la Région s'appuiera sur les financements du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC), ainsi ceux du Programme Européens FSE+ 2021-2027.

I – DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

A – Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques

Concernant le SRFSS, une fois ses grands axes d'intervention fixés au regard du diagnostic partagé et son adoption prononcée, il s'agira dès 2025, de donner corps au document via une cellule dédiée rattachée à la Direction de la Formation Professionnelle et de le décliner de manière concrète par un travail constant à réaliser avec les partenaires du secteur.

Pour le CPRDFOP, les travaux concertés de mise à jour du contrat de plan à l'horizon 2028, permettront, suite à son adoption, une mise en œuvre pleine et entière dès 2025 des actions envisagées, avec l'instauration d'un comité de pilotage ainsi qu'un report des éléments de suivi et d'évaluation au sein des instances du CREFOP. Ainsi, par la mise en place d'une stratégie repensée avec les partenaires, des actions seront menées autour de grands axes permettant :

- de coller davantage aux réalités du monde économique en travaillant une observation partagée des données emplois et compétences ;
- de renforcer la qualité de l'offre de formation en travaillant avec les acteurs de la formation et le monde économique ;
- de lever les freins à l'accès et la réussite en formation ;
- de déployer le Service Public Régional de l'Orientation avec tous les acteurs du territoire ;

Dans le cadre du rapprochement des documents stratégiques de la Région, la collectivité veillera notamment :

- Pour le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 - à l'articulation voire à la reconnaissance de certaines certifications professionnelles dans les parcours universitaires ;
 - à favoriser les partenariats de projets entre les laboratoires de recherche universitaire et les établissements de formation.
- Pour le SRDE2I
 - à l'adéquation des formations proposées et les besoins en compétences identifiées ;
 - à soutenir, à travers le levier de la formation, le développement des nouvelles filières identifiées dans le SRDEII.

En 2025, la collectivité poursuivra également ses actions autour de :

- L'animation du PR2C (Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés) élaboré et mis en œuvre conjointement par la Préfecture, l'Académie, l'Université, la Caisse d'Allocations Familiales, la DAAF et le Conseil Départemental et qui consiste à conduire la stratégie du Conseil Régional en matière de compétences-clés, organiser le suivi avec les instances de gouvernance du Plan et d'en conduire l'évaluation.
- La coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions relevant de la collectivité notamment, l'expérimentation de LéspassClés qui pourrait s'étendre à d'autres communes volontaires.

En outre, suite à la re-contractualisation pour un nouveau cycle du Pacte d'Investissement dans les Compétences (PACTE) pour la période 2024-2027, une nouvelle convention financière de déclinaison du protocole sera conclue pour l'année 2025. L'ambition de la collectivité demeure intacte à cet égard : utiliser ce levier financier pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi.

B – Renforcer la veille stratégique

Pour proposer une offre de formation collective adaptée aux besoins économiques du territoire, il est essentiel de disposer d'états des lieux réguliers et actualisés en matière d'emplois et de compétences.

Après avoir réalisé la phase de diagnostic du CPRDFOP en 2024, l'enjeu sera, en 2025, de garantir le suivi et le renforcement des missions d'observation du territoire.

Pour ce faire, la collectivité pourra s'appuyer sur des partenaires clés :

- **la DEETS** : grâce aux EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences), la DEETS offre une vision sectorielle et permet d'identifier les priorités d'actions à travers le diagnostic des besoins et la mise en place de plans d'actions ;
- **France Travail** : en contact direct avec les demandeurs d'emploi et les entreprises via leurs conseillers, France Travail fournit une vision programmatique des besoins du territoire. De plus, leur enquête annuelle sur les Besoins en Main-d'œuvre (BMO) offre une photographie des besoins de recrutement.

- **Réunion Prospective Compétences (RPC)** : pilotant l'Observatoire Régional des Compétences, le RPC produit également des notes sur Emploi Formation pour les six filières prioritaires du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Les premières versions de ces notes ont été réalisées en 2024 et seront actualisées annuellement, offrant ainsi une visibilité sur les tensions de recrutement dans les secteurs prioritaires et facilitant la communication avec l'écosystème concerné.
- **les OPCO (Opérateurs de Compétences)** : grâce à leurs référents entreprises, les OPCO constituent une porte d'entrée vers le monde économique. Leur présence sur le terrain permet d'écouter les besoins en matière d'emploi et de formation ainsi que les enjeux économiques des entreprises.

En s'appuyant sur ces partenaires, la collectivité pourra garantir une adaptation continue de l'offre de formation aux évolutions du marché du travail et aux besoins des secteurs prioritaires du territoire.

Enfin, pour aller au-delà de la simple adéquation entre les besoins du monde économique et l'offre de formation, la Région poursuivra en 2025 la démarche initiée en 2024 portant sur l'observation des caractéristiques des publics cibles de la formation. Cette initiative permettra, en collaboration avec les partenaires de l'orientation, et notamment les prescripteurs :

- **d'être à l'écoute des besoins de formation exprimés par les publics**, afin d'affiner l'offre de formation de la collectivité ;
- **de comprendre leurs attentes vis-à-vis de la formation**, permettant ainsi d'adapter la pédagogie pour garantir la montée en compétences des apprenants ;
- **d'identifier les freins à l'entrée en formation**, afin de mettre en place des actions et dispositifs spécifiques pour lever ces barrières (comme le financement, la mobilité, l'hébergement, la garde d'enfants, le soutien aux aidants familiaux, etc.).

Cette approche centrée sur les bénéficiaires vise à rendre la formation plus accessible et pertinente, tout en répondant aux besoins spécifiques et variés des publics concernés.

C – Apporter plus de cohérence dans le système d'information de la formation professionnelle

En 2025, la collectivité continuera d'utiliser et renforcera l'usage de Ouiform, la plateforme dédiée à la gestion des candidatures pour nos formations régionales, qui est interconnectée à Formanoo. Cet outil permet également de piloter et de suivre les positionnements, ce qui aide la Région à identifier les formations manquant de candidats et à collaborer avec les prescripteurs pour remplir toutes les sessions.

Cependant, avec l'augmentation de l'activité de la collectivité, un système d'information plus précis et moins chronophage est nécessaire pour un suivi et un pilotage plus détaillé de la prescription.

Ainsi, la collectivité procédera à l'acquisition d'un nouvel outil. Préalablement, il s'agira de reconfigurer l'ensemble des processus métiers et de déployer la solution logicielle. Ces actions nécessiteront des besoins en ressources humaines et un accompagnement au changement.

De plus, au regard de la contractualisation du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences 2024-2027 (PRIC), la collectivité s'emploiera, en 2025, à alimenter AGORA avec les informations disponibles relatives aux stagiaires relevant des opérations de 2019 à 2024 pour assurer la bonne gestion des données et le suivi de la mise en œuvre du PACTE.

D – Déployer des infrastructures de qualité

La Région Réunion a investi massivement ces dernières années dans des infrastructures de qualité en faveur de la formation. Ainsi, le Campus Pro représente un outil singulier sur le plan national, accueillant des stagiaires de plusieurs établissements de formation professionnelle d'adultes (AFPAR, E2C...), de formations sanitaires et sociales (IRTS), de formation en apprentissage (CCI, CMA). Le site accueille également la Cité des Métiers et à travers elle, une offre de service en faveur de l'orientation de tous les publics.

En 2025, le fonctionnement de ce campus sera repensé comme un écosystème de la formation professionnelle pour favoriser notamment les activités à visée pédagogiques au sein du campus telles que la restauration ou la garde d'enfants portées par les organismes de formation. En contrepartie, il conviendra de réglementer l'occupation des locaux, d'ouvrir l'accès aux ateliers et aux infrastructures à l'ensemble des acteurs dans le cadre de procédures ouvertes.

Sur ce modèle, la collectivité dessinera une stratégie patrimoniale de la formation professionnelle, favorisant l'émergence de centres de formation d'envergure dans les centres urbains, favorisant la mixité des publics et l'émergence de filières d'excellence. C'est dans cette optique qu'elle envisage la reconfiguration du site de l'AFPAR de Saint-François, autour de pôle de compétences dans le numérique (ex. cybersécurité, jeux-vidéo).

En complément de ces « hubs », des centres de proximité, voire des tiers lieux permettraient d'aller vers les publics dans les zones d'habitation les moins denses et/ou les plus distants. En lien avec l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des BRSA, la collectivité commandera une offre de formation innovante à l'AFPAR sur la zone de Saint-Leu – Trois Bassins.

En 2025, des projets immobiliers importants seront poursuivis dans le secteur des formations sanitaires et sociales : la relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU nord, compte tenu des installations modulaires actuelles depuis plus de 12 ans ainsi que la construction d'un nouveau site de formations pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît.

E – Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle

En lien avec la montée en puissance de l'offre de formation régionale, la Région doit s'assurer de la **qualité de l'offre de formation**. Si le décret Qualiopi pose un référentiel Qualité, il appartient à chaque financeur, en vertu du décret du 30 juin 2015, de s'assurer de la qualité des formations dispensées. Dans ces conditions, il s'agira, en 2025, de structurer et de déployer un service qualité capable de procéder à des contrôles ad-hoc auprès des opérateurs financés par la Région, dans le cadre d'une démarche globale avec les autres financeurs de la formation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------------------------|---|-------------------------|
| Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique | Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS | Finalisation du CPRDFOP | Ouverture d'élaboration des travaux au CREFOP | Validation et signature |
| | | Rendu définitif du SRFSS | Finalisation du diagnostic du SRFSS | Validation et signature |
| | Nombre de conventions signées PR2C | 5 | - | - |
| | Nombre de réunions de concertation PR2C | 3 | 5 | 3 |
| | Nombre d'évènements partenaires PR2C | 3 | 1 | 3 |
| | PACTE | Nombre de projets innovants soutenus | | Nouvel indicateur |
| 4 500 entrées réalisées | | | 2 601 | 5 500 |
| Action 2 : Renforcer la veille stratégique | Nombre de fiches sectorielles livrées | Nouvel indicateur | 2 | 4 |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|--|--|
| Action 3 : Valoriser un système d'information plus efficace | Décliner la stratégie SI | Audit des process informatiques et du système d'information (SI) de la formation professionnelle | Rendu de l'audit des processus et du (SI) Définition effective du nouveau SI : Procédure d'acquisition d'un nouvel outil : en cours | Acquisition du nouvel outil de gestion de la FORPRO et reconfiguration des process au sein de la DFP |
| | Nombre de dossiers saisis dans AGORA | Nouvel indicateur | 2 000 | 12 000 |
| Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité | Nombre de parcours AFDAR insertion | Nouvel indicateur | - | 200 |
| | Nombre d'implantation de tiers-lieux | Nouvel indicateur | - | 4 |
| | Réalisation des études et travaux des IES du CHU Nord | Démarrage des études de programmation | | Validation de la carte pédagogique et lancement des études |
| | Réalisation des études et travaux du site de Saint-François de l'AFDAR | Démarrage des études de programmation | | Lancement des études |
| Action 5 : Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle | Nombre d'organismes de formation contrôlés | 12 OF contrôlés (objectif de démarrage en attente de moyens) | - | Démarche de contrôle finalisée 6 OF contrôlés |

II – DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EQUILIBREE, INNOVANTE ET DE QUALITE POUR REpondre AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Dans cette perspective, des actions émergeant au Plan Régional de Formation Professionnelle et au Pacte seront proposées en 2025.

A – Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills

1) Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PRC)

En 2025, la Région poursuivra la coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions propres à la collectivité ainsi que le déploiement de l'expérimentation de LéspassClés. En effet, au regard du taux d'illettrisme trois fois plus important que dans l'Hexagone - qui ne peut être considéré comme une fatalité – l'acquisition des savoirs de base et compétences clés pour des publics aux besoins très différents est une priorité pour la collectivité.

Les compétences clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnel, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active.

LéspassClés est un dispositif de proximité qui consiste à accompagner des adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie.

Une action expérimentale a d'abord concerné 4 communes (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André). Il est prévu une intégration progressive d'autres communes au dispositif à partir d'appels à projets, pour atteindre 16 communes en 2025. La suite de l'expérimentation consiste à intégrer davantage d'usagers bénéficiaires, grâce à la contractualisation directe en marchés avec les organismes de formation, financés par le PACTE.

Dans le cadre du PR2C, la Région travaille également à la création d'un centre de ressources qui alimentera la réflexion et l'action des acteurs en matière de compétences-clés, afin de les faire monter en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie. A cet effet, le Centre de Ressources pour l'Innovation – Compétences-Clés (CRI-CC) – qui fait l'objet d'une assistance en maîtrise d'ouvrage - mutualisera les compétences et les connaissances des partenaires par l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs de terrain en vue d'atteindre les objectifs du Plan.

2) Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En articulation avec les actions prévues au PR2C, citées ci-dessus, la collectivité mettra en œuvre une réponse formative à travers les dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation :

- le dispositif « Ateliers compétences clés » (ACC/CléA) vise à encourager les personnes en graves et fortes difficultés de lecture et/ou écriture à renouer avec la culture de l'écrit en ayant accès au socle de connaissances autour du « savoir lire, écrire et compter » ;
Avant de reconduire l'action en 2025, la Région confie à l'ARACT une mission d'évaluation du dispositif afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence de celui-ci à partir des sessions dispensées en 2023/2024 ;
- le dispositif « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP/CléA) s'adresse également aux personnes en graves et fortes difficultés de lecture-écriture en vue de leur apporter le socle de connaissance autour du référentiel CléA, mais en y ajoutant les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement d'un métier afin d'élever leur niveau d'employabilité;
- le dispositif « Rebondir 16-29 ans » vise le développement des compétences comportementales (soft skills) et la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail ; il s'appuie sur le référentiel CléA, dont la certification constitue un des objectifs, ainsi que sur un accompagnement personnalisé de chaque apprenant.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique demeure une priorité en 2025 avec la poursuite des actions de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique.

Aussi, une **densification de l'offre de formation numérique et bureautique à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans des communes rurales, les Hauts et les écarts sera assurée en 2025.**

Par ailleurs, au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral, définies dans un cadre partenarial avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer, seront reconduites en 2025 à destination des trois centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive et de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

3) Soutenir l'action de l'École de la Deuxième Chance (E2C)

En 2025, la poursuite d'un accompagnement financier de la structure **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion sera mis en œuvre afin de permettre à celle-ci le raccrochage de jeunes de 16-25 ans non diplômés et/ou diplômés de niveau IV éloignés de l'emploi et en grande difficulté sociale.

Il s'agit d'accompagner ces jeunes à travers une pédagogie différenciée et de les aider à s'insérer dans un parcours individualisé et en alternance afin de construire leur projet professionnel et de les insérer dans la vie active. En outre, le Pôle Social de l'E2CR et leurs partenaires de terrain apportent également une aide à la résolution des freins sociaux que peuvent rencontrer ces jeunes.

4) Lancer un appel à projets pour l'obligation de formation pour les 16-18 ans

Afin de s'assurer que tous les jeunes réunionnais acquièrent les compétences nécessaires pour leur future insertion professionnelle et prévenir l'abandon prématuré de la formation en offrant des alternatives adaptées et des accompagnements ciblés relevant de la formation professionnelle, la Région lancera, en 2025, un appel à projets portant sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16 – 18 ans. Cette démarche préfigurera le chantier que la collectivité souhaite initier dans le secteur de l'éducation populaire.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|---|--|---|
| Action 1 : Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PR2C) | Nombre d'utilisateurs du centre de ressources | Lancement AMO pour centre de ressources | Nouvel indicateur | Création du centre de ressources |
| | Nombre de personnes repérées et accompagnées dans le réseau LésPasClés | 420 | 310 personnes accueillies dans le cadre du diagnostic permanent 120 personnes accompagnées et formées dans LésPasClés | 910 personnes accompagnées et formées dans LésPasClés |
| | Nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont CLEA) | 3 000 | 538 | 1 500 |
| Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification | Nombre de parcours incluant une préqualification (parcours sans couture) | 700 | 220 | 600 |
| Action 3 : Soutenir l'action de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) | Nombre d'entrées sur des actions de l'E2CR | 660 | 360 | 720 |

B – Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres

Soutenir les filières économiques par la montée en compétences des Réunionnais en cohérence avec la stratégie de la Nouvelle Economie

Dans la poursuite de l'action régionale menée en faveur de la formation et de l'orientation professionnelles en 2024, il s'agira en 2025 de maximiser l'impact de l'insertion professionnelle des demandeurs sur le territoire grâce à une approche intégrée et cohérente des outils programmatiques de la Région.

De fait, le Schéma de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) - La Nouvelle Economie - offre un cadre de référence pour consolider l'offre de formation régionale en adoptant une approche par filière afin de rationaliser, harmoniser et améliorer l'efficacité des dispositifs de formation qui sont mis en œuvre afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire.

Outre la consolidation de l'offre de formation renouvée en 2023 dans les grands secteurs économiques (BTP, Numérique, etc...). De nouvelles filières prioritaires seront explorées en 2025 dont celles de l'économie bleue ainsi que la transition écologique, énergétique et le développement durable.

1) Poursuivre la mise en œuvre des accords-cadres

Considérant les souhaits de développement de compétences des demandeurs d'emploi, les secteurs en tension et hors tension, ainsi que les mutations économiques, un **programme de formations concerné par plusieurs secteurs d'activités** sera proposé pour **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** des demandeurs d'emplois sur les postes à pourvoir sur le territoire avec une certification ou une qualification à la clef, tout en permettant une professionnalisation des secteurs et en réduisant le décalage entre le niveau et les compétences requises et celles attendues sur le marché.

Ainsi, en 2025, sur la base des accords-cadres mis en œuvre en 2023-2024, des formations seront re/programmées dans plusieurs secteurs : numérique (technicien géoréférencement, technicien réseau...), industrie (technicien supérieur méthodes produits process, soudeur à l'arc...), tertiaire, (domaine transport, juridique), tourisme (guide conférencier, animateur loisirs...), formation (coach en insertion, formateur public adulte...), industrie culturelle et créative (métiers artistiques et administratifs du spectacle vivant), BTP, etc.

De nouvelles formations seront également proposées en cohérence avec les comités de filières du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la pêche et du bâti tropical, etc.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra, en 2025, ses efforts afin de renforcer l'efficacité des formations et maximiser l'employabilité des apprenants au travers des parcours sans couture et la possibilité pour chaque apprenant de bénéficier d'un accompagnement. L'objectif est d'améliorer la coordination des actions de formation dans une logique de continuité du parcours suivi par l'apprenant, c'est à dire limiter les coupures d'une action à l'autre (moins de 6 mois) et favoriser les passerelles vers une formation qualifiante ou un métier porteur.

En 2025, dans le cadre de sa stratégie d'achat de places en formation professionnelle, la Région adoptera une approche par filière. Si certaines filières font déjà l'objet d'un soutien important, à l'instar des secteurs BTP ou numérique, la collectivité veillera également à accompagner les filières émergentes par la consolidation de l'offre de formation dans ces secteurs, notamment :

○ **La filière du Care**

La formation dans la filière du Care est essentielle pour répondre aux besoins croissants de la société en matière de prise en charge des personnes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les malades et les personnes en situation de handicap. Cette filière englobe un large éventail de métiers liés au soin, à l'accompagnement et au bien-être.

Une partie de cette filière est couverte par l'offre de formation dispensée par les établissements de formations sanitaires et sociales .

En complément, une offre de formation sera proposée pour accompagner pleinement l'émergence de cette filière.

○ **La filière de l'économie bleue**

Dans une économie réunionnaise tournée vers la mer avec des perspectives de développement dans l'économie bleue pouvant toucher les métiers en tension et l'ensemble des compétences afférentes, il est essentiel de continuer à accompagner les formations professionnelles existantes, de répondre aux besoins en compétence, d'anticiper les futurs métiers et d'être facilitateur au développement de ce secteur à part entière.

Aussi, en 2025, au-delà des formations de la petite pêche et de matelot qui seront poursuivies, la Région proposera des formations continues dans les secteurs émergents du maritime : soudeur, aménageur, les secteurs transverses, mécanicien réparateur, les menuisiers et les organisateurs de transport ainsi que dans les secteurs traditionnels (scaphandrier, voile, stratifieur).

○ **Filière de transition écologique, énergétique et développement durable**

Dans ce secteur, des difficultés de recrutement sont signalées pour une grande partie des métiers, cela en raison notamment d'un manque d'attractivité de ces derniers (difficulté du travail, horaire, salaire...). De fait, la Région s'attachera ainsi à développer des parcours de formation dans cette filière en prenant en considération la transformation profonde de ces métiers motivée par la transition écologique qui pousse notre société à s'adapter à des modèles plus durables et respectueux de l'environnement.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------------|---------------------|---|
| Action 1 : Care | Nombre d'actions de formation sur la filière du care | Nouvel indicateur | | 25 |
| | Nombre d'entrées sur des formations de la filière du care | Nouvel indicateur | | 350 |
| Action 2 : Economie bleue | Nombre d'actions de formation sur la filière de l'économie bleue | Nouvel indicateur | | 10 |
| | Nombre d'entrées sur des formations de la filière de l'économie bleue | Nouvel indicateur | | 150 |
| Action 3 : Transition écologique | Nombre d'actions de formation sur la filière de la transition écologique | Nouvel indicateur | | 8 |
| | Nombre d'entrées sur des formations de la filière de la transition écologique | Nouvel indicateur | | 120 |
| Action 4 : Autres secteurs | Nombre total d'entrées sur des actions de formation professionnalisantes ou certifiantes sur les autres secteurs | 2 500 | 800 | 2 000 (Cible ajustée en fonction des nouveaux indicateurs) |

C – Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général

Dans un contexte où le taux de chômage reste élevé par rapport à l'hexagone, l'AFPAR demeure un pilier de l'action régionale en matière de formation professionnelle. Sa finalité est double : faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins de l'économie réunionnaise, en offrant de la main d'œuvre qualifiée.

Afin de soutenir la montée en compétences des demandeurs d'emploi et permettre à ces derniers d'intégrer des parcours d'excellence, la collectivité maintiendra son soutien à l'AFPAR.

Des missions spécifiques seront demandées à l'AFPAR :

- Prise en charge du public jeune en situation de décrochage scolaire. Pour ce faire, la collectivité analysera les expériences menées dans ce domaine, en particulier la possibilité de créer des parcours sur mesure adaptés à chaque situation personnelle en vue de permettre un raccrochage vers des dispositifs de formation initiale ou continue ;
- La Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) développée depuis 2022 dans le cadre d'une expérimentation est confirmée en 2025. La PAC vise un public éloigné de l'emploi, nécessitant une prise en charge en amont des formations qualifiantes ;
- Le public BRSA sera une mission prioritaire de l'AFPAR avec la création de parcours et de lieux de formations spécifiques à ce public notamment dans la zone d'expérimentation France Travail sur le bassin de St Leu ;

- Le secteur des services à la personne, continuera, compte tenu de la dynamique démographique spécifique de l'île, à bénéficier d'une attention particulière au développement d'une carte de formation spécifique dans ce secteur ;
- Par ailleurs, au regard des données socio-économiques sur le bassin Nord, le développement de formations dans les secteurs du service aux entreprises et aux particuliers sera développé (numérique et cybersécurité, tertiaire service et administratif et transition écologique).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------------------|---------------------|-------------|
| Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général | Nombre de stagiaires sur les formations de l'AFPAR | 1 500 nouvelles entrées | 760 | 1 600 |
| | Taux de sorties positives sur les formations AFPAR | 80% | 79% | 80% |

D – Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale

Au regard de l'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) en 2025, le secteur des formations sanitaires et sociales sera soutenu par la consolidation de l'offre de formation et l'aide aux apprenants de la filière.

Les **formations diplômantes** seront renforcées en fonction des capacités d'accueil des établissements (nouvelle section d'ambulancier à Saint-Pierre en juillet 2024 notamment). Dans le cadre du développement de l'UFR Santé de l'université, celui-ci accueille, depuis 2024, les formations de maïeutique et d'infirmiers en pratique avancée. La collectivité soutiendra la structuration de ces filières et envisage l'ouverture d'une filière orthophoniste en 2025.

Une attention particulière sera apportée aux besoins en formations relevant du secteur de la petite enfance en lien avec les évolutions,

Par ailleurs, la Région a amorcé, depuis 2022, une diversification des parcours en intégrant des **formations certifiantes** en complément des diplômes d'État. Ainsi, des titres professionnels ont été mis en œuvre et seront poursuivis en 2025.

En outre, dans le but de favoriser l'**égalité des chances**, la collectivité a déployé en 2023 un dispositif expérimental de soutien aux étudiants en soins infirmiers issus des filières de baccalauréat professionnel. Cette mesure importante sera évaluée en 2024 et généralisée à l'ensemble des formations post-bac. Afin de faciliter le quotidien des étudiants, la collectivité a déployé en 2024, un dispositif de lutte contre la précarité menstruelle ainsi qu'un dispositif d'accès aux soins pour les apprenants de ces filières.

Enfin, la Région mènera une expérimentation pour intégrer davantage de modules de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan projeté au 31/12/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------|-----------------------------|-------------|
| Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale | Nombre d'apprenants en formation dans le secteur sanitaire et social | 3 000 | 2 698 | 3 000 |
| | Nombre d'apprenants diplômés dans secteur sanitaire | 400 | 320 | 400 |
| | Taux de réussite dans les formations sanitaires | 85% | 73% | 85% |
| | Nombre d'apprenants diplômés dans secteur social | 200 | 233 | 230 |
| | Taux de réussite dans les formations sociales | 80% | 77% | 80% |

E – Acheter des places de formation au titre des Programmes Régionaux de Formation Professionnel (PRFP) nationaux

En 2025, la collectivité amorcera une démarche de conventionnement avec les régions de l'héxagone favorisant ainsi la coopération interrégionale au bénéfice des demandeurs d'emploi Réunionnais qui pourront, grâce à la conclusion de conventions de partenariat, profiter de l'offre de formation collective sur le territoire national.

L'objectif sera de développer les compétences des individus sur des plateaux techniques inexistantes à La Réunion en achetant des formations sur les PRFP des autres collectivités.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------------|---------------------|-------------|
| Acheter des places de formation au titre des PRFP nationaux | Nombre de conventions conclues avec d'autres Régions | Nouvel indicateur | | 2 |
| | Nombre d'entrées réalisées sur les PRFP nationaux | Nouvel indicateur | | 50 |

F – Favoriser les échanges avec les pays voisins

A ce titre, la collectivité s'attachera à définir la stratégie territoriale de l'offre de formation et l'implantation des écoles et instituts, à identifier d'autres freins à la formation et proposer des solutions opérationnelles.

III – DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT A LEVER LES FREINS A LA FORMATION

Au-delà des financements apportés aux organismes, la Région poursuivra l'accompagnement des apprenants à travers différentes aides.

A – Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

La Région assure le financement de la rémunération des stagiaires inscrits sur des actions de formation financées et agréées par la collectivité.

Le versement d'une rémunération ainsi que la garantie d'une protection sociale restent des leviers incitatifs pour favoriser l'accès à la formation et renforcent la sécurisation du parcours de formation des apprenants.

En 2025, la collectivité veillera à maximiser l'effet levier de la rémunération des stagiaires, et envisagera les possibilités d'accroître la persévérance des stagiaires par ce biais.

B- Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales

Les **Bourses Sanitaires et Sociales** sont attribuées aux élèves inscrits dans des formations sanitaires et sociales dont la procédure a été dématérialisée.

Concernant l'année universitaire 2023-2024, les étudiants de La Réunion ont bénéficié d'une double revalorisation du montant des bourses, à savoir une revalorisation nationale et une revalorisation spécifique dans les départements d'outre-mer :

- Revalorisation nationale décidée en mars 2023 de 37 € applicable à tous les échelons ;
- Revalorisation spécifique dans les départements d'outre-mer d'un montant de 30 € applicable à tous les échelons de bourse.

Au second semestre 2023, en vue de favoriser une meilleure égalité des chances, une aide exceptionnelle a été octroyée par la Région Réunion, pour un montant de 400 €, à tous les étudiants boursiers relevant des formations sanitaires et sociales.

Pour l'année scolaire 2024-2025, une analyse sera menée afin d'apprécier la pérennisation de cette majoration (versement mensuel de 40 €).

Pour les formations de niveau infra Bac, le passage du dispositif Bourse Régionale vers la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle représente une amélioration de l'accompagnement financier des bénéficiaires concernés.

C- Accompagner les projets individuels via le Pass Formation

En 2025, la Région maintiendra son dispositif d'aide à la formation individuelle, le Pass Formation, afin que tout demandeur d'emploi à La Réunion puisse trouver une solution formative assurant une insertion durable et pérenne dans l'emploi.

D- Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires : Réuni'Pass

La Région renouvelle, en 2025, la mise en œuvre du dispositif Réuni'Pass qui permet aux stagiaires de la formation professionnelle la gratuité des déplacements sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de l'île.

E- Conclure un partenariat avec la CAF pour établir un plan d'actions à la levée des freins périphériques

Selon une étude menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Observatoire de la parentalité en 2021, une famille réunionnaise sur quatre est une famille monoparentale et 38 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans ces familles.

Un parent sur trois ne fait pas garder son enfant, en raison le plus souvent d'un coût trop élevé (37,8 %), d'horaires inadaptés (27 %) et d'un manque de solidarité familiale (25,5 %).

Face à ce constat, la Région souhaite promouvoir l'égalité des chances et soutenir ces familles monoparentales en leur facilitant l'accès à des solutions de garde d'enfants pour leur permettre de se réinsérer professionnellement. Dans cette perspective, la Région travaillera en partenariat avec la CAF pour engager une première piste à la levée de ces freins qui est la réservation de berceaux dans les crèches implantées sur le territoire.

F- Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle

En 2025, la Région mettra en place un dispositif d'accompagnement afin d'inciter les stagiaires à poursuivre et à terminer leur parcours de formation, dans les secteurs sur lesquels les besoins en emploi sont avérés. L'objectif fixé étant de réduire les obstacles financiers qui pourraient conduire à l'abandon de la formation.

De plus il s'agit de rendre le statut de stagiaire en formation professionnelle plus attractif, encourageant ainsi les bénéficiaires à s'engager dans un parcours de formation pour monter en compétences et s'insérer durablement sur le territoire.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle | Nombre de stagiaires rémunérés | 10 000 | 5 062 | 8 300 |
| Action 2 : Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales et EGCR | Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales | 900 | 785 | 700 |
| | Nombre de bénéficiaires de l'EGCR | 80 | 0 | 160 |
| Action 3 : Accompagner les projets individuels de formation | Nombre de bénéficiaires du Pass Formation et AF2R | 750 | 011 | 1 800 |
| Action 4 : Poursuivre la levée des freins à la mobilité des stagiaires | Nombre de bénéficiaires du RéuniPass | 3 000 | 1 500 | 3 000 |
| Action 5 : Partenariat avec la CAF | Nombre de réservation effective de berceaux | Nouvel indicateur | | 20 |
| Action 6 : L'aide individuelle pour le maintien en formation | Nombre de stagiaires bénéficiaires | Nouvel indicateur | | 2 000 |

IV- RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

A- Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO

La superposition des compétences régionales et des missions assignées aux OPCO dans les domaines de l'observation, de la prospective, de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation exige une coordination précise et transparente des actions de la Région et des OPCO sur le territoire. Cette articulation est essentielle pour améliorer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement destinés aux jeunes et aux demandeurs d'emploi à La Réunion.

A ce titre, en 2025, la Région poursuivra la démarche de conventionnement avec l'ensemble des OPCO implantés sur le territoire.

B- Soutenir l'investissement des centres de formation d'apprentis (CFA)

Le soutien régional à l'investissement des CFA étant une initiative clé pour renforcer l'apprentissage et la formation professionnelle sur le territoire, la Région maintiendra, comme en 2024, son action dans le but de permettre aux apprentis réunionnais de se former avec les équipements et technologies les plus modernes et adaptés aux besoins des entreprises.

En 2025, la collectivité s'attachera à promouvoir la qualité des formations ainsi que la responsabilité sociale des entreprises à travers cette aide, dans un dialogue avec les OPCO.

C- Améliorer l'accès à l'apprentissage (cout contrat + petit équipement)

Au regard du contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, la collectivité intensifiera son action afin d'améliorer l'accès à l'apprentissage dans la limite des moyens qui lui sont alloués par France Compétences.

Il s'agira de formaliser l'intervention complémentaire de la Région dans le cadre de la majoration des coûts-contrats aux côtés des Opérateurs de compétences.

D- Encourager l'aide à la mobilité des apprentis

Dans le but d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes réunionnais, la Région maintiendra, en 2025, de manière complémentaire aux OPCO, le dispositif régional permettant aux apprentis de réaliser, dans le cadre de leur parcours d'apprentissage, un stage hors de l'académie.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO | Nombre de conventions signées | 4 | 0 | 5 |
| | Nombre de dossiers co-financés | 12 | 4 | 12 |
| Action 2 : Soutenir l'investissement des CFA | Nombre de CFA soutenus | 20 | 15 | 100 |
| Action 3 : Améliorer l'accès à l'apprentissage | Nombre de CFA soutenus | 20 | 0 | 50 |
| Action 4 : Encourager l'aide à la mobilité des apprentis | Nombre d'apprentis bénéficiaires de l'aide à la mobilité | Nouvel indicateur | | 100 |

V - INNOVER ET REVITALISER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) AU SERVICE D'UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES USAGERS

Alors que l'année 2024 a été marquée par la structuration et le déploiement du SPRO, la Région s'attachera, en 2025, à améliorer les activités de celui-ci en augmentant la proximité du service avec les usagers, dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'information et de l'orientation en faveur du public.

De plus, dans un contexte qui évolue rapidement et devient de plus en plus complexe, influençant profondément les besoins en orientation professionnelle, la Région souhaite innover et revitaliser le SPRO en intégrant dans ses actions de nouvelles technologies, des approches modernes et par conséquent une offre de services plus adaptée aux besoins des usagers.

L'année 2025 permettra à la collectivité d'impulser le SPRO à travers 4 axes :

A- Conseiller et orienter les Réunionnaises et Réunionnais

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services en prônant la proximité avec les usagers, est, en 2025, la priorité du SPRO.

A cet égard, afin d'optimiser les interactions avec les publics, il s'agit de diversifier les points de contact (front office) du SPRO, notamment par la mise en place d'une plateforme téléphonique, à travers un n° vert gratuit, qui apportera à tous les Réunionnais un premier niveau d'information sur l'orientation, la formation et les métiers quel que soit leur lieu d'habitation sur le territoire que ce soit au moment d'une primo orientation ou d'un souhait de reconversion professionnelle.

De même, l'inauguration de la Maison de l'Orientation de l'Est assurera un accueil physique supplémentaire et marquera ainsi l'ouverture officielle d'un espace dédié à l'accompagnement et au conseil pour les personnes en quête d'orientation professionnelle ou scolaire dans la zone Est du territoire.

B- Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations

En 2025, il s'agit d'intégrer dans la stratégie de valorisation des métiers portée par le SPRO l'organisation de la 48^{ème} édition de la compétition des métiers WorldSkills afin de susciter l'intérêt sur les métiers qui seront en compétition et définis par la Région, mais aussi d'inspirer et motiver les jeunes à poursuivre des carrières dans ces domaines dans lesquels il existe des tensions de recrutement sur le territoire.

Par ailleurs, pour garantir une meilleure proximité entre le SPRO et les usagers, il est prévu l'organisation d'actions événementielles portant sur la découverte des métiers, à l'instar des Rallyes des Métiers, ciblées dans chaque micro-bassin et également dans les Hauts et les écarts afin de couvrir l'ensemble du territoire.

C- Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers

Afin de maximiser l'impact du message régional sur l'orientation, la Région poursuivra la diversification des supports de communication afin de toucher efficacement différents segments du public cible en adoptant le bon canal de diffusion.

S'agissant du portail SPRO, dont la livraison est prévue au cours du dernier trimestre 2024, il s'agira en 2025 d'assurer une animation efficace et engageante du portail afin d'en créer un espace dynamique et interactif qui répond aux besoins des usagers.

Dans la poursuite de sa stratégie éditoriale, la Région, sous l'égide du SPRO, élaborera 10 brochures « Karé Metiyé » permettant d'outiller les acteurs de l'orientation et d'informer l'ensemble des publics sur les métiers qui sont issus des filières qui seront valorisées en 2025, à savoir le care, la transition écologique et énergétique et l'économie bleue.

D- Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives

En soutenant les acteurs de l'orientation, la Région souhaite améliorer leur capacité à guider efficacement les individus vers des choix qui correspondent à leurs aspirations et leurs compétences.

Ainsi en collaboration avec tous les acteurs de l'orientation, un programme de professionnalisation sera élaboré et appliqué en 2025 dans le but de favoriser la montée en compétences et l'actualisation des connaissances des partenaires de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi dans le cadre du SPRO.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| Action 1 : Conseiller et orienter les Réunionnais | Création des Maisons de l'Orientation | Travaux à réaliser sur le site choisi | Recherche d'un local en cours | Ouverture du site |
| | Création du numéro vert | Nouvel indicateur | | Mise en œuvre et bilan de sa mise en place |
| Action 2 : Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations | Nombre d'évènements autour de la valorisation des métiers pour tous publics | 4 | 0 | 4 |
| | Nombre de rallyes métiers organisés par la Cité des Métiers | 10 | 8 | 10 |
| | Nombre de sorties extérieures (LoKar) | Nouvel indicateur | 16 | 36 |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|---------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Action 3 : Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers | Portail SPRO | Mise en ligne d'une version finalisée | Livraison prévue pour septembre 2024 | Animation, mise en œuvre et bilan de la 1 ^{ère} année d'exécution |
| | Nombre de Karé Métiyé | 10 | 2 | 10 |
| | Nombre d'éditions Orientanoo | 3 | 1 | 3 |
| Action 4 : Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives | Nombre d'ateliers de professionnalisation | 15 | 8 | 24 par opérateurs (48) |
| | Nombre de comités et instances de partage SPRO | 8 | 19 | Mise en place COPIL prescripteur |
| | Nombre de conventions signées | 20 | 0 | 8 |

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

Depuis son installation, l'autorité régionale renforce l'accès des Réunionnais à des ressources essentielles. Favoriser « l'excellence culturelle et sportive » est une priorité phare de l'axe 1.

Cette excellence doit se construire à partir des spécificités identitaires de la Réunion, en intégrant la culture populaire et les pratiques orales qui façonnent l'imaginaire collectif local.

Pour que cette politique réponde véritablement aux attentes de la population, elle doit non seulement reconnaître et valoriser les pratiques culturelles déjà existantes, mais aussi encourager les initiatives qui émanent des Réunionnais eux-mêmes.

Plutôt que de proposer une vision descendante de la culture, il s'agit de soutenir les projets locaux, en particulier ceux portés par les petites associations souvent actives dans les quartiers ou auprès des populations défavorisées. La Région doit jouer un rôle facilitateur en aidant ces acteurs à accéder aux financements, en simplifiant les démarches administratives et en accompagnant les initiatives citoyennes. Ce modèle de partage et de collaboration renforce les liens sociaux et permet de faire émerger une excellence populaire, véritable reflet de la créativité et des aspirations locales.

Par ailleurs, la politique régionale a pour ambition de créer des passerelles solides entre l'école, la culture et le sport, afin de garantir une égalité d'accès pour tous, notamment les jeunes. Cela inclut la poursuite des investissements dans les infrastructures culturelles et sportives, tout en renforçant le soutien aux pratiques sportives populaires, parallèlement à l'accompagnement des athlètes de haut niveau. La coordination des politiques culturelles et sportives doit passer par une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernance (communes, département, région), afin de décloisonner les initiatives, de favoriser leur complémentarité et de maximiser leur impact sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, l'objectif est de mettre en place une politique culturelle et sportive qui reflète l'identité des Réunionnais, tout en étant accessible et participative. En s'appuyant sur les pratiques existantes et en encourageant la co-construction avec les acteurs locaux, la collectivité veut promouvoir une culture et un sport inclusifs, résilients et adaptés aux besoins réels du territoire. Pour la première fois, ces deux volets ont donc été fusionnés.

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel forge l'identité d'une société. Chaque groupe social a une représentation de la notion du patrimoine qui est issue d'une histoire, d'un héritage culturel. Le patrimoine peut être une trace matérielle comme un lieu, un site, un bâtiment ; une trace immatérielle comme une langue, un savoir-faire, une tradition, un rite ; un paysage ; une trace hybride qui relie l'objet et le savoir-faire. Il peut jouer un rôle clé et transverse pour les générations futures dans le développement économique et touristique du territoire, contribuer à la cohésion sociale.

Consciente du potentiel patrimonial du territoire, la collectivité s'est engagée dans une dynamique concrète autour de la valorisation du patrimoine culturel de La Réunion, vivant, matériel et immatériel : il s'étudie, se préserve, se restaure et se transmet.

A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

Lieux de mémoire et de préservation du patrimoine, de transmission, de médiation culturelle, espace de rencontres et de dialogues, les musées participent au développement du territoire et à l'émancipation de la société. Chaque année, la collectivité poursuit un programme d'investissement ambitieux afin de développer ses équipements muséographiques et d'offrir aux publics une offre muséale diversifiée et de qualité.

1) Renforcer l'attractivité des musées régionaux

L'année 2025 marquera la première année pleine du nouveau contrat de gestion attribué à la SPL Réunion des musées régionaux (mise en œuvre du nouveau contrat au 1er juin 2024). Ce nouveau contrat fixe des objectifs plus ambitieux pour les musées régionaux, en termes de fréquentation, de satisfaction du public, de programmation et de chiffre d'affaires.

2) Porter les grands projets muséographiques

La collectivité poursuivra en 2025 les projets structurants initiés en faveur du développement des équipements muséographiques :

- réhabilitation et mise en valeur du Domaine de Maison Rouge : étude de prospection archéologique, lancement d'une consultation pour l'étude de programmation ;
- aménagement des réserves mutualisées pour les collections du MADOI et du musée Stella Matutina : démarrage des études de maîtrise d'œuvre ;
- aménagement du FRAC : lancement d'une étude de programmation pour l'aménagement de réserves, lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet global d'aménagement et mise aux normes ERP ;
- projet d'extension de Kélonia : lancement des études techniques et faisabilité ;
- programme annuel d'enrichissement et de restauration des collections régionales, et petits travaux d'entretien des bâtiments culturels appartenant à la collectivité ;
- régie des collections régionales : mise en œuvre du logiciel de gestion informatisée des collections régionales et muséales, réorganisation des réserves des collections régionales ;
- étude de définition pour la préfiguration d'une Maison du Maloya.

L'objectif est de contribuer à la préservation et à la diffusion du patrimoine culturel réunionnais par la poursuite de ces projets phares à vocation muséale qui sont inscrits dans le PPI-PPF 2023/2030. En outre, ces projets bénéficient également d'un appui technique et financier de l'Etat à travers leur inscription au Contrat de convergence 2024-2027.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Renforcer l'attractivité des Musées Régionaux | Nombre de visiteurs | 226 812 | 174 764 | 398 582 |
| | Chiffre d'affaires | 2 755 562 € | 1 985 994 € | 4 906 459 € |
| Action 2 : Porter les grands projets muséographiques | Nombre de travaux/chantiers engagés | 4 | 3 | 6 |

B –Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles

1) Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique

Les signatures de la Charte des collectivités bilingues et du Pacte linguistique ont constitué des temps forts dans la politique linguistique de La Réunion ces dernières années. Il convient aujourd'hui d'entamer une phase de concrétisation des actions qui en découlent :

- Reprise des travaux du Comité de Pilotage sur la politique linguistique, débutés lors de la préparation des États Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021. Il y sera notamment discuté la façon dont les partenaires pourront s'engager dans la mise œuvre du Pacte linguistique ;
- Mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues (signée fin 2022). Par exemple, production de signalétiques bilingues dans les bâtiments de la Région, proposition de courriers type bilingues etc.

Enjeux stratégiques :

- Structurer et mobiliser des moyens pour le développement linguistique.

Impacts attendus en 2025 :

- La valorisation de la pratique du créole au quotidien notamment dans les rapports avec les administrations ;
- L'augmentation des outils et mode de communications bilingues.

2) Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise

Poursuivre l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole, notamment le projet de dictionnaire créole/français porté par Lofis la lang ou encore le PriLankréol qui fête ses 20 ans en 2024.

Impacts attendus en 2025:

- La poursuite du nombre de projets accompagnés (salons, concours, manifestations faisant la promotion de la langue créole, comme les Kabarlire ou les cocktails fonkèr ;
- Le développement du lectorat de la littérature réunionnaise ;
- Le développement et valorisation de la pratique de la langue créole grâce à une multiplication d'opérations faisant la promotion de la littérature créole.

3) Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol

Le Pacte linguistique de La Réunion a été signé le 29 novembre 2023. Il a pour objectif d'établir un partenariat renforcé entre les signataires en faveur de la reconnaissance du créole réunionnais, pour un bilinguisme harmonieux, en s'appuyant notamment sur la création d'un institut public du créole réunionnais. En 2025 ce projet d'Institut va entamer sa phase de préfiguration.

Impacts attendus en 2025 :

- La réalisation des phases d'études pour la création de l'institut de la langue créole (lancement d'une AMO) avec pour objectif la définition de la forme juridique du futur Institut ;
- La sensibilisation des publics sur le Pacte linguistique et la politique linguistique visant un bilinguisme harmonieux.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------------|---------------------|---|
| Action 1 : Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique) | Nombre d'actions | - | - | 3 |
| Action 2 : Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise | Nombre | 5 | 5 | 5 |
| Action 3 : Participer à la préfiguration de la création de L'institu la Lang Kréol | Lancement d'une étude de préfiguration | Nouvel indicateur | | Etude réalisée et forme juridique de l'institut définie |

C – Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel

La Réunion possède un patrimoine culturel riche et diversifié. Cependant, face aux mutations sociales et économiques, aux risques liés aux conditions climatiques, et à la pression démographique, il est crucial de mettre en place des actions pour recenser, étudier, et valoriser ce patrimoine.

Une des étapes réside dans la compréhension approfondie de cet héritage patrimonial. Ainsi des initiatives de recherche et d'études seront à lancer pour explorer les multiples facettes de cette identité, des traditions créoles aux influences diverses. Ces pratiques ancestrales sont autant de ponts qui lient le passé au présent, façonnant toujours l'avenir culturel de La Réunion.

La reconnaissance de ce patrimoine culturel s'affirme aujourd'hui, jour après jour. Des efforts ont été déployés pour le préserver, le promouvoir et le partager, témoignant de l'engagement continu, nécessaire envers la célébration de cette richesse culturelle unique.

En ayant une approche participative et inclusive, en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique de l'île, les objectifs visés seront de préserver le patrimoine culturel et de le transmettre aux générations futures, ainsi que de renforcer l'identité culturelle de l'île tout en assurant son rayonnement.

En effet, la valorisation du patrimoine réunionnais ne se limite pas aux frontières de l'île. Des partenariats avec des institutions nationales, internationales, notamment de l'océan Indien, seront encouragés, favorisant l'échange et la reconnaissance mondiale de cette richesse culturelle unique (cad IRD, Fonds européens, Moring...).

Enjeux stratégiques :

- Préservation de l'identité culturelle : sauvegarde des témoignages historiques et culturels et préservation de leur intégrité physique et leur valeur historique ;
- Attractivité et valorisation du patrimoine culturel ;
- Cohésion sociale impliquant les usagers et les associations.

Impacts attendus en 2025:

- Sauvegarde du patrimoine et transmission aux générations futures ;
- Sensibilisation de la population à l'importance du patrimoine, notamment via l'éducation ;
- Dynamisation économique du territoire, développement des compétences locales dans les métiers de la conservation, de l'artisanat, et de la construction durable.

1) Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales

La Région Réunion cofinance depuis 2009, aux côtés des Grandes Régions du territoire national la création et le développement d'un outil numérique indispensable aux opérations d'inventaire identifié sous l'acronyme GERTRUDE - Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique - (dossiers d'Inventaire dématérialisés). La plateforme numérique de GERTRUDE est, depuis une douzaine d'années, déployés et utilisés au sein des régions partenaires.

Enjeux stratégiques :

- Définir, développer et mettre en service une solution de production, de gestion et de diffusion du Dossier Électronique d'Inventaire du patrimoine culturel.

Impacts attendus en 2025 :

- Intégration des données produites par le SRI dans le module de production et de diffusion de GERTRUDE pour diffusion aux publics et dans les bases de données du ministère de la culture qui en assure la pérennité.

2) Valoriser et diffuser les résultats des travaux

En 2025, le SRI poursuivra sa démarche de création d'un site numérique dédié à la diffusion et la valorisation de ses données, le développement de publications et l'organisation d'événementiels culturels.

Impacts attendus en 2025 :

- Diffusion au plus grand nombre des données, inventaires, études, actions de médiation culturelle par le biais d'un outil numérique ludique ;
- Organisation des premières journées du patrimoine immatériel de La Réunion ;
- Réflexions sur la poursuite du projet de coopération sur les arts de combats traditionnels (bilan, valorisation, ouverture).

3) Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux

Face aux défis du temps, des projets de sauvegarde, de restauration et de réhabilitation de sites historiques sont mis en œuvre en lien avec la DAC Réunion. Ils visent des sites historiques privés ou publics, préservant ainsi l'authenticité et l'intégrité de la culture réunionnaise pour les générations futures. Le soutien aux actions de réhabilitation et de préservation vise à accompagner des projets de restauration du patrimoine culturel immobilier et mobilier classé, ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales | Nombre de notices d'inventaire | - | - | 2 |
| Action 2 : Valoriser et diffuser les résultats des travaux | Nombre d'expositions/de publications | 2 | 2 | 2 |
| Action 3 : Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux | Nombre de restaurations et/ou études engagées | 1 | 0 | 2 |

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

A – Soutenir les projets culturels et sportifs

La Région met en œuvre des dispositifs d'aides à l'équipement et aux actions des acteurs culturels sous statut associatif. Ces aides concernent de nombreuses disciplines telles que le théâtre, la danse, la musique, la littérature, les arts visuels, les arts du cirque, l'audiovisuel...

Le sport étant un moyen de promouvoir des valeurs essentielles telles que le respect, l'effort, la solidarité et le dépassement de soi, la Région Réunion investit dans les infrastructures sportives, en accompagnant les ligues et les comités et en soutenant les athlètes, les lycéens et les étudiants.

1) Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais

La Région contribue ainsi à améliorer la qualité de vie des Réunionnais et à renforcer le tissu associatif du territoire et la coopération sportive dans la zone océan Indien.

Enjeux stratégiques :

- Offrir au plus grand nombre un accès aux pratiques culturelles et sportives ;
- Renforcer les capacités techniques de production des acteurs ;
- Moderniser des équipements des acteurs au regard des évolutions technologiques et des contraintes écologiques ;
- Adapter les équipements aux nouvelles pratiques.

Impacts attendus en 2025 :

- Le développement des pratiques artistiques, culturelles et sportives ;
- L'amélioration des productions, des créations et des performances.

2) Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export

Politique culturelle :

Le dispositif de bourse à la recherche artistique en mobilité de la Région Réunion vise à soutenir les créateurs professionnels du spectacle vivant souhaitant réaliser des projets de recherche artistique à l'étranger. Cette bourse permet aux artistes de se confronter à la création internationale, d'expérimenter et d'approfondir leur travail, tout en développant leurs réseaux professionnels.

Enjeux stratégiques :

- Le renforcement de la compétitivité des artistes réunionnais sur la scène internationale ;
- L'enrichissement des pratiques artistiques locales par des influences extérieures ;
- L'amplification de la visibilité des créateurs réunionnais.

Impacts attendus en 2025 :

- Une diversification accrue des expressions artistiques à La Réunion ;
- Une meilleure intégration des artistes réunionnais dans les réseaux professionnels internationaux ;
- Le renforcement du tissu culturel local grâce à l'apport de nouvelles compétences et perspectives.

Politique sportive :

Enjeux stratégiques :

Le sport représente un levier puissant pour le développement économique, social et culturel de La Réunion. Il joue un rôle central dans la promotion de l'excellence sportive et dans l'accompagnement des futurs champions. À travers des initiatives de détection et de suivi des jeunes talents, la Région s'engage à renforcer les dispositifs permettant à ces futurs athlètes de se préparer aux compétitions de haut niveau. La création de pôles d'excellence et le développement d'un réseau d'ambassadeurs, tant au niveau national qu'international, visent à positionner La Réunion comme un acteur incontournable du sport.

L'accompagnement des sportifs de haut niveau se traduit par des aides individualisées, sous forme de bourses et de dispositifs adaptés, afin de faciliter leur préparation aux compétitions. Le suivi personnalisé, assuré par le CREPS, permet d'offrir aux sportifs des conditions optimales d'entraînement.

Cette démarche ne se limite pas à la préparation physique : elle valorise également les réussites individuelles, un moyen d'inspirer les jeunes générations tout en renforçant l'attractivité de La Réunion comme destination sportive de choix.

Au-delà du soutien individuel, la Région s'engage collectivement en soutenant l'organisation de compétitions nationales et internationales, faisant de La Réunion une terre d'accueil pour les meilleurs athlètes. La coopération régionale est un axe fort, notamment à travers le renforcement des relations avec les pays de la zone océan Indien. L'accompagnement du CREPS se traduit par un soutien accru à ses actions, ainsi que par l'amélioration des infrastructures et des dispositifs d'entraînement à destination des sportifs de haut niveau.

Enfin, La Réunion aspire à devenir une destination sportive de référence, en attirant des sportifs de haut niveau, favorisant ainsi les échanges avec les fédérations nationales et stimulant l'économie locale. Ce positionnement vise à accroître le rayonnement international de l'île et à renforcer son image de marque, tout en générant des retombées économiques et touristiques importantes. En parallèle, le sport contribue à la cohésion sociale, en promouvant des valeurs positives et en améliorant la santé publique. Les impacts attendus d'ici 2025 sont significatifs : l'émergence de nouveaux champions, une amélioration des performances sportives, une augmentation de l'attractivité de La Réunion et un développement économique renforcé.

Impacts attendus en 2025 :

- Développement des talents locaux : émergence de nouveau champions, amélioration des performances sportives ;
- Rayonnement international de la Réunion : amélioration de l'image de marque de La Réunion, attractivité touristique, renforcement des partenariats internationaux ;
- Développement économique : création d'emplois, stimulation de l'économie locale (événements sportifs) ;
- Cohésion sociale : promotion des valeurs sportives et contribution à l'amélioration de la santé publique.

3) Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives

La Région Réunion joue un rôle clé dans la promotion et la diffusion des manifestations culturelles et sportives, en soutenant des initiatives qui renforcent leur visibilité et leur accessibilité.

Enjeux stratégiques :

- Renforcer la médiation culturelle et sportive pour toucher un public plus large ;
- Élargir la portée des manifestations.

Impacts attendus en 2025 :

- L'augmentation de la participation du public à ces événements ;
- Une meilleure reconnaissance des talents locaux.

En 2025 une attention particulière sera portée sur l'accompagnement de manifestations visant à valoriser, affirmer et partager l'identité créole et la culture réunionnaise.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|--|---|
| Action 1 : Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais | Nombre de projets soutenus | - | 320 | 320 |
| Action 2 : Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export | Nombre de projets culturels accompagnés | - | - | 5 |
| | Nombre de jeunes talents soutenus | 20 | 14 | 15 |
| | Nombre de médailles remportées (compétition internationale) | - | JOP : 1 médaille d'or et 2 médailles de bronze | Championnat d'Europe – Championnat du monde |
| Action 3 : Participer à la diffusion et à l'organisation des manifestations culturelles et sportives | Nombre de manifestations culturelles soutenues | 5 | 2 | 5 |
| | Nombre d'événements sportifs internationaux organisés à La Réunion | 67 | 60 | 67 |

B – Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives

Le développement des secteurs culturels et sportifs passe par une nécessaire consolidation des acteurs structurants et le soutien aux filières et aux réseaux constitués qui permettent une meilleure coordination et une optimisation des ressources.

1) Le Pôle Régional des Musiques Actuelles : PRMA

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles de La Réunion prévoit un programme d'activité structuré autour ses trois secteurs : l'observation et la ressource, le soutien à la structuration et à la professionnalisation, et la valorisation du patrimoine musical.

Enjeux stratégiques :

- Répondre de manière ciblée aux besoins du secteur des musiques actuelles, en mettant en place des actions spécifiques ;
- Mettre en place une observation participative et partagée et fournir des ressources variées pour répondre aux besoins du secteur ;
- Soutenir la structuration et la professionnalisation en encourageant l'émergence d'un écosystème musical dynamique et en diversifiant les sources de financement en faveur de la mobilité des artistes ;
- Valoriser le patrimoine musical en préservant et en promouvant le patrimoine musical de l'île à travers des initiatives de conservation et de diffusion.

Impacts attendus en 2025 :

- Redéfinition des missions et de la stratégie du PRMA en concertation avec l'ensemble de la filière.

2) Fonds Régional d'Art Contemporain : FRAC

Le FRAC est un outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire. Comme tous les autres Fonds régionaux d'art contemporain, le FRAC RÉUNION - seul Frac d'outre-mer - a pour ambition de présenter l'art d'aujourd'hui.

En 2025 plusieurs chantiers sont prévus :

- Le lancement des travaux de mise aux normes ERP et de réaménagement des réserves ;
- La consolidation du partenariat FRAC-Région-Etat à travers une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs ;
- La mise en œuvre d'un nouveau projet de direction.

Enjeux stratégiques :

- Constituer une collection représentative de la création artistique régionale et la diffuser auprès des différents publics.

Impacts attendus en 2025 :

- Amélioration de la qualité de la conservation et de la gestion de la collection ;
- Développement des publics ;
- Révision de la Convention Pluriannuels d'Objectifs ;
- Déploiement des outils existants : le jardin -collection, le frac mobile.

3) Comités et ligues

Le partenariat entre la Région Réunion et les ligues et comités sportifs constitue un pilier fondamental du développement du sport sur le territoire. Il se traduit par un ensemble d'actions visant à soutenir les initiatives locales, à développer les pratiques sportives et à améliorer les performances des athlètes réunionnais.

Enjeux stratégiques :

- Soutenir les ligues et comités pour la mise en œuvre de leurs projets (formations, compétitions, équipements...);
- Co-construire les politiques sportives en travaillant en étroite collaboration avec les ligues et comités afin de définir les orientations stratégiques du sport à La Réunion ;
- Améliorer la qualité des services proposés aux sportifs en offrant des services plus adaptés aux besoins des sportifs et des ligues et comités.

Impacts attendus en 2025 :

- Une offre sportive plus diversifiée et de meilleure qualité ;
- Une augmentation du nombre de licenciés ;
- Une amélioration des performances sportives des Réunionnais.

4) Salles de création et de diffusion

Les 13 salles de création et de diffusion soutenues par la Région se sont grandement confortées et professionnalisées ces dernières années.

Pour 2025 l'accompagnement sera poursuivi et pourrait être renforcé par de nouveaux conventionnements et le suivi des institutions en cours de labellisation.

Enjeux stratégiques :

- L'égalité d'accès de tous les réunionnais aux ressources artistiques produites ;
- La contribution à l'exercice des droits culturels des personnes et en particulier le droit de participer à la vie culturelle ;
- L'aménagement culturel du territoire et l'équilibrage de l'offre ;
- Le soutien à la création et à la diffusion locale ;
- Le maintien et le développement des emplois qualifiés.

Impacts attendus en 2025 :

- Signature de 4 nouvelles conventions d'objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles « labellisées » à budget constant ;
- Signature de 3 nouvelles conventions d'objectifs pluriannuels et multi partenariaux des salles non labellisées à budget constant.

5) Compagnies conventionnées

Le dispositif d'aide aux compagnies conventionnées vise à soutenir les activités artistiques et culturelles dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts du cirque et de la rue. Cette aide est destinée aux compagnies bénéficiant d'un conventionnement avec le Ministère de la Culture, leur permettant de développer des programmes globaux d'activités artistiques cohérents. Les projets soutenus doivent démontrer une organisation professionnelle solide et des stratégies de développement ambitieuses, favorisant la création, la diffusion et les actions culturelles territoriales.

Une remise à niveau des relations entre les 16 compagnies « conventionnées Etat » et la collectivité est à prévoir afin d'étendre le principe du conventionnement.

Enjeux stratégiques :

- Le renouvellement artistique ;
- L'aménagement culturel du territoire ;
- L'égalité d'accès aux ressources culturelles et le renforcement des liens entre la population et les œuvres et artistes ;
- Le rayonnement de la création locale ;
- Le maintien et le développement des emplois.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure structuration des compagnies artistiques ;
- Une augmentation de leur capacité de production et de diffusion ;
- Une amélioration des conditions d'emploi.

6) Industries culturelles et créatives

Elles concernent principalement la filière du livre.

En 2025 la Région poursuivra sa politique de soutien à la filière livre en partenariat avec Centre National de Livre et la DAC Réunion dans le cadre de la Convention Cadre en faveur du livre 2023-2025.

Enjeux stratégiques :

- Le soutien et le développement de la création littéraire et de la production de l'édition régionale ;
- L'accessibilisation au livre et à la lecture au plus grand nombre.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure couverture du territoire par un tissu de librairies indépendantes modernes et accueillantes, proposant une offre de livres diversifiée et de qualité ;
- Le développement de la pratique de la lecture et de la vente de livres.

En 2025, les travaux de révision du Schéma du livre aboutiront à une photographie du secteur et un ensemble de préconisations qui serviront d'axe de travail pour l'accompagnement du secteur au cours des prochaines années.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| PRMA | Nombre d'artistes accompagnés | 500 | 584 | 584 |
| FRAC | Nombre d'expositions et de projets à l'attention des publics | 5 | 5 | 5 |
| Comités et ligues | Nombre de licenciés | Nouvel indicateur | | |
| Salles de diffusion | Nombre de conventionnements (salles labellisées) | Nouvel indicateur | | 4 |
| Compagnies conventionnées | Nombre de projets soutenus | Nouvel indicateur | | 12 |
| Entreprises culturelles – Filière livre | Nombre soutenu | 10 | 0 | 10 |

C – Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels

La politique culturelle rénovée portée par la collectivité doit permettre de renforcer l'identité régionale, en créant un sentiment d'appartenance et de fierté tout en favorisant la diversité culturelle.

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. L'année 2024 a permis de conforter les dispositifs actuels et l'année 2025 permettra de conduire la révision de l'ensemble des cadres existants pour qu'ils soient un outil au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle.

Il existe actuellement 58 cadres d'intervention, adoptés en 2018. Une révision est nécessaire pour :

- Prendre en compte l'évolution des contextes et les axes stratégiques de la mandature ;
- Simplifier la compréhension de notre action auprès des porteurs de projets ;
- Clarifier les démarches pour les acteurs.

L'objectif est de mieux répondre aux besoins du territoire.

1) Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali

Le dispositif Guétali a pour objectif principal de développer l'économie du spectacle vivant et des arts visuels en soutenant les emplois culturels et en promouvant des spectacles et expositions pour les Réunionnais. Les projets retenus sont des créations artistiques locales récentes et sont programmés dans divers lieux afin de faciliter l'accès aux ressources artistiques.

Enjeux stratégiques :

- Stimuler l'économie culturelle locale en offrant des opportunités d'emploi aux artistes et techniciens ;
- Renforcer le tissu social en favorisant l'accès à des événements culturels de qualité.

Impacts attendus en 2025 :

- Le maintien de la fréquentation et de la diversification des types de lieux d'accueil ;
- Une meilleure répartition géographique de l'offre culturelle prenant davantage en compte les hauts et l'Est ;
- Une sensibilisation accrue des populations, y compris les jeunes, aux arts et à la culture grâce aux actions d'éducation artistique et culturelle intégrées au programme.

2) Aides individuelles à la formation initiale et à la formation continue

Le secteur culturel propose 4 dispositifs « d'aide à la formation individuelle » afin d'accompagner les jeunes Réunionnais désireux de s'investir dans les métiers de la culture :

- L'aide à la formation professionnelle ;
- Le parcours artistique d'excellence ;
- L'aide à la préparation au Diplôme d'État et au Certificat d'Aptitude ;
- L'aide régionale aux études artistiques secondaires en métropole (AREASM).

Un travail de révision des dispositifs est à mener en 2025, en collaboration avec la direction de la formation professionnelle afin de les harmoniser. En parallèle une réflexion est à mener sur l'accompagnement des organismes de formation aux métiers de la culture implantés sur le territoire qui connaissent des difficultés de plus en plus grandes pour financer leurs offres de formation.

Enjeux stratégiques :

- Favoriser la formation des jeunes aux métiers de la culture ;
- Participer à la professionnalisation des acteurs culturels ;
- Encourager la mobilité des Réunionnais.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure lisibilité et efficacité des aides apportées aux bénéficiaires ;
- Le développement des compétences aux métiers de la culture ;
- La structuration du secteur culturel.

3) Bourses sportives

Le secteur sportif propose deux dispositifs pour soutenir les jeunes sportifs réunionnais à haut potentiel. Ces bourses ont pour objectif de permettre à ces jeunes talents de concilier leurs études avec une carrière sportive de haut niveau, en leur offrant la possibilité de s'entraîner et de se former dans des structures de pointe dans l'Hexagone :

- Les Aides Régionales pour les Études Secondaires Sportives en Métropole (ARESM) ;
- Les Bourses Régionales des Études Supérieures Sportives en Mobilité (BRESUP Sport).

Enjeux stratégiques :

- Le soutien aux jeunes sportifs les plus prometteurs pour le développement du sport de haut niveau à La Réunion et l'émergence de futurs champions ;
- L'insertion professionnelle : en favorisant la poursuite d'études supérieures, la Région aide les jeunes sportifs à acquérir les compétences nécessaires pour envisager une carrière professionnelle, que ce soit dans le domaine du sport ou dans d'autres secteurs.

Impacts attendus en 2025 :

- Amélioration des performances sportives ;
- Augmentation du nombre de sportifs de haut niveau ;
- Développement de filières d'excellence : en concentrant les efforts sur certaines disciplines où La Réunion dispose d'un potentiel particulier, la Région pourra développer des filières d'excellence et renforcer son positionnement dans le paysage sportif français.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali | Nombre de public touché | 40 000 | 76 000 | 65 000 |
| | Nombre de représentations et expositions | 600 | 669 | 650 |
| | Nombre de structures bénéficiaires | 50 | 53 | 55 |
| Action 2 : Aides individuelles à la formation initiale et formation continue | Nombre de bénéficiaires à la formation initiale | 4 | 4 | 6 |
| | Nombre de bénéficiaires à la formation continue | 35 | 33 | 35 |
| Action 3 : Bourses sportives | Nombre de bénéficiaires | 100 | 80 | 120 |

NB: le dispositif Guetali a bénéficié d'un impact auprès du public très au-dessus des attendus en 2023/2024, en grande partie grâce à l'ouverture du dispositif aux arts visuels. Ce taux de visiteurs étant tout à fait exceptionnel en 2024, il faut donc rester prudent dans l'élaboration des cibles 2025. Par ailleurs, il conviendrait de maintenir le montant budgétaire dédié au dispositif afin de conserver le nombre de structures bénéficiaires.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

Que ce soit dans le champ de la culture et de la création ou dans celui du sport et de la compétition, les échanges avec l'extérieur sont une nécessité pour s'enrichir, monter en compétence et se former.

La Région Réunion, consciente de son potentiel artistique et sportif et de sa position géographique stratégique au cœur de l'océan Indien, continuera à renforcer ses liens tant sur l'espace géographique indianocéanique, que sur l'Europe et le reste du monde.

A – Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

Bien plus que de simples loisirs, à La Réunion, le sport et la culture sont des vecteurs d'identité, de cohésion sociale et de développement économique.

Pour répondre aux ambitions de ces acteurs et renforcer l'attractivité de notre territoire, une stratégie partenariale avec l'ensemble des collectivités locales est nécessaire.

1) Accompagner les contrats de développement territoriaux

L'investissement de la Région dans les secteurs culturels et sportifs, pour être efficace, doit s'inscrire dans une dynamique de co-construction et un partenariat étroit avec les collectivités locales.

Les contrats territoriaux de développement culturel et sportif pluriannuels ont pour objectif d'accompagner les politiques culturelles et sportives des communes et de leurs groupements, dans l'ingénierie et le soutien aux axes structurants, comme dans leurs projets d'investissement.

Dans un premier temps seront priorisés les territoires ruraux des hauts et de l'Est de l'Ile.

Enjeux stratégiques :

- Renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels et sportifs et la mutualisation de leurs moyens ;
- Encourager la participation des habitants et habitantes à la vie culturelle et sportive, en protégeant et promouvant la diversité des expressions ;
- Favoriser une vie culturelle, artistique et sportive riche, harmonieuse et diversifiée sur l'ensemble du territoire, en accompagnant les démarches d'expérimentation territoriale, privilégiant la proximité et basé sur des coopérations inter- collectivités.

Impacts attendus en 2025 :

- La signature de contrats territoriaux pluriannuels de développement culturel et/ou sportif .

2) Soutenir les actions de coopération régionale

Le développement de la coopération culturelle et sportive dans l'océan Indien est un axe central de la politique culturelle et sportive de la Région. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Il se concrétise par :

- L'organisation d'événements sportifs et culturels régionaux : jeux des îles, compétitions internationales, Marché des Musiques de l'océan Indien, Festival du Film... Ces événements permettent de fédérer les îles de la zone et de promouvoir les échanges ;
- La mise en place de programmes d'échanges : résidence de recherches artistiques, échanges d'athlètes, d'entraîneurs, de techniciens sportifs, permettant de partager les bonnes pratiques et de favoriser l'émulation ;
- Le soutien à la formation : organisation de rencontres et d'échanges d'expériences artistiques et culturelles, de stages de formation pour les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants sportifs, afin d'améliorer leurs compétences et de professionnaliser le secteur ;
- La mise en réseau des acteurs du sport et de la culture : création de plateformes d'échanges pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs du sport et de la culture dans la zone, en lien avec le CREPS de La Réunion et les différentes institutions culturelles.

Enjeux stratégiques :

- Renforcer le rayonnement international : positionner la Réunion comme un acteur majeur du sport et de la culture dans l'océan Indien, attirer des événements sportifs et culturels internationaux et renforcer l'attractivité touristique en générant des retombées économiques et en créant des emplois ;
- Affirmer l'identité réunionnaise : mettre en valeur le patrimoine culturel et sportif de la Réunion, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté régionale ;
- Développer le haut niveau sportif et valoriser la création artistique : favoriser l'émergence de nouveaux talents, améliorer les performances des athlètes réunionnais et augmenter leur visibilité sur la scène internationale.

Impacts attendus en 2025 :

- Le renforcement des liens par la consolidation de la coopération régionale, une meilleure connaissance mutuelle et une dynamique de développement partagé. (Harmonisation des pratiques sportives et des actions culturelles, patrimoniales et artistiques, une mutualisation des moyens...);
- La reconnaissance internationale de la Réunion comme une terre de sport et de culture.

3) Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens

Depuis 2017, la Région travaille à une stratégie de renforcement des compétences européennes locales grâce à la construction d'un partenariat avec le Relais Culture Europe.

Ce partenariat a pour objectif de permettre une activation des dynamiques d'ouverture et d'innovation européennes du territoire et une plus grande accessibilité au programme communautaire, en particulier Europe Créative.

La convention-cadre de partenariat 2022-2024 arrivant à échéance, une période d'évaluation et de reconstruction du partenariat sera ouverte en 2025.

Enjeux stratégiques :

- Faciliter l'insertion des actrices et acteurs culturels de La Réunion dans des communautés de coopération européennes ;
- Mobiliser les programmes européens au bénéfice du développement culturel de La Réunion .

Impacts attendus en 2025:

- L'évaluation de la convention de partenariat avec le Relais Culture Europe en vue d'un éventuel renouvellement.

4) Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive

Avec les changements rapides que traverse la société, notamment à cause des crises récentes, le programme d'innovation culturelle et sportive a pour but d'aider les acteurs de ces secteurs à mieux s'adapter et à agir efficacement.

L'idée est de trouver ensemble de nouvelles manières de travailler, de coopérer et de créer des modèles économiques plus indépendants et solidaires. Cela signifie, par exemple, aider les associations et les structures locales à trouver des financements, à collaborer entre elles et à imaginer de nouvelles façons de produire et partager la culture et le sport. Cette démarche nécessitera un accompagnement dédié et le soutien à des projets sur une durée de deux ans.

Une étude pour un projet innovant de célébration des grandes figures réunionnaises par la création d'un Mahavel la mémwar.

Enjeux stratégiques :

- Encourager l'innovation locale en développant des projets culturels et sportifs adaptés aux besoins des Réunionnais ;
- Renforcer la coopération en facilitant la collaboration entre associations et acteurs locaux pour des initiatives communes ;
- Renouveler les pratiques de création, de production, de diffusion, de médiation.

Impacts attendus en 2025 :

- Accompagnement de trois initiatives locales exemplaires.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|----------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Accompagner les contrats de développement territoriaux | Nombre de d'évènements régionaux | - | - | 2 |
| Action 2 : Soutenir les actions de coopération régionale | Nombre de projets soutenus | 8 | 5 | 10 |
| Action 3 : Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens | Nombre de bénéficiaires | - | 40 | 50 |
| Action 4 : Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive | Nombre de projets soutenus | - | - | 3 |

B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

Les pratiques artistiques et sportives contribuent à l'accroissement et à la solidification de l'estime de soi, elles participent au mieux-être d'une société.

La Région Réunion encourage les actions à destination de la jeunesse réunionnaise et favorise l'émergence des talents locaux en offrant une formation d'excellence via le CRR et le CREPS. En plus de cette formation de haut niveau, elle soutient les initiatives d'éducation populaire portées par le milieu associatif, ainsi que le développement de la pratique amateur artistique et les activités physiques de pleine nature. Elle développe et accompagne les dispositifs d'Education Artistique Culturelle (EAC) pour tous et tout au long de la vie en particulier avec les établissements scolaires. Enfin, la Région s'engage dans la montée en compétences et dans la certification des acteurs sportifs et culturels par le biais de son plan de formation professionnelle et continue.

Enjeux stratégiques :

- Développer le haut niveau artistique et sportif à La Réunion : former et révéler les talents réunionnais et les accompagner dans leur progression ;
- Garantir l'accès, de tous les Réunionnais, à des activités artistiques et physiques variées, qualitatives et adaptées ;
- Développer les compétences et les qualifications des acteurs de la culture et du sport ;
- Promouvoir des valeurs éthiques et sensibiliser aux mutations sociétales et environnementales.

Impacts attendus en 2025 :

- L'augmentation du nombre de réunionnais.es ayant accès à une formation artistique et sportive ;
- L'augmentation du nombre d'artistes et de sportifs accédant à une formation supérieure ou professionnelle ;
- L'amélioration des performances sportives lors des compétitions nationales et internationales ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire.

1) Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional

Le conservatoire s'inscrit dans un processus d'actualisation de sa pédagogie afin d'éveiller la créativité, la curiosité, l'initiative, l'épanouissement, l'autonomie et de répondre aux attentes du territoire en proposant :

- Une formation artistique de haut niveau ;
- Un parcours amateur, qu'il soit diplômant ou non diplômant.

Le CRR s'attachera à proposer des parcours diversifiés.

Enjeux stratégiques :

- Proposer une offre de formation artistique et culturelle diplômante et permettant l'accès aux filières professionnelles ;
- Former des amateurs et favoriser le développement des pratiques artistiques ;
- Contribuer à l'accompagnement artistique, pédagogique et technique des structures du territoire.

Impacts attendus en 2025 :

- Augmentation du nombre d'élèves en 3^{ème} cycle, Cycle d'Orientation Professionnel (COP) et intégrant les Pôles d'enseignement supérieur ;
- Augmentation de la mixité sociale ;
- Augmentation du nombre de dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et en faveur de la pratique amateur.

2) Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS

Créé en 1983, le CREPS de La Réunion (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) joue un rôle central dans le développement du haut niveau sportif sur l'île. Établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, il offre des infrastructures de qualité sur trois sites du territoire de la Réunion (Saint Denis, la Plaine des Cafres et Saint-Paul). L'encadrement technique de haut niveau qu'il propose contribue à former les athlètes de demain et à faire rayonner l'île sur la scène sportive internationale. Soutien historique des acteurs du territoire, le CREPS répond également aux besoins des associations et des collectivités dans le cadre de stage, séminaires et d'événements.

Enjeux stratégiques :

- Accompagner les sportifs de haut niveau : mettre en place des dispositifs d'entraînement et de suivi personnalisés pour les sportifs de haut niveau ;
- Détecter et former les jeunes talents : identifier les jeunes talents et les accompagner dans leur parcours sportif ;
- Contribuer au rayonnement sportif de La Réunion : faire de La Réunion une terre d'accueil et de formation pour les sportifs de haut niveau et ceux de la zone océan Indien.

Impacts attendus en 2025 :

- L'amélioration des performances sportives lors des compétitions nationales et internationales ;
- Le renforcement de l'attractivité sportive de La Réunion.

3) Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

La Région Réunion s'engage pour un développement territorial équilibré et égalitaire de l'offre d'enseignement artistique et sportif à La Réunion, notamment par la mise en œuvre du programme régional d'éducation artistique et culturelle ayant pour objectif l'établissement d'une stratégie concertée reliant le monde associatif, les communes et leurs regroupements et l'Etat.

La Région porte ou participe à des dispositifs favorisant l'accès du plus grand nombre à des actions d'éducation et de formation artistique, culturelle et sportive :

- À destination des établissements scolaires (et plus particulièrement les lycées) : lycéens au cinéma, au spectacle et activités physiques de pleine nature, découverte du Maloya, Somen Kréol, actions de médiation des expositions de la villa de la Région, expositions de la collection de la Région dans les lycées. Il est proposé d'élargir le champ des bénéficiaires du dispositif « lycéens au spectacle » aux stagiaires des établissements de formation professionnelle continue soutenus par la Région ;
- Pour tous et tout au long de la vie: Guetali - Les dispositifs de médiation par la pratique sont développés depuis 2024 et seront renforcés en 2025.

La Région participe aussi aux dispositifs partagés : culture santé (appel à projets, label culture et santé et expérimentation « culture sur ordonnance »), culture justice, art et nature (Parc national de la Réunion), rencontre auteur territoire habitants, résidence en territoire scolaire.

La collectivité régionale soutient les acteurs de l'EAC sur le territoire : contrat territoire écriture (convention avec le Labo des Histoires), apprentissage musical par la pratique collective (orchestres à l'école et dispositif DEMOS)

En 2025, la Région accompagnera les projets permettant de faire émerger des pratiques collectives de musiques réunionnaises et de l'océan Indien.

Enjeux stratégiques :

- Compléter le maillage et la qualité de l'offre d'enseignement artistique et sportif : aider les structures culturelles associatives ou ligues et comités sportifs et en régie autonome dans leurs programmes d'actions et d'équipement ;
- Renforcer et renouveler les actions et dispositifs pilotés par la Région.

Impacts attendus en 2025 :

- L'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenus ;
- Le renforcement de la qualité des infrastructures et des conditions d'accueils des pratiques sportives et artistiques et la réduction des disparités territoriales ;
- L'augmentation du nombre de lycées bénéficiaires et de jeunes concernés ;
- L'augmentation du nombre d'actions de médiation par la pratique dans le dispositif Guetali.

4) Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs

La Région Réunion met en place un plan de formation professionnelle et continue pluriannuel. Les formations proposées s'appuient sur un diagnostic partagé et répondent aux besoins du territoire définis en concertation avec les acteurs de cette filière.

- Des formations seront mises en place en 2025 : le diplôme d'Etat de musique et de danse en partenariat avec l'Etat (Dac Réunion) et s'appuyant sur les Pôles d'enseignement supérieur d'hexagone ;
- Des rencontres interprofessionnelles, permettant le croisement et le renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- Le soutien aux actions de la fédération des établissements d'enseignement artistique de la Réunion ;
- L'accompagnement des établissements d'enseignement artistique dans l'écriture de leurs projets d'établissement et dans leur mise en œuvre ;
- Dans le secteur du spectacle vivant, la mise en œuvre de la formation : Directeur technique du spectacle vivant.

Enjeux stratégiques :

- Accroître les compétences des acteurs de la culture et du sport ;
- Faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes et éthiques.

Impacts attendus en 2025 :

- La diversification de l'offre pédagogique et artistique ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre d'enseignement et des actions de médiation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/24 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|-------------------|---------------------|
| Action 1 : Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le CRR | Nombre total d'élèves | 1650 | 1529 | 1550 |
| | <i>dont nombre d'élèves en 3e Cycle et COP</i> | - | 125 | 125 |
| | <i>dont nombre d'élèves intégrant les pôles d'enseignement supérieur</i> | - | 5 | 5 |
| | Nombre d'actions d'EAC et en faveur de la pratique amateur | - | 15 | 15 |
| | Nombre de diffusions pédagogiques et artistiques | - | 51 | 50 |
| Action 2 : Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS | Nombre d'élèves | 147 | 147 | 147 |
| | Nombre de disciplines | 14 | 14 | 14 |
| Action 3 : Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive | Nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenu | 16 | 11 | 15 |
| | Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au cinéma | 4 800 | 4 174 | 4 800 |
| | Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au spectacle | 1 200 | 900 | 1 200 |
| | Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : APPN | 14 000 | 14 200 | 14 500 |
| | Nombre de personnes touchées par des actions de médiation par la pratique (Guétali) | - | 18 000 | 20 000 |
| Action 4 : Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs | Nombre de bénéficiaires | - | 4 | 12 (SV) et 50 (EA) |
| | Nombre d'actions | 3 | 1 | 5 |

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

La majorité régionale s'est résolument engagée à porter un projet commun porteur de progrès pour les Réunionnais. Face aux nombreux défis à relever, la collectivité régionale s'est donnée pour mission de tracer un nouveau cap et de bâtir un nouveau modèle de développement plus solidaire, plus harmonieux et plus écologique pour permettre à chaque Réunionnais de trouver sa place dans la société. Il s'agit notamment de mieux prendre en compte les besoins de la population et du territoire.

En effet, depuis 2020, le contexte de crise internationale continue à peser sur le contexte national et local avec une inflation qui touche les produits de première nécessité et une augmentation des écarts entre les plus riches et les plus pauvres. A une échelle plus longue, les mutations multifactorielles de la société réunionnaise ont des impacts à tous les niveaux : la Région solidaire agit avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités qui frappent encore le territoire réunionnais. En effet, l'ensemble des actions de la Région Réunion doivent concourir à améliorer les conditions de vie des Réunionnais et à dresser les contours d'un nouveau contrat de société.

En 2025, la Région Réunion continuera de démontrer un engagement fort en matière de cohésion sociale, de démocratie participative, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations et les inégalités de santé. La collectivité régionale maintiendra son soutien à ces thématiques essentielles, tout en s'assurant du cofinancement des projets par les institutions compétentes et en favorisant les actions régionalisées.

I – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

A - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

L'année 2025 devra permettre de renforcer et communiquer la feuille de route régionale pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

1. Renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales

Il s'agira de faire du rapport Egalité une opportunité de dialogue interservices pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales. Notamment, des ateliers d'échanges interservices seront mis en place pour valoriser les bonnes pratiques.

2. Développer un plan de sensibilisation /formation avec les partenaires

En 2025, il est prévu de poursuivre le soutien aux structures associatives œuvrant à la sensibilisation et à la formation en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle, classes de lecture...) et de valoriser leur action de terrain. Une expérimentation sera menée pour impulser le renfort de la formation des étudiants des formations sanitaires et sociales sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les discriminations en intégrant dans leur formation actuelle un module sur la thématique.

3. Renforcer l'éducation à l'égalité dans les milieux scolaire et d'éducation populaire

L'accent sera mis sur la sensibilisation du public touché par les politiques régionales via des ateliers dédiés à l'égalité, au respect mutuel et à la prévention des violences (missions de service civique JADE par exemple, UNICEF, Chancégal,...).

Le soutien aux projets associatifs, porteur des valeurs de l'éducation populaire et d'égalité, sera poursuivi.

4. Faire du 8 mars une vitrine des actions régionales menées tout au long de l'année

Lors de la Journée internationale des droits des femmes, l'objectif sera de valoriser les actions menées en faveur de l'égalité femme-homme par les différents services de la Région, ses satellites et ses partenaires tout au long de l'année. Cette journée sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur les personnalités actives et symboliques sur ce sujet.

B - Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Pour avoir des résultats significatifs en termes de changement de société, il est indispensable de pouvoir expérimenter des initiatives nouvelles pour changer de paradigme. En 2025, l'accent sera mis sur 3 volets.

1. Élargir le réseau des maisons des femmes

La collectivité régionale va continuer à accompagner l'ouverture de trois nouvelles Maisons des Femmes (services d'accueil, de soins et d'accompagnement des femmes victimes de violences). Il sera également proposé d'élargir l'offre de services de ces structures avec les dispositifs régionaux dont la formation professionnelle pour accompagner l'autonomisation des femmes.

Ces structures doivent aussi jouer un rôle de prévention et de sensibilisation : il sera proposé aux Maisons des Femmes des interventions dans les ateliers de sensibilisation par secteur géographique.

2. Évaluer et développer le dispositif des boutons d'alerte "Mon Shérif"

Suite à l'expérimentation menée depuis novembre 2022, la Région envisage d'élargir la mise à disposition des boutons d'alerte aux autres acteurs médico-sociaux (CCAS, CLSPD, ISCG,...), après une évaluation des résultats de l'expérimentation. L'idée est que le dispositif régional coexiste avec toutes les solutions existantes contre les violences faites aux femmes.

3. Soutenir des actions innovantes de lutte contre les inégalités femmes-hommes

L'innovation sera suscitée par un appel à projets pour la promotion, la sensibilisation, la lutte et l'accompagnement pour l'égalité femme-homme et la lutte contre les violences.

Elle pourra aussi consister à impulser des réflexions et des actions dans le secteur économique en s'appuyant sur les dynamiques de l'entrepreneuriat au féminin, à expérimenter l'usage de théâtre-forum dans des ateliers de sensibilisation ainsi que de nouveaux modules de sensibilisation ou outils d'information en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle...).

C - Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discriminations

La lutte contre les discriminations est une compétence partagée avec un ensemble d'acteurs. La Région contribuera de façon volontariste sur 3 volets :

1. Lancer un fonds régional pour l'innovation sociale en faveur de l'égalité :

En 2025, en partenariat avec les services de l'Etat, la Région poursuivra son soutien financier aux projets innovants qui visent à réduire les inégalités et lutter contre les discriminations. Il pourra être envisagé de renforcer l'impact de l'intervention régionale en mettant l'accent sur une thématique annuelle.

2. Développer des campagnes régionales de sensibilisation :

Pour toucher le grand public, la collectivité souhaite lancer deux campagnes de communication par an, visant à sensibiliser les Réunionnaises et Réunionnais aux enjeux de l'égalité, des violences domestiques et des discriminations, à travers les médias et les réseaux sociaux

3. Organiser un forum annuel sur l'égalité et l'inclusion

L'autre moyen de toucher le grand public, sera d'organiser un forum annuel, avec la participation des intervenants locaux et nationaux pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'égalité. Ce forum sera l'occasion de proposer des ateliers pratiques et des conférences thématiques, touchant les réunionnaises et réunionnaises, pour sensibiliser et former les participants sur les enjeux de l'égalité et de l'inclusion.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-----------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes | Nombre de services impliqués | - | - | 10 |
| | Nombre d'actions soutenues | 14 | 4 | 20 |
| | Nombre de personnes sensibilisées | 3 000 | - | 6 000 |
| Action 2 : Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes | Nombre de structures soutenues | 10 | 9 | 20 |
| | Nombre d'acteurs impliqués | 20 | 9 | 20 |
| | Nombre de personnes informées | 2 000 | - | 2 000 |
| | Nombre de personnes accompagnées | 500 | - | 500 |
| Action 3 : Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination | Nombre d'associations soutenues | 5 | 5 | 5 |
| | Actions soutenues / impulsées | 10 | 5 | 10 |
| | Campagne de communication | - | - | 2 |
| | Personnes présentes au forum | - | - | 500 |

En 2025, la Région Réunion renforcera son cadre d'intervention pour promouvoir l'égalité des genres et prévenir les violences faites aux femmes. Des indicateurs de suivi seront mis en place, tels que le nombre de cas de violences signalés, les parcours de soutien proposés, et les taux de satisfaction des bénéficiaires.

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

A- Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles

La Région Réunion, dans une démarche volontariste, et signataire des 13 contrats de ville souhaite renforcer son action dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres (QPI) pour améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités. En 2025, elle redéfinira son intervention dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville.

Il s'agira donc de faire évoluer l'appel à projet Cohésion des Territoires pour mieux correspondre aux orientations de la mandature et aux besoins des territoires. Le soutien en faveur des territoires les plus fragiles (QPV, QPI, Est, Hauts) pourra passer par une meilleure communication et donc une meilleure mobilisation des dispositifs et cadres d'intervention régionaux existants. Pour un meilleur impact de l'action régionale, une réflexion sera menée pour un accompagnement spécifique vers l'insertion professionnelle des femmes des quartiers fragiles, en particulier les cheffes de famille monoparentale. Les autres pistes de réflexion en termes d'évolution passent par le soutien aux initiatives pour l'accès à des opportunités d'emploi et des services de santé adaptés aux besoins spécifiques des populations des QPV et QPI.

B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Face à l'aggravation de la précarité, la Région Réunion poursuit son engagement pour l'aide alimentaire. Il s'agira de poursuivre le soutien aux associations habilitées et de renforcer la valorisation de leur intervention ainsi que celle de la Région.

Des réflexions seront menées pour activer de nouveaux leviers : d'une part, étudier de nouvelles collaborations en échangeant avec les producteurs locaux et les grands groupes d'alimentation pour des contributions locales à l'aide alimentaire ; d'autre part, impulser des réflexions pour la valorisation des denrées alimentaires en faveur de l'aide alimentaire pour lutter contre le gaspillage.

En 2025, il sera aussi étudié la possibilité de mettre en place des programmes de sensibilisation à une nutrition saine dans les QPV et QPI pour améliorer la qualité de l'aide alimentaire.

C- Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

Le tissu associatif à La Réunion, avec ses 135 000 bénévoles et 16 000 associations actives, est un acteur clé de la cohésion sociale, mais il reste fragile sur les plans financier et structurel. La Région Réunion, dans une démarche volontariste, s'engage à renforcer son soutien à ce tissu associatif.

En 2025, la Région vise à soutenir l'accompagnement des associations (GUID'ASSO) et la dynamique de réseau régional associatif, des événements structurants organisés par les têtes de réseaux associatives mettant en avant les actions associatives financées par la Région ainsi que des ateliers de formation pour les associations (gestion financière, recherche de financements, et développement de projets durables).

Pour faciliter l'accès aux dispositifs régionaux, il est envisagé la création d'une plateforme régionale en ligne regroupant toutes les informations sur le soutien aux associations, incluant si possible des opportunités de partenariat avec des entreprises locales.

En soutenant la structuration du secteur associatif, la Région contribue à renforcer le lien social et à promouvoir une cohésion sociale durable dans les territoires fragiles.

D – Contribuer à préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais

Depuis août 2022, dans un contexte économique et social tendu, la collectivité a décidé de mettre en place un dispositif financier afin de maintenir le prix de la bouteille de gaz à 15 € afin de soutenir le pouvoir d'achat des réunionnais. Ce dispositif, cofinancé à parité avec le Département, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2025, il sera analysé la poursuite ou non de ce dispositif en lien avec le Département au regard des capacités budgétaires. Des réflexions sont en cours pour solliciter d'autres contributeurs pour intervenir sur la baisse du prix de la bouteille de gaz.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles | Structures soutenues | 60 | 57 | 60 |
| | Dispositifs régionaux mobilisés | - | - | 20 |
| | Bénéficiaires | - | - | 6 000 |
| Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté | Structures soutenues | 52 | 22 | 25 |
| | Bénéficiaires | - | - | 20 000 |
| | Nouveaux partenaires | - | - | 10 |
| | Nouvelles actions impulsées | - | - | 3 |
| Action 3 : Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale | Evènements structurants et formations | - | - | 6 |
| | Nombre d'informations utiles transmises | - | - | 20 |
| | Nombre structures reçues | - | - | 120 |
| | Nombre structures accompagnées | - | - | 60 |

Dans une approche plus intégrée, la Région Réunion ajustera son action avec la réécriture de son cadre d'intervention pour lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales sur l'ensemble du territoire. L'efficacité de ces actions sera évaluée à l'aide d'indicateurs précis, tels que la satisfaction des bénéficiaires de l'aide alimentaire, la réduction des inégalités dans les QPV/QPI, les Hauts et l'Est et l'amélioration des conditions de vie dans les zones concernées.

III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

Les indicateurs de santé sont moins favorables à La Réunion en comparaison avec le territoire national : une surmortalité plus globale et prématurée supérieure, notamment liée au diabète et aux maladies cardiovasculaires mais aussi une mortalité prématurée évitable liée à l'alcool et au tabac. Des disparités infrarégionales demeurent tant sur les indicateurs de santé que sur l'offre de soins.

Face à ce constat, la collectivité contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires, afin de partager une meilleure prise en compte des besoins économiques, sociaux et culturels de la population ainsi que les atouts et contraintes du territoire.

A - Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire

La Région s'inscrit dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA) ;
- Les instances territoriales de concertation en santé ;
- Le Conseil de Surveillance de l'ARS Réunion ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

En 2025, la collectivité veillera :

- à la prise en compte des besoins en santé du territoire dans les différentes instances ;
- au respect des orientations du Projet Régional de Santé 2023-2033 ;
- à renforcer les liens inter-institutionnels et la prise en compte des publics prioritaires (lycéens, étudiants...).

En outre, la thématique santé/éducation/environnement sera abordée en 2025 au travers d'un partenariat avec l'ARS et le Rectorat pour un projet se concentrant sur la qualité de l'air et la prévention solaire dans les lycées. La thématique culture/santé sera également traitée en 2025 par la Région en lien avec les partenaires institutionnels (Direction des Affaires Culturelles, Département et ARS Réunion) pour soutenir en outre un projet de culture sur ordonnance porté par le tissu associatif, au bénéfice des Réunionnais et des Réunionnaises.

B - Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur le surpoids, l'obésité et le diabète

Le diabète constitue un problème majeur de santé publique à La Réunion : près de 79 000 patients réunionnais traités, soit une prévalence 2 fois plus importante qu'au niveau hexagonal.

Cette situation épidémiologique, ajoutée à celle relative à l'obésité et aux maladies neurocardio-vasculaires, justifie de retenir la prévention nutritionnelle comme priorité régionale dans la lignée du « Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND).

En 2025, la collectivité régionale maintiendra son soutien aux actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND et le Projet Régional de Santé, en partenariat avec les différents partenaires institutionnels, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

C - Prévenir les conduites addictives

Le tabac et l'alcool restent les premières causes de mortalité évitable à La Réunion, sans compter les conséquences sanitaires et sociales liées à la consommation excessive d'alcool.

Depuis 2023, l'ARS, la Préfecture, la CGSS, le Département, la DRAJES et la Région Réunion ont piloté et mis en œuvre une politique de prévention et de lutte contre les addictions au travers d'une gouvernance partagée et d'un appel à projets conjoint permettant la mutualisation et la coordination des crédits dédiés à la prévention et la lutte contre les conduites addictives.

En 2025, ce partenariat privilégié sera maintenu et les opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les territoires fragiles en santé (l'Est ou les Hauts de l'île...).

D - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2025 de renforcer le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents. Pour cela, la collectivité souhaite organiser une journée d'échanges à destination des associations spécialisées en santé afin de créer du lien entre tous les porteurs de projets, de faire émerger de nouvelles idées et de mettre en lumière les actions portées par la collectivité et les associations réunionnaises très actives sur le territoire.

Cet accompagnement pourra également être mis en œuvre dans le cadre du renouvellement d'appels à projet portés par la collectivité régionale. Les appels à projets pourront être renforcés compte tenu de l'importance des demandes du tissu associatif sur le territoire

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire | Acteurs rencontrés | 30 | 30 | 30 |
| | Projets étudiés en commun | 200 | 120 | 200 |
| | Projets innovants | 10 | 10 | 10 |
| Action 2 : Prévenir les conduites addictives | Projets soutenus | 17 | 8 | 12 |
| | Personnes sensibilisées | 1 000 | - | 1 000 |
| | Personnes accompagnées | 200 | - | 200 |
| Action 3 : Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur surpoids, obésité et diabète type 2 | Projets soutenus | 17 | 17 | - de 20 |
| | Personnes sensibilisées | 1 000 | 2 500 | 3 000 |
| | Personnes accompagnées | 200 | 100 | 200 |
| Action 4 : Accompagner les projets de prévention dans le domaine de la santé | Projets soutenus | 25 | 24 | 30 |
| | Personnes sensibilisées | 2 000 | 5 000 | 5 000 |
| | Personnes accompagnées | 500 | 1 000 | 2 000 |

IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Depuis 2021 et conformément aux nouvelles orientations de la nouvelle mandature, la Région a souhaité agir en concertation avec l'État en réajustant les modalités d'intervention de la collectivité par rapport à la réévaluation des moyens de LADOM afin que les familles à revenus modestes puissent bénéficier des mesures les plus avantageuses, tout en contribuant à l'optimisation des moyens budgétaires dédiés à ce dispositif.

LES GRANDES ETAPES :

Refonte du dispositif régional en 2022

En 2022, la Région Réunion a approuvé une refonte du dispositif pour mieux collaborer avec l'État et créer un système plus équitable. Une convention de partenariat entre la Région et LADOM a été établie pour définir les modalités et les objectifs annuels du dispositif conjoint.

La nouvelle politique nationale de Continuité Territoriale

En réponse à l'augmentation de plus de 32 % des tarifs aériens, l'État a mis en place des mesures pour améliorer la mobilité des familles ultramarines :

- **Augmentation de l'aide au transport aérien** : depuis mars 2023, pour La Réunion, le bon de transport est passé de 360 € à 475 € ;
- **Réforme de la politique des mobilités** : depuis janvier 2024, le seuil du quotient familial a été élevé de 11 991 € à 18 000 €.

Le périmètre d'intervention de la Région et de LADOM se présente aujourd'hui ainsi :

| Quotient familial | QF de 0 à 6 000 € | QF de 6 001 € à 18 000 € | QF de 18 001 à 26 030 € |
|-----------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------|
| LADOM | Bon de 475 € | Bon de 475 € | - |
| Région Réunion | Bon de 100 € | - | Bon de 200 € |
| TOTAL | 575 € | 475 € | 200 € |

Les efforts conjugués de l'État notamment à travers les mesures du **Comité Interministériel des Outremer (CIOM)** de 2023 et de la Région Réunion ont permis de proposer une offre réajustée, plus soutenable et plus équitable envers les familles réunionnaises les plus modestes.

A – Adapter le dispositif de continuité aux évolutions de la politique nationale

En 2025, le dispositif régional de continuité territoriale continuera d'évoluer pour s'ajuster aux réformes nationales et optimiser le soutien aux familles ultramarines. La réforme de l'État, qui a relevé le seuil du Quotient Familial de 11 991 € à 18 000 €, a entraîné une réduction significative de la demande pour la Tranche 3, estimée à environ 55 %.

Ces ajustements renforcent le rôle de l'État dans l'aide au transport aérien et confirment la stratégie régionale de recentrer la responsabilité principale de la continuité territoriale sur l'État. Ils offrent également l'opportunité de renforcer le partenariat avec la Région pour ajuster et améliorer certains aspects spécifiques du dispositif, notamment pour les acteurs culturels, sportifs, et la continuité territoriale funéraire.

B – Faciliter l'accès à l'aide et optimiser la gestion : la dématérialisation

Depuis janvier 2024, le nouvel outil dématérialisé de la continuité territoriale permet aux usagers d'effectuer leurs démarches directement en ligne, 7 jours sur 7, 24/24h, en remplissant le formulaire en ligne et en transmettant les pièces du dossier par voie numérisée.

Avec un bilan positif, l'outil dématérialisé sera maintenu avec des améliorations en 2025 dans la gestion et le suivi des dossiers tant sur le volet technique que sur l'articulation renforcée de toute la chaîne.

Dans un souci de cohérence, de clarté et de simplification pour le public, des réajustements du cadre d'intervention seront également proposés à la marge sans incidence sur le budget.

Le dispositif d'accompagnement pour les personnes éloignées du numérique sera renforcé, avec la collaboration interservices incluant une stratégie collaborative avec les réseaux d'inclusion numérique pour réduire les inégalités d'accès.

C – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Dans le contexte économique actuel, la Région a choisi d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité dans l'Héxagone, en Europe ou à l'Étranger. La mise en place de cette aide financière permet de lever certains freins à la mobilité et de favoriser l'insertion de nos élites dans le tissu économique réunionnais par des stages à La Réunion.

Ce dispositif a enregistré une forte progression depuis sa mise en place et sera renforcé en 2025, notamment pour les étudiants en mobilité à l'étranger dont le coût du billet d'avion lié à la distance entre leur lieu d'études et la Réunion constitue un obstacle majeur à un ressourcement familial durant leur parcours de formation.

A cet effet, il sera analysé une aide forfaitaire majorée pour les étudiants éligibles au dispositif Ressourcement Etudiant poursuivant leur cursus en dehors de la zone Europe, dont le lieu d'études se situe dans les continents éloignés suivants : Amérique, Asie, Australie.

D - Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises face au deuil, la Région a initié un nouveau dispositif en lien avec les partenaires institutionnels concernés afin faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

A cet effet, notre collectivité a mis en œuvre, en étroite concertation avec le Département, un nouveau dispositif partenarial s'articulant autour des trois principales mesures suivantes :

- **Création d'un « Numéro d'appel unique » ;**
- **Un nouveau dispositif régional d'aide spécifique au transport aérien pour les obsèques en Métropole prévoyant une aide de 860 € maximum ;**
- **Prise en charge du Transport de corps Métropole/Réunion par le Département jusqu'à hauteur de 5 000 € maximum.**

Pour 2025, il s'agira de :

- Consolider le partenariat avec LADOM sur les dispositifs en étudiant les améliorations possibles (funéraire notamment) ;
- Communiquer et consolider le dispositif en lien avec les CCAS et les communes, pour mutualiser les aides existantes et offrir ainsi aux familles concernées un accompagnement plus rapide et mieux coordonné.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Répondre aux besoins de mobilité des familles les plus modestes (CT conjoint LADOM/ Région) | Nombre de bons émis | 20 000 | 10 009 | 20 000 |
| Action 2 : Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (CT Région) | Nombre d'aides | 15 000 | 4 782 | 12 000 |
| Action 3 : Aide au Ressourcement étudiant | Nombre de bénéficiaires | 5 500 | 3 365 | 6 000 |
| Action 4 : Aide à la continuité funéraire | Nombre de bénéficiaires | 100 | 50 | 100 |

V- SOUTENIR L'INFORMATION ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

A- Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)

Le COREMOB de la réunion copiloté par le préfet, le recteur et la Présidente du conseil régional s'est installé pour la première fois à la Réunion le 14 mars 2022.

Le plan de développement 2022-2024 du COREMOB s'articule autour des 3 axes suivants :

- Recenser, comprendre et partager la dynamique de « la Mobilité » ;
- Valoriser l'engagement et la Citoyenneté Européenne des jeunes ;
- Rendre visible l'ensemble des dispositifs de Mobilité pour tous les jeunes.

A cet effet, la Région Réunion a lancé en 2022 en liaison avec les services de l'État (DRAJES), la réalisation d'un « Diagnostic croisé ». Cette étude sera livrée courant 2025.

Elle permettra de s'appuyer sur des données les plus précises, au plus près de la réalité des jeunes et de disposer d'un outil actualisé d'aide à la décision afin de déterminer en connaissance de cause, les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de la Réunion.

B- La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion

La collectivité régionale mène une politique ambitieuse en faveur des jeunes réunionnais, afin d'offrir à chacun d'entre eux un accompagnement dans son parcours. Dans le cadre de cette stratégie régionale, la collectivité ambitionne d'agir en cohérence avec l'ensemble des dispositifs déjà mis en place, notamment en matière d'information et de documentation.

Afin de renforcer l'accessibilité des jeunes à l'information, la collectivité envisage de renforcer son partenariat avec le CRIJ. L'objectif principal est de faciliter la prise de décision du jeune et de permettre l'égalité des chances.

Pour 2025, le partenariat élaboré avec le CRIJ sera renforcé. L'accent sera mis sur :

- La diffusion des dispositifs régionaux en direction de la jeunesse ;
- Une collaboration renforcée pour appuyer les politiques jeunesse de la collectivité ;
- L'articulation avec les autres outils d'information de la Région dont le nouveau SPRO, en cours de déploiement par la collectivité ;

- Un appui de proximité pour faciliter les échanges avec les jeunes et la mise en place d'évènements spécifiques, autour de l'orientation et de la formation professionnelle par exemple ;
- La signature d'une convention pour accompagner la mobilité des jeunes.

Par ailleurs, la Région en tant que co-pilote du nouveau **Comité Stratégique Régional de l'Information Jeunesse (IJ)** installé en septembre 2023, accompagnera la mise en place du Schéma Territorial de l'Information jeunesse 2024-2027. Il sera garant de la mise en cohérence des politiques publiques de jeunesse en recherchant les points de convergence entre le schéma territorial de l'IJ et la stratégie propre de chaque membre.

C- L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité

S'agissant de la mobilité des jeunes, les différents dispositifs déployés dans le cadre de la Continuité Territoriale permettent de soutenir des projets spécifiques (les voyages pédagogiques, les mesures spécifiques en matière sportive et culturel) mais ne couvrent pas les besoins émergents des jeunes en matière de découverte de nouveaux horizons, d'échanges interculturels, de partage d'expérience et d'engagement citoyen.

En fonction des conclusions de l'étude sur la mobilité des jeunes, une expérimentation pourra être menée pour soutenir les projets des jeunes. Il s'agira d'encourager, de soutenir et de valoriser les jeunes, leur créativité, leurs initiatives dans le cadre d'un projet collectif incluant un volet mobilité visant à aider les jeunes qui en ont le plus besoin sur le principe d'équité géographique et sociale.

La Région s'appuiera sur les structures associatives partenaires compétentes en matière d'expertise d'accompagnement et d'évaluation des projets de jeunes pour l'aide au montage des projets, l'instruction des dossiers à soumettre à la validation de la collectivité ainsi que pour le bilan des actions réalisés.

L'ensemble de ces actions se déclinera comme suit :

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB) | Nombre de structures bénéficiaires | 50 | 50 | 100 |
| Action 2 : La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion | Nombre de jeunes touchés | - | - | 10 000 |
| Action 3 : L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité | Nombre de bénéficiaires | - | - | 100 |

VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L'ACTION RÉGIONALE

Depuis 2022, le Conseil Régional, s'est attaché à dessiner les traits d'une nouvelle façon de faire en mettant en place de nouvelles procédures caractérisées par la transparence, l'ouverture, le débat, et l'interaction avec les Réunionnais.

Ainsi, pour la Région, les dispositifs participatifs sont à la fois le résultat d'un engagement idéologique, et de la volonté de redonner une légitimité à la parole des citoyens dans le processus décisionnel.

A cet effet, la Région procédera en 2025 à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie participative afin de dynamiser les solidarités, de développer les instances de dialogue et de partage avec les citoyens, et redonner consistance et cohérence à la démocratie.

Les objectifs sont multiples et visent globalement à faire valoir l'avis du citoyen :

- Informer le citoyen sur les différents projets et décisions régionaux ;
- Requérir l'expertise d'usage pour améliorer la gestion publique ;
- Optimiser les solutions et décisions en restant au plus proche des citoyens ;
- Sensibiliser dans une perspective de meilleure adhésion et d'efficacité.

A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM), la Convention citoyenne dédiée à la révision du Schéma d'Aménagement Régional (CC SAR) mises en œuvre respectivement en 2023 et 2024 ont démontré la capacité de l'institution régionale à s'adapter en faisant notamment évoluer les processus décisionnels pour prendre en compte le temps nécessaire à la participation des Réunionnaises et des Réunionnais.

De nouvelles possibilités de concertation des électeurs ont été ouvertes par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle a notamment acté l'élargissement de la procédure de consultation des électeurs à l'ensemble des collectivités territoriales. Une consultation peut ainsi être demandée par 1/10ème des électeurs pour les régions (articles L1112-15 et 16 du CGCT).

Suite à cette saisine, la décision d'organiser la consultation des électeurs dépendra de l'organe délibérant. Il appartiendra à l'assemblée régionale d'arrêter le principe et les modalités d'organisation de la consultation. L'année 2025 sera l'année de préparation, d'examen des demandes et des expérimentations éventuelles.

En 2025, nous procéderons :

- A la clôture des travaux de la convention citoyenne dédiée au Schéma d'Aménagement Régional (CC SAR) ;
- Au volet participation citoyenne du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
- Au traitement des diverses sollicitations thématiques ;
- A l'analyse de l'expérimentation de consultation citoyenne au titre de la loi du 13 août 2024 relative aux libertés et responsabilités locales.

B – Développer la plate-forme digitale pour les concertations

Plusieurs plateformes numériques spécifiques ont été mises en place en 2023 sur une entrée thématique (celle dédiée aux EGM, ou au SAR), nous travaillons depuis 2024 à la création d'un outil digital dédié au Budget Participatif Lycéen (BPL) dans un premier temps et devant permettre à terme une concertation globale et en continu.

Désirant offrir un outil à la fois performant et simple d'utilisation, la nouvelle interface de concertation visera les objectifs suivants :

- Gérer et sécuriser le déploiement opérationnel du budget participatif lycéen ;
- Permettre des échanges en dehors des lieux conventionnels ;
- Développer, améliorer le dialogue avec les citoyens ;
- Favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

C - Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens

En 2024, la collectivité régionale a mis en œuvre le Budget Participatif Lycéen (BPL). Elle souhaite le structurer et le dynamiser en 2025.

Le Budget participatif est un exercice concret de citoyenneté, il est porteur de sens, et fait écho aux aspirations ou aux préoccupations de nos jeunes concitoyens. Il acte par ailleurs une reconnaissance de la place des jeunes dans la société. Ce choix a été guidé d'une part la volonté de reconnaître la citoyenneté et l'expertise d'usage, et d'autre part de placer la jeunesse Réunionnaise au cœur de son l'action régionale.

Ainsi, en 2025, tous les lycéens (établissements publics et privés) pourront proposer des projets, pourront voter, et pourront mettre en œuvre leurs projets. Un accompagnement à l'émergence et à la démarche de projet pourra être envisagé pour les lycéens à travers les Conseils d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

A travers ce dispositif, la Région Réunion ambitionne de favoriser la réussite de ses lycéens et de devenir des citoyens responsables et acteurs de la dynamique régionale.

D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale

En 2025, en complément des conventions et assemblées thématiques, une instance dédiée aux jeunes : le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) véritable lieu de dialogue et de débats sera installée.

Cette installation viendra prolonger les travaux du groupe projet préfigurateur et du COPIL dédiés au CRJ mis en place en 2024.

Véritable lieu de construction de projets au service de la collectivité, le CRJ sera représentatif de la jeunesse réunionnaise et donnera à chaque jeune le moyen de construire sa place dans la société tout en améliorant son quotidien et de devenir un citoyen averti et responsable.

Le CRJ, sera donc d’une part un véritable organe de la démocratie locale et une école de la citoyenneté d’autre part.

E - Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d’intervention de la Région

En 2025, il s’agira de poursuivre les échanges entre services pour construire une culture commune de la concertation citoyenne et s’appuyer sur les bonnes pratiques. Il s’agira aussi de renforcer les compétences internes pour l’animation dynamique et vivantes des ateliers de participation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux | Consultations réalisées | 5 à 10 | 1 | 4 |
| | Contributions citoyennes | 300 | 512 | 2 000 |
| | Participants | 2 500 | 7 961 | 6 000 |
| | Propositions intégrées dans l’action publique | - | - | 10 |
| Action 2 : Développer la plateforme digitale pour les concertations | Contributions sur la plateforme | 400 | 512 | 1 000 |
| | Concertations | 3 | 1 | 3 |
| | Propositions intégrées | - | - | 10 |
| Action 3 : Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d’agir des lycéens | Participants | - | - | 4 000 |
| | Projets présentés | - | - | 156 |
| | Projets réalisés | - | - | 48 |
| | Taux de satisfaction lycéens | - | - | 80% |
| Action 4 : Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l’action régionale | Jeunes engagés | 45 | - | 45 |
| | Sujets débattus | - | - | 10 |
| | Propositions et avis | 20 | - | 20 |
| Action 5 : Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d’intervention de la Région | Services mobilisés | - | - | 20 |
| | Concertations lancées par les services | - | - | 10 |
| | Taux de satisfaction des participants | - | - | 80 % |

CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La production de logements, notamment de logements aidés, reste une priorité à La Réunion. En 2021, La Réunion compte 395 388 logements et au 31/12/2023 un parc global de logements locatifs sociaux d'un peu plus de 84 000 logements, représentant 24,7% des résidences principales.

Entre 2016 et 2023, les demandes de logement social ont augmenté de 61 % sur un territoire où 75 % de la population est éligible. Il faut noter que ces trois dernières années cette hausse est exponentielle avec près de 44 500 demandes enregistrées au 31 décembre 2023 (+14 % en une année).

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessiterait de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an en intégrant le phénomène de desserrement des ménages et les besoins non satisfaits à date. La production de logement est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et de la précarité qui touche plus fortement notre territoire (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Contribuer aux politiques en faveur du logement ;
- Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique.

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Le principal outil financier contribuant à la production de foncier aménagé pour les logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) dont un nouveau protocole a été signé en 2022. Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être.

Malgré les besoins encore importants, on constate une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU et des difficultés pour sortir de nouvelles opérations structurantes, nécessitant une meilleure coordination des politiques publiques, entre collectivités mais aussi avec les opérateurs.

Ainsi, la Région contribue aux politiques en faveur du logement à travers deux objectifs principaux :

- L'appui à la construction de logements sociaux et intermédiaires ;
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec les opérateurs.

A – Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires

La Région intervient pour favoriser la construction de logements aidés à travers sa contribution au Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) pour le logement intermédiaire et un dispositif de financement complémentaire ciblé au Contrat de convergence territorial pour le logement social.

1) Favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés notamment à travers le FRAFU

L'intervention de la Région à travers le FRAFU est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État.

En 2025, la Région poursuivra son intervention à travers la mise en œuvre des conventions de financement FRAFU engagées (ZAC Savane des Tamarins, ZAC Cœur de ville à La Possession) et le conventionnement des nouvelles opérations au prorata des logements intermédiaires programmés par les opérateurs.

Dans le cadre de la commission Aménagement du FRAFU, il s'agira également d'animer en 2025 la Gouvernance régionale de l'aménagement (*cf axe 3 « Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire »*).

2) Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux

Face au constat de blocage de certaines opérations d'aménagement comprenant une part substantielle de logement social malgré le recours au FRAFU et la nécessité d'accompagner la production de logement en renouvellement urbain dans un contexte de ZAN, la Région a proposé de compléter son intervention au titre du FRAFU par la mise en place d'un dispositif complémentaire aux opérations de logement social, notamment en recyclage foncier. Ce dispositif a été inscrit au contrat de convergence territorial 2024-2027, en lien également avec la mesure 21 du CIOM.

En 2025, la Région mettra en œuvre ce nouveau cadre de financement et contractualisera avec les premiers opérateurs bénéficiaires.

3) Accompagner la création d'un Office Foncier Solidaire (OFS)

Afin de faciliter l'accès à la propriété des ménages modestes et de favoriser la construction de logements à prix durablement encadré, la Région accompagne également depuis 2023 la démarche de création d'un Office Foncier Solidaire (OFS), initiée par le Territoire de l'Ouest.

En 2025, la phase de préfiguration de l'OFS doit se traduire par la création et l'installation du Groupement d'intérêt public dédié.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|------------------------------------|---|---|---|
| Action 1 : Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU | Nombre de logements financés | Premier acompte Savane des Tamarins et solde de Cœur de ville | Versement du 1 ^{er} acompte sur Savane des Tamarins (OS travaux) et solde Cœur de ville | Engagement de 3 nouvelles opérations correspondant à 130 logements intermédiaires |
| Action 2 : Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux | Nombre de logements financés | Définition du dispositif | Echanges avec l'ARMOS et les porteurs de projet en situation de blocage pour identifier les besoins | Mise en œuvre du cadre d'intervention |
| Action 3 : Accompagner la création d'un OFS | Nombre de logement en BRS réalisés | Mise au point du plan d'affaire, du budget et création du GIP OFS | Proposition d'une convention constitutive et un budget par TO | Installation du GIP OFS et définition du plan d'actions |

B – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

1) Suivre les conventions de gestion en flux des contingents de réservation de logement social

En 2013, la Région avait décidé d'apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social, à hauteur de 7,5% et pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2016 et les dernières garanties validées en 2020. Le montant total de la garantie d'emprunt par la Région s'élève à 46 M€ correspondant à la réalisation de 5 976 logements et la collectivité dispose d'un quota réservataire de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC).

En application du décret N°2020-145 du 20 février 2020, la gestion des attributions a été modifiée avec une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux, qui s'est traduit par un conventionnement en 2024 avec les bailleurs.

A la suite du conventionnement avec les bailleurs en 2024, la Région interviendra en 2025 pour :

- Suivre les conventions signées avec les bailleurs sur la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux ;
- Evaluer la mise en œuvre du dispositif et faire évoluer au besoin les modalités en gestion directe.

2) Contribuer au financement de l'ADIL

La Région contribue également au financement de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), dans le cadre de ses missions de conseil juridique et financier aux particuliers, de relai d'information des dispositifs des partenaires (dont ceux de la Région) et d'expertise et d'observation en matière de logement et d'habitat.

En 2025, la Région maintiendra son adhésion à l'ADIL pour apporter une information aux particuliers et aux collectivités sur les questions portant sur l'habitat et les droits liés au logement.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|---|---|---|
| Action 1 : Suivre les conventions de gestion des contingents de logements | Nombre de garanties d'emprunt des bailleurs et quotas de réservation Région | Gestion en flux des quotas avec chaque bailleur | Conventions signées | Bilan de la première année de gestion déléguée |
| Action 2 : Contribuer au financement de l'ADIL | Signature convention de financement | Signature de la convention et versement de la contribution annuelle | Signature de la convention et versement de la contribution annuelle | Signature de la convention et versement de la contribution annuelle |

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics.

À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5) ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) ;
- Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (fiche action 2.1.2).

En 2024, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) et les chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

En 2025 il s'agira de suivre la mise en œuvre des projets conventionnés et de lancer de nouveaux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|---------------------|--|-----------------------------|
| Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics | Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique (FA 2.1.1) | Lancement AMI 31/01 | 1 ^{er} AMI clos 27/06 (8 dossiers reçus) | 2 ^e AMI à lancer |
| | Installation de chauffe-eaux solaires collectifs (FA 2.1.5) | Lancement AMI 31/01 | 1 ^{er} AMI clos 27/06 (19 dossiers reçus) | 2 ^e AMI à lancer |
| | Soutenir la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) | Lancement AMI 31/01 | 1 ^{er} AMI clos 27/06 (3 dossiers reçus) | 2 ^e AMI à lancer |
| | Rénovation de l'éclairage public routier et équipements sportifs (FA 2.1.2) | Lancement AMI 31/01 | 1 ^{er} AMI clos 27/06 (6 dossiers reçus) | 2 ^e AMI à lancer |

B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique ».

C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. En 2021, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements.

En 2025, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (il reste à ce jour 148 dossiers à solder et un encours de 1,25 M€).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------|---|----------------------|---|
| Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique | Nombre de dossiers soldés | Suivi des paiements et solde d'une partie des dossiers restants | Solde de 15 dossiers | Suivi des paiements et solde des derniers dossiers restants (reste 148 dossiers pour un encours de 1 253 101 €) |

AXE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE
NOUVEAUX HORIZONS ET
L'INNOVATION**

PRÉAMBULE

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) «la nouvelle économie », voté fin 2022 en Assemblée Plénière, a été approuvé par la Préfecture au mois d'avril 2023.

Parmi les six priorités stratégiques qu'il promeut se trouve la contractualisation des filières économiques, afin d'accélérer leur structuration.

L'année 2024 a permis la signature des contrats de filière « Energies Renouvelables » (en mars) et « Economie Bleue » (en septembre). Les trois filières émergentes (« Industries de l'image », « Aéronautique & drones », ainsi que « Care »), en cours de structuration avec l'établissement de la cartographie des acteurs, devraient bénéficier d'un premier comité pour la fin 2024 ou le début de 2025. Les groupes de travail relatifs aux fiches-actions des filières « Agroalimentaire », « Bâti Tropical », « Economie Bleue » et « Energies Renouvelables » ont été animés par l'équipe SRDEII.

Les comités thématiques « ESS », « foncier et immobilier d'entreprise » ont été lancés, ainsi que les ateliers « Coopération Internationale » et « Numérique » animés. Une cellule régionale d'Intelligence Economique en partenariat avec l'Etat et Nexa est en cours de structuration.

La communication autour de la Nouvelle Economie a été assurée via une quinzaine de présentations auprès des partenaires publics et privés. Une mission de design de service a été menée, afin d'élaborer les services et usages qui pourraient être déployés dans le cadre de la future maison de l'Economie.

La Région a poursuivi sa participation au sein de dispositifs nationaux tels que Territoires d'Industrie, ETIncelles ou les « 50 sites clés en main ».

Enfin, l'année 2024 a permis la représentation régionale au sein de l'OCDE dans le cadre d'une séquence plénière relative aux RUP.

L'année 2025 permettra le suivi de la mise en œuvre des contrats de filière via l'animation des groupes de travail et comités ad hoc. La structuration des filières émergentes (Care, aéronautique et drones, industries de l'image) se concrétisera via de premiers comités et les groupes de travail afin de définir le périmètre de ces filières (acteurs et activités), partager une vision commune, et enfin aboutir à une stratégie et un plan d'actions. Les contrats de filière Bâti Tropical et Agroalimentaire seront signés en 2025, s'ils n'ont pu l'être fin 2024. Les comités de filière et groupes de travail seront poursuivis.

Les comités thématiques « ESS », « foncier et immobilier d'entreprise » lancés en 2024 continueront à se réunir. D'autres comités thématiques tels que le financement d'entreprises ou l'égalité Femme/Homme seront mis en place.

La Région poursuivra sa participation aux seins de dispositifs nationaux structurants tels que Territoires d'Industrie. Des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI et chambres consulaires seront signées.

La communication autour de la Nouvelle Economie sera poursuivie auprès des différents partenaires, et sera amplifiée via une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le contexte économique actuel, après les différentes crises successives, est difficile pour les entreprises et particulièrement pour les très petites entreprises (TPE). Cette situation nécessite un accompagnement au plus près du tissu économique. Ainsi, la collectivité entend poursuivre son intervention en faveur des opérateurs économiques tout en mettant en place des dispositifs de soutien aux entreprises.

Ainsi, des dispositifs d'accompagnement seront mis en œuvre pour accompagner le développement des entreprises, notamment les TPE qui ne disposent que de peu de ressources internes, aussi bien sur le plan de la gestion des ressources humaines que dans le cadre de la gestion financière.

Par ailleurs, des instruments et des outils financiers seront déployés pour soutenir l'investissement ou encore la trésorerie des entreprises, dans un contexte financier tendu.

Enfin, le soutien à la production locale se poursuivra, notamment à travers l'étude des différentiels de l'octroi de mer.

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans un contexte économique tendu, il est primordial de soutenir les entreprises, et particulièrement les très petites entreprises (TPE), tant sur le plan de l'accompagnement technique que dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide directe, à travers des subventions ou encore des prêts.

A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

Sur le plan de l'accompagnement technique, il est proposé de poursuivre le soutien aux opérateurs économiques et autres partenaires dans la mise en œuvre d'actions collectives. Il est également envisagé de déployer des dispositifs d'accompagnement individualisés.

1) Accompagner les actions collectives

a) L'accompagnement des opérateurs économiques

En 2025, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des opérateurs économiques à travers le financement de leurs programmes d'actions pour des interventions au plus près des entreprises sur l'ensemble du territoire. Notamment, il est prévu des accueils de proximité assurés par les camions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA Mobile) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Proxi). Par ailleurs, des actions territorialisées seront également menées en lien avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

b) L'accompagnement des groupements professionnels

Il s'agira également de soutenir les entreprises dans le cadre de leurs groupements professionnels, sur des actions telles que la formation, la commande publique, la digitalisation ou encore la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Impacts attendus en 2025 :

Amélioration de l'accompagnement des entreprises.

2) Accompagner les manifestations à caractère économique

Un projet de cadre d'intervention, en cours de validation, permettra de redéfinir les modalités d'accompagnement des collectivités locales et des associations qui mettent en œuvre sur l'ensemble du territoire des manifestations à caractère économique dans l'objectif de soutenir la production artisanale et les savoir-faire locaux et de favoriser les circuits courts.

Impacts attendus en 2025 :

Lancement d'un appel à projets en fin d'année 2024 afin de présélectionner les manifestations qui seraient accompagnées en 2025.

3) Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE

En complément de ces dispositifs d'accompagnement collectifs, il est proposé de mettre en place diverses prestations de conseil spécialisées au bénéfice des TPE qui sont généralement peu dotées en moyens et en ressources pour assurer leur développement.

Ainsi, le dispositif d'accompagnement à la carte sera déployé à travers deux types de prestations, à savoir :

- Des prestations de conseil en ressources humaines, en partenariat avec la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) et les Opérateurs de Compétences (OPCO) ;
- Des prestations de conseil en gestion financière, en partenariat avec la Banque des territoires et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC).

De plus, des prestations d'établissement de plan d'affaires seront proposées pour faciliter l'accès aux dispositifs de prêts mis en œuvre ou soutenus par la Région, telles que le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises (FAIRE) réunionnaises ou encore le Prêt Relance.

Impacts attendus en 2025 :

La diversification et le renforcement de l'accompagnement au développement des très petites entreprises en leur permettant notamment d'accéder aux dispositifs de prêts soutenus ou mis en œuvre par la Région.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------------------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Accompagner les actions collectives | Nombre de partenaires | - | - | 10 |
| | Nombre d'entreprises en création (<3 ans) | 2 800 | 1 100 | 2 300 |
| | Nombre d'entreprises en développement (> 3 ans) | 1 500 (CMAR – CCIR - NEXA) | 600 | 1 100 |
| Action 2 : Accompagner les manifestations à caractère économique | Nombre de manifestations | 8 | 11 | 14 |
| | Nombre de visiteurs | - | - | 300 000 |
| | Nombre d'entreprises présentes | - | - | 250 |
| Action 3 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE | Nombre de partenaires conventionnés | 10 | - | 15 |
| | Nombre d'entreprises accompagnées | - | - | 75 |

B – Mieux soutenir les entreprises

Sur le plan de l'accompagnement financier, il s'agira de renforcer les dispositifs d'aides aux entreprises par le biais de subventions à l'investissement ou en besoin en fonds de roulement (BFR). Il importe également de développer les instruments et les outils financiers afin de soutenir le développement des entreprises.

1) Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises

En complémentarité avec le nouveau programme européen 2021-2027 FEDER-FSE + et le programme FEADER 2023-2027, il a été proposé de mettre en place sur les fonds propres de la Région un dispositif d'aide pour soutenir le programme d'investissements des TPE. A cet effet, un cadre d'intervention est en cours de validation, en veillant aux lignes de partage avec le FEDER et le FEADER et en élargissant les activités éligibles aux services. Le dispositif sera pleinement opérationnel en 2025.

En parallèle, la collectivité poursuivra son effort pour soutenir les activités de transport à travers la nouvelle convention déployée avec l'ASP.

Enfin, au regard des événements climatiques qui se sont déroulés en 2023 et 2024 et qui ont conduit la Région à mettre en œuvre des dispositifs d'aide exceptionnelle pour relancer les entreprises de Salazie, de Cilaos et de Mafate, il est envisagé de prévoir une ligne d'intervention spécifique.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure couverture des besoins en financement des TPE hors fonds européens ;
- La sécurisation de la pérennité des entreprises soumises aux conséquences des aléas climatiques.

2) Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE

En 2025, le Fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises réunionnaises « FAIRE », financé dans le cadre du programme européen FEDER FSE + et préfinancé par la Région, devrait être pleinement opérationnel.

Pour rappel, ce Fonds se compose de deux instruments financiers qui s'adresseront aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion, à savoir :

- Un instrument de prêt avec partage de risque qui a pour but d'améliorer l'accès des bénéficiaires finaux au financement bancaire à des conditions préférentielles ;
- Un instrument de haut de bilan.

L'accord de financement signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) le 02 novembre 2023, s'est traduit par 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner les établissements de crédit et les sociétés d'investissement pour distribuer les deux instruments financiers auprès des TPE / PME réunionnaises.

Les premiers prêts avec partage de risque devraient être mobilisés fin 2024, dès la signature des accords opérationnels.

S'agissant de l'instrument d'équity (haut de bilan), l'AMI s'est révélé infructueux. Une réflexion est en cours pour la restructuration du Fonds de participation.

Impacts attendus en 2025 :

Un meilleur accès aux prêts bancaires pour les TPE à taux bonifiés.

3) Mettre en œuvre des outils financiers

Plusieurs outils financiers, sur fonds propres de la Région, seront soutenus ou déployés en 2025 :

a) Poursuite du déploiement du fonds RUNaissance

Ce fonds, mis en œuvre par Smalt Capital, a pour objet d'investir dans des opérations de capital développement et de capital transmission sans contrainte de spécialisation par secteur d'activité. RUNaissance peut intervenir en financement de besoins en fonds de roulement ou de refinancement de prêts obtenus dans le cadre de la crise Covid-19 (prêt Rebond, prêt Atout, prêt garanti par l'Etat...).

La Région a d'ores et déjà engagé 1 M€ sur ce fonds. Un montant de 541 500 € a été déjà versé suite à des appels de fonds. Il restera donc à verser 458 500 € en 2025 sur les prochaines opérations.

b) Déploiement du fonds de « Prêt Relance »

En partenariat avec la Bpifrance, la Région a signé le 08 août 2024 une convention en vue de distribuer le « Prêt Relance » auprès des TPE / PME de plus de 3 ans d'existence.

Cet outil de prêt se propose de cofinancer la trésorerie ou de petits investissements matériels à faible valeur de gage.

Le dispositif entrera dans sa phase de plein déploiement en 2025.

c) Choix d'un opérateur pour distribuer les « avances remboursables »

Il est proposé, d'ici la fin 2024, de confier à un opérateur agréé la gestion d'un fonds d'avances remboursables. Ainsi en 2025, ce fonds de dernier ressort permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins de trésorerie des TPE.

d) Proposition de mise en place d'un fonds régional à visée « stratégique »

Les études en lien avec la création d'un « Fonds Stratégique Régional » sont en phase finale. L'objectif de la collectivité est de se doter en 2025 d'un fonds destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial.

Néanmoins, une première opération de prise de participation directe dans une PME réunionnaise devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2024.

Impacts attendus 2025 :

- Une amélioration des conditions d'accès des TPE aux outils d'ingénierie financière ;
- Une consolidation et un renforcement de l'ancrage territorial des entreprises locales.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises | Nombre d'entreprises aidées sur fonds propres | 200 | 52 | 500 |
| | Nombre d'entreprises aidées par le FEDER | - | - | 100 |
| Action 2 : Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE | Nombre d'entreprises accompagnées | - | - | 150 |
| Action 3 : Mettre en œuvre des outils financiers | Nombre d'entreprises accompagnées | - | - | 130 |

II – AMÉLIORER L’ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle des aides aux entreprises, il est nécessaire de permettre aux entreprises d’évoluer dans un environnement favorable et stabilisé tant sur le plan de l’octroi de mer que sur le plan de l’aménagement du territoire.

A – L’octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l’emploi

Dans la continuité des actions menées en 2023 et 2024, il importe de poursuivre la défense de l’octroi de mer, un outil au service du développement de La Réunion qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies.

1) Adapter le tarif de l’octroi de mer dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la transition socio-énergétique

En 2025, il s’agira d’assurer le suivi et/ou l’adaptation du dispositif de l’octroi de mer au regard du projet de réforme prévu au plan national.

En parallèle, dans le cadre de la révision du tarif, la collectivité poursuivra des actions de concertation auprès des acteurs socio-économiques.

Ainsi, la Région s’attachera à travailler sur l’adaptation du dispositif de taxation de l’octroi de mer dans le cadre de la réglementation actuelle pour tendre vers plus de transparence et de lisibilité, pour répondre aux enjeux du développement économique et social, et enfin pour contribuer au développement durable dans la perspective d’une économie « Verte et décarbonée ».

Impacts attendus en 2025 :

- Une amélioration et un verdissement du dispositif d’octroi de mer ;
- Le renforcement du pouvoir d’achat des réunionnais.

2) Remettre le rapport d’évaluation à mi-parcours prévu par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025

S’agissant du dispositif d’évaluation des différentiels d’octroi de mer, la Région devra remettre à l’État le rapport d’évaluation avant le 30 juin 2025. A cet effet, une mission d’étude a été confiée au cabinet Action Publique Conseil, avec pour objectif de consulter l’ensemble des partenaires locaux. Plusieurs réunions de concertation seront programmées sur le sujet.

Impacts attendus en 2025 :

La sécurisation des différentiels des taux d’octroi de mer au niveau de la Commission européenne.

3) Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »

En 2025, il est proposé de mettre en place des ateliers avec les entreprises dans le cadre de ce pôle d’information sur l’octroi de mer.

De plus, la collectivité envisage de renforcer le partenariat avec l’administration locale des douanes à travers des permanences mobiles de proximité.

Impacts attendus en 2025 :

Une meilleure information aux publics et aux partenaires sur l’octroi de mer.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|--------------|
| Action 1 : Réviser le tarif de l'octroi de mer | Nombre de familles de produits concernés | - | - | 4 |
| | Nombre de codes douaniers impactés | - | - | 150 |
| Action 2 : Remettre le rapport d'évaluation à mi-parcours prévu par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025 | Remise d'un rapport à l'Etat | 1 | 1 | 30 juin 2025 |
| Action 3 : Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer » | Nombre d'ateliers avec les entreprises | - | - | 3 |

B – Aménager le territoire

Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à développer et proposer des conditions propices à l'installation des activités économiques, par le biais notamment de l'aménagement économique du territoire.

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

1) Créer et rénover les Zones d'Activités

L'anticipation, la création et la gestion durable d'espaces adaptés et dédiés à l'accueil d'activités économiques constituent une des composantes essentielles et stratégiques de l'aménagement économique de La Réunion.

La stratégie régionale relative au foncier économique se trouve ainsi déclinée dans plusieurs documents de référence :

- Le projet de mandature 2021-2028 ;
- Le Schéma Régional de Développement Economique et d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) ;
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers à cette politique d'intervention en agissant sur deux leviers :

- La construction d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques respectant les critères de sélection qualitatifs des projets avec l'ambition de réaliser en 2029, 330 000 m² de surfaces construites ou aménagés ;
- La modernisation de ces zones d'activités vieillissantes par le financement des travaux de réhabilitation sur les espaces et voiries publics maîtrisés dans les zones d'activités de plus de 15 ans accueillant des activités du secteur productif.

Impacts attendus en 2025 :

- Une offre foncière, immobilière et logistique d'accueil pour l'implantation d'activités économiques ;
- Une offre foncière et immobilière à prix compétitifs grâce aux financements mobilisés.

2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'échelle pertinente retenue en termes d'aménagement est le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie. Ainsi, pour chaque bassin de vie, les orientations 2025 proposées sont les suivantes :

→ Pour le bassin de vie NORD

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) fait partie du Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) Nord au même titre que la Technopole. Pour rappel, la vocation d'un PAVR est d'accueillir les activités artisanales, industrielles, logistiques, technologiques et aéroportuaires qui valorisent le pôle économique.

La ZAA a donc vocation à accueillir des entreprises innovantes notamment pour des activités tertiaires à forte valeur ajoutée mobilisant la voie aérienne. Cette zone, en tant que porte d'entrée touristique et d'affaires, sur le territoire de La Réunion, doit être la vitrine des savoir-faire et des talents locaux.

Aussi, après la relance de l'AMI en 2023 et 2024, la priorité affichée pour 2025 est d'achever la commercialisation de cet espace hautement stratégique, avec la signature notamment des premiers engagements contractuels (promesse de bail).

→ Pour le bassin de vie OUEST

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) constitue le Pôle d'Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s'inscrit par ailleurs dans le projet cœur d'agglomération du Territoire de l'Ouest (TO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale.

Ce PAVR a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir répondre :

- Aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le Pôle à Vocation Régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port ;
- A l'urgence des besoins portuaires.

Suite à l'étude lancée par le GIP « Ecocité La Réunion » sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement en 2023, l'aménagement de la ZAP représente d'une part l'occasion de résorber une situation de congestion pour l'infrastructure portuaire, et d'autre part, des perspectives de développement pour l'économie productive et le renforcement de la logistique territoriale.

Les conclusions de l'étude préconisent notamment d'optimiser le potentiel d'extraction de la zone sans pour autant empêcher l'intégration de la zone arrière portuaire à la ville, tout en laissant la porte ouverte à la possibilité de requalifier les zones existantes environnantes.

Comme en 2024, la Région Réunion, dans ses domaines de compétences, accompagnera en 2025 l'aménagement de la zone arrière portuaire au bénéfice des acteurs économiques et du développement industriel de La Réunion, en cohérence avec la stratégie économique (SRDEII).

Elle poursuivra, en tant que membre du GIP « Ecocité La Réunion », et à hauteur de ses droits statutaires, tels que définis dans la convention cadre constitutive du GIP, son engagement financier en faveur du budget de fonctionnement et d'investissement de la structure, en veillant à une meilleure priorisation quant au choix des études envisagées par cette structure.

→ Pour le bassin de vie EST

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités suffisamment conséquent pour résister à l'attractivité de la capitale régionale. La constitution d'un PAVR Est au niveau de Beauvallon sur Saint-Benoît, sera conduite dans le long terme.

Il conviendra de valoriser en complément le potentiel industriel existant (pôle bois, agro-alimentaire, énergie, matériaux).

La mise en place d'un pôle logistique pour appuyer le développement d'activités de transformation est aussi à envisager.

En 2025, la collectivité reconduira les financements mobilisés en faveur du GIP de Bois Rouge.

Enfin, la structuration de pôles d'activités intermédiaires sur le littoral des villes de Bras-Panon et Saint-André parachève la démarche proposée pour ce PAVR.

→ Pour le bassin de vie SUD

En 2025, il s'agira d'accompagner et soutenir le programme d'investissement opéré par le Syndicat Mixte de Pierrefonds. La plateforme aéroportuaire de Pierrefonds participe au développement de l'activité aéronautique de l'île de la Réunion en s'inscrivant pleinement dans la politique d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la modernisation, de la rénovation, de la réhabilitation et de la mise aux normes des installations aéroportuaires, le Syndicat Mixte Pierrefonds (SMP) a élaboré un Programme Pluriannuel d'Investissement 2024-26 (PPI 2024-26) à hauteur de 16.25 M€.

Les enjeux du PPI 2024-26 sont d'améliorer :

- Les conditions d'accueil des passagers et des accompagnants ;
- Les conditions de travail du personnel ;
- Le maintien de la conformité des infrastructures au regard des exigences réglementaires notamment celles inhérentes au certificat européen de sécurité aéroportuaire ;
- L'attractivité de l'aéroport pour les opérateurs aériens.

La Région participera, à hauteur de ses droits statutaires, au programme d'investissement du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

→ Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

Force est de constater que le tissu économique est peu développé sur les mi-pentes, les Hauts et les quartiers ruraux alors même que ces territoires connaissent un accroissement de leur population.

La politique régionale de rééquilibrage du territoire passe donc par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans ces territoires.

Ce rééquilibrage aura aussi pour finalité de développer de l'attractivité afin de réduire les flux de déplacements vers les centres urbains.

Impacts attendus en 2025 :

- Une vocation économique affirmée pour chaque bassin de vie ;
- Un aménagement équilibré du territoire.

3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique

En matière d'aménagement, d'autres constats peuvent être faits : le manque de visibilité des espaces économiques à court et long terme et des besoins, l'insuffisante corrélation entre la stratégie régionale et celle des EPCI et le besoin dans ces conditions, de traduire la stratégie des territoires au sein d'un même document.

L'asynchronie des différents schémas ayant trait au développement économique et à l'aménagement crée le risque de saupoudrage dans le financement des projets.

En effet, plusieurs études et réflexions sont actuellement engagées sur des sujets stratégiques, notamment :

- L'élaboration du schéma d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire ;
- L'étude positionnement stratégique de l'aéroport de Pierrefonds ;
- Le développement économique de l'Est autour du secteur de Beauvallon à Saint-Benoît et de Bois Rouge à Saint-André.

Aussi, pour l'année 2025, la politique d'aménagement de la collectivité s'articulera autour des objectifs suivants :

- Renforcer la stratégie économique régionale d'un volet « aménagement et implantation des espaces économiques » et viser la compatibilité des schémas malgré les temporalités différentes ;
- Offrir une visibilité à long terme sur les différentes stratégies et les extensions futures ;
- Attirer les entreprises dans un cap donné de stratégie d'aménagement et de développement économique territorial ;
- Tendre vers une cohérence et une harmonisation de l'offre d'un point de vue spatial ;
- Equilibrer ou limiter les disparités de traitement du tissu économique en réduisant les flux de transport.

La Région poursuivra en 2025 la réalisation d'une étude de définition d'un schéma d'aménagement économique permettant de disposer d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par l'aménagement d'espaces à vocation économique.

De plus, la Région Réunion mènera avec le soutien de l'AGORAH des « portraits » de Zone d'Activités, dans le cadre de l'Observatoire du Foncier Economique (densification, optimisation, freins au développement, etc.). Ces investigations permettront notamment de soulever des pistes d'actions en vue d'optimiser le foncier économique.

Impacts attendus en 2025 :

- Une nouvelle feuille de route partagée par les acteurs publics et privés pour l'aménagement économique de La Réunion ;
- Une caractérisation des infrastructures d'accueil existantes.

4) Structuration de la filière aéronautique

Les attentes des acteurs de la filière aéronautique reflètent une ambition commune de structurer et dynamiser le secteur. Il s'agit de donner un cadre clair et cohérent à la filière, permettant de définir les priorités stratégiques, d'aligner les initiatives et de mobiliser les ressources de manière efficace.

L'objectif est double : d'une part, maximiser l'efficacité et la cohérence des actions menées au bénéfice de la filière, et d'autre part, renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire à l'échelle régionale.

L'étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) réalisée révèle un besoin crucial de combler environ 1 300 emplois dans la filière d'ici 2030, soulignant l'importance d'une stratégie efficace de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cet enjeu implique la mise en place de formations ciblées, l'adaptation des curricula aux réalités et aux innovations technologiques du secteur, ainsi que la création de passerelles entre le monde éducatif et le secteur aéronautique.

L'élaboration du contrat de filière sera confiée à l'Association Aérotech'OI, dont la Région est membre.

Impacts attendus en 2025 :

- Un cadre stratégique clair pour le développement de la filière aéronautique ;
- Une feuille de route pour définir les besoins en compétences pour les métiers de demain.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|--------------------|--|---|
| Action 1 : Créer et rénover les Zones d'Activités | Nombre de m ² de surfaces construites et aménagées | - | - | 33 000 m ² (dans l'attente confirmation DGAEU) |
| Action 2 : Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique | Lancement et réalisation d'une étude de définition | - | Lancement de l'appel d'offres en vue de retenir un bureau d'études | Poursuite et finalisation |
| Action 3 : Structuration de la filière aéronautique | Mise en place d'un Contrat Filière Aéronautique et Drone | - | - | Poursuite de l'élaboration du contrat de filière avec l'Association AEROTECH'OI |

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Bien que le 1er trimestre 2024 ait enregistré une sensible augmentation de l'export de marchandises par rapport à 2023 sur la même période, le déficit de la balance commerciale de La Réunion continue de se creuser du point de vue de l'échange de biens (hors services et tourisme). L'inflation impactant le coût des produits importés explique en partie le phénomène ; il n'en demeure pas moins la problématique d'une internationalisation des entreprises réunionnaises encore trop limitée.

Pour répondre à ce défi, la collectivité régionale se propose de poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route dont l'élément marquant sera en 2025 la structuration d'un Pôle d'accompagnement des entreprises à l'international et d'animation de la marque territoriale au sein de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La politique régionale d'internationalisation des entreprises et d'attractivité économique s'articulera autour du couple-pivot formé par la Région cheffe de file et son opérateur, l'Agence de développement et d'internationalisation et d'attractivité. Toutes deux piloteront la mise en œuvre de la feuille de route de l'internationalisation des entreprises coconstruite par les partenaires du Comité Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE).

A – Animation du CoSIE

La collectivité régionale poursuivra l'animation des réunions du CoSIE à un rythme régulier d'au moins 2 séquences en 2025 et autant que de besoin. Cette instance créée en 2022 se veut être force de proposition et de coordination de l'ensemble des acteurs pour conduire le plus grand nombre d'entreprises dans la démarche d'internationalisation de leurs activités en créant le réflexe chez les chefs d'entreprises de s'ouvrir sur l'extérieur en allant à la conquête de nouveaux marchés.

En lien avec cette instance de concertation et de coordination, se poursuivront les travaux relatifs à des projets structurants pour l'internationalisation des entreprises, en particulier :

- Le suivi des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ;
- La mise en œuvre du plan d'actions issue de l'étude de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés à l'export menée en 2024 ;
- La mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et des investissements directs extérieurs issue de l'étude menée fin 2024/début 2025.

Impacts attendus en 2025 :

- Une instance de dialogue et de concertation réunissant acteurs publics, acteurs privés pour apporter des réponses aux problématiques de l'internationalisation des entreprises ;
- Un nombre croissant d'entreprises engagées dans l'internationalisation de leurs activités.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|----------------------|--------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Animation du CoSIE | Nombre de réunions | 2 | 1 | 2 |

B – Pilotage stratégique de l'écosystème de l'internationalisation des entreprises

L'internationalisation des entreprises comporte 2 volets :

- L'un sortant correspondant au Développement à l'International des Entreprises (DIE) dont la Team France Export (TFE) est l'opérateur dédié ;
- L'autre entrant correspondant aux Investissements Directs Extérieurs (IDE) dont la Team France Invest est l'opérateur dédié.

La collectivité régionale assure le pilotage stratégique de ces 2 instances.

1) Pilotage stratégique de la TFE

La Team France Export issue de la réforme de la politique nationale de l'export de 2018, regroupe pour La Réunion : 1 délégué régional de Business France pour ½ équivalent temps plein (ETP) et 1,5 ETP du pôle international de la CCI Réunion. Ce dispositif n'a pas encore atteint les objectifs d'accompagnement attendus et nécessaires à l'amélioration de l'accompagnement des entreprises à l'international faute d'intervenir à chaque étape du parcours.

En 2025, il s'agira pour la TFE et l'Agence de développement et d'internationalisation d'agir de concert pour déployer une offre complète de services aux porteurs de projet : du diagnostic export à l'aide à l'implantation sur le marché cible. Leurs actions seront guidées par les résultats de l'étude de positionnement de l'offre exportable attendue pour la fin 2024. En outre, la mutualisation de l'outil de suivi des porteurs de projet (CRM One Team de Business France) permettra à la TFE de présenter des indicateurs de suivi consolidés jusqu'ici difficiles à produire car dispersés entre plusieurs opérateurs.

Impacts attendus en 2025 :

- Une offre complète d'accompagnement des entreprises sur toute la chaîne de valeur de l'internationalisation de leurs activités ;
- Une mutualisation des outils de pilotage de l'internationalisation.

2) Pilotage stratégique de la TFI

L'accueil des investisseurs extérieurs confié à la société d'économie mixte NEXA se poursuivra et se structurera sur la base de la stratégie d'attractivité régionale menée par la collectivité régionale entre fin 2024 et début 2025.

Afin de garantir la sécurité économique indispensable à la souveraineté et à un développement durable et inclusif du territoire réunionnais, il sera opéré un traitement adapté des investissements français et en particulier issus de la diaspora réunionnaise de ceux des investissements étrangers.

Les opérateurs économiques pourront s'accorder sur cette démarche par le biais d'une Charte régionale des Investissements Directs Extérieurs, déclinaison locale de la charte nationale.

Les impacts attendus de cette stratégie d'attractivité consisteront en la création de nouvelles briques dans les chaînes de valeurs locales, l'intégration de La Réunion dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales et devront permettre la limitation de la dépendance du territoire vis-à-vis des importations et de la France hexagonale.

Impacts attendus en 2025 :

- Une nouvelle stratégie d'accueil des investissements extérieurs ;
- Un nouveau mode opératoire et une feuille de route pour les IDE.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|---------------|---------------------|---|
| Action 1 : Pilotage stratégique de la TFE | Nombre d'entreprises suivies | - | - | 100 |
| | Evolution du CA global à l'export | - | - | - |
| | Pourcentage d'entreprises suivies par TFE ayant créé de l'emploi | (12% en 2023) | - | 15% |
| Action 2 : Pilotage stratégique de la TFI | Nombre d'investisseurs accueillis | - | - | A définir dans le cadre de l'étude à lancer |
| | Montants des IDE Nombre d'emplois créés | | | |

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans l'objectif de se connecter au monde et de conquérir des marchés extérieurs, la stratégie coordonnée de développement à l'international s'inscrit directement dans la volonté de la Région Réunion de renforcer son soutien au développement des entreprises réunionnaises.

Dans cette perspective, l'enjeu pour la collectivité est d'adapter son soutien public aux ambitions économiques des entrepreneurs réunionnais à l'international, de l'enrichir et d'en faire un objectif de développement économique du territoire, de croissance pour les entreprises et de stimulation de l'emploi.

Pour se positionner et faire de l'export un des moteurs économiques de l'île, l'initiative privée mérite d'être encouragée grâce à des dispositifs d'accompagnement cohérents et complémentaires, adaptés aux besoins pour surmonter des obstacles tels qu'une concurrence régionale non soumise aux mêmes lois et réglementations notamment en matière de coût du travail dans la zone océan Indien, des surcoûts logistiques dus aux ruptures de charges et à un nombre limité d'acteurs logistiques, et enfin de frais d'engagement supplémentaires liés à l'éloignement géographique.

A – Mobilisation du dispositif rénové de la Prim'Export

Pour compléter l'accompagnement collectif des entreprises, la Région mobilisera les moyens du PO FEDER 2021-2027 pour compenser les surcoûts de transport et accompagner les démarches d'actions collectives, modalité la plus fréquemment proposée aux entreprises par les acteurs de l'international.

Parallèlement, le dispositif rénové de la Prim'Export qui a connu une refonte de son cadre en 2024 sera pleinement opérationnel en 2025 pour les TPE et PME réunionnaises en phase de conquête des marchés extérieurs.

L'objectif sera d'encourager plus de 80 entrepreneurs à mener des actions individuelles pour leur développement à l'international et ainsi de générer des courants d'affaires durables.

Impacts attendus en 2025 :

- Une amélioration de la compétitivité des entreprises à l'export par une compensation des surcoûts logistiques et d'accès aux marchés extérieurs ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires export des entreprises.

B – Un soutien cible des organismes

La mise en place d'une convention-cadre, accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performances entre la Région cheffe de file et les organismes assurant la promotion du territoire et le soutien à l'international sera rendu possible en 2025 grâce à la rationalisation de l'écosystème de l'accompagnement accomplie en 2024 (audit en cours).

Cette contractualisation garantira une politique régionale basée sur la culture du résultat en contrepartie des moyens financiers alloués.

Impacts attendus en 2025 :

- Un nouveau modèle pour l'écosystème de l'accompagnement des entreprises à l'international ;
- Un nouveau cadre contractuel avec les organismes financés autour de la performance.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Dispositif Prim'Export | Nombre de Prim' export | 50 | 37 | 80 |
| Action 2 : Soutien ciblé des organismes | Nombre d'organismes soutenus | 6 | 3 | 6 |

III – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉUNION

L'année 2025 sera, par ailleurs, consacrée à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité économique du territoire. Dans ce cadre, un plan d'actions sera décliné concernant la marque territoriale « La Réunion » afin de poursuivre son animation et favoriser l'adhésion des acteurs à celle-ci, dans la continuité des interventions réalisées en 2024. Cette démarche associera pleinement la diaspora réunionnaise en tant qu'ambassadeurs de la marque.

A – Marketing Territorial

« Mieux nous faire connaître pour ouvrir de nouveaux potentiels pour nos entreprises à l'international » : c'est le point de départ du besoin d'une marque territoriale qui avait été partagé par l'ensemble des forces vives de La Réunion depuis 2021.

A l'issue d'une large concertation des acteurs et de la population réunionnaise autour de la co-construction d'une identité de territoire et d'une stratégie de marketing territorial, la marque « La Réunion » a été lancée en mai 2024.

Bien plus qu'un logo, elle est la traduction d'une véritable stratégie de rayonnement pour permettre de mieux valoriser nos atouts, de renforcer notre notoriété, de mettre en avant nos compétences locales et de multiplier les opportunités pour notre territoire

Symbolisant l'aboutissement de ce processus collaboratif et la concrétisation des efforts de tous les acteurs impliqués, la marque vise à promouvoir l'attractivité du territoire, à soutenir son développement socio-économique, touristique, sportif et culturel, et à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Il s'agira pour l'année 2025 de conforter l'animation de cette marque et d'assurer un plan d'actions multisectoriel touchant le plus grand nombre de cibles.

1) Assurer l'animation institutionnelle et économique de la marque de territoire

Au travers d'une gouvernance de la marque impliquant l'ensemble des acteurs concernés, des moyens seront mobilisés par la collectivité pour structurer les actions de promotion des filières et des entreprises qui s'articuleront autour de :

- L'animation de la marque à vocation économique via la présence sur des salons professionnels sectoriels en accompagnement des entreprises dans leurs démarches de prospection individuelle et collective, et pilotée par l'agence régionale de développement et les têtes de réseaux ;

- L'animation institutionnelle de la marque en assurant notamment une présence de la collectivité régionale sur des salons et événementiels grand public ou à vocation institutionnelle (Salon de l'Agriculture avec le Département, communication publique, ...).

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre les actions de pédagogie et de visibilité pour susciter la fierté réunionnaise et l'adhésion la plus large à la démarche tant au niveau des institutions locales et nationales que du grand public.

Impacts attendus 2025 :

- Une meilleure appropriation de la marque distinctive par les professionnels et le grand public ;
- Une visibilité améliorée de la marque territoriale.

2) Elargir le réseau des partenaires de la marque pour un rayonnement du territoire

Parallèlement à la valorisation de cet outil de promotion de La Réunion, il sera nécessaire de mettre l'accent sur la constitution d'un réseau des partenaires adhérents visant à :

- Renforcer l'appropriation des valeurs et des usages de la marque dans les démarches entreprises et les projets visant l'attractivité et le rayonnement de l'île (événement réseau, formations, réseautage...);
- Aboutir à une base de données des acteurs et talents qui « mettent La Réunion en l'air ici et dans la diaspora réunionnaise » ;
- Disposer de contenus d'attractivité du territoire actualisés (création de fiches thématiques, de « guides invest », de catalogues filières de promotion...).

Impacts attendus 2025 :

- Un développement du réseau d'ambassadeurs de la marque territoriale ;
- Une reconnaissance de la marque territoriale.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|------------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Animation de la marque | Nombre d'opérations de promotions et de rayonnement | > 4 | 6 événements | > 10 opérations |
| Action 2 : Elargissement du réseau de la marque | Nombre d'adhésions à la marque | Lancement de la marque | 65 adhésions | 100 adhésions |

B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise

Dans un contexte où La Réunion est la 3e région la moins diplômée de France⁵, sa diaspora devient de plus en plus conséquente et compétente en France hexagonale et de par le monde au fil du temps. Chaque année, plus de 2 300 jeunes quittent le territoire pour faire des études⁶. Cette diaspora, davantage visible aujourd'hui grâce aux réseaux de communication et aux actions associatives, bénéficie par la suite d'une situation professionnelle stable. Si les politiques locales d'accompagnement soutiennent cette mobilité, ce vivier de matière grise ne fait pas l'objet, à ce jour, d'actions ciblées en matière de politique de retour, que ce soit en termes de marketing, communications ciblées ou pour le rayonnement du territoire.

Pourtant, le marché de l'emploi à La Réunion est en quête régulière de compétences et d'expertises adaptées à la demande RH des entreprises, qui s'expriment régulièrement pour évoquer une certaine lacune dans de nombreux métiers. Et selon une enquête récente de l'association « réunionnais de retour au péi », 77 % des réunionnais hors département souhaiteraient revenir à La Réunion mais 66% estiment ce retour difficile, dont 28% pour des freins à l'emploi.

⁵ Insee, La France et ses territoires, 2023

⁶ Insee, jeunesse réunionnaise et mobilité, 2023

Cette diaspora, composée donc de profils diplômés (41% diplômés BAC+5) et expérimentés (43% plus de 10 ans d'expérience professionnelle) peut constituer une cible économique privilégiée à plusieurs titres : constituer un réseaux "d'ambassadeurs" du territoire au titre du rayonnement de La Réunion à l'extérieur, se projeter en tant qu'investisseurs sur le territoire au titre d'un retour « au pays », alimenter un vivier de main d'œuvre qualifiée pour satisfaire les besoins spécifiques des entreprises réunionnaises.

Il conviendra donc d'initier, en 2025, les prémices d'une politique publique régionale à l'encontre de la diaspora, à vocation économique, aux côtés d'autres acteurs tels que LADOM qui projette par exemple un dispositif expérimental de « passeport retour ».

1) Identification et ciblage de la diaspora sur le volet économique

L'étude attractivité qui sera lancée fin 2024 comprend un volet d'identification et un plan d'actions économique à l'adresse de la diaspora. Cela permettra de la cibler et d'agir suivant les préconisations et validations du futur plan d'actions. Parmi les objectifs retenus, il conviendra *in fine* d'aboutir à la mise en place d'un réseau-relai « d'ambassadeurs réunionnais » au titre de l'attractivité et du rayonnement de La Réunion à l'international.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure connaissance de la diaspora et des opportunités de développement de la Réunion qu'elle peut porter ;
- Une diaspora comme « VRP » de l'attractivité et du rayonnement de la Réunion dans le monde.

2) Faciliter le retour à l'emploi sur le territoire pour la diaspora

L'objectif visé ici est de faciliter le retour à l'emploi de la diaspora sur l'île grâce à des actions cibles en matière de communication et d'événementiels, notamment sur les opérations locales et nationales dédiées à l'emploi. Il s'agira de contribuer également à la facilitation au retour sur l'île, aux côtés d'autres acteurs publics, associatifs et privés.

Impacts attendus en 2025 :

- Une meilleure mobilisation des compétences et des savoir-faire de la diaspora ;
- Une logistique d'accueil améliorée de la diaspora.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Identification et ciblage de la diaspora | Mise en place du plan d'actions | 0 | 0 | 1 |
| Action 2 : Retour à l'emploi sur le territoire de la diaspora | Nombre d'opérations liées à l'emploi | 0 | 0 | 2 |

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

La collectivité régionale souhaite renforcer le pilotage de la politique de Recherche et d'Innovation du territoire, telle qu'elle est définie au sein du SRDEII et de la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable).

Les éléments de contexte pour appréhender les orientations budgétaires 2025 sont les suivants :

- La contractualisation active avec les opérateurs de la recherche et les structures d'accompagnement à l'innovation, au travers d'une dizaine de Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) ainsi que d'accords-cadres, permet d'entrer dans une phase de consolidation et de suivi du pilotage de l'écosystème ;
- La gestion des interfaces avec l'Agence d'innovation de La Réunion, dite Agence Régionale d'Innovation (ARI) est une priorité au travers d'une COMP dédiée ;
- La consolidation de l'accompagnement des infrastructures de recherche structurantes reste une priorité ;
- 2 études en 2024, financées par la DG Regio, portent sur le renforcement des méthodes de pilotage de la DRI, pour le suivi et l'évaluation de la S5 et la conduite de projets transversaux ou de coopération au sein de la collectivité ;

L'année 2025 sera potentiellement marquée par le suivi opérationnel de projets à financements européens directs, permettant de renforcer notre présence dans les réseaux internationaux et de bénéficier de recettes dédiées.

La Région animera et poursuivra des dispositifs d'aide aux entreprises ou aux tiers-lieux déjà initiés qui se terminent fin 2025 (FR2030 régionalisé avec l'Etat) et fin 2026 (DEFFIRUN sur recette de l'Etat).

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

La Région poursuivra le pilotage de la politique de recherche et d'Innovation par des actions en interne et également en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) pour la mobilisation de l'écosystème et le suivi de la mise en œuvre de la S5 en cohérence avec celle de la Nouvelle Economie.

A – S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche- innovation » au sein de la collectivité

Dans la continuité des réalisations de 2024, des partenariats seront renforcés entre les directions internes. Au travail collaboratif avec l'Agence Régionale de l'Innovation se rajouteront des partenariats externes d'ouverture et d'échanges de bonnes pratiques, notamment au sein de la 27^{ème} Région.

1) Accompagner le déploiement des fonds structurels à destination de la Recherche et de l'Innovation pour davantage de cohérence dans l'action régionale

Notre collectivité s'attachera à suivre le lancement des projets *in fine* financés des premiers AMI lancés sur fonds FEDER et INTERREG VI OI, en lien étroit avec la mise en œuvre des feuilles de route de la S5 et des comités de filières de la SRDEII ainsi qu'avec la « Feuille de route coopération régionale ».

Le suivi des programmes structurants de recherche développés sur le territoire et en coopération régionale feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre des COMP signés en 2023 et 2024 avec le CIRAD et l'IRD.

2) Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional

Sans mettre en place *ex nihilo* un laboratoire d'innovation publique, le développement de projets innovants au sein de la collectivité sera renforcé, notamment en termes de méthodes de construction et de déploiement des politiques publiques régionales. En faisant évoluer nos méthodes en interne, il s'agira d'améliorer in fine la qualité du service public rendu aux usagers, notamment en prenant mieux en compte leurs besoins. Le soutien de la 27^{ème} Région, association à laquelle la collectivité régionale adhère, sera sollicité.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional | Nombre de projets d'innovation publics internes identifiés, accompagnés ou valorisés | Nouvel indicateur | | 1 |

B – Collaborer avec l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) pour mettre en œuvre la stratégie d'innovation et animer l'écosystème de l'innovation

1) Déployer la S5 en s'appuyant sur l'Agence Régionale de l'Innovation

Afin de matérialiser l'ambition de la collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'action de la S5, une Agence Régionale d'Innovation (ARI) sous forme associative a été créée en 2023.

La Région poursuivra ses actions de collaboration avec l'ARI pour la mise en œuvre de la S5 et de son suivi selon un bilan à mi-parcours basé sur des indicateurs. L'accompagnement de l'Agence dans ses missions intégrera le développement des synergies entre les deux stratégies régionales S5 et SRDEII/ Nouvelle Economie qui intègre pleinement le challenge d'internationalisation de la recherche et de l'innovation. L'animation de la S5 sera ainsi menée en cohérence avec l'ensemble des stratégies régionales et donc également avec la feuille de route de coopération de la collectivité ainsi que le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI).

La collectivité adhèrera au Réseau de Recherche et d'Innovation des Régions Européennes (European Regions Research and Innovation Network – ERRIN).

2) Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation

L'agence d'innovation est notamment chargée du secrétariat du Comité régional de l'Innovation (CRI). La Région sera particulièrement attentive à l'animation territorialisée de l'écosystème, via les Comités Régionaux d'Innovation Territorialisés (CRITER), en lien avec les EPCI. Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s'assurer que la S5 s'ancre dans le territoire et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation | Nombre d'entreprises ayant participé à des CRITER | 30 | - | 45 |
| | Nombre de participants au CRI plénier | 70 | - | 100 |

C- Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l'innovation sur le territoire

1) Faire vivre le partenariat avec les organismes de recherche et les structures d'accompagnement de l'innovation

Le suivi opérationnel des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) signés avec les opérateurs va se poursuivre en 2025. Seront concernés par cet exercice à la fois les organismes de recherche ou des structures d'accompagnements à l'innovation (CIRAD & IRD) mais aussi les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises (Qualitropic, la Technopole de La Réunion, le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT) de la Chambre des Métiers de La Réunion, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Centre technique, de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB), le cluster TEMERGIE dédié à la transition énergétique et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) CYROI).

Cette phase opérationnelle repose sur une réunion annuelle d'échange à l'appui des indicateurs de performance prévus dans les COMP afin de suivre les résultats et d'évoquer les difficultés rencontrées par les opérateurs.

Par ailleurs, le Conseil Régional a délibéré en 2024 en faveur de son adhésion au GIP CYROI, entraînant une participation financière annuelle.

2) Etablir des COMP avec de nouveaux organismes de recherche ou structures d'innovation

La contractualisation innovante et initiée en 2023 au moyen de COMP, sera étendue à d'autres opérateurs de recherche. La préparation de nouveaux COMP sera envisagée en amont d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) du dispositif FEDER dédié et concernerait l'Université de La Réunion, le BRGM, l'OVPF/IPGP et potentiellement le CNRS.

S'agissant de l'innovation, la collectivité pourra lancer des travaux avec d'éventuelles autres structures d'appui à l'innovation qui en formuleraient la demande.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l'innovation sur le territoire | Nombre total de COMP signés (recherche et innovation) et en cours de suivi par la DRI | 9 | 7 | 10 |

II – CONSOLIDER L’ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

La collectivité veillera à consolider l’ensemble des maillons nécessaires à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique de Recherche et d’Innovation au service du développement économique, social et soutenable.

A – Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée

Le premier maillon de la chaîne repose sur une recherche d’excellence, qui sera accompagnée sur toutes les thématiques porteuses pour La Réunion.

1) Le soutien aux projets de recherche

La collectivité régionale apporte son soutien aux projets de recherche qui répondent aux besoins de développement du territoire, en écho à ses orientations stratégiques. Une structuration de cette recherche réunionnaise est visée par une programmation pluriannuelle établie par les COMP et en cohérence avec les objectifs de souverainetés énergétique, sanitaire et alimentaire. D’autres projets de recherche portant sur diverses thématiques (hors COMP) et développés par d’autres opérateurs de recherche, contribuent également au renforcement des capacités de recherche réunionnaise. Aux projets de recherche sélectionnés selon les premiers AMI lancés (y compris selon les premiers COMP signés), d’autres programmes de recherches structurants pourront être pensés dans le cadre de nouveaux COMP.

Le soutien poursuivi à la recherche agronomique, menée localement et en coopération, continuera de contribuer au développement des filières agricoles durables et alimentaires avec un impact territorial sur le plan de la bioéconomie et de la santé (animale, végétale, humaine et environnementale).

La création d’un dispositif d’intervention spécifique pour accompagner la recherche sur fonds propres permettra de faciliter la création de valeur ajoutée nouvelle pour La Réunion. Il vise à soutenir notamment les projets « orphelins » (IA, etc.), les projets dédiés aux Sciences Humaines et Sociales ou faisant la démonstration de leur pleine intégration aux projets de recherche, en application des orientations et stratégies régionales, en particulier de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour le développement social et soutenable de La Réunion (S5).

2) L’accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de haut niveau

La Région Réunion poursuivra son soutien à la structuration visée d’un « Pôle Régional technologique d’appui aux entreprises et de recherche » afférent à chacune des souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique et faisant le lien entre le monde de la recherche et celui de l’économie. Un pôle « Energie renouvelable et construction durable de La Réunion », impulsée par la Région, sera ainsi initié.

La collectivité régionale, sollicitée par l’Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), tutelle de l’Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) à La Réunion, envisage de porter la maîtrise d’ouvrage de la modernisation et de la reconstruction du bâtiment de l’Observatoire.

Cette réhabilitation vise un meilleur accueil des chercheurs à La Réunion et le développement d’une plateforme à vocation internationale avec des activités de recherche de pointe, de formation et de divulgation large de la connaissance.

Enfin, la Région soutiendra la structuration d’une halle de transformation agroalimentaire portée par le CIRAD. Ce projet qui contribue à la mise en œuvre de la SRDEII a fait l’objet d’une présentation au groupe de travail « Recherche et Innovation » du « Comité de filière pour l’agroalimentaire » et de consultations auprès des acteurs de la filière en 2023. Celles-ci ont permis de recueillir les demandes locales en agro-transformation.

Cette halle agroalimentaire dédiée à la recherche-innovation constituera ainsi une plateforme au service des industries agro-alimentaires locales dans leur rôle stratégique pour la transformation et la conservation des agro-produits locaux en alimentation de qualité pour la population. Elle sera construite à Saint-Pierre au sein du « Pôle Régional technologique d'appui aux entreprises et de recherche » de l'Agro-campus de Ligne Paradis.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Le soutien aux projets de recherche | Nombre de projets de Recherche structurants | 3 | 2 | 3 |
| Action 2 : L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux | Nombre de projets d'infrastructure de recherche suivis par la DRI | 2 | 2 | 2 |

B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire

Le deuxième maillon de cette chaîne est constitué du tissu de structures qui interviennent auprès des inventeurs jusqu'à la dynamique de création de leur start-up ou d'entreprises plus matures afin d'encourager l'innovation comme levier de leur compétitivité.

1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises

L'intervention des structures d'accompagnement à l'innovation (SAI) est essentielle. En effet, au travers de l'accompagnement des entreprises et la réalisation de missions d'intérêt général, elles participent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. Les objectifs des SAI financées visent par exemple à accompagner l'émergence de solutions en réponse aux défis du territoire et à augmenter les collaborations entre les acteurs de l'écosystème recherche-innovation.

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie tropicale bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

2) Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion

Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions à des enjeux complexes auxquels les pouvoirs publics et le marché ne peuvent répondre seuls, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Sur la base du rapport sur les tiers-lieux de 2022, la Région poursuit l'analyse de la mise en place d'un dispositif de soutien visant notamment à soutenir leur création dans les zones blanches non couvertes, à consolider ceux existants et à accompagner le renforcement du réseau régional des tiers-lieux.

Par ailleurs, la Région a mis en place avec l'Etat à La Réunion le dispositif DEFFIRUN (DEFFINOV au national) qui vise à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux. L'enjeu est que les secteurs de la formation professionnelle et des tiers-lieux se renforcent mutuellement, par l'acculturation, la mutualisation d'outils et le partage des pratiques, la conquête de nouveaux publics. Il s'agira en 2025 de suivre les projets et d'animer le réseau des lauréats du dispositif.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion | Nombre de (nouveaux) tiers-lieux financés | 3 | 3 | 0 |

C- Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale

La consolidation de la chaîne passe également par la mise en œuvre d'aides directes à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises.

1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et des Contreparties Nationales (CPN) sur diverses fiches actions. Il s'agit ainsi de soutenir l'innovation en entreprises grâce aux subventions allouées pour le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat), aux subventions pour les projets d'innovation des entreprises ou encore pour les projets collaboratifs.

Il s'agit également de soutenir l'incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes, notamment au sein de l'incubateur de la recherche publique porté par l'association Technopole (FA 1.4.2 - Soutiens à l'incubation de projets de créations d'entreprises innovantes).

2) Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres

Afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la collectivité a souhaité mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié. Le travail de définition des besoins a abouti à la mise en place en 2024 de deux dispositifs qui seront à nouveau proposés en 2025, sous réserve d'adaptation suite à la mise en œuvre de la première vague :

- Aide au financement de la preuve de concept « Pré-Poc », dont l'enjeu est d'aider au financement des premières étapes de validation d'une l'idée / dépenses de preuves de concept, nécessaires en amont de projets d'innovation ;
- Aide aux fonds propres des jeunes entreprises innovantes « AFP JEI » dont l'enjeu est de faire effet levier auprès des banques et investisseurs privés en apportant une aide directe aux fonds propres des entreprises qui se lancent dans un projet d'innovation.

3) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) portant sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. Renommé « France 2030 régionalisé », ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et Bpifrance (1,5 M€ engagés par la Région en 2021).

Deux appels à projets, portant sur des « Projets d'innovation » et des « Projets d'amélioration et de transformation des Filières » sont ouverts, en ligne à l'adresse : france2030.regionreunion.com jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'épuisement des crédits.

La mise en œuvre de ce dispositif tripartite se poursuivra en 2025 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire (dernière année de mise en œuvre).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale | Nombre de projets innovants accompagnés par la Région | 10 | 3 | 20 |

D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société

Le dernier maillon de cette chaîne passe par le transfert de la recherche et de l'innovation vers l'ensemble de la société.

1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle, avec notamment l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences, l'accompagnement des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence (PTR) de la culture scientifique, technique & industrielle (CSTI) et l'accompagnement des projets de sciences citoyennes.

2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière

Pour les actions qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions ou proposer des financements visant à accompagner :

- des actions collaboratives mobilisant des publics « citoyens » (notamment les jeunes, les lycéens, les demandeurs d'emploi...) afin de chercher des solutions innovantes à des problématiques posées, répondant de façon novatrice soit à des enjeux propres à la Région (politiques publiques régionales) ou à des défis auxquels fait face le territoire ;
- des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant ;
- des actions de communication sur la recherche et l'innovation à La Réunion (par exemple un événement d'ampleur en lien avec le SRDEII et/ou la S5).

Ces actions pourront faire l'objet d'un dispositif, d'un AMI ou de procédures d'achat public.

A cette fin, la Région souhaite initier un partenariat avec l'association « Arbre des connaissances » pour participer au déploiement sur le territoire réunionnais du dispositif « apprentis chercheurs » visant à rapprocher le monde de la recherche scientifique des jeunes lycéens ou collégiens.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière | Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation menées ou accompagnées par la Région | 3 | 1 | 3 |

III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L’AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION

La politique de recherche et d’innovation régionale aura aussi pour objectif en 2024 de créer des opportunités pour La Réunion. Pour ce faire, elle doit disposer des capacités d’études, de prospective et de veille pour détecter les opportunités, mais également s’inscrire dans une dynamique de partenariats nationaux et de coopération internationale pour ouvrir les horizons et exprimer les potentiels réunionnais.

A - Etudes prospective et veille

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l’engagement des entreprises dans l’innovation, permettant notamment de savoir combien d’entreprises innovent ou pourraient innover, combien de start-up existent et quelle est leur durée de vie, par exemple. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l’INSEE afin de lancer en 2025 une étude concernant la place de l’innovation dans les entreprises ou TPE réunionnaises et de mesurer leur investissement dans l’innovation.

Afin de faciliter leur accompagnement et leur mise en valeur, la Région, en lien avec l’ARI, travaillera à la définition d’un outil de suivi de l’innovation et des entreprises innovantes et potentiellement innovantes sur le territoire.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Mieux connaître et mieux suivre l’innovation et les entreprises innovantes du territoire | Nombre d’études réalisées (en interne ou externalisées) par la DRI | 1 | 0 | 1 |

B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises

Au-delà des dispositifs de financement directs qui favorisent l’initiative entrepreneuriale, la Région pourra mener des opérations contribuant à offrir aux entreprises réunionnaises de nouvelles opportunités de développement, en matière de visibilité auprès de partenaires ou de marchés potentiels, d’accès à des financements privés mais aussi à des possibilités de bénéficier de l’achat public.

1) Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire

En premier lieu, la Région poursuivra en 2024 son adhésion à l’association French Tech La Réunion, dont les objectifs ont pour finalité de consolider la dynamique de l’écosystème entrepreneurial et de l’innovation du territoire, de faire monter en compétence les acteurs, d’accélérer les dispositifs d’accompagnement des startups (y compris leur croissance) et celles des entreprises plus matures ainsi que d’accompagner les succès des entreprises vers l’international.

Pour des actions de communication auprès d’entreprises qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions et financer des démarches visant à accompagner la participation d’entreprises innovantes sur des salons ou dans événements nationaux ou internationaux (déplacement, achat de stand, coaching d’entreprises, ...).

La Région organisera la présence d’une délégation réunionnaise à Vivatech pour la 3^{ème} année consécutive. Cette opération permet d’envoyer des entreprises sélectionnées dans le plus grand salon de la tech à l’international.

La Région soutiendra aussi le développement de la filière cosmétique de La Réunion en organisant un Educ Tour avec ses partenaires. Il s'agira de faire venir des grands groupes et des investisseurs à La Réunion afin de leur faire découvrir les talents réunionnais et de leur permettre de nouer des partenariats dans cette filière.

Ces actions pourront être menées en partenariat avec des SAI ou des réseaux locaux ou nationaux qui œuvrent à la croissance et au rayonnement international des start-up.

2) Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire

La Région met en place une démarche visant à connecter les entreprises innovantes et les start-up avec ses services prescripteurs. En effet, la Région constitue un acheteur public majeur sur le territoire, et l'achat innovant pourrait être davantage mobilisé afin d'acheter des services ou des produits innovants fournis par des entreprises réunionnaises.

3) Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés

En avril 2024, l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et la Région Réunion ont signé un Accord Général de Coopération soulignant leurs ambitions communes de soutenir et de renforcer les capacités en recherche et en innovation à La Réunion.

Un volet de coopération entre nos institutions vise à stimuler la recherche partenariale à travers différents instruments ANR tels que les Laboratoires Communs dits « LabCom » entre organismes de recherche et entreprises. En effet, depuis le début du programme LabCom en 2013, plus de 225 Laboratoires communs ont été financés avec des partenaires des projets exclusivement basés en France hexagonale (aucun acteur en outre-mer). Pourtant cet AAP présente un intérêt pour les acteurs de l'écosystème R&I à La Réunion et plus généralement en Outre-mer française.

Un enjeu pour 2025 est d'animer, le partenariat Région/ANR en stimulant, notamment la mobilisation sur ces programmes nationaux, des partenariats publics-privés (LabCom, Chaires Industrielles, etc.).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire | Nombre de nouveau partenariat engagé dans le cadre d'une convention | 1 | 0 | 1 |
| Action 2 : Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire | Montants annuels de l'achat innovant | 50 000 € | 0 | 100 000 € |
| Action 3 : Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés | Nombre de partenariats publics-privés financés par un programme de l'ANR faisant l'objet d'une action de la Région | Nouvel indicateur | 0 | 1 |

C - Elargir les horizons avec la coopération internationale

L'internationalisation de l'écosystème RDI passe par un élargissement de la coopération scientifique et institutionnelle existante. La collectivité régionale peut participer à cette démarche d'ouverture en devenant partie prenante, partenaire ou pilote de projets européens à financements directs tels qu'Interreg Europe ou Horizon Europe.

La Région s'est impliquée au sein de 3 candidatures, dans des projets européens de coopération à financements directs sur des thématiques phares que sont le développement de filières ou la synergie des fonds R&I.

Parmi ces projets, la Région Réunion a été sélectionnée en juillet 2024 avec une trentaine d'autres autorités régionales européennes dans le cadre de l'appel projets du projet Horizon Europe CLIMAX sur l'adaptation face aux risques climatiques. La Réunion est la seule région française représentée et un des deux seuls territoires insulaires retenus. La collectivité régionale pilotera ce projet à partir de la fin d'année 2024 et espère rejoindre un autre consortium d'autorités locales début 2025.

Afin d'adopter une approche proactive d'intégration des réseaux internationaux, la DG Regio a octroyé en 2024 à la Région une mission de conseil pour bâtir un plan d'actions favorable à la conduite de projets transversaux au sein de la Région Réunion et une implication dans des consortia européens pertinents au regard de la stratégie régionale de Recherche et Innovation.

Il s'agit de continuer en 2025, ce travail de veille et d'implication au sein des réseaux internationaux, en intégrant les orientations de la feuille de route de coopération régionale de la collectivité.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Elargir les horizons avec la coopération internationale | Nombre de projets européens à financement direct suivis par la DRI | Nouvel indicateur | 0 | 2 |

IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER

Les activités liées au secteur de l'économie bleue constituent une part importante de l'économie régionale et sont un levier essentiel de croissance économique et d'emplois pour l'ensemble du territoire.

Créatrice de richesses, les filières employaient plus de 10 000 personnes et représentaient à elles seules 2,6% du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'île en 2018, soit 485 M€ de valeur ajoutée.

Considéré par la Région comme un secteur d'avenir et d'innovation, celle-ci réaffirme son engagement à l'ensemble des professionnels du secteur maritime, de la pêche et de l'aquaculture. La collectivité entend poursuivre et mettre en œuvre en 2025 des moyens humains d'accompagnement pour soutenir les initiatives, les projets d'investissement et le développement économique des filières.

Elle poursuivra également son soutien financier aux acteurs et participera au paiement d'aides publiques de « contrepartie nationale » dans le cadre du FEAMPA.

Face aux nombreux défis spécifiques des filières pêche et aquaculture, comme par exemple le vieillissement des navires et des équipages, le changement climatique ou encore les problématiques insulaires de concurrence, la Région poursuivra les orientations visant à :

- caractériser précisément les freins au développement et les besoins des secteurs concernés via la réalisation d'études (SRDAR, PROEPP, commercialisation des produits aquacoles, etc...) ;
- accompagner ces filières aussi bien au niveau des structures représentatives que des besoins individuels à travers des dispositifs d'aide.

A – Accompagnement et structuration des filières pêche et aquaculture

La Région mobilise et concentre ses actions dans l'accompagnement des filières maritimes, pêche et aquaculture. La collectivité apporte un appui constant aux acteurs concernés à travers le soutien des initiatives, des projets et des investissements permettant de pérenniser les activités et d'accroître l'attractivité des filières.

La collectivité régionale poursuivra son programme d'aides aux organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la réalisation de missions d'intérêt général, et dont les programmes menés chaque année sont essentiels à la structuration et au développement des filières.

Ainsi, en 2025, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), l'Institut Bleu (IB) et les centres de recherche et de valorisation aquatique bénéficieront de l'accompagnement financier de la Région nécessaire pour mener à bien leurs missions.

La collectivité poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux stratégiques d'orientation et de structuration des filières, afin de préciser les problématiques et besoins des filières et d'améliorer le déploiement de ses politiques publiques en la matière.

1) Déploiement opérationnel du PROEPP

Dans le cadre de la mise en place du programme FEAMPA 2021-2027, la collectivité a lancé en 2024 l'actualisation de son Plan Régional d'Organisation et d'Équipements des Ports de Pêche (PROEPP). Les premiers travaux réalisés en concertation avec les principaux opérateurs ont permis, au premier semestre 2024, d'établir un état des lieux et d'identifier les investissements nécessaires à la poursuite de la modernisation des infrastructures portuaires. Cela permettra de renforcer l'attractivité et la compétitivité des principaux ports de pêche et des points de débarquement de l'île.

Dans le cadre des projets d'aménagements prioritaires, le dialogue avec tous les acteurs se poursuivra en 2025 pour encourager et conforter les initiatives et les efforts d'organisation et d'équipements à l'échelle des ports de pêche de La Réunion. La finalité est d'accompagner plus globalement les besoins de renforcement de la connectivité portuaire dans l'océan Indien.

La collectivité s'assurera que les investissements dans les ports de pêche restent en cohérence avec ses propres orientations, et qu'ils puissent émarger aux dispositifs du programme FEAMPA 21-27.

Impacts attendus en 2025 :

Lancement d'appels à projets (AAP) et dépôt des premières demandes de financement.

2) Lancement d'une étude sur la consommation locale des produits aquacoles

L'aquaculture connaît aujourd'hui un cycle économique morose, avec une production estimée inférieure à 60 tonnes par an, destinée au marché local. L'aquaculture marine a, quant à elle, totalement disparu en raison notamment des difficultés climatiques.

Les professionnels du secteur sont confrontés à de multiples difficultés pour pérenniser et développer leurs activités, comme l'accès au foncier, l'absence de fonctions supports mutualisées et un manque de visibilité sur les débouchés commerciaux de la production aquacole.

Sur la base des documents stratégiques que sont le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et le Plan Stratégique du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (PSRDAR) finalisés en 2024, les besoins des professionnels de la filière aquacole ont été identifiés, les sites propices recensés et le plan d'actions stratégiques de relance aquacole sur 3 ans élaboré.

Cette meilleure connaissance de l'offre doit être mise en relation avec la demande potentielle, voire de nouveaux débouchés, au travers d'une étude sur la consommation locale des produits aquacoles.

En 2025, les premiers résultats permettront d'identifier les voies de diversification et de commercialisation - en termes de produits, d'espèces et de nouveaux marchés – réalistes et favorables au développement de l'aquaculture réunionnaise.

Cette étude devrait également cibler les dispositifs d'accompagnement et de soutien opérationnels adéquats.

Impacts attendus 2025 :

Résultat de l'étude de commercialisation des produits aquacoles, et premières mesures d'accompagnement de la filière.

3) Animation du Contrat de filière Economie Bleue

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - La Nouvelle Économie - adoptée en 2022, la Région Réunion a identifié six filières d'excellence qui ont fait l'objet de contrats de filières. Celui de l'Économie Bleue a été signé le 18 septembre 2024.

Cette feuille de route se compose de 4 fiches actions :

- développement des infrastructures et sites « bleus » et des activités de réparation, de déconstruction navale et de gestion des déchets associés ;
- attractivité de la filière, formation et emploi ;
- innovation et recherche ;
- attractivité du territoire et internationalisation.

Tout au long de l'année et conjointement avec l'ensemble des signataires, la collectivité régionale poursuivra son rôle de catalyseur territorial dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de filière ainsi que dans le lancement à moyen terme de projets structurants pour La Réunion.

Impacts attendus en 2025 :

Développement d'une filière de démantèlement et de dépollution de navires.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------------|---------------------|--|
| Action 1 : Actualisation du PROEPP de la Réunion | Taux de réalisation de l'étude | 100% | 70% | Lancement Appel à manifestation d'intérêt (AMI) FEAMPA |
| Action 2 : Résultats de l'étude de commercialisation des denrées aquacoles | Taux de réalisation de l'étude | 20% | 0% | 100% |
| Action 3 : Animation du Contrat de filière Économie Bleue | Création d'une filière de démantèlement et dépollution de navire | Nouvel indicateur | | Démarrage du projet de filière : 20 % |

B – Soutien et développement économique des professionnels

Face à des difficultés réglementaires persistantes pour redynamiser la filière pêche et face au vieillissement de la flotte des armateurs réunionnais, la Région poursuit ses actions pour soutenir les professionnels à travers des aides directes, notamment l'ouverture du dispositif d'Aide au renouvellement de la flotte de la pêche côtière et la mise en place du Dispositif du règlement « de Minimis ».

1) Aide au renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion

Le régime notifié d'aide d'Etat SA. 57275 a été approuvé par la Commission européenne le 28 février 2022 sous réserve de l'existence d'équilibre entre les capacités (de la flotte) et les possibilités de pêche.

Conformément à son engagement de soutenir la profession, et malgré un rapport capacitaire en 2024 n'ayant considéré à l'équilibre que deux segments mineurs (PGP et PGO), la Région a saisi cette opportunité pour lancer le dispositif « Aide au renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion ».

Mis en œuvre par la Région en partenariat avec l'Etat, le dispositif qui prend la forme de subventions directes sera déployé à partir de janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Il a pour objet d'aider financièrement à l'acquisition, les pêcheurs artisans et palangriers côtiers ou les pêcheurs en phase d'installation appartenant aux deux segments cités, d'un navire de pêche professionnelle de moins de douze mètres pour l'exercice de leurs activités.

Pour la durée du régime, la mesure d'aide s'élève à hauteur de 4,2 M€ (État et Région) suivant un taux d'intervention de 60 %, réparti à part égale entre l'Etat et La Région.

Impacts attendus en 2025 :

Mise en route du renouvellement de la flotte de pêche.

2) Dispositif du règlement « de Minimis »

Le 4 octobre 2023, la Commission Européenne a adopté une modification du règlement « de Minimis » concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette révision publiée dans un nouveau règlement UE n°2023/2391, entré en vigueur le 25 octobre 2024, autorise pour les RUP l'attribution d'aides publiques sur de nouveaux champs d'intervention tels que l'acquisition ou l'amélioration des petits navires de pêche professionnelle de moins de 12 mètres, pour une durée d'application allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Dès cette publication la collectivité a été partisane d'ouvrir un dispositif couvrant l'ensemble des champs nouvellement ouverts. Cependant, après une période d'hésitation, l'Etat a restreint son co-financement à l'achat de navire neuf de moins de douze mètres.

La Région a été saisie par le CRPMEM en juillet 2024 dans l'optique de pallier le retrait de l'Etat sur les autres champs, et sous réserve d'une harmonisation avec les dispositifs FEAMPA existant. La collectivité envisage de soutenir l'achat d'équipements permettant l'extension de la catégorie de navigation des navires qui le peuvent, afin d'étendre leur champ d'action, et ainsi de diminuer la pression sur les stocks démersaux.

Cet objectif est concordant avec les orientations de la Région en matière de soutien à la filière pêche et de préservation de l'environnement marin.

Impacts attendus 2025 :

Déploiement du dispositif et dépôt des premiers dossiers.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|----------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Aides au renouvellement de la flotte | Nouveaux navires | Nouvel indicateur | | 2 |
| | Nouvelles installations | | | 2 |
| Action 2 : Dispositif du règlement « de Minimis » | Nombre de pêcheurs bénéficiaires | Nouvel indicateur | | 20 |

3) Autres mesures d'aides individuelles

La Région poursuit une mesure annuelle récurrente visant à prendre en charge une partie de la cotisation des marins pêcheurs au dispositif de Caisse Locale de Chômage Intempéries, pour un budget annuel avoisinant les 80 000 € concernant environ 180 cotisants.

Ce dispositif vise à garantir une indemnité en cas d'inactivité lors de conditions météorologiques défavorables mais aussi à pallier les impacts subis par ces professionnels.

Pour l'aquaculture, au regard de la maturité des schémas de développement et des conclusions attendues en matière de commercialisation des produits aquacoles, la Région lancera l'élaboration de dispositifs en faveur du développement de la filière.

C – Impulser une dynamique de coopération.

1) Coopération européenne : « Mission Océan »

Pour la Région Réunion, la santé des océans est une condition préalable et incontournable à une économie bleue florissante. Pourtant la pollution, la destruction des habitats naturels et les effets de la crise climatique sont autant de menaces pour la richesse de la biodiversité du bassin maritime de l'océan Indien et pour le développement de l'économie réunionnaise.

La protection de l'environnement, la préservation des espaces naturels remarquables ainsi que la sauvegarde de la biodiversité souvent endémique sont donc depuis des années au centre des politiques publiques de la Région.

Pour répondre à ces enjeux et valoriser les atouts et les spécificités de La Réunion au-delà de ses frontières régionales, la collectivité se mobilise et s'engage dans une démarche de collaboration étroite avec ses homologues européens afin de veiller à ce que l'Union européenne prenne en compte les défis spécifiques auxquels est confrontée l'île.

En se joignant en 2025 à l'initiative « Mission Océans » lancée par la Commission européenne pour la création d'une coalition « Villes - Îles – Régions » dont l'objectif est de porter une voix commune en faveur de la protection des Océans, la Région Réunion a pour ambition de faire du territoire, le fer de lance des centres de recherche et d'innovation de la zone océan Indien.

En impliquant la communauté locale et scientifique dans cette initiative, la Région Réunion entend favoriser la coopération et l'innovation, ainsi que de faire émerger à moyen terme des solutions structurantes pour la sauvegarde de son écosystème marin et de l'économie dont elle dépend.

Impacts attendus 2025 :

Renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et européens en matière de recherche et d'innovation dans la zone océan Indien.

2) Coopération internationale

La Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC) prévue à Nice en juin 2025 sera la troisième édition de cet événement international. Elle vise à rassembler les États membres, les organisations internationales, les scientifiques, les ONG et les acteurs privés pour discuter des défis liés à la protection des océans et des ressources marines. Ces conférences se concentrent sur la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14), avec pour ambition de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Les principaux objectifs de cet événement incluront notamment :

- La lutte contre la pollution marine ;
- La promotion de la gestion durable des pêches et des ressources marines ;

- Le combat sur le changement climatique, qui affecte les océans (élévation du niveau de la mer, acidification, etc.) ;
- La protection de la biodiversité marine et les écosystèmes sensibles ;
- Le renforcement de la coopération internationale pour mieux protéger les océans.

La conférence encourage les États à prendre des engagements concrets pour améliorer la gestion des océans, et cherche à sensibiliser le public sur l'importance des océans pour la survie humaine et la santé planétaire.

La Région Réunion participera à cette conférence et contribuera à son rayonnement en étant un acteur du lancement de la campagne de sensibilisation portée par l'Etat consistant à faire de 2025 une "Année de la Mer en France".

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|-----------------------|--|-------------|---------------------|-------------|
| Mission Océans | Nombre de partenariats scientifiques européens | | Nouvel indicateur | 2 |

LA RELANCE DU TOURISME

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), cadre stratégique partagé, fixe l'objectif de faire du tourisme une composante majeure de la croissance de l'économie réunionnaise, en visant prioritairement la dynamisation du chiffre d'affaires généré par ce secteur, avant le seul critère de l'augmentation de la fréquentation. Ainsi, 630 M€ de recettes touristiques extérieures sont à atteindre à l'horizon 2025, ainsi que 750 000 visiteurs et 17 000 emplois.

Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire mondiale due à la COVID 19, notre tourisme retrouve un bon niveau de croissance qui s'est amorcé depuis 2022 et conforté en 2023, année record avec plus de 500 000 touristes accueillis et 478 M€ de recettes générées. Le secteur a retrouvé un niveau d'activité supérieur à la période pré-pandémie, et notre île occupe également une place honorable par rapport à des destinations « phares » de l'océan Indien telles que Maurice ou les Seychelles, qui n'ont pas tout à fait retrouvé leur niveau de fréquentation d'avant crise (650 884 touristes au premier semestre 2019 pour Maurice/641 725 au premier semestre 2024).

Les résultats du premier semestre 2024 et les tendances pour la fin de l'année laissent augurer le maintien d'un bon niveau d'activité pour notre destination, au moins équivalent à celui de l'année 2023. Ainsi, près de 265 000 touristes extérieurs ont foulé le sol réunionnais lors du premier semestre 2024 (soit + 0,2 %/1^{er} semestre 2023), et ont généré 221,3 M€ de recettes (222,7 M€ au 1^{er} semestre 2023).

Eu égard aux objectifs à atteindre fixés par le SDATR, la Région devra poursuivre le soutien apporté au secteur touristique en agissant dans un cadre renouvelé en matière de gouvernance et en affirmant son rôle de « cheffe de file », en faveur de l'accroissement des recettes, de la diversification de nos clientèles extérieures tout en redynamisant le marché local donnant des signes « d'essoufflement » en retrouvant un niveau d'activité d'avant COVID, de la structuration des produits en s'appuyant sur l'innovation, et d'une mise en valeur équilibrée de notre territoire. Notre collectivité agira en s'appuyant principalement sur le POE FEDER 2021-2027 dont 2025 verra la montée en charge.

I – SOUTENIR LA STRUCTURATION DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

Face aux nombreux défis qu'elle doit relever, l'île de La Réunion dispose de nombreux atouts, parmi lesquels des paysages diversifiés, une offre de découvertes variée, une biodiversité, une culture, une authenticité et un art de vivre uniques au monde, que les acteurs locaux, publics et privés, doivent préserver, harmoniser et dynamiser.

A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

La Région, dans son rôle de « cheffe de file » pour le tourisme, a un rôle majeur dans le dialogue entre les acteurs, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement touristique arrêtée pour l'île.

1) Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

L'année 2025 verra la concrétisation d'un chantier lancé depuis 2022, visant à améliorer la gouvernance du secteur touristique local. Un audit de l'IRT, de la FRT et de l'écosystème touristique institutionnel avait ainsi conclu à la nécessité pour la Région, de reprendre sa place de cheffe de file du tourisme notamment en réorganisant ses services autour d'une direction spécifique d'une part, et en créant un organisme unique, d'autre part, reprenant les missions auparavant exercées par l'IRT et la FRT. Cette structure unique, à la fois Comité Régional du Tourisme et Comité Départemental du Tourisme, sera ainsi en ordre de marche au 1^{er} semestre 2025. Le « Comité réunionnais du tourisme » traitera à la fois du tourisme local et extérieur, et sera chargé tant de la promotion que de la structuration et du développement de l'offre touristique. Il sera l'interlocuteur des offices du tourisme, des acteurs publics et des socio-professionnels du secteur, pour une meilleure appropriation de la stratégie touristique, et sa déclinaison à travers des actions cohérentes et efficaces à conduire dans le cadre d'une « intelligence collective ».

Impacts attendus en 2025 :

- Une nouvelle gouvernance de l'écosystème touristique sous l'égide de la Région en lien avec les acteurs publics, les acteurs privés et les socio-professionnels ;
- Une stratégie partagée pour agir à la fois sur le tourisme local et extérieur.

2) Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Si les efforts opérés en 2023 et 2024 ont consisté à travailler sur la gouvernance du secteur touristique, chantier majeur identifié par le SDATR, l'année 2025 permettra de déterminer avec l'ensemble des acteurs, les actions les plus prioritaires à dynamiser et à reprioriser au regard du contexte : nouveaux comportements des clients plus enclins au slow tourisme, à l'expérientiel, et attentifs à leur empreinte carbone.

Notre collectivité réunira ainsi les acteurs du tourisme dans le cadre de la nouvelle gouvernance, afin d'arrêter ensemble, pour les 3 prochaines années, les actions prioritaires du SDATR, qui demeure le « fil conducteur ».

Impacts attendus en 2025 :

- Une redéfinition et une actualisation des priorités du SDATR ;
- Une nouvelle ligne stratégique pour le développement et l'aménagement touristique de La Réunion.

Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

Ces deux dernières années marquent une reprise notable de l'activité touristique qu'il convient de soutenir, pour faire face en particulier à une concurrence âpre qui s'est installée entre les destinations, tant sur le plan régional qu'international, et à la persistance d'un contexte d'incertitudes économiques et sociales. Notre collectivité poursuivra son appui aux opérateurs touristiques pour promouvoir notre destination, maintenir sa visibilité et accroître ses parts de marché.

1) Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

L'année 2025 sera une période de transition pour l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) appelée à changer de modèle. Dans l'attente de la pleine opérationnalité du nouveau comité unique du tourisme, la collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre de son programme d'actions.

Les opérations sur le marché de la France hexagonale seront maintenues tout en s'accompagnant d'une montée en puissance sur l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Suisse) pour développer la notoriété de l'île sur ces bassins de clientèle. Un retour progressif et prudent vers d'autres marchés de diversification de proximité, tels que ceux de la zone océan Indien, sera conduit en tenant compte de leur situation économique. Des actions d'opportunité sur le reste du monde pourront être envisagées, afin d'élargir les cibles. Le secteur de la distribution sera stimulé afin que la destination soit davantage commercialisée, de même que la digitalisation des actions de communication pour augmenter la visibilité de notre île.

Le soutien au développement de l'offre et aux filières touristiques sera opéré : accompagnement des porteurs de projets, développement de produits innovants, promotion de labels de qualité, élargissement des produits sur la plateforme de réservation, appui aux filières telles que les sports et activités de nature (randonnée, plongée ...), la gastronomie et la culture de notre île.

Impacts attendus en 2025 :

- Un accroissement de la notoriété de la destination par des actions de communication ciblées sur les principaux marchés émetteurs ;
- Une offre revisitée prenant appui sur les filières touristiques à fortes potentialités.

2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

La Région souhaite dynamiser la promotion de La Réunion à l'extérieur. La marque territoriale « La Réunion » est une opportunité forte que les acteurs du tourisme doivent saisir pour promouvoir notre destination. La Région souhaite mieux accompagner les entreprises (TPE-PME) dans leurs actions de promotion à l'extérieur. Pour ce faire, le dispositif « Chèque promotion tourisme » sera redynamisé afin qu'il soit plus adapté et davantage sollicité dans un contexte de bonne reprise de l'activité touristique, appelant l'objectif de conquête de nouvelles parts de marché.

Impacts attendus en 2025 :

- Un accompagnement des acteurs privés autour d'une marque distinctive ;
- De nouveaux outils de promotion pour séduire davantage la clientèle extérieure.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Programme d'actions de l'IRT | Arrivées touristiques extérieures | 600 000 touristes | 264 246 touristes | 560 000 touristes |
| | Recettes touristiques extérieures | 500 M€ | 221,3 M€ | 458 M€ |

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La reprise du tourisme et la forte concurrence que se livrent de ce fait les destinations à l'échelle mondiale, appellent à la nécessité d'adapter et à repenser l'offre touristique en permanence, afin de conserver et d'accroître des parts de marché et de rester « visible », compétitif et attractif. C'est dans cet esprit que notre collectivité agira en faveur de l'accroissement et d'une meilleure qualification de l'offre réunionnaise.

A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

Notre île dispose de nombreux atouts culturels et naturels qu'il s'agira de révéler à travers l'appui à des produits diversifiés, innovants, mettant en avant l'authenticité et le caractère « d'île intense » qui caractérise notre destination. Notre collectivité agira en mobilisant principalement le POE FEDER 2021-2027.

1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

Dans un contexte de clôture du POE FEDER 2024-2020, de retard pris dans l'adoption des critères de sélection pour les entreprises touristiques, le rythme de programmation des opérations au titre du POE 2021-2027 a été quel que peu ralenti au cours du premier semestre 2024.

L'année 2025 verra en l'occurrence une montée en charge progressive du soutien aux projets portés par les entreprises intervenant dans le secteur de l'hébergement, de la petite restauration et des loisirs touristiques.

Ainsi, en matière d'hébergement, notre collectivité procèdera au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des projets dans le secteur de l'hôtellerie de charme, des hébergements insolites et de l'hôtellerie de grande envergure. L'objectif est de diversifier les gammes de produits et d'accroître la capacité d'accueil de l'île, nécessaire pour faire levier sur la programmation de la destination et sa commercialisation par les grands réseaux de distribution. L'aide à la rénovation des structures existantes sera en outre opérée afin de maintenir à niveau l'offre et la faire croître en qualité.

Le soutien au secteur des activités de loisirs sera poursuivi à travers des opérations valorisant les différentes filières : sports de nature, découverte de la culture et de la nature réunionnaises ...

Enfin, la Région dans son objectif de soutien au développement du tourisme rural, et à son volet agritouristique, poursuivra son accompagnement à la diversification des produits dans ce secteur et à leur qualité : petits hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme ...), tables d'hôtes, fermes auberge, activités de découverte...

Impacts attendus en 2025 :

- Un cadre renouvelé pour accompagner les investissements des acteurs privés dans l'hébergement, la restauration et les loisirs ;
- Une offre renouvelée et diversifiée, nécessaire à l'amélioration de la pérennité des entreprises touristiques.

2) Accompagner les filières prioritaires

La richesse de notre destination repose sur des actifs diversifiés (naturels, culturels, patrimoniaux ...) constituant des filières qu'il convient d'accompagner afin de mieux les structurer.

Ainsi, la Région poursuivra son soutien à l'agritourisme, en poursuivant les travaux engagés en 2023 et 2024, suite aux 1^{ère} assises consacrées à ce secteur, en lien avec le Département et les acteurs concernés (comité de pilotage, animation de groupes de travail thématiques). L'objectif est d'aboutir à une feuille de route opérationnelle pouvant servir de base à un futur contrat de filière.

Le patrimoine historique et culturel est particulièrement riche à La Réunion ; sa valorisation touristique est une priorité définie par le SDATR. Suite aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés en 2023 et 2024, la collectivité procèdera à l'engagement des opérations qui auront été sélectionnées, et procèdera à un second AMI en 2025 afin de susciter d'autres projets.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à la filière croisière, dont la relance se fait sentir (6 391 croisiéristes en 2022 et 22 020 en 2023), dans le cadre des missions confiées au nouveau comité unique du tourisme en lien avec l'association « Iles Vanille ».

Impacts attendus 2025 :

- Une meilleure valorisation des atouts touristiques de l'île ;
- Une nouvelle feuille de route pour la consolidation des filières touristiques existantes et l'émergence de nouveaux produits touristiques.

3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique

Le développement du tourisme à La Réunion doit nécessairement être dynamisé par des projets innovants. Innover n'est pas réservé aux technologies seules. La proposition de nouveaux services adaptés au territoire, à ses enjeux et apportant des solutions durables sont également les objectifs de l'innovation que la Région souhaite promouvoir auprès des acteurs touristiques. Après le 1^{er} Innovathon tourisme en 2024, l'objectif pour 2025 est d'accompagner le développement des projets portés par les équipes finalistes et de susciter l'engouement pour d'autres projet innovants susceptibles de concourir pour une seconde édition à venir.

Parallèlement, la Région collaborera avec le Lab Tourisme positionné au sein du nouveau comité réunionnais du tourisme. Dans son rôle de « cheffé de file » du tourisme, elle sera garante de la communication entre les secteurs et favorisera le rapprochement entre les acteurs de l'innovation et ceux du tourisme.

Impacts attendus en 2025 :

- Une intégration de l'innovation dans la chaîne de valeur touristique ;
- Une offre touristique renouvelée par des produits innovants.

4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

Notre collectivité a amorcé la dynamisation digitale du paysage touristique réunionnais à travers son Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT). Abordée collectivement avec les acteurs institutionnels touristiques, cette déclinaison du SDATR œuvre pour l'évolution du paysage digital appliqué au tourisme réunionnais dont l'enjeu est l'augmentation de la recette touristique.

Après une année 2024 consacrée aux consultations pour l'acquisition d'un nouveau système d'information touristique, l'année 2025 portera sur le déploiement de ce nouvel environnement technique. La nouvelle plateforme ne se limitera pas à une simple base de données alimentant des sites Web, mais sera pensée comme un système ouvert, interconnecté avec d'autres applications.

Parallèlement, les travaux d'évolution de la Plateforme de Commercialisation seront engagés par le nouveau comité unique du tourisme suivant les stratégies marketing et commerciales à venir. Les coûts d'acquisition et d'évolution seront répartis dans les programmes d'investissements des organismes institutionnels (CRT et OTI), en tenant compte des besoins et des rôles de chacun.

Impacts attendus en 2025 :

- Une intégration de la digitalisation dans la chaîne de valeur touristique ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises avec un système ouvert et interconnecté.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Accompagnement des entreprises (hébergement, restauration, loisirs, touristiques) | Nombre de chambres créées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes) | 121 | 1 | 151 |
| | Nombre de chambres rénovés (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes) | - | 30 | 48 |
| | Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergements) | 50 | 27 | 36 |

B – Soutenir l’animation des territoires

2025 sera une année de structuration du nouveau schéma de gouvernance du tourisme préconisé par l’audit réalisé par notre collectivité, par un repositionnement des acteurs institutionnels, qui bénéficieront du maintien de l’aide apportée par la Région.

1) Remettre à plat le partenariat avec les offices du tourisme

Les Offices de Tourisme sont des acteurs-clé des territoires dont le rôle et les missions sont reconnus dans l’écosystème touristique institutionnel. Leur plus grande implication dans la mise en œuvre des actions du nouveau comité unique du tourisme, tel que préconisé par l’audit conduit par la Région, sera considérée.

Une attention particulière sera portée aux types d’actions soutenues par la collectivité, du fait de la refonte de l’écosystème touristique local et de la mise en place du nouvel outil de gouvernance. Dans ce cadre, la collectivité procèdera à une remise à plat de son cadre d’intervention en faveur des OTI afin d’aligner les aides régionales sur la stratégie touristique globale définie par la collectivité, et d’instaurer un dialogue conjoint entre les acteurs institutionnels (OTI, CRT, Région) pour sa mise en œuvre.

Impacts attendus en 2025 :

- Une stratégie territoriale renforcée ;
- Un accompagnement amélioré des structures relais des territoires.

2) Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l’économie touristique

La collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre du programme d’actions en faveur de la communication locale auprès des clientèles en séjour et les résidents, de la coordination et professionnalisation du réseau des offices de tourisme et de l’animation en faveur des différentes filières touristiques du territoire.

La Région poursuivra en sus de ses fonds propres, la mobilisation des crédits FEDER sur les opérations en matière de communication et de promotion sur le marché résidentiel, afin de redynamiser cette cible dont la consommation locale « s’essouffle » (1,350 milliard de recettes générées en 2022 contre 1,100 en 2023), du fait du retour des pratiques observées avant la pandémie (départs en vacances à l’extérieur de l’île) et de considérations économiques (pouvoir d’achat, inflation...).

Les actions liées à l’accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports) seront soutenues, dans un cadre renouvelé pour ce qui concerne l’accueil à l’aéroport Roland Garros.

Impacts attendus en 2025 :

- Une relance de la consommation touristique locale ;
- Un renforcement de la synergie des acteurs en réseau.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Renforcement du marché local | Recettes touristiques locales | 1 Md € | 290 M€ | 600 M€ |

C – Valoriser les atouts et l’attractivité de l’île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

Notre île se caractérise par des territoires aux multiples facettes complémentaires, faisant la richesse de notre destination. La situation transitoire entre les deux POE FEDER 2014-2020 / 2021-2027 a été de nature à ralentir en 2023 et 2024 la programmation de projets d’aménagements et d’équipements touristiques du territoire, réalisés par les maîtres d’ouvrage publics.

Deux Appels à Manifestation d’Intérêt ont pu néanmoins être conduits au second semestre 2023 et début 2024, et ont permis de recueillir près d’une quinzaine de projets. Les opérations sélectionnées feront l’objet d’un soutien en 2025. Elles s’inscrivent principalement dans le cadre d’une démarche écotouristique avec le double objectif de garantir la qualité des espaces naturels et de valoriser un environnement naturel d’exception. L’aménagement de grands sites emblématiques de l’île, tel que le Maïdo, sera également soutenu. La collectivité procèdera en 2025 à un nouvel AMI permettant de susciter de nouveaux projets afin de poursuivre la valorisation des atouts des différents territoires de notre île.

Enfin, un premier AMI sera également lancé dans le secteur des ports de plaisance, qui constituent de véritables pôles d’attractivité et d’animation touristique.

Impacts attendus en 2025 :

- Un accompagnement amélioré pour soutenir les investissements publics destinés à l’aménagement et à l’équipement touristiques du territoire ;
- Une destination touristique attractive combinant offre d’hébergement, de restauration, de loisirs et sites emblématiques valorisés.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------|--|--------------------|
| Aménagements et équipements touristiques publics | Surface de sites touristiques aménagés | 7 ha | Cumul : (2014-juin 2024) : 101,21 ha | 13 ha |

D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l’échelle de la zone sud-ouest de l’océan Indien, à travers les actions portées par l’association « Îles Vanille »

L’association « Îles Vanille » créée en 2014 a pour but de répondre aux problématiques touristiques communes des îles de la zone Sud-Ouest de l’océan Indien, par une mise en synergie des moyens de chacune des îles pour la conduite d’actions collectives, s’intégrant dans leur propre stratégie, et dans une logique de partenariat « gagnant-gagnant », grâce principalement à la mobilisation des fonds FEDER au titre du programme INTERREG V porté par La Réunion, et cofinancé par notre collectivité.

La Région poursuivra son accompagnement au programme d’actions de l’association « Îles Vanille », en conduisant toutefois une réflexion sur l’évolution de ses missions dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance locale du tourisme, à travers le rôle conféré au nouveau comité unique du tourisme, et ce, dans un souci d’approche globale et cohérente de la politique régionale touristique. Ainsi, des objectifs en termes d’actions à conduire induisant des retombées plus significatives pour notre destination, pourront être notamment fixés à cette association.

Impacts attendus en 2025 :

- Un développement de la complémentarité des stratégies touristiques des îles de l’océan Indien ;
- Un développement de partenariats « gagnant-gagnant » pour chaque destination.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La compétence agricole ainsi que le rôle d'autorité de gestion du FEADER sont exercées par les Régions de France.

Au 1^{er} janvier 2028, la Région Réunion intégrera ces prérogatives.

Dans cet intervalle, tout en préparant cette échéance, la collectivité poursuivra son soutien indirect au titre de ses différents domaines de compétences, agira dans la coordination des politiques publiques et sera aux côtés des acteurs de la production locale.

I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

Visant la reprise de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, la Région Réunion renforcera son positionnement dans la gouvernance et le suivi du développement du secteur productif.

A – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

La Région déjà actrice au sein des politiques publiques en faveur de la production locale alimentaire souhaite conforter sa démarche d'intégration de la compétence agricole dans la coordination des actions globales, territoriales et sectorielles dans un objectif de cohérence de l'action publique.

1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat

Dans le cadre de la coordination des politiques publiques, la Région affirmera son positionnement aux côtés de l'Etat et du Département au sein des différentes instances financières et structurelles.

C'est notamment en ce sens, qu'elle organisera en 2025 les « Etats généraux de la canne ».

Par ailleurs, elle participera au bilan annuel du Plan régional de souveraineté alimentaire signé en octobre 2023 pour l'ensemble des filières agricoles.

En outre, la collectivité agira, selon ses compétences actuelles et dans un cadre plus élargi, dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition santé. Plusieurs leviers feront l'objet d'une attention renforcée au sein de la gouvernance (protection du foncier agricole et de ses outils, veille sanitaire, optimisation des ressources, agrivoltaïsme, observatoire de l'alimentation...).

Enfin, la collectivité mènera une valorisation agricole de son foncier en zones A (agricole) et N (naturel)

Impacts attendus en 2025 :

Renforcement de la coordination des politiques publiques en faveur de la production alimentaire locale.

2) Participation aux programmes partenariaux des territoires et des filières

Au sein des chartes de développement agricole et des plans alimentaires territoriaux (PAT) notamment, la Région participera au suivi de la mise en œuvre de ces différentes dynamiques territoriales dans le cadre de ses compétences actuelles ainsi qu'en perspective de la reprise de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028.

Par ailleurs, se posera la question de l'animation des plans alimentaires territoriaux jusqu'ici assurée par le Parc National dans le cadre du pilotage de l'Etat.

En outre, chaque filière de production agricole fera l'objet d'un suivi spécifique afin :

- D'actualiser leurs enjeux, contraintes et potentialités ;
- De valoriser leurs particularités, en vue de l'intégration de la compétence agricole en 2028.

Impacts attendus en 2025 :

Amélioration du suivi des projets de territoires en lien avec la production alimentaire locale.

1) Préparation de l'intégration de la compétence agricole

Reprenant le plein exercice de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, les études d'ordre juridique, organisationnel, financier, permettront de présenter les scénarii différenciés et de fixer le contour de la future organisation régionale.

En outre, sur la base de l'ambition souhaitée par la collectivité, la diversification de son futur champ d'interventions sera précisée grâce notamment à la prise en compte des besoins et enjeux locaux de production, à la capitalisation l'exercice actuel des Régions de France et des RUP...

Dans cette perspective, sera lancée l'étude ex-ante préalable indispensable à toute participation de l'Union Européenne aux instruments financiers dédiés aux entreprises agricoles.

Par ailleurs, certains aspects plus spécifiques pourront faire l'objet d'analyses dédiées telles que l'évolution des coûts d'investissement et de production, la gestion des ressources, l'évaluation des besoins de structuration et d'outils collectifs.

Impacts attendus en 2025 :

Clarification du contour de la reprise de la compétence agricole.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Préparation de l'intégration de la compétence agricole | Taux d'avancement | 30% | 10% | 30 % |

B – Accompagner le secteur agricole

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation des produits réunionnais et la promotion de leur qualité sur le marché local mais aussi à l'export. L'évolution positive des distinctions et certifications permet une meilleure reconnaissance des savoir-faire locaux et de la diversité de nos productions et de nos terroirs.

1) Promotion de la production locale

Lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris, du 22 février au 5 mars 2025, La Région contribuera à la valorisation de la production locale grâce à sa participation au Village Réunion ainsi qu'au soutien à l'internationalisation des entreprises participantes (actions pilotées par la Direction de l'attractivité du territoire).

Localement, lors de la Foire de Bras-Panon prévue en mai 2025, la collectivité sur son stand mettra en valeur ses missions et celles des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide aux manifestations à caractère économique, pourront être soutenus des événements dédiés à la production alimentaire locale, aux terroirs et aux productions identitaires.

Impacts attendus en 2025 :

Valorisation du savoir-faire local et augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation et à la Réunion des artisans participants au SIA.

2) Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières

L'agriculture locale a engagé depuis plusieurs années la démarche de certification de sa production. On compte déjà 549 exploitations certifiées en Agriculture Biologique (AB), 400 exploitations qualifiées en Certification environnementale de niveau 2 (HVE 2) et 31 exploitations reconnues en Certification environnementale de niveau 3 (HVE 3).

Malgré ces chiffres publiés localement par IQUAE (Institut de la Qualité et de l'Agroécologie), le potentiel demeure important au sein des filières et pour les indépendants afin de contribuer à la qualité et de la sécurité alimentaire ainsi que d'améliorer la part de la production locale certifiée au sein des marchés publics.

Les diagnostics individuels ainsi que les actions collectives devraient permettre de conforter les démarches engagées d'accompagnement des systèmes productifs vers la certification.

Impacts attendus en 2025 :

Augmentation du nombre d'unités économiques certifiées.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Promotion de la production locale | Nombre d'entreprises locales au Village de La Réunion au SIA | - | 38 | 35 |
| Action 2 : Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et / ou des projets de filières | Nombre de structures agricoles certifiées | - | 549 | 560 |

II – AMELIORER LA COMPÉTITIVITÉ

Dans le cadre du SRDEII et afin d'augmenter la couverture des besoins alimentaires par des produits locaux, la collectivité régionale est aux côtés des acteurs économiques grâce aux financements qu'elle mobilise ainsi qu'à son soutien aux actions collectives.

A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agroalimentaires (IAA)

La Région Réunion intervient en faveur du développement agricole, agroalimentaire et agritouristique. Outre le financement des investissements productifs, la collectivité poursuivra l'animation du contrat de filière.

Enfin, les préconisations du CCEE sur le développement de l'agritourisme devraient aboutir à ses 1^{ers} résultats.

1) Soutien à l'investissement productif des IAA

En 2025, la Région poursuivra son cofinancement en faveur des investissements des entreprises agroalimentaires dans le cadre de la fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels" du FEADER 2023-2027. Le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise et le montant d'aide est plafonné à 2 M€.

Le co-financement de la collectivité régionale interviendra uniquement sur les projets d'investissement hors secteur sucrier relevant d'entreprises/industries/structures ayant une activité agroalimentaire à caractère industriel.

Ce dispositif bénéficiera pour la période 2023-2027 d'une enveloppe d'environ 29,5 M€ avec une participation du FEADER autour de 80 %. Il est prévu d'engager une enveloppe annuelle de 2 M€ pour accompagner les projets des entreprises, en co-financement du FEADER.

Impacts attendus en 2025 :

Soutien aux outils de production agro-alimentaires.

2) Suivi du contrat de filière agro-alimentaire

Le contrat de filière agro-alimentaire poursuivra sa mise en œuvre, via l'animation des différents groupes de travail.

Celui-ci sera signé par la Région ainsi que les principaux partenaires porteurs des fiches-actions.

3) Soutien à la diversification agritouristique des exploitations

Rappelons que l'agritourisme est un complément de l'activité principale d'une exploitation agricole, en zone agricole, avec la qualité d'exploitant agricole. Outre le confortement du revenu de l'agriculteur, sont visées la valorisation en circuit-court de la production de l'exploitation, ainsi que la promotion de la diversité des variétés produites, du patrimoine local et du savoir-faire de l'exploitant.

Suite aux préconisations du Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE), les actions des groupes de travail partenariaux pourront aboutir aux premières valorisations en 2025.

Par ailleurs, chaque année, la Région publiera une cartographie des exploitations agritouristiques ainsi qu'une infographie de cette diversification d'activités.

Enfin, la collectivité déjà partie prenante aux instances réglementaires soutiendra dans le cadre donné aux demandes de diversification des exploitations existantes en termes d'urbanisme et de d'autorisations d'exercer.

Impacts attendus en 2025 :

Clarification des données de la filière et du rôle des acteurs d'accompagnement.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Soutien à l'investissement productif des IAA | Nombre de projets soutenus | 5 | 3 | 8 |
| Action 2 : Soutien à la diversification agritouristique des exploitations | Nombre d'exploitations agritouristiques en exercice | 140 | - | 90 |

B – Améliorer la couverture des besoins alimentaires en produits locaux

Dans un contexte de sécurisation alimentaire et de consolidation des exploitations, les actions relatives à un meilleur approvisionnement en produits locaux du marché alimentaire et de restauration collective sont soutenues par la puissance publique. L'accompagnement des initiatives en la matière conduit à favoriser la diversification des débouchés et l'amélioration des conditions de la production locale et de sa valorisation.

1) Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées

La collectivité poursuivra ses efforts pour une meilleure intégration de la production locale agricole et agroalimentaire pour la confection des repas des lycéens. Dans ce cadre, les conventions « Viandes Péi » et la labellisation RUP des viandes locales seront des atouts dans la démarche d’ancrage de l’achat public.

Impacts attendus 2025 :

Développement de l’économie locale par confortement de ce segment de marché, valorisation du patrimoine culinaire réunionnais, contribution à l’égalité sociale et nutritionnelle des lycéens.

2) Suivi des projets favorisant les leviers de production locale et de diversification des débouchés

Dans la perspective de souveraineté alimentaire et d’exercice de la compétence agricole en 2028, il est essentiel de suivre les projets des filières de l’amont à l’aval de la production.

Sur les facteurs de production, il pourra s’agir d’initiatives collectives ou individuelles en faveur de l’amélioration de la disponibilité des semences, de l’autonomie fourragère, de la protection des cultures et des cheptels, de la fertilisation organique, de la gestion des déchets, de la mutualisation de la main d’œuvre et des outils de production, etc.

En termes de diversification de débouchés, les projets pourront porter sur les nouveaux produits en direction des consommateurs mais aussi sur l’adaptation des outils de transformation ou l’apport de nouveaux process.

Impacts attendus en 2025 :

Identification de nouveaux produits, performance des filières locales, diversification de la valorisation de la production locale sur le marché alimentaire et celui de la restauration collective.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées | Part des produits locaux agricoles ou transformés dans le volume de denrée des lycées | 55% | 60% | 62 % |

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Les industries de l'image composées des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la création de jeux vidéo font partie des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la « Nouvelle Economie ». Afin d'accompagner cette filière dans une nouvelle étape de développement et de structuration, la collectivité régionale porte trois projets structurants :

- La création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- La co-construction d'un contrat de filière ;
- La création d'un pôle territorial des industries de l'image et du son.

L'année 2024 a été consacrée à la préfiguration de ces projets. Leur mise en œuvre opérationnelle sera réalisée en 2025.

I-ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

S'agissant d'interventions à inscrire dans la durée, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image. En effet, à l'heure où les cinémas de quartier laissent la place aux multiplexes, que les vidéos publiées sur les plateformes et consultées sur télévision, téléphone portable, tablette ou ordinateur remplacent progressivement le grand écran, il est important de faire bénéficier aux jeunes, citoyens de demain, de séances de cinéma authentiques et de films de qualité, faisant du cinéma un outil de lecture, de réflexion et de compréhension du monde et de la société. A ce titre, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur du dispositif Ciné-clubs, avec comme objectif d'augmenter le taux de fréquentation des séances. La Région poursuivra également le financement des ateliers kourmétraz, stages professionnalisant à destination des publics empêchés (jeunes de quartier prioritaires), favorisant ainsi leur insertion professionnelle grâce aux compétences acquises durant ces stages. Par ailleurs, elle poursuivra son accompagnement à la montée en compétences des professionnels locaux par le biais d'ateliers, masterclass organisés par la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, structure succédant à l'Agence Film Réunion.

Impacts attendus en 2025 :

- Un développement de la culture du cinéma authentique et de qualité chez les jeunes générations ;
- Un engouement des jeunes générations aux métiers des industries de l'image.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Renforcer la citoyenneté des scolaires avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société | Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et Citoyenneté » | 26 | 19 | 19 |
| Action 2 : Initier les jeunes aux métiers des ICC et favoriser la transmission de connaissances | Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage de professionnalisation | 92 | 53 | 92 |

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents, une action soutenue est indispensable, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) avec la poursuite de la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émergeant à celui-ci s'agissant de la gestion de la phase d'instruction et de conventionnement des projets. Elle poursuivra également le maintien de son fonds de soutien pour la création de jeux vidéo.

Par ailleurs, afin d'offrir un rayonnement international à l'île, la collectivité régionale initiera en 2025 des actions de coproduction de longs-métrages et de séries à ambition internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo. Enfin, elle assurera les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo afin de développer les collaborations inter-secteurs (film en réalité virtuelle et contenus interactifs, métaverse, cinématiques, transmédia, intégration de l'intelligence artificielle...).

Impacts attendus en 2025 :

- Une reconnaissance de La Réunion comme destination incontournable dans la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo ;
- Un accès facilité des porteurs de projets au financement des projets et un raccourcissement des délais dans la mise à disposition des fonds ;
- Un nouvel écosystème dans la gouvernance des industries de l'image.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Renforcer la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents | Nombre d'entreprises audiovisuelles soutenues | 25 | 25 | 25 |
| | Nombre de projets de jeux vidéo soutenus | 10 | 14 | 10 |
| | Dépenses locales générées par la production audiovisuelle et le cinéma soutenue (2025) | - | 6 M€ | 11 M€ |
| | Nombre de jours/hommes audiovisuel et cinéma | - | 7 536 | 12 000 |
| Action 2 : Positionner l'île sur les projets à dimension internationale | Nombre de films et de séries co-produits | 3 | - | 3 |
| | Organisation d'ateliers avec les professionnels de la filière | 3 | 2 | 3 |

III – ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

Dans une logique de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à soutenir les actions de diffusion culturelle comme l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivie afin de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma. L'objectif pour 2025 sera de renforcer les liens avec les exploitants par une offre plus structurée et une meilleure communication afin d'attirer le plus grand nombre de jeunes.

La collectivité régionale maintiendra aussi son soutien à la production des télévisions locales qui s’inscrit dans une politique de structuration de filière permettant une meilleure visibilité des films locaux par le grand public avec la possibilité pour les réalisateurs et producteurs locaux de bénéficier d’une rémunération assise sur les droits de diffusion.

En outre, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à accompagner la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l’île, favorisant ainsi l’accès à la culture cinématographique au plus grand nombre, notamment grâce à des dispositifs innovants et gratuits tels que « Check ton ciné hors les murs », ainsi qu’au niveau international par le biais des festivals.

Par ailleurs, afin d’accroître la visibilité des films produits localement, La Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, dans la continuité des actions menées antérieurement par l’AFR, continuera en 2025 à projeter et à promouvoir les films réalisés à La Réunion, et notamment ceux soutenus dans le cadre de l’aide régionale dans un objectif de valorisation du territoire et des talents locaux.

De plus, la Région, en qualité de chef de file du développement économique, poursuivra l’accompagnement d’évènements phares de la filière, tels que les festivals internationaux de films et les salons du jeu vidéo. Ces manifestations qui doivent être dotées d’un marché, contribuent, d’une part, à la structuration des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans le domaine du cinéma et des jeux vidéo, et d’autre part, participent à la croissance économique et à l’attractivité du territoire.

L’ouverture à l’international, et en particulier à la zone océan Indien, sera privilégiée. La collectivité soutiendra ainsi la 2^{ème} édition du Festival International du Film de l’Océan Indien (FIFOI) qui sera organisée en 2025 avec comme objectif d’inscrire La Réunion comme territoire de création, d’innovation, de développement cinématographique et audiovisuel et de tisser des passerelles de coopération avec les pays de la zone Indopacifique.

Impacts attendus en 2025:

- Une amélioration de la notoriété de l’île ;
- Une communication accrue auprès du grand public et des professionnels pour la promotion des savoir-faire locaux dans le secteur des industries de l’image.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Démocratiser l'accès aux productions locales | Nombre de villes accueillant la fête du court métrage | 20 | 16 | 20 |
| | Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux | 20 | 25 | 20 |
| Action 2 : Positionner La Réunion en tant que chef de file des ICC dans la zone océan Indien | Nombre de films présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux | 70 | 78 | 75 |

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plus résiliente en période de crise économique, mieux armée pour répondre aux défis climatiques, sociaux et environnementaux, solidaire et ancrée sur le territoire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une alternative à l'économie traditionnelle fondée sur le profit et la rentabilité, alors que pour ses promoteurs, l'ESS c'est avant tout donner du sens au travail, être utile à la société, et avoir voix au chapitre dans le fonctionnement de l'entreprise.

A La Réunion, l'engagement de la collectivité régionale pour inscrire durablement l'ESS dans le paysage économique local est total. Celui-ci trouve sa pleine expression dans le cadre du SRDEII adopté en décembre 2022 (Priorité 2 - Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable), et revêt une importance particulière au regard de la situation économique particulièrement dégradée qui invite à poursuivre, voire amplifier l'accompagnement des acteurs/opérateurs de l'ESS et soutenir de manière encore plus vigoureuse l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'insertion par l'activité économique.

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

La détérioration de la situation économique de notre territoire commande que la collectivité régionale poursuive son intervention en direction des structures de l'ESS qui apportent un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets. Il s'agira en particulier de :

- consolider l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des structures de l'ESS ;
- favoriser l'émergence de modèles coopératifs et des structures de l'insertion par l'activité économique.

A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

La Réunion connaît un taux de chômage parmi les plus élevés du territoire national, notamment chez les personnes peu qualifiées. Pour ce public, la création d'entreprise est attractive car elle contribue à l'inclusion sociale et professionnelle. Le tissu économique réunionnais est d'ailleurs constitué majoritairement de TPE créées par ces personnes. S'agissant en particulier du champ de l'ESS, le constat est le même et n'est pas sans conséquence sur la gouvernance des structures.

Dans ce contexte, l'intervention des réseaux d'accompagnement technique et financier est cruciale pour soutenir les petites structures et assurer leur pérennité. Par conséquent, il est important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement et de la rendre plus visible.

1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

Si depuis 2023, le financement des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'activité relève des fonds européens FEDER, la collectivité régionale a fait le choix de maintenir ses efforts en fonds propres sur un certain nombre de dispositifs d'accompagnement, non éligibles aux fonds européens. Il s'agit des accélérateurs « Emergence » et « Création » cofinancés par la Banque Publique d'Investissement (BPI) et destinés à accompagner des entrepreneurs en devenir ou déjà en activité, issus ou implantés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) par le biais d'un programme intensif à l'entrepreneuriat.

L'accélérateur « Emergence » accompagne les entrepreneurs en devenir sur une période de 6 mois, c'est-à-dire depuis la formalisation du projet jusqu'à la création effective alors que l'accélérateur « Création » accompagne, durant 12 mois, les créateurs ou repreneurs d'entreprise de moins de 24 mois d'existence en vue d'améliorer leur performance d'entrepreneur.

Ces dispositifs devraient concerner une cinquantaine de bénéficiaires.

Impacts attendus en 2025 :

Renforcement et consolidation des structures de l'ESS et des TPE.

2) Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

Suite à l'étude « Ex Ante » réalisée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de la préparation de la programmation européenne 2021/2027, soulignant l'insuffisance de financement pour les produits de microfinance, la collectivité régionale a fait le choix d'inscrire dans la durée l'abondement des fonds de prêts des structures distribuant des micro-crédits et prêts d'honneur à destination des TPE et structures de l'ESS.

En ce qui concerne l'ESS, les fonds seront en priorité orientés vers le financement :

- de l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale ;
- du besoin en fonds de roulement (BFR) et de certains projets d'investissement ;
- du haut de bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS.

Impacts attendus en 2025 :

Meilleure couverture des besoins en financement des TPE et structures de l'ESS.

3) Soutenir l'entrepreneuriat au féminin

Selon diverses études, les femmes trouvent la motivation à créer une entreprise dans leur désir d'indépendance mais également dans la volonté de faire quelque chose de significatif ou encore la perspective de revenus supérieurs. Cette motivation survient en général lorsqu'elles sont en situation de chômage ou encore à la recherche d'une autre source de revenus.

Le choix de l'entrepreneuriat par les femmes reste encore trop souvent un choix par défaut et non un premier choix.

Aussi, augmenter la participation des femmes à la création d'entreprise constitue un véritable enjeu d'autonomisation et d'égalité réelle, particulièrement à La Réunion où elles sont davantage exposées à la précarité.

En 2025, la collectivité s'attachera à renforcer les actions participant à lever les freins à l'entrepreneuriat féminin, à savoir : l'accès aux financements, l'articulation des temps de vie et la peur de l'échec ou encore le syndrome de l'imposteur.

A cet effet, la collectivité prévoit de renforcer son intervention dans le cadre d'un nouveau « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) ».

Elle envisage également de soutenir le déploiement du dispositif « Beelab » qui constitue une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes.

Enfin, afin de sensibiliser les femmes à la création d'entreprise, de contribuer à la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et de susciter des vocations, la collectivité organisera un prix régional de l'entrepreneuriat féminin.

Impacts attendus en 2025 :

- Levée des freins à l'entrepreneuriat féminin ;
- Multiplication des initiatives en matière d'entrepreneuriat féminin ;
- Plus grande autonomie financière des femmes réunionnaises.

4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les structures de l'ESS voient leur modèle économique fortement fragilisé.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), dispositif public, permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Consciente de l'importance de ce dispositif et de son rôle dans la consolidation et la professionnalisation des structures de l'ESS, la Région confirme son soutien au DLA, aux côtés de l'Etat et de la Banque des Territoires. Ce dispositif devrait permettre non seulement des accompagnements individuels mais également des accompagnements collectifs, pouvant porter aussi bien sur l'évolution du modèle économique de la structure, la révision du projet associatif ou de l'offre de service, le renforcement de la stratégie financière, les ressources humaines (accompagnement à la fonction employeur), la mutualisation et le regroupement de structures, que sur la gouvernance et l'organisation interne.

Impacts attendus en 2025 :

- Renforcement et meilleur dimensionnement des projets stratégiques des structures de l'ESS ;
- Renforcement des modèles économiques des structures de l'ESS ;
- Consolidation et développement de l'emploi.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE | Abondement des fonds de prêts | 1 500 000 € | 0 € | 1 500 000 € |
| | Nombre d'entreprises financées | 1 500 | 800 | 1 500 |
| Action 2 : Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS | Nombre de structures bénéficiant d'un DLA | 42 | 23 | 50 |

B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

L'intérêt d'accompagner, au côté de l'Etat, la remise en activité des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) n'étant plus à démontrer, il s'agira de proposer à ces publics engagés sur une période maximale de 24 mois, des parcours leur permettant de pérenniser leurs emplois. Cela passera par :

- le soutien aux programmes d'actions de groupements d'employeurs (GE) ou d'organismes dont le rôle consiste à accompagner l'émergence et le développement de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), tels que l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSIAE), le Chantier Ecole et la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- le soutien en investissement et en fonctionnement des entreprises d'insertion (EI) et coopératives en création ou en développement.

1) Soutien à l'émergence des coopératives

Si le modèle coopératif a largement fait ses preuves dans l'économie agricole réunionnaise, il reste encore trop peu utilisé dans les autres secteurs d'activité.

Le territoire disposant désormais d'un organisme spécialisé dans l'accompagnement des coopératives, la collectivité régionale souhaite soutenir ce modèle porteur de valeur d'entraide, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité qui favorise l'ancrage territorial. Elle prévoit ainsi l'élaboration d'un cadre d'intervention permettant le financement d'investissements portés par des coopératives en création ou développement (société coopérative d'intérêt collectif – SCIC / Société coopérative et participative – SCOP).

Impacts attendus en 2025 :

- Déploiement de modèles alternatifs favorisant la solidarité économique et l'ancrage territorial
- Développement de l'inclusion sociale.

2) Soutien à l'émergence des structures de l'IAE

Si la Région a apporté, durant ces dernières années, un soutien régulier et croissant aux structures porteuses d'ACI, il est important qu'elle puisse également renforcer d'autres dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

En 2025, la collectivité va maintenir son effort en matière d'ACI mais va également favoriser la création d'Entreprises d'Insertion par deux moyens :

- Directement : en proposant un cadre d'intervention visant le soutien en investissement et en fonctionnement des entreprises d'insertion (EI);
- Indirectement : en accompagnant l'implantation de la tête de réseau Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) qui a pour mission de créer un environnement favorable à la création et au développement d'EI.

Impacts attendus en 2025 :

-L'inclusion sociale : remise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Soutien à l'émergence des coopératives | Nombre de SCIC/SCOP financées | 2 | - | 4 |
| Action 2 : Soutien à l'émergence des structures de l'IAE | Nombre d'ACI financés | 60 | 10 | 60 |
| | Nombre d'EI et GE financés | 6 | 1 | 6 |

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Conjuguant développement économique, lutte contre l'exclusion, transition écologique et participation citoyenne, l'ESS est en mesure d'apporter des réponses pertinentes aux besoins économiques, sociaux, et environnementaux du territoire, à condition d'inscrire ses modes d'intervention dans un caractère de durabilité et de renforcer, par ailleurs, son attractivité sur l'ensemble du territoire afin de rendre plus visible et plus lisible son utilité sociale.

A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS

1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

La commande publique représente un levier puissant pour l'économie d'une façon générale et plus spécifiquement pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Depuis quelques années la collectivité régionale fait appel à un « facilitateur » qui l'accompagne dans la rédaction des clauses sociales pour certains de ses marchés (quantification des objectifs d'insertion, conseil sur le choix des critères, rédaction des clauses) et dans le suivi des marchés « clausés » (suivi des entreprises attributaires, contrôle de l'exécution des clauses, évaluation annuelle).

Cet accompagnement se poursuivra en 2025, en se renforçant notamment sur le volet écologique et sur la partie animation du SPASER. Un effort particulier devra être fait sur la sensibilisation des services au SPASER, le développement des compétences en matière d'achat durable ainsi que sur le suivi du plan d'action.

Impacts attendus en 2025 :

- Création d'une dynamique territoriale volontaire en faveur d'un développement économique et écologique responsable ;
- Accessibilité des structures de l'ESS à la commande publique ;
- Montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière de commande publique.

2) Renforcer les politiques de développement local durable

La collectivité régionale s'est engagée depuis quelques années à accompagner l'émergence de filières, dont certaines en lien avec la transition écologique ou l'économie circulaire. L'accompagnement de ces filières, qui bien souvent favorisent le lien entre l'économie classique et l'Economie Sociale et Solidaire, se poursuivra en 2025.

En parallèle du soutien à l'émergence de filières porteuses, la collectivité prévoit d'accompagner la création du « Hub de l'ESS ». Au travers de ce projet, il s'agit de créer des conditions favorables à l'installation d'un nouveau dynamisme au service des habitants et d'une meilleure qualité de vie pour tous, ainsi que de favoriser d'autres manières de consommer et de travailler, plus vertueuses, plus responsables et plus solidaires.

Le Hub a pour vocation de développer de l'activité économique sur le territoire et pour le territoire, d'accompagner au mieux les personnes et les projets afin de favoriser pour tous de meilleures conditions de vie et créer du lien social.

Centré sur le réemploi, la récupération, la réutilisation et le reconditionnement, le hub de l'ESS se dote d'une volonté de développer des activités au cœur de l'économie circulaire et ambitionne d'être une vitrine pour l'ESS.

Impacts attendus en 2025 :

- Création d'une dynamique de coopération entre les acteurs ;
- Plus grande visibilité des acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire.

3) Contribuer au développement de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permet d'identifier les actions pour les filières locales d'économie circulaire à structurer, et d'orienter les appels à projets. La priorisation et l'animation des actions sont prévues dans le cadre de prestations confiées à NEXA. L'aide à l'investissement pourra se faire via le FEDER et ou des appels à projets Région/ADEME.

En 2025, la collectivité régionale donnera la priorité aux actions suivantes :

- L'accompagnement à la création et la structuration des acteurs de l'économie circulaire. Cela s'inscrira en grande partie dans le cadre de la fiche action FEDER. ;
- La réalisation d'un cadre d'intervention permettant aux entreprises de se faire financer des études de faisabilité ;
- Le pilotage et suivi de l'activité de NEXA en lien avec les actions du PRAEC ;

- Le suivi du déploiement et des résultats atteints sur le territoire par les filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), en lien avec l'ADEME et la DEAL qui doivent assurer un contrôle renforcé de leurs actions notamment pour la filière « Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) » ;
- L'adhésion de la collectivité au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- La démocratisation de l'économie circulaire par le biais d'actions de sensibilisation lors d'événements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, mais aussi en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

Impacts attendus en 2025 :

- Modification des modes de consommation ;
- Diminution des déchets /Accroissement du réemploi, du recyclage, de la réutilisation.

4) Étudier la mise en place d'une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC)

Une monnaie locale complémentaire citoyenne aurait pour objectifs de relocaliser l'économie réunionnaise, de dynamiser et soutenir la production locale, de flécher la consommation vers le local, et ainsi créer du lien social, économique et solidaire.

Un projet a émergé, dans un premier temps sur le Territoire de l'Ouest, à titre expérimental. Il conviendra d'analyser la pertinence de mettre en place une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC) avec divers partenaires, avec un éclairage étude coût/avantage et une évaluation d'expériences sur le territoire national.

Impacts attendus en 2025 :

- Relocalisation de l'économie réunionnaise ;
- Dynamisation de la production locale.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------------|---------------------|---|
| Action 1 : Développer l'achat socialement et écologiquement responsable | Nombre de marchés « clausés » | 30 | - | 30 |
| Action 3 : Contribuer au développement de l'économie circulaire | Nombre de filières REP à la Réunion | Nouvel indicateur | | 1 filière supplémentaire |
| Action 4 : Lancer une Monnaie Locale complémentaire | Nombre de magasins agréés sur le Territoire Ouest | Nouvel indicateur | | A déterminer en fonction de la suite donnée |

B – Faire de l'ESS une priorité partagée

L'année 2025 verra la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), et son déploiement sur l'ensemble du territoire : renforcer son attractivité, accroître sa visibilité, favoriser son essaimage constitueront autant de défis à relever dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'ensemble des parties prenantes.

1) Promouvoir l'ESS

Si la collectivité a pour ambition que l'ESS et les valeurs qu'elle porte, prennent toute leur place sur notre territoire, il est indispensable au préalable de les rendre lisibles et visibles.

En effet, l'ESS reste encore le « pré carré » d'une minorité et si l'objectif est qu'un plus grand nombre s'en saisisse, alors il est urgent de la promouvoir.

C'est la raison pour laquelle la collectivité soutiendra en 2025 des actions favorisant la valorisation de l'ESS et renforçant son attractivité. La collectivité doit contribuer à mettre en lumière les initiatives porteuses de sens, de solidarité, de développement harmonieux pour le territoire. Il s'agira notamment d'accompagner des actions de communication, mais aussi des initiatives territoriales (tels des marchés éphémères de l'ESS) permettant de rendre accessibles les produits et services de l'ESS mais aussi de construire une identité collective de l'ESS réunionnaise.

Impacts attendus en 2025 :

- Plus grande visibilité de l'ESS ;
- Appropriation de l'ESS par le grand public.

2) Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS

En 2025, la collectivité souhaite accompagner, aux côtés de l'Etat, le dispositif « Pôle Territorial de Coopération Économique » (PTCE). Outils d'impulsion de dynamiques locales et citoyennes, ces pôles sont notamment des points d'ancrage pour le déploiement d'actions au plus proche des publics de l'ESS. Ces espaces doivent permettre également aux acteurs une meilleure interconnaissance et facilite les synergies. Ils sont envisagés comme des espaces de dialogue et de partage entre les entreprises de l'ESS mais aussi avec les entreprises classiques et le grand public.

Impacts attendus en 2025 :

- Renforcement de la coopération entre les différents groupes d'acteurs présents sur le territoire.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|----------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Promouvoir l'ESS | Nombre de marchés de l'ESS | Nouvel indicateur | | 4 |
| Action 2 : Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS | Nombre de PTCE soutenus | Nouvel indicateur | | 4 |

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Les orientations budgétaires 2025 de la Région Réunion dans le secteur de la coopération régionale et institutionnelle et des relations internationales s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques définies par la mandature pour l'ouverture de La Réunion à l'international.

Cette stratégie d'ouverture s'appuie :

- d'une part, sur la relance de notre politique de coopération à travers notamment le nouveau programme INTERREG VI océan Indien ;
- d'autre part, sur la mise en place d'une diplomatie à l'échelle territoriale.

1- Le déploiement du programme INTERREG VI OI

Instrument majeur de la politique de coopération régionale de la collectivité, le programme opérationnel (PO) INTERREG VI océan Indien est désormais bien lancé et connaît un démarrage dynamique. 78 dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction. Ils concernent notamment des projets multi-pays.

Cette tendance, qui révèle une notoriété certaine du programme, sera en 2025 à conforter afin de franchir pour la Région, Autorité de gestion, le premier palier en termes de dégagement d'office (DO). 3,8 M€ devront en effet être certifiés. L'objectif pour la Direction opérationnelle de la Coopération régionale (DOCR), et en particulier son service Animation Interreg, sera en conséquence de :

- Contribuer activement à la formulation des avis sollicités par les services instructeurs, conformément au nouveau dispositif de gestion ;
- Mettre en œuvre une démarche en matière d'animation visant à renforcer l'accompagnement des opérateurs, la gouvernance du PO ainsi que la valorisation des actions. Il s'agira aussi de poursuivre le travail engagé auprès des associations porteuses de projets dits de petit format.

La démarche engagée, visant à renforcer la dynamique territoriale autour de la coopération, et à appuyer l'émergence de programmes et de projets portés par la collectivité, sera par ailleurs accentuée.

Il est à noter également que l'année 2025 sera une étape importante pour la collectivité en matière de gestion de fonds européens FEDER/INTERREG avec la gestion d'une enveloppe de fonds d'aide au développement de l'Union européenne (NDICI). La préparation de la programmation post-27 sera également amorcée en 2025.

2- La coopération institutionnelle et les relations internationales

La mise en place d'une diplomatie à l'échelle du territoire devra notamment se traduire pour notre collectivité par :

- Une participation accrue à des événements de portée internationale, dans le cadre bilatéral et multilatéral ;
- La poursuite de l'intégration des différents réseaux de la coopération française et européenne (Afrique australe et orientale ; pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI), etc.) ;
- L'accueil de délégations d'importance et l'organisation d'événements d'envergure internationale à La Réunion ;
- L'organisation de déplacements officiels, à caractère politique, dans les pays de la zone ;

- La conclusion d'accords internationaux au titre de la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) et de la loi Letchimy ;
- La participation plus décisive de La Réunion aux organisations régionales de la zone (COI ; Association des pays frontaliers de l'océan Indien (IORA) ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Union africaine (UA)).

I – FAVORISER L'INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION EN DYNAMISANT LE PROGRAMME INTERREG VI OCÉAN INDIEN ET EN RENFORCANT L'APPROCHE PAR LES PROJETS

La première orientation de travail devra permettre de renforcer l'insertion régionale de La Réunion :

- en dynamisant le programme Interreg VI océan Indien ;
- en renforçant l'approche par les projets.

A – Dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien

La dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien se matérialisera à travers des actions qui auront pour objectifs de :

- Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg ;
- Renforcer la gouvernance du programme Interreg VI océan Indien ;
- Valoriser les projets et les ateliers Interreg ;
- Concrétiser l'articulation des fonds Feder-Interreg et NDICI ;
- Préparer la programmation post 27.

1) Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg

L'accent sera mis sur le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice des porteurs de projets émergeant notamment sur des fiches à dynamiser (économie, éducation, sport, coopération agricole, projets de petit format).

Aussi, la réflexion relative aux travaux sur le préfinancement des projets Interreg sera approfondie.

Le traitement des avis sollicités par les services instructeurs dans le cadre de l'instruction des projets Interreg devra apporter une réelle plus-value en matière de coopération. Seront associées à ce travail les antennes ainsi que la Direction déléguée à la Coopération institutionnelle et aux relations internationales (DDCIRI) en charge de la politique multilatérale. Pour mémoire, 60 avis ont été à ce jour formulés, liés à la publication des premiers appels à manifestation d'intérêt (AMI).

La démarche engagée avec les opérateurs du secteur de la recherche/innovation et de la formation favorisant la conclusion d'accords cadre (cf. CIRAD, IRD, France Volontaires, France Education Internationale, ALEFPA) devra être poursuivie et élargie à d'autres acteurs.

2) Renforcer la gouvernance du programme Interreg VI océan Indien

En 2025, seront organisés :

- un atelier « Gouvernance » associant nos points focaux Interreg à La Réunion en marge du Comité de suivi Interreg ;
- des ateliers « Gouvernance » nationaux, dans les quatre pays partenaires suivants : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles (en lien étroit avec les antennes de la Région) .

Pour les autres pays partenaires, des sessions d'information via des visioconférences pourront être proposées et organisées en lien avec les postes diplomatiques.

3) Valoriser les projets et les ateliers Interreg

Cette valorisation se déclinera dans le cadre des actions de communication externe et interne de la collectivité et mobilisera donc les supports appropriés tels que :

- Interview et courts films diffusés dans des magazines TV et sur les réseaux sociaux de la collectivité ;
- Publications sur les réseaux sociaux et flash d'information de la Région, des partenaires institutionnels et des opérateurs de coopération bénéficiaires de fonds Interreg.

L'objectif en 2025 sera, en cohérence avec la valorisation des projets FEDER, et en lien étroit avec la Direction de la Communication, de renforcer la communication sur les projets INTERREG, et au-delà, sur l'ensemble des projets de coopération.

4) Concrétiser l'articulation des fonds FEDER/Interreg et NDICI

La phase de conception du process de gestion achevée, l'année 2025 correspondra à la mise en œuvre effective de la gestion d'une enveloppe de fonds NDICI, qui pourra se combiner avec des fonds Interreg. Ce qui impliquera, en lien avec la DGA Europe, de procéder à la modification de l'actuel programme, et de lancer l'appel à projets ad-hoc FEDER-NDICI en vue de la sélection des opérateurs. L'enveloppe allouée à l'Autorité de gestion est de 5 M€.

5) Préparer la programmation post-27

Il s'agira, à travers une activité de veille et de participation aux ateliers organisés par l'ANCT et la Commission européenne de suivre attentivement et de contribuer activement aux travaux relatifs à la programmation post-27 (propositions réglementaires et stratégiques, etc).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg | Nombre de projets accompagnés | - | 70 | 80 |
| | Nombre d'ateliers collectifs | - | 2 | 3 |
| | Nombre d'avis « Coopération » formulés | - | 60 | 50 |
| | Nombre d'accords-cadres signés | - | 2 | 2 |
| Action 2 : Renforcer la gouvernance du programme Interreg océan Indien | Nombre d'ateliers à La Réunion | - | 1 | 1 |
| | Nombre d'atelier dans les pays tiers | - | - | 4 |
| | Nombre de session d'information en ligne | - | - | 4 |
| Action 3 : Valoriser les projets et les ateliers Interreg | Nombre d'actions de communication interne et externe | - | 11 | 12 |
| Action 4 : Concrétiser l'articulation des fonds FEDER-Interreg et NDICI | Nombre d'ateliers de gestion | - | 5 | 5 |
| | Nombre d'appel à projets | - | - | 1 |
| | Nombre de projets cofinancés | - | - | 2 |
| Action 5 : Préparer la programmation post-27 | Nombre d'ateliers de gestion | - | 2 | 3 |

**Nouveaux indicateurs 2025*

B – Renforcement de la dynamique de projets

La deuxième orientation sera, dans le prolongement des actions amorcées, de renforcer la dynamique de projets. Les actions envisagées auront pour but de :

- contribuer à la dynamisation du territoire de La Réunion autour de la coopération ;
- soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée ;
- concevoir et développer des projets structurants.

1) Contribuer à la dynamique du territoire de La Réunion autour de la coopération

La collectivité organisera en 2025 des sessions d'information en direction des acteurs institutionnels et des opérateurs de la coopération en vue de partager les orientations et les priorités fixées par la feuille de route de la coopération. Celles-ci pourront, par exemple, se faire dans le cadre d'instances telles que la plateforme de coopération de la France dans l'océan Indien (PCFOI), le comité stratégique de l'internationalisation de l'économie (COSIE), ou encore le comité de suivi Interreg.

L'appui aux porteurs de projets, en particulier les porteurs associatifs de projets dits de petit format et les collectivités volontaires, se poursuivra en lien avec la Conférence inter-régionale des réseaux multi-acteurs (CIRRMA) avec l'organisation de deux ateliers.

Un des résultats attendus de cette démarche est de susciter l'intérêt des acteurs pour la mise en place d'une structure partenariale fédérative au service d'une politique de coopération à l'échelle du territoire de La Réunion mieux coordonnée et plus efficiente.

2) Soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée

La mise en place de partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales des pays environnants permet de structurer la politique de coopération de la collectivité. Des accords ou des déclarations d'engagement ont été ainsi conclus dans des pays prioritaires tels que Madagascar avec les régions du Sud (Androy, Anosy) et de l'Ouest (Boeny) ; et le Mozambique avec la Ville de Quelimane.

Les premières actions ont été engagées dans les régions de Boeny et de l'Androy, en particulier dans les secteurs du développement agricole, de la formation et de l'éducation.

L'objectif sera donc l'an prochain de consolider celles-ci et de finaliser les programmes d'action avec la région Anosy et la Ville de Quelimane, en lien avec la Ville de St Paul co-signataire.

Des missions préparatoires seront par ailleurs programmées en vue de renouer les liens avec l'île Rodrigues et la province du Kwazulu-Natal en Afrique du Sud.

3) Concevoir et développer des projets structurants

La démarche de conception et de développement de projets structurants pourra s'inscrire dans le cadre de partenariats avec des opérateurs de coopération attitrés ou d'une maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité. Elle permettra ainsi de mettre en œuvre des projets prioritaires en déclinaison notamment des partenariats institutionnels conclus par la Région. (cf. Accord-cadre avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; accords de coopération décentralisée).

L'année 2025 marquera ainsi le démarrage du programme d'appui au développement agricole et rural de la région Boeny avec le lancement des travaux du lycée agricole et technique de Besely, situé dans les environs de Majunga, grâce au concours financier de l'Agence française de développement (AFD) et de la Région.

La priorité sera apportée, à travers la mobilisation de la cellule de projets, à l'émergence de projets structurants en matière d'appui à la francophonie, d'autonomisation des femmes, de sport/développement et d'agro-écologie.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Contribuer à la dynamisation du territoire | Nombre d'ateliers d'information collective | - | 3 | 3 |
| Action 2 : Soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée | Nombre d'accords-cadres signés ou en préparation | - | 2 | 2 |
| | Nombre de missions organisées | - | - | 2 |
| Action 3 : Concevoir et développer des projets structurants | Nombre de projets structurants en préparation | - | 1 | 2 |

II – POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE

A – Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale

L'année 2025 verra la poursuite des initiatives menées par notre collectivité pour mettre en œuvre sa stratégie de diplomatie territoriale. Cette démarche sera menée en complémentarité des grandes stratégies définies par la France (stratégie Indopacifique) et l'Europe (Global Gateway), et s'inscrira également en parfaite cohérence avec les initiatives récentes (mesure 54 du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), Etats généraux de la diplomatie) visant à associer davantage les collectivités d'Outre-mer à la politique étrangère de la France.

La collectivité continuera ainsi à affirmer son rôle en tant qu'acteur clé de la coopération régionale dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale, tout en renforçant ses liens à l'échelle internationale.

Cette stratégie se déclinera en plusieurs actions concrètes visant à accroître l'influence de La Réunion, et donc de la France, sur la scène diplomatique régionale et internationale.

1) Participer à des évènements d'envergure internationale

La participation de La Réunion à des événements internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, seront de nature à renforcer notre visibilité sur la scène régionale et internationale.

En 2025, il s'agira pour la Région Réunion de participer à plusieurs rencontres de haut niveau, dans le cadre des instances des organisations régionales de la zone (COI, IORA) ou d'autres rencontres (séminaires, forums, etc.) auxquelles notre collectivité serait conviée.

Chaque événement représente pour la Région une opportunité d'élargir son réseau de partenaires et de présenter les atouts de notre île en matière de développement territorial.

2) Organiser des déplacements officiels à caractère politique

Les déplacements officiels à l'étranger constituent un levier important pour la diplomatie territoriale menée par la Région Réunion. Ces déplacements servent non seulement à consolider des relations existantes, mais aussi à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération.

En 2025, des missions seront organisées vers des pays représentant un intérêt stratégique dans notre politique de coopération régionale : Union des Comores, Mozambique, Afrique du Sud (Kwazulu Natal). Par ailleurs, et après l'accueil à la Région en 2024 de l'Ambassadeur de Chine à Paris, un déplacement pourrait être envisagé en 2025 afin de renouer les liens avec ce vaste pays qui avaient été rompus lors de la crise liée au Covid-19 – ce qui supposera d'identifier au préalable le bon partenaire.

Ces visites auront pour objectif de renforcer les liens politiques et économiques avec ces pays, tout en explorant des possibilités d'accords bilatéraux et de coopération.

3) Conclure des accords internationaux

Outre le cadre défini par le programme INTERREG VI, l'action extérieure de la Région s'inscrit dans le cadre juridique fixé, d'une part, par le droit commun relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, et, d'autre part, par le droit spécifique aux régions d'Outre-mer (loi d'orientation pour l'Outre-mer, loi Letchimy), permettant à la Région de conclure des accords de coopération au nom du gouvernement français.

Au titre de ces possibilités, et dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu en 2024, notre collectivité pourra conclure des accords-cadres bilatéraux, en particulier avec Madagascar et les Seychelles (sur le plan culturel). Suite également à l'accueil à La Réunion en 2024 de l'Ambassadeur de Namibie à Paris, la piste de la signature d'un accord avec ce pays d'Afrique australe devra être explorée.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, il pourrait être envisagé la conclusion d'un accord avec la Province du Kwazulu Natal en Afrique du Sud.

Préalablement à la signature de ces différents textes, il conviendra d'identifier les actions concrètes qui pourraient en découler et qui pourraient notamment faire l'objet d'un financement au titre du programme INTERREG.

4) Participer aux instances des organisations régionales

L'implication de La Réunion dans les instances régionales sera poursuivie et amplifiée.

Notre collectivité devra prioritairement participer aux instances suivantes :

- Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) ;
- Sommet des Chefs d'État ou de gouvernement de la COI (si celui-ci ne se tient pas fin 2024) ;
- Conseil des ministres de l'IORA (Indian Ocean Rim Association) ;
- instances de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Cette présence devra permettre à notre collectivité de prendre part activement aux débats régionaux et de promouvoir ses intérêts dans ces enceintes stratégiques.

Il conviendra également, autant que possible, de participer aux programmes/projets mis en œuvre par ces organisations : COI (formation professionnelle/mobilité, innovation/recherche, industries culturelles et créatives, etc.) ; IORA (observation des cétacés, Centre de ressources touristiques, etc.), CEA (économie bleue).

5) Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité

La Région dispose de plusieurs antennes de représentation dans les pays de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Union des Comores). Ces antennes étaient jusqu'à présent caractérisées par la diversité de leurs missions et la pluralité des statuts des responsables en poste au sein de ces représentations.

Afin d'harmoniser ces différentes situations, en particulier dans le cadre de nouveaux recrutements, de sécuriser juridiquement l'affectation de ces agents à l'étranger et de faciliter l'exercice de leurs missions, un travail a été initié en 2024 et devra être poursuivi en 2025, afin de mettre en place un véritable statut pour nos agents en poste à l'étranger.

Notre démarche devra s'inscrire dans la réflexion actuellement menée au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et qui devrait se traduire par un texte réglementaire, visant à mettre en conformité, avec les dispositions légales existantes (loi de 2011, loi Letchimy), l'affectation d'agents des collectivités territoriales à l'étranger.

6) Accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale à La Réunion

L'accueil de délégations et l'organisation d'événements internationaux à La Réunion demeureront des axes forts de la diplomatie territoriale en 2025.

La collectivité prévoit ainsi d'organiser plusieurs événements :

- Conférence des femmes d'Afrique australe et orientale et de l'océan Indien ;
- Accueil de personnalités / délégations étrangères des pays partenaires ;
- Séminaire co-développement au second semestre.

Ces rencontres offriront une plateforme idéale pour promouvoir l'expertise réunionnaise et consolider les partenariats internationaux.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Participer à des événements d'envergure internationale | Nombre d'événements internationaux dans lesquels la collectivité est impliquée | - | - | 3 |
| Action 2 : Organiser des déplacements officiels à caractère politique | Nombre de déplacements officiels | - | - | 2 |
| Action 3 : Conclure des accords internationaux | Nombre d'accords en préparation ou conclus | - | - | 2 |
| Action 4 : Participer aux instances des organisations régionales | Nombre de réunions au sein d'instances d'organisations régionales | - | - | 4 |
| Action 5 : Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité | Statut d'expatrié mis en place | - | - | 1 |
| Action 6 : Accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale à La Réunion | Nombre de délégations étrangères et/ou d'événements internationaux accueillis | - | - | 4 |

**Nouveaux indicateurs 2025*

LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

La Stratégie Régionale Numérique a été coconstruite lors d'ateliers de travail réunissant les principaux partenaires de la Région et a été adoptée en Commission Permanente de la Région le 22 septembre 2023.

Ce document cadre repose sur 4 axes d'intervention et 12 objectifs à l'horizon 2030 :

- Axe 1 : Le numérique pour une société solidaire et inclusive ;
- Axe 2 : Le numérique au service du développement économique ;
- Axe 3 : Le numérique pour un territoire résilient ;
- Axe 4 : Maîtriser les enjeux de la DATA et de l'IA.

Cette année 2024 a été consacrée à la déclinaison de cette stratégie dans le cadre d'une révision du contrat de filière numérique et au moyen de techniques d'intelligence collective. A cet effet, 4 Comités de filière Numérique et 4 ateliers se sont tenus en présentiel ou par visioconférence entre les mois de mars et juillet 2024. Ce travail a été effectué en mutualisation pour partie avec les travaux menés par le SGAR sur la feuille de route France Numérique Ensemble.

Une mission de développement de la stratégie régionale de cybersécurité a été confiée en juillet 2023 à la région Réunion THD, comportant deux projets principaux :

- La mise en place d'un centre de ressources en cybersécurité incluant un centre de réponse à incidents ;
- Le pilotage et la coordination du projet de pôle européen d'innovation numérique (EDIH) en cybersécurité porté en consortium avec 5 partenaires.

I – METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE ACTUALISATION ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

Si La Réunion figure dans le peloton de tête des territoires les mieux connectés de France, l'illectronisme concerne quand même plus de 16% de la population. Le numérique inclusif et accessible à tous reste donc une priorité comme offrir à chacun la possibilité de se former dans ce domaine.

Dans le même temps, il importe aussi d'accompagner la transformation numérique du territoire en appuyant la montée en compétences des acteurs économiques dans le cadre de la digitalisation de leurs activités.

Les autres enjeux concernent une résilience accrue face à la cyber malveillance, une transition vers un numérique responsable, caractérisée par une trajectoire de sobriété numérique clairement définie. Il convient également de maîtriser les enjeux des données et de saisir les opportunités de l'intelligence artificielle, tout en relevant ses défis.

Tel est donc le périmètre dans lequel le prochain contrat de filière sera décliné.

Il sera proposé à l'association Digital Réunion d'animer les réunions du Comité de Filière Numérique, de suivre l'évolution des fiches actions, de tenir un tableau de bord de suivi.

Impacts attendus en 2025 :

- Une nouvelle feuille de route stratégique ;
- Une plus grande digitalisation de l'activité des opérateurs privés et publics.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|------------------------------------|---------------------|---|
| Action 1 : Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique | Adoption et déclinaison de la Stratégie | Stratégie rédigée et mise en œuvre | 100 % | - |
| Action 2 : Actualisation et déclinaison du contrat de filière | Signature du contrat actualisé | Contrat signé | 80 % | 2 réunions du Comité de filière numérique |
| Action 3 : Ateliers Territoriaux Numériques | Nombre d'ateliers par an | 4 | 2 | 4 |

II – POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Les opérateurs privés ont activement déployé la fibre optique à La Réunion.

Ils ont cependant délaissé les territoires les moins rentables. La Région Réunion a donc créé la régie Réunion THD qui a déployé de la fibre optique sur 6 communes entières (Cilaos, Salazie, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Les Avirons, l'Entre-Deux). Elle a également complété les écarts de Saint Louis (Les Makes, Bellevue et Petit Serré). Cette complémentarité entre déploiements privés et publics place La Réunion au 3^{ème} rang des régions les mieux fibrées avec 93% du territoire éligible au très haut débit en fibre optique.

Il convient désormais d'améliorer la résilience du territoire sur le plan numérique tout en préservant notre souveraineté et en renforçant la concurrence. Réunion THD sera mobilisée pour porter, avec l'ensemble des opérateurs volontaires, un projet de nouveau câble sous-marin en préparation de l'obsolescence prochaine du câble SAFE.

Avec 93 % du territoire désormais éligible au très haut débit en fibre optique, de nouveaux usages pourront se développer pour les entreprises tels que : les outils collaboratifs en ligne, l'accès aux services cloud et le télétravail notamment. L'égalité numérique est renforcée, notamment dans les zones rurales.

L'extension de la fibre optique ouvre la voie à une société plus connectée et innovante, en offrant des opportunités égales d'accès aux services numériques, à la formation et à l'information.

Impacts attendus en 2025 :

- Un projet THD achevé permettant une meilleure connectivité pour tous ;
- Un développement de nouveaux usages du numérique.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique | Finaliser le projet de déploiement du THD pour atteindre une couverture complète en 2024 | 96% | 98% | 100% |

III – SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

A- Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisation de l'offre de service numérique à La Réunion.

La poursuite de la mesure consacrée à l'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra la reconduction du soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique, visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

Enfin, le dispositif « Kap Numerik » fera l'objet d'une évolution dans ses modalités afin de répondre encore mieux aux besoins des TPE. En effet, l'évaluation menée en 2023 a montré un effet levier important (325 emplois créés chez les bénéficiaires).

Impacts attendus en 2025 :

- Une numérisation améliorée des activités économiques ;
- Une amélioration de la compétitivité des entreprises.

B – Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique

En 2025, dans un contexte d'arrêt du financement en faveur des accompagnements du public éloigné du numérique par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la forte accélération de la dématérialisation des services publics, la collectivité poursuivra le dispositif « Pass numérique » destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches numériques. Un dispositif d'inclusion numérique régional avec un portail de démarches dématérialisé devrait démarrer à partir du second trimestre 2025.

La Stratégie Régionale Numérique a défini en ce sens l'objectif « d'accompagner 10 000 usagers dans l'appropriation de l'outil numérique » comme prioritaire. Dans une démarche de cohérence et de mutualisation, l'Etat, le Département et la Région œuvrent à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE), feuille de route stratégique nationale 2023-2027 de l'inclusion numérique.

L'action portée par la Région en faveur de l'inclusion numérique est inscrite dans cette feuille de route FNE. Le Département pilote quant à lui les actions de la feuille de route en faveur de « l'accessibilité des services publics en ligne et la facilitation du parcours usager » respectueusement de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Impacts attendus en 2025 :

- Une démocratisation du numérique accrue de la population ;
- Une égalité d'accès au numérique pour tous.

C – Structurer et valoriser les données

En 2025, la collectivité continuera d'encourager la mutualisation des données publiques en incitant les producteurs à se regrouper autour du portail régional data.regionreunion.com. Depuis 2021, une démarche partenariale a été engagée avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment à travers des conventions signées avec le TCO, la CIREST et la CIVIS. Toutefois, il est essentiel de renforcer cette collaboration.

L'animation territoriale se poursuivra avec la mise en place d'une gouvernance des données, et l'organisation d'événements consacrés à la data et à l'intelligence artificielle, tels que les Matinales de la Data et un hackathon. Ces initiatives visent à dynamiser l'écosystème local et à promouvoir une culture de l'innovation au sein du territoire.

Impacts attendus en 2025 :

- Un portail de données enrichi ;
- Une nouvelle gouvernance pour la DATA et l'Intelligence Artificielle.

D– Développer l'observatoire du numérique

La collectivité finance régulièrement des études pour observer l'évolution de la filière et des usages du numérique.

En 2024, dans le cadre du marché en cours avec le cabinet Synthèse, des données sur les usages dans les entreprises sont recueillies et analysées. Une étude sur la filière numérique a été notifiée en fin août 2024. Ces études viendront alimenter les réflexions sur la mise à jour du contrat de filière.

Impacts attendus en 2025 :

- Un laboratoire d'études et d'observations pour tout ce qui concerne le numérique ;
- Une connaissance améliorée des usages.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière | Kap Numérik : Nombre d'entreprises soutenues | 1 200 | 850 | 1 200 |
| Action 2 : Structurer et valoriser les données (open data) | Nombre de jeux de données publiés* | 300 | 329 | 350 |
| | Nombre d'EPCI ayant ouvert leur portail Open Data | 2 | 1 | 2 |
| Action 3 : Développer le Pass numérique | Nombre de bénéficiaires | 1 000 | 240 | 700 |
| Action 4 : Développer l'observatoire du numérique | Nombre d'études | 1 | 1 | 2 |

* data.regionreunion.com et data.tco.re

IV – RELEVER LE DÉFI DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le centre de réponse à incident (CSIRT) déploiera progressivement ses services au profit des très petites et moyennes entreprises, des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités territoriales et des associations. Le service réactif de réponse à incident permettra une prise en charge des victimes d'une attaque ou d'une crise d'origine cyber. Le CSIRT accueillera les victimes, prodiguera des conseils, encouragera la judiciarisation, accompagnera la réalisation des formalités réglementaires et mettra en relation avec des prestataires labélisés et/ou qualifiés pour les actions de remédiation et de reconstruction.

S'agissant des services proactifs, le CSIRT déploiera notamment les services suivants :

- Détection et management des surfaces d'exposition et notification de vulnérabilités auprès des bénéficiaire ;
- Accompagnement spécifique des collectivités territoriales par le biais du déploiement d'un outil de notation cyber et d'accompagnement à l'élévation de la maturité cyber ;
- Production de rapports sur l'état de la menace cyber à la Réunion ;
- Sensibilisation des bénéficiaires au travers de séquences dédiées ;
- Diagnostic des bénéficiaires par le biais du dispositif « MonAideCyber ».

S'agissant du pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH), le déploiement des processus et de l'outillage technique adaptée avec les partenaires du consortium permettra la mise en œuvre effective des parcours de cyber sécurisation au profit des bénéficiaires plus spécifique de ce projet (très petite et moyenne entreprises avec un focus sur les sous-traitants des opérateurs portuaires et aéroportuaires, et collectivités territoriales n'ayant pas bénéficié des parcours de cybersécurité de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information).

Impacts attendus en 2025 :

- Une amélioration de la lutte contre les malveillances ;
- Un nouvel écosystème pour la cybersécurité.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Action 1 : Centre de réponse à incident (CSIRT) | Nombre de bénéficiaires « victimes » pris en charge | - | - | 10 |
| | Nombre de bénéficiaires des services proactifs | - | - | 40 |
| Action 2 : Pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH) | Nombre de bénéficiaires du service EDIH | - | - | 40 |

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

Le contexte de conflit aux portes de l'Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique mais aussi en termes d'évacuation des déchets dangereux.

Cette question est d'autant plus importante ici, à l'île de La Réunion, lorsque l'on prend conscience de ces magnifiques paysages et cette biodiversité unique qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles, de soleil et de fortes pluies, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre patrimoine naturel.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir (cyclones intenses, sécheresse, fortes chaleurs...), même si aujourd'hui cela touche plus durement l'hémisphère nord (canicule, grands incendies, inondations ...). Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de les étendre davantage...), d'offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité et notre cadre de vie.

Le développement économique et l'élévation du niveau de vie des Réunionnais s'accompagne d'une production de déchets plus conséquente que le territoire doit pouvoir prévenir et maîtriser. Le tri, le réemploi, la collecte sélective, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, constituent la priorité du plan régional de prévention et de gestion des déchets validé en juin 2024 pour sortir de la logique du tout enfouissement préjudiciable à l'environnement et générateur de nuisances.

Ainsi, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

En matière d'infrastructures, les premiers travaux de la phase 2 de la NRL débiteront avec les travaux anticipés sur l'échangeur et le raccordement de La Possession. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la phase exécution sera effectif afin de lancer l'appel d'offres pour les travaux du second viaduc entre la Grande Chaloupe et La Possession.

Dans le domaine de la mobilité, la collectivité poursuivra sa politique axée sur le développement du transport collectif dans le cadre de la nouvelle DSP Car Jaune, avec pour objectifs principaux l'amélioration de l'offre et l'incitation à l'utilisation de ce mode de déplacement. Cet enjeu passe par l'aménagement d'infrastructures dédiées au transport collectif (voies réservées aux bus) et aux mobilités douces (voies vélos) et l'accompagnement des initiatives liées aux mobilités alternatives (covoiturage par exemple).

Dans le domaine routier, les efforts seront poursuivis en matière de conservation du patrimoine, le développement du réseau pour l'aménagement du territoire et l'accessibilité aux sites touristiques.

Le réseau routier pourra cependant, à moyen et long terme, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, collectif, performant et à haut niveau de service.

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les premiers travaux de la seconde phase seront engagés dès 2025 sur l'échangeur de La Possession, parallèlement au lancement de l'appel d'offres pour les travaux du nouveau viaduc.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2025 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (NRL) EN TOUT VIADUC

L'achèvement du projet de la NRL en viaduc et son financement, entre la Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés en 2022 dans le cadre du protocole de Matignon III.

A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

1) Avancement et organisation du projet

Les **études de conception** engagées dès 2023, pour la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, doivent s'achever avec la remise des PRO/DCE⁷ à la fois sur le viaduc ainsi que sur l'échangeur et le raccordement de la Possession.

En perspective de la réalisation des travaux, un **nouveau maître d'œuvre** sera désigné pour être opérationnel en 2025 pour les premiers travaux de La Possession. Le marché de maîtrise d'œuvre portera sur les missions classiques d'exécution de travaux (VISA, DET, OPR, AOR)⁸.

Les **reconnaisances géotechniques et géophysiques**, qui permettent de définir la nature du sous-sol, sont en cours et se termineront fin 2025. Les résultats de cette campagne de reconnaissances alimenteront le marché qui sera lancé pour la construction du futur viaduc.

La solution viaduc nécessite au préalable l'adaptation des extrémités des digues (appelées les musoirs) sur La Grande Chaloupe (digue D3) et sur La Possession (digue D5) qui avaient été dimensionnées pour achever le projet en digue. Un allongement d'environ 80 m de la digue D5 est nécessaire, ce qui correspond à la fourniture d'environ 350 000 m³ de remblais et d'enrochements. Afin de sécuriser l'approvisionnement de la ressource, la Région a procédé à une **prospection des matières premières** avec la SAFER qui se poursuivra en 2025.

⁷ Etudes de projet et dossier de consultation des entreprises

⁸ Respectivement Visa des études d'exécution, Direction de l'exécution des travaux, Opérations préalables à la réception, Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

En termes de **cadre réglementaire**, les échanges avec les services de l'Etat au niveau national et local dans le cadre du Comité de Pilotage Etat/Région pour autoriser la poursuite du projet sont réguliers. La Région devra constituer et faire instruire un dossier de modification substantielle du projet afin d'obtenir, après enquête publique, une modification des autorisations en cours permettant la réalisation d'un viaduc en lieu et place de la digue initialement envisagée.

L'objectif est de déposer un dossier début 2025 pour obtenir une modification des autorisations fin 2025, début 2026.

La mise en œuvre du programme de **mesures environnementales** sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL.

Au **plan financier**, la phase 1 de la NRL a bénéficié des concours de l'Union Européenne et de l'État (Protocoles de Matignon I et II) qui ont été soldés en 2024.

Il s'agira en 2025 d'engager les dépenses au titre du nouveau Protocole dit de Matignon III, signé en 2022 par la Présidente de Région et le Premier Ministre, dont la contribution de l'Etat est fixée à hauteur de 420 M€ (50% du montant des travaux). Une première enveloppe a été conventionnée pour la phase d'études de 11,6 M€ pour la période 2023-2025 afin de réaliser les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre, l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations. Une nouvelle convention pour la phase travaux sera à formaliser dès 2025.

2) Démarrage des premiers travaux à La Possession

Les réflexions sur l'allotissement permettent de démarrer dès 2025 plusieurs marchés afin d'optimiser le calendrier global de réalisation avant les travaux du second viaduc.

En termes de phasage de l'opération, les travaux de l'échangeur et du raccordement de La Possession seront notifiés fin du premier trimestre 2025, tandis que le marché des digues et des musoirs commencera mi-2026 préalablement aux travaux du second viaduc.

Les études de conception ont démontré l'intérêt d'une mise en service préalable de cet échangeur, avec réalisation d'un barreau de raccordement provisoire similaire à celui de la Grande Chaloupe. Il a été estimé que ce phasage permettrait un gain de 9 mois sur le planning général de mise en service de la NRL.

Le raccordement de l'échangeur de La Possession prévoit les travaux suivants :

- réalisation d'un barreau de raccordement entre la NRL et la RN1 existante côté Saint-Denis ;
- raccordement définitif de la NRL à la RN1 existante côté Possession ;
- aménagement d'un giratoire permettant les échanges entre la NRL, la RD41 et La Possession par la rue Mondon.

La réalisation de ces travaux, d'une durée approximative de 22 mois (dont 19 mois de travaux), aura un impact sur la circulation actuelle de la RN1 existante. Afin de limiter cet impact, les études en cours prévoient que ces travaux soient réalisés par phases, ce qui permettra de conserver une circulation en 2X2 voies dans les 2 sens de circulation avec une vitesse réduite de 90 à 70 km/h.

La mise en œuvre du raccordement doit se faire en 3 étapes :

- La première étape concerne la réalisation du barreau de raccordement entre la Nouvelle Route du Littoral et la RN1 existante. Ce barreau aura les mêmes caractéristiques que celui de La Grande Chaloupe à 2X2 voies à 70 km/h. Elle consiste à exécuter les travaux du barreau n'empiétant pas sur la Route du Littoral existante.

Ainsi, les travaux complets de terrassement, de chaussée, d'assainissement, de dispositifs de retenue et enfin de marquage et signalisation sont amenés le plus proche possible de la RN1 sans perturbation du trafic. Cette phase permet de réaliser les travaux de chaussée définitifs sur la NRL et les aménagements provisoires sur la Nouvelle Route du Littoral nécessaires pour se raccorder à l'échangeur de la Possession. A noter que dès cette première étape, l'autopont qui enjambe la RN1 devra être démonté pour permettre la réalisation des étapes suivantes ;

- La deuxième étape concerne les travaux de chaussée permettant le raccordement définitif de la NRL sur la RN1 existante au niveau de la Mairie de La Possession en laissant la circulation existante sur la RN1 et des déviations provisoires ;
- La troisième étape concerne le basculement de circulation de la RN1 vers la NRL avec les raccordements de chaussée et équipements en 2 temps :
 - Basculement de la circulation sens 1 sur chaussée côté mer NRL : de Saint-Denis à La Grande Chaloupe ;
 - Basculement de la circulation sens 2 sur chaussée côté montagne NRL : de La Grande Chaloupe à Saint-Denis.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|---|--|
| Action 1 : Réaliser le 2nd viaduc de la NRL de la Grande Chaloupe à La Possession | État d'avancement des études et des procédures | Établir les DCE « études » | <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de « sourcing Travaux » réalisée pour alimenter les réflexions de l'AVP et du PRO. - AVP viaduc finalisé. PRO V1 en cours. - Campagne géotechnique en cours. - Bureau d'études retenu pour les dossiers d'autorisation environnementale. | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du PRO V2 et DCE du viaduc, consultation des travaux fin 2025 - Fin des reconnaissances - Instruction des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement. |
| | | Choix du MOE en phase travaux | <ul style="list-style-type: none"> - Marché de Maîtrise d'œuvre d'exécution lancé le 22/06/24. Retour des offres le 26/08/24. | Moe opérationnelle – Suivi des travaux du barreau de raccordement de la Possession |
| | | Mise en place de l'organisation projet | <ul style="list-style-type: none"> - Discussions en cours pour une mise à disposition foncière de la ZAP du Port. - AMO Technique retenue avec le CEREMA. - Poursuite du programme de mesures environnementales | <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention avec le CD sur la ZAP. - Lancement d'une mission d'OPC. - Renouvellement des marchés de contrôles extérieurs. |
| Action 2 : Réaliser l'échangeur de La Possession | État d'avancement | Réalisation des études | PRO réalisé. DCE travaux en cours de finalisation pour une consultation second semestre | Début des travaux |

B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l’opération

1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l’opportunité du projet et le choix d’une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d’ouvrage associés (Région, CINOR, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d’un programme de maîtrise d’œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

A ce projet, s’est finalement substitué le projet BAOBAB, porté par la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis et la Région. Il conviendra, en 2025, de valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de ce projet au regard des perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l’agglomération dionysienne à court, moyen et long terme.

2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d’accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2025, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer, sous réserve de la confirmation du projet par la Commune. Une actualisation de la convention particulière de 2013 est également prévue.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------------------|--|--|--|
| Action 1 : NEO | Avance du projet | Définir la suite à donner à l’opération Réactivation du partenariat avec la CINOR | Études préliminaires BAOBAB en cours | Valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de BAOBAB |
| Action 2 : Interfaces La Possession | Projet de Ville La Possession | Conventionner avec la commune la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer et actualisation de la convention particulière | Non réalisé pour la convention – phase 2 – mise en valeur du front de mer En cours pour actualisation de la convention particulière | Conventionner avec la commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer, et finalisation de l’actualisation de la convention particulière |

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

A – En matière routière

Outre l’aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l’île d’infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l’aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2), à achever ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l’est de Saint-Louis), mandat de MOA confié à la SPL MARAINA ;
- Le nouveau pont sur l’Etang Saint-Paul, à lancer en études.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------|--|---|--|
| Action 1 : RN2 – Contournante de Saint-Joseph | Avancement de l'opération | Réalisation et achèvement des travaux du dalot Bois Noirs (lot 1) et de confortement des falaises sous le point de la rivière des remparts Notification du marché de MOE pour actualisation DCE Travaux section Est (section G7-G9) et dépôt de la demande d'autorisation réglementaire (a minima dérogation espèces protégées, dérogation interdiction de défricher) | Confortement de falaise sous l'OA des Remparts : réalisé à 70 % Dalot de bois noir : Travaux réalisés à 60 % Inventaire faune/flore annualisé réalisé | Appel d'offres travaux sections G7 – G9 Retour officiel sur demande de dérogation espèce protégée |
| Action 2 : Liaison RN1-RN5 | Avancement de l'opération | Attribution du marché de MOE et actualisation des études préliminaires Lancement de la campagne géotechnique et levé topographique | Convention de mandat SPL MARAINA en cours d'instruction | Lancement des études de MOE et des campagnes de reconnaissance par la SPL MARAINA |
| Action 3 : RN1A nouveau pont Etang Saint-Paul | | Lancement études de MOE Sondages géotechniques | Consultation MOE en cours (phase négociation) Piste sondages en cours | Lancement études MOE |
| Action 4 : Mise à 2x3 voies RN1 Section Echangeur RD26 – Pont rivière Saint-Etienne sens sud-nord à Saint-Pierre | | - | - | Finaliser les études, obtenir les autorisations réglementaires et lancer les travaux |

De nouvelles études amont seraient également à initier pour chercher des solutions alternatives à d'anciens projets sur RN pour aborder, à une échelle plus large, des problèmes de congestion en agglomérations, dans des approches multi-maîtres d'ouvrages et multi-modales. Ainsi, par exemple, pourrait être initiée une réflexion relative à une rocade ouest de Saint-Louis. Les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions neuves, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

B – Le développement d’un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **études amont du réseau régional de transports guidés (RRTG)** en co-maîtrise d’ouvrage avec les EPCI seront réalisées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) et sur la fluidification aux entrées d’agglomération.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|--|--|---|
| Action 1 : Projets de Transport Commun (TC) ferré | État d’avancement | Un projet global cohérent et mutualisé défini en partenariat avec les EPCI | Fin de la phase 1 des études : - proposition de tracés avec variantes | Finir la phase 2 des études : - Tracé RRTG - Stations |

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain, développe une politique régionale de mobilité durable selon **trois grands axes** :

– La mise en œuvre d'un large **programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité**, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,...) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo (notamment avec la Voie Vélo Régionale (VVR). Ces différentes actions sont conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et le Plan Régional Vélo (PRV)...

– **L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région apporte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ». Ces dispositifs sont amenés à être reconduits dans le cadre du PO 2021-2027, mais sans nécessiter de contrepartie de la Région.

– **L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune**, depuis le 1^{er} janvier 2017.

I – LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du **programme d'actions en faveur des mobilités durables** se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Optimisation du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers Ile de la Réunion Mobilités (IDRM), le syndicat mixte des transports de La Réunion (ex-SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019.

A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région réalise, depuis 2022, des travaux d'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) le long du réseau RN pour y créer une voie réservée aux transports en commun (VRTC).

A fin 2024, des VRTC ont ainsi été réalisées, le long de la RN2 entre Bel Air Sainte Suzanne et Duparc, et entre Franche-Terre et Bel Air.

Une VRTC est également en travaux le long de la RN1, à Saint-Paul, entre le viaduc du Bernica et l'Etang Saint-Paul, dont la livraison prochaine permettra d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans cette zone fortement congestionnée à l'heure de pointe du matin.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. La déclaration d'utilité publique de l'opération est attendue pour 2025, ce qui permettra le lancement des travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête publique est prévue en 2025. S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remise d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de Saint-Denis, nouveau pont sur la rivière Saint-Denis...).

En outre, la Région lancera en 2025 des études sur la RN1 entre L'Etang-Salé et Le Gol (Saint-Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint-Pierre, ainsi que sur la RN2 entre Grands Bois et le pont sur la rivière d'Abord, afin d'aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointe du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies de bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TCO (variante littoral Saint-Paul – Saint-Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie entre le projet urbain (BOABAB). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------|---|--|--|
| Action 1 : RN2 Saint-Benoît | État d'avancement | - Finaliser les études INFRA - Faire instruire les dossiers réglementaires - Réaliser l'AVP PEM (pôle d'échange multimodal) | - V3 des dossiers réglementaires déposée à la DEAL - V3 du PRO VRD reçue - Etudes Préliminaires PEM validées | - Obtention DUP - Lancement des travaux - Validation du PRO du PEM |
| Action 2 : RN7 Axe Mixte | | Enquête Publique et Lancer les études PRO | - Dossier réglementaire en préparation pour dépôt - Finalisation des discussions administratives permettant reprise PRO | - Obtention DUP Lancement DCE Travaux phase 1 |
| Action 3 : VRTC RN2 Sainte-Suzanne | | Études Avant-Projet | Notification marché en cours | - Études PRO Mise en instruction étude réglementaire |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------|---|--|--|
| Action 4 : VRTC Duparc -Verger (Sainte-Marie) | État d'avancement | Notifier marché de MOE | AVP en version 2 reçu | Obtention des autorisations réglementaires et attribution des marchés de travaux |
| Action 5 : Voie de Bus Bernica vers Savanna (Saint-Paul) | | Etude d'EXE fin 2023 pour travaux en 2024 | - Travaux démarrés en avril Aménagement parvis Cimendef finalisé (hors abris) | Finalisation de l'ensemble des travaux |
| Action 6 : VRTC Sud RN1 RN2 et RN3 | | Consultation études de faisabilité | CCTP en rédaction | Etudes MOE niveau AVP |

B – Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables

1) La mise en œuvre de la LOM

La Région a signé, en 2024, trois des quatre **Contrats Opérationnels de Mobilités (COM)** conclus à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec ses partenaires « Autorités Organisatrices de la Mobilité Durables » (CINOR, CIREST, TO, CIVIS-CASUD). Il s'agira en 2025 de reconduire les COM de l'Est, de l'Ouest et du Sud et de reprendre la concertation avec la CINOR afin de finaliser le COM Nord.

2) Optimisation du covoiturage

En 2024, la Région Réunion a poursuivi son engagement en faveur du covoiturage en renouvelant la mise à disposition de **l'application KAROS** et en maintenant son soutien financier aux utilisateurs. Une **évaluation** globale du dispositif sera réalisée en 2025, en se concentrant sur l'efficacité des dépenses et l'impact réel sur l'amélioration des conditions de circulation. De plus, la Région prévoit de mieux faire connaître son rôle de financeur du service de covoiturage, de s'assurer ainsi que son soutien est clairement identifié, et de rendre le dispositif plus visible auprès des utilisateurs. Elle étudiera également la possibilité de réviser son aide en fonction des besoins et identifiera de nouvelles stratégies pour développer le covoiturage en fonction du contexte local.

Par ailleurs, Elle poursuivra le **développement des aires de stationnement** dédiées aux covoitureurs.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-----------------|---------------------|-----------------|
| Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transport propres et durables | Nombre de places de covoiturages soutenues par la Région | 550 | 541 | 600 |
| | Nombre de trajets passagers réalisés par an | 330 000 trajets | 237 243 trajets | 450 000 trajets |

3) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VRR)

La mise en œuvre du programme de la **Voie Vélo Régionale** se poursuit avec régularité (de l'ordre de 4 à 6 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, reconduit sur le POE 2021-27.

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

L'année 2025 verra la poursuite de la réalisation d'**opérations en faveur des mobilités actives**, en études (RN1 pont amont de la rivière Saint-Etienne, RN102 Le Chaudron, La Convenance Sainte-Marie...) mais également en travaux (RN1A à Saint-Gilles, aménagements doux sur la RN1E au Port).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|--|---|--|
| Action 1 : RN1 – Pont amont sur la rivière Saint-Etienne | Etat d'avancement | Marché à conclure avec le CEREMA pour études de faisabilité à finaliser avant fin 2024 | Modification programme MOE | Etudes MOE |
| Action 2 : RN1A – Création d'une piste cyclable entre Boucan et La Saline | | - | - | Lancer les études de conception et séquençage des aménagements à caler |
| Action 3 : Voie Vélo sur la RN102 au Chaudron | | Mener les études AVP | Etudes menées en lien avec le projet BAOBAB | Lancer les appels d'offres travaux |
| Action 4 : VVR Sainte Marie la convenance | | Valider la solution technique | Études internes à reprendre | Finaliser le PRO |
| Action 5 : Aménagements modes doux RN1E | | Lancer les premières études et consultation MOE | DCE MOE tronçon 3 en cours de réalisation Etudes tronçons 1 et 2 en validation | - Etudes AVP tronçon 3 - Dossier Loi sur l'Eau à déposer Finaliser les travaux des tronçons 1 et 2 |
| Action 6 : RN1 – Voie vélo Etang-Salé/Saint-Louis | | Lancer les études de conception en régie | Élaboration dossier Consultation MOE | - |

De **nouvelles opérations** seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras-Panon et Saint-André, pour l'ouvrage sur la rivière du Mât, selon la faisabilité.

Dans cet objectif, deux nouvelles opérations de création de pistes cyclables en site propre sont proposées pour 2025 :

- La première opération est située au pied du Viaduc dans l'agglomération de Saint-Paul, entre le carrefour de la rue Poivre et le Cimetière Marin et constitue le chaînon manquant pour une liaison continue en site propre entre l'Étang de Saint-Paul et Boucan Canot ;
- La deuxième se situe entre La Saline et Les Trois-Bassins, sur le littoral, dans les emprises de la RN1A ;

D'autres aménagement en faveur des modes doux seront réalisés, notamment sur la RN2 à St-Joseph, sur la RN2 à Sainte-Anne du PR 48+375 à PR 49+610 (Chemin Déroland- OA Ravine Petit St Pierre) et divers tronçons sur la commune de Saint-Benoît

4) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de **nouvelles réflexions/actions** visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;

- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :

- Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant **au-delà de la seule VVR**, notamment par le sentier littoral.

En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1^{ère} île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parcs pour vélos dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;

- Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports (huile végétale hydrotraînée (HVO), BioGNV, Hydrogène...);

- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans de déplacement des administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements...).

- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes).

- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées à Ile de la Réunion Mobilités (ex-SMTR).

C – Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD). L'année 2025 verra la poursuite du **financement des opérations de TCSP et de pôles d'échanges**, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 2021-2027.

L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion doit également être menée en parallèle pour le « **verdissement** » du **parc de véhicules de transport collectif**, qu'ils soient urbains ou interurbains. A cet effet, des études sont conduites en partenariat avec les AOMD sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, HVO, hydrogène...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex : solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la Commission nationale du débat public (CNDP) à l'issue du débat public relatif à la Nouvelle entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis, a été retenu par la Région.

Ces États Généraux de la Mobilité (EGM) à La Réunion se sont déroulés en 2023. La Région et ses partenaires se sont positionnés en 2024 sur les suites à donner aux propositions de **l'assemblée citoyenne des mobilités**.

L'année 2025 sera mise à profit pour mettre en œuvre la **feuille de route** qui doit être validée collégialement en fin d'année 2024.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite **mise en synergie** des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de **redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme (10/30 ans)** et de définir des **priorités** au regard de leur **soutenabilité budgétaire**.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------|--|--|--|
| Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux de la Mobilité à La Réunion | État d'avancement | - Poursuite et achèvement des EGM - Positionnement de la Région et de ses partenaires sur la proposition de l'assemblée citoyenne des mobilités | Phase 3 en cours de réalisation (rédaction de la feuille de route) | Mise en œuvre de la feuille de route des EGM |

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1^{er} janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur **l'augmentation de l'usage** du transport public, l'optimisation des **fréquences** sur le réseau et la **modernisation des infrastructures**. Le réseau Car Jaune est géré via un contrat de délégation de service public (DSP) qui s'achèvera fin mars 2025.

A – La gratuité sur le réseau Car Jaune pour certains publics et développer la tarification interopérable

La mise en œuvre de la **gratuité** sur le réseau Car Jaune pour certains publics a démarré en 2022 avec l'objectif de faciliter prioritairement les déplacements des publics les plus fragiles. En 2024, le bilan est très positif puisqu'un voyageur sur deux se déplace gratuitement sur le réseau régional.

Le développement de la **tarification régionale inter-réseaux** est à encourager au regard des attentes exprimées par les citoyens lors des Etats Généraux des Mobilités. La mise en œuvre du Réuni'Pass journalier à 5€ valable sur l'ensemble des réseaux de l'île et porté par Ile de la Réunion Mobilités permettrait de faciliter les déplacements des réunionnais.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------|-------------|
| Gratuité pour certains publics | Nombre d'abonnement gratuit délivrés | 60 000 PA/PH Etudiants Demandeurs d'emploi Stagiaires de la formation professionnelle | 30 130 | 65 000 |

B – Mise en œuvre du projet d'évolution du réseau Car Jaune 2025-2031

Le projet Car Jaune 2025-2031, intégré au futur contrat de DSP à signer en 2025, vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional pour améliorer les déplacements quotidiens et réduire la congestion routière à La Réunion.

Pour assurer cette transition, le réseau Car Jaune sera renforcé et restructuré, notamment à partir de 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, avec une offre plus fiable et attractive. Les lignes structurantes évolueront à partir de 2026 vers un projet de **car à haut niveau de service (CHNS)** avec des voies dédiées, une flotte de véhicules spécifiques (car à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Ce renfort d'offre s'accompagnera de nouveaux véhicules acquis par la collectivité et mis à disposition du délégataire. Les 83 premiers véhicules neufs seront mis en service dès le démarrage du contrat. En complément, l'**intermodalité** sera favorisée par l'installation de box à vélos dans les gares routières régionales et de porte-vélos sur certains véhicules.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|-----------------------------|---|--|--|--|
| Augmentation des fréquences | Fréquence de passage à l'heure de pointe (lignes structurantes) | Bassin Ouest O1 : 60 minutes O2 : 20 minutes Bassin Est E1 : 60 minutes E2 : 20 minutes | Bassin Ouest O1 : 60 minutes O2 : 20 minutes Bassin Est E1 : 60 minutes E2 : 20 minutes | Bassin Ouest O1 : 30 minutes O2 : 20 minutes Bassin Est E1 : 30 minutes E2 : 20 minutes |
| | Nombre d'aller/retour Car Jaune / jour | Bassin Ouest : 153 Bassin Est : 144 | Bassin Ouest : 153 Bassin Est : 144 | Bassin Ouest : 176 Bassin Est : 156 |
| | Nombre de voyageurs Car Jaune en transport collectif par an | 6,7 millions | 3,9 millions | 6,7 millions |

La mise en œuvre du **projet de Car à Haut Niveau de Service (CHNS)** est une phase essentielle de l'évolution du réseau Car Jaune. Il vise à offrir une réelle alternative de déplacement en proposant un transport en commun plus rapide, fiable et capacitair. Le CHNS desservira les principales agglomérations de l'île, reliant Saint-Paul à Saint-André en passant par Saint-Denis dès 2026, et s'étendra jusqu'à Saint-Pierre et Saint-Benoît en 2028. Grâce à l'utilisation de voies réservées, le CHNS évitera la congestion routière et offrira une fréquence de passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (30 minutes aux heures creuses), avec des véhicules à double étage pouvant transporter jusqu'à 80 passagers.

C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares routières. A ce titre, elle assure l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-Pierre, du Pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des **258 points d'arrêts** stratégiquement répartis sur le territoire.

Dans le cadre de l'amélioration du confort des usagers et de la mise en accessibilité de son réseau, la Région initiera en 2025 une première phase de travaux visant à **équiper et rendre accessibles ses points d'arrêt**. Cette démarche constituera également une occasion pour la collectivité de repenser l'image de ses abris voyageurs. Un nouveau modèle, intégrant des équipements modernes et un design repensé pour refléter une image plus cohérente et moderne du réseau Car Jaune, sera déployé, tout en favorisant le confort et l'accessibilité des usagers. Cette démarche de la Région se concrétise par l'élaboration d'un diagnostic des arrêts existants (quelque uns sont déjà accessibles), le choix d'un modèle d'abri, une programmation de travaux ainsi que la révision du Schéma directeur d'accessibilité des transports.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2025 ses actions de **rénovation, d'aménagement et d'amélioration des gares**, avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît, prioritairement destinés aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis ;
- Travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre ;
- Étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de la gare routière de Saint-Denis au réseau d'assainissement public ;
- Étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges, notamment ceux de Sainte-Thérèse au Port et de Bel Air à Sainte-Suzanne.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Action 1 : Abris vélos | Etudes en cours | Emplacements définis | Modèle d'abris validé | Livraison des travaux |
| Action 2 : Equipement et mise en accessibilité des arrêts Car Jaune | Etudes en cours | Finalisation du marché | Diagnostic en cours | Début des travaux |
| Action 3 : Raccordement EU de la Gare de Saint-Denis | Etudes en cours | Estimations réalisées | Etudes en cours | Début des travaux |

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 394 km de routes nationales, dont 115 km sont à 2X2 voies et 35 km à 2X3 voies, auxquelles il convient d'ajouter 97 km d'échangeurs, giratoires et bretelles, ce qui représente un total équivalent à près de **675 km de voiries**. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses **nombreux ouvrages, équipements et accessoires** (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 221 portiques, potences et haut-mâts, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800 000 m² de filets et grillages et 65 000 m³ de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi les équipements dynamiques du centre régional de gestion du trafic (CRGT), 96 panneaux à messages variables (PMV), 180 caméras, 64 stations de comptage, 32 locaux techniques, 6 pluviomètres, 3 anémomètres, 25 antennes *bluetooth*, équipements de fermeture de tunnel...). Ces routes, équipements et ouvrages d'art doivent être suivis, nettoyés, entretenus régulièrement et réparés en temps utile, tant pour des raisons d'image de la collectivité régionale, que pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne gestion de notre patrimoine, qu'il ne faut pas laisser se dégrader.

Les orientations proposées visent à trouver un **équilibre entre développement** du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de **conservation et de modernisation** du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour fluidifier dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel, mais aussi un atout pour le futur. En effet, il aura probablement à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.

Ces investissements prendront en compte également, quand cela sera jugé pertinent, des **aménagements en faveur des transports en commun**, afin de leur épargner au mieux les effets de la congestion, **mais aussi des aménagements en faveur du vélo** pour en rendre l'utilisation plus attractive notamment quand cela est possible, par une offre sécurisée.

Par ailleurs, la Région poursuit des opérations de requalification et de **sécurisation** des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines ainsi que les routes forestières.

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet **effort de conservation du patrimoine** reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus particulièrement celle des ouvrages d'art. Elle aurait inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme.

Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours financier extérieur dans le cadre des différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d’art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l’ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l’état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2025. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d’art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d’exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).

Cette politique d’entretien et d’exploitation du réseau est en partie assurée par l’intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------|---|-------------|
| Entretien, exploiter le réseau – conserver le patrimoine routier régional | Linéaire de réseau routier réhabilité | 15 km | Travaux en cours | 15 |
| | Nombre d’ouvrages d’art réhabilités | 50 | 6 | 40 |
| | Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du littoral) | - | 2,5 jours de fermeture sur le premier semestre 2024 - 1 fermeture de 49h (2 jours) lors du passage du cyclone Belal (3h fermeture partielle sens ouest/nord puis fermeture totale 46h) - 2 fermetures dominicales de 6h pour travaux de purge soit (0,5 jour) | - |

B –Sécuriser et fluidifier le réseau

La modernisation des équipements de gestion dynamique se poursuit à travers le déploiement de panneaux à messages variables (PMV) full matrice, d’antennes bluetooth...

Une réflexion sera lancée afin de doter le réseau en équipements performants, notamment autour des grands chantiers à venir comme le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, le second tronçon de la NRL, ou encore la déviation de Saint-Joseph.

La sécurisation et la fluidification de certains axes, carrefours et échangeurs se poursuivront en études, en procédures et en travaux.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------------|--|--|
| Action 1 : Fluidification et modernisation du réseau | Déploiement de la Modulation Dynamique de la Vitesse (MDV) | Gestion de la MDV | Modulation dynamique de la vitesse (MDV) effective sur la RN2 entre Duparc et Bel Air (2 sens) | Poursuite des études Gain en temps et régularité des TC et amélioration possible des congestions et du nombre d'accidents sur le secteur pour le trafic de tous véhicules |
| Action 2 : RN2002 Reconstruction ouvrage sur ravine L'harmonie à Saint-Benoit | État d'avancement | - | - | 100 % |
| Action 3 : RN5 – Sécurisation falaises secteur Cap Paille en Queue PR12+800 à Saint-Louis | | - | - | 100 % |
| Action 4 : RN2 - PR 73+600 à 73+850 - Travaux de sécurisation de la falaise de Bois Blanc | | 100 % | - | - |
| Action 5 : Cilaos 2 ponts Ilet Furcy + sécurisation sentiers | | 20 % | - | 100 % |

II – LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2X2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques, des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...).

Par ailleurs, deux nouvelles opérations sont proposées pour 2025, pour la sécurisation et la fluidification de deux carrefours/échangeurs de la RN1A sur la commune de Saint-Paul : la première concerne la transformation du carrefour avec la rue Poivre et la RD 6 en carrefour giratoire urbain ; la seconde a pour objet la modification de l'échangeur dénivelé de la RN1A avec le chemin Carosse à Saint-Gilles, pour y aménager deux carrefours giratoires avec les voies communales en lien avec la requalification des accès au Port menée par les services communaux.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|--|---|---|
| Action 1 : RN2 Echangeur Cressonnière (Saint-André) | État d'avancement | Finaliser les études côté amont | Etudes en cours | Convention à finaliser avec les partenaires et lancer les travaux |
| Action 2 : RN1 – ZI4 Saint-Pierre | | Mise en œuvre convention de mandat avec la SPL Maraïna | Convention de délégation de MOA notifiée à la SPL Maraïna Convention CO MOA en cours avec la CIVIS | Lancer les études de MOE par la SPL |
| Action 3 : RN2 Quartier Français | | Mise en œuvre convention de mandat avec la SPL Maraïna | Convention de délégation de MOA notifiée à la SPL Maraïna | Lancer les études de MOE par la SPL |
| Action 4 : RN1A – Carrefour Chaussée Royale/Rue Poivre (Saint-Paul) | | - | - | Lancer les études |
| Action 5 : RN1A – Echangeur Carosse (Saint-Gilles) | | Finaliser les études | Études en cours | Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et réaliser les travaux. |

B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. C'est notamment le cas du projet de nouveau pont sur l'étang Saint-Paul, déjà cité précédemment (chapitre II.A).

Une concertation publique devra également être lancée sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis en partenariat avec la ville. Le pont devra être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont. Portés par le Département, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis).

Par ailleurs, le devenir du pont béton aval RN1 de la Rivière des Galets se pose. Ce dernier n'est plus utilisé, souffrant de plusieurs désordres. Il est fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------|---|--|---|
| Action 1 : RN1 – Pont Béton de la Rivière des Galets | Etat d'avancement | Valider une solution pour le devenir du pont | Etude CEREMA en cours | En fonction des arbitrages retenus |
| Action 2 : RNIC – Pont du Gol | | Clarifier les solutions possibles avec DACOI pour le lancement de la concertation CU et poursuite des études sur solution retenue | Concertation CU non engagée | Lancer la concertation en partenariat avec la ville |
| Action 3 : RN1A – Pont sur l'Etang Saint-Paul | | Lancement études de MOE Sondages géotechniques | - Consultation MOE en cours (phase négociation) Piste sondages en cours | Lancement études MOE |

B – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au cirque de Cilaos depuis 2018, reste fragile. Elle est composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, la pérennité de l'accès au cirque de Cilaos et aux différents îlets situés le long de la route, il est prévu, en remplacement des 2 ponts *bailey* existants au droit de l'îlet Furcy, la réalisation de deux ouvrages d'art (OA) définitifs dimensionnés pour une crue centennale (débit estimé à 3 000 m³/s), avec raccordements à la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy.

Ce nouveau projet estimé à 30 M€ en coût d'opération prévoit :

- la construction de 2 ouvrages d'art (OA) d'environ 90m, sans appui en rivière, au vu des fortes contraintes hydrauliques du Bras de Cilaos, plus étroit dans ces secteurs ;
- la réouverture à la circulation du tronçon de la RN5 compris entre le « Bas du ruisseau » (à partir de l'intersection avec la RN1005) et « l'îlet Rond », avec, si nécessaire, quelques dispositifs contre les chutes de blocs à prévoir en falaise ;
- la démolition, après travaux, du tronçon de la RN1005 en aval de l'îlet Furcy qui ne serait plus utilisé ;
- le maintien du tronçon de la RN1005, entre les 2 nouveaux OA au droit de l'îlet Furcy.

L'abandon du projet initialement porté sur la section Les Aloès / îlet Furcy (projet de 6 km dont 4 km de voie nouvelle, travaux estimés à 130 M€) a été définitivement acté par la collectivité lors des comité technique (COTECH) et comité de pilotage (COFIL) tenus en août 2023, les études de ce projet d'envergure étant très complexes et longues à mener avec un point d'achoppement avec les services de l'État (DEAL) sur le volet paysages. Le nouveau projet s'inscrit dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 2021-2027.

L'année 2024 a été mise à profit pour optimiser le projet avec l'Etat et limiter, au mieux, les contraintes administratives et environnementales. 2 ponts modulaires sont ainsi commandés en 2024. Leur pose est prévue en 2025 dès l'obtention des autorisations nécessaires.

Des réflexions sont menées en parallèle en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers. L'année 2025 verra le lancement des études préliminaires du tunnel de Gueule rouge, projet pour lequel la collectivité a passé une convention de partenariat avec le CETU en 2024.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|-------------------|--|--|---|
| Action 1 : RN5 – Ilet Rond/Ilet Furcy | Taux d'avancement | Poursuivre les études du nouveau projet (construction 2 OA et maintien RN1005 entre 2 OA en contournement de l'îlet Furcy: - AVP - Demandes d'autorisation réglementaire | Etudes en cours de finalisation Procédures réglementaires en cours Appel d'offres pour 2 ponts modulaires en cours de finalisation | Livrer les deux ouvrages et leurs raccordements |
| Action 2 : RN5 – Reste de l'itinéraire | | Lancement de l'étude globale paysagère, écologique et technique sur la RN5 | Priorisation secteur Ilet Furcy | - |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|---|--|------------------------------------|
| Action 3 : RN5 – Tunnel de Gueule Rouge | Taux d'avancement | Consultation pour un marché MOE, phase études préliminaires Notification du marché AMO Technique avec le CETU | Convention de coopération avec le CETU en cours de validation pour la phase d'études préliminaires | Lancement des études préliminaires |

III – ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers ainsi que **la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets**. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières).

A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, **route de Cilaos**, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), **la route des laves** (RN2) et **la route des plages** (RN1A).

B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à fort enjeu touristique principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches...). Ces opérations peuvent élarger au soutien du FEADER.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc national, bien classé au Patrimoine mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|--|--|--------------------------------|
| Action 1 : Route Forestière du Volcan | État d'avancement | Reprise des études par le MOE – préparation de la concertation citoyenne | Consultation MOE en cours | Etudes AVP |
| Action 2 : Route Forestière du Tévelave | | Poursuite études travaux de sécurisation en amont de la route | -Etudes topo réalisées Etudes de tracé en cours | Lancement consultation travaux |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------|---|--|---|
| Action 3 : Route Forestière Affouches | État d'avancement | Début des travaux | -Travaux non lancés du fait de présence d'espèces protégées Compléments environnementaux en cours | Achèvement des procédures réglementaires et lancement des travaux |
| Action 4 : Route Forestière Les Makes | | Finitions, confortement des plantations | Opération finalisée | - |

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. L'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il s'adapte au changement climatique et réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer et de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux et climatiques. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie de l'un des Hotspot de la biodiversité mondiale. Le Parc National a été créé en 2007 : il couvre 42% du territoire et contribue à préserver la biodiversité. Ce patrimoine naturel et paysager exceptionnel a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » comme Bien du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est sous pression de nombreuses menaces et nécessite une gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités au sein de l'agence régionale de la biodiversité et accélérer la reconquête de la biodiversité par la révision d'une stratégie régionale de biodiversité et le financement d'actions opérationnelles de restaurations écologiques.

I – AMÉNAGER LE TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONTRUIRE UNE RÉUNION PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a démontré la nécessité de le mettre en révision au regard notamment de la persistance ou l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités, ...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR 2011.

A – Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

1) Mener les travaux de révision du SAR

- L'élaboration du document

L'année 2024 a été consacrée aux travaux d'élaboration du SAR, qui se sont articulés autour de trois missions principales :

- La capitalisation des données pour la rédaction du diagnostic, des orientations fondamentales, des principes d'aménagement et des chapitres individualisés du SAR ;
- Le pilotage des études menées par le groupement d'AMO ;
- La définition de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, avec l'appui de l'Agorah.

Suite aux difficultés rencontrées avec son AMO, la Région Réunion a décidé de résilier le marché avec le groupement titulaire du marché. Cette résiliation a impliqué un changement d'organisation et de méthode impliquant le lancement de consultations pour de nouveaux marchés et un renforcement des capacités de pilotage en interne sur les volets environnement et adaptation au changement climatique.

Une convergence a par ailleurs été opérée entre les travaux menés par la Région pour la révision du SAR et :

- L'élaboration de la feuille de route mobilité dans le cadre des Etat généraux de la mobilité ;
- Les études et démarches sur le changement climatique à l'échelle de l'île (CNRS-OSU, BRIO Météo France...), sur l'énergie (Futurs énergétiques 2050 et étude ADEME sur l'autonomie des ZNI), sur le paysage (Atlas et Plan Paysage), etc...

En 2025, La Région poursuivra les travaux de révision du SAR, avec les AMO nouvellement choisies ainsi qu'avec les bureaux d'études déjà missionnés en 2022 pour la sécurisation juridique du document et l'appui au pilotage. Les travaux se focaliseront plus particulièrement sur la rédaction des chapitres individualisés, la reprise du diagnostic, la rédaction des principes d'aménagement et du fascicule des règles, l'élaboration de la carte générale de destination des sols et l'analyse des incidences environnementales du projet.

- La procédure et le pilotage du projet

En 2024, la commission d'élaboration du SAR - CESAR, telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, s'est réunie pour présenter le projet de diagnostic et les orientations fondamentales ; l'avancement des principes d'aménagement et la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – CRG ZAN a également été créée et a donné un avis sur la liste des Projets d'envergure nationale et européenne (PENE) proposés par le Ministère pour la Réunion. Elle doit se réunir une seconde fois pour donner un avis sur le projet de trajectoire ZAN territorialisée et la liste des Projets d'envergure régionale (PER).

Le Comité stratégique – COSTRA, composé d'élus régionaux référents pour la révision du SAR, s'est réunie tout au long de l'année 2024, permettant à ces derniers d'arbitrer sur les différentes étapes et avancées du projet.

La Région Réunion a saisi l'Autorité Environnementale afin de disposer d'un cadrage environnemental. Ce cadrage a donné lieu à une mission de l'IGEDD sur site du 25 au 27 septembre 2024 et à la rédaction d'une note de cadrage.

Un premier contact a par ailleurs été établi par la Conseillère du Conseil d'Etat en charge du suivi du projet de révision de SAR.

En 2025, la CESAR sera réunie à nouveau afin de donner un avis sur le rapport, le fascicule des règles, les cartographies et les chapitres individualisés. Le COSTRA se réunira à échéance régulière pour orienter les travaux. Des échanges avec la Conseillère d'Etat sur le fascicule des règles et le rapport seront organisés aux étapes clés pour vérifier la conformité au droit du document.

- La concertation institutionnelle

En 2024, des rencontres territoriales et des groupes de travail ont été réalisés avec les EPCI, les communes et les partenaires publics de la révision du SAR (Département, DEAL, Parc National...). Cette concertation institutionnelle a permis de définir les principes fondamentaux du projet de territoire du SAR, ainsi que la trajectoire ZAN, en identifiant notamment les Projets d'Envergure Nationale et Régionale.

En 2025, les travaux de concertation se focaliseront sur des groupes de travail thématiques, avec l'ensemble des partenaires publics pour poursuivre la rédaction du SAR. Des ateliers de travail avec les EPCI et les communes permettront de préciser le projet de territoire, notamment au titre de l'aménagement, de la protection et de la valorisation du littoral, de la stratégie d'adaptation au changement climatique et de la rédaction du fascicule des règles.

- La consultation citoyenne

L'année 2024 a été consacrée principalement à la réalisation de la Convention Citoyenne du SAR. Accompagnée d'une AMO animation (ZOORIT), celle-ci s'est articulée autour de 3 sessions plénières, 2 commissions et de 10 groupes de travail. Le bilan et le rapport de la Convention Citoyenne ont été rédigés. Les travaux réalisés par les citoyens ont été restitués à la plénière de clôture du 14 septembre 2024 par les membres avec la remise d'un rapport comprenant 41 propositions.

Par ailleurs, au premier semestre 2024 ont eu lieu les dernières rencontres citoyennes avec le dispositif SARAVAN. Ce dispositif a également été clôturé.

Le bilan sur la consultation volontaire (SARAVAN et Convention Citoyenne) a également été rédigé et sera livré en novembre 2024.

- La concertation réglementaire

Dans le cadre de la procédure de révision du SAR, la Région Réunion a décidé de mener une concertation préalable au titre du Code de l'Environnement.

L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de la concertation réglementaire par la réalisation de réunions publiques, la mise à disposition des dossiers de concertation et de registres au sein de permanences localisées dans les bassins de vie, la mise à disposition des dossiers de concertation et de registres numériques puis, la préparation et adoption du bilan de la concertation préalable.

2) Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

A ce jour, 3 SCOT et 20 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, 8 PLU et 2 SCOT ont prescrit leur révision générale, que la Région Réunion devra expertiser dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAR.

En 2025, la Région Réunion poursuivra son travail de mise en œuvre du SAR 2011, par le suivi de ses indicateurs environnementaux, son accompagnement auprès des communes et des intercommunalités, ainsi que son investissement auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), de l'Agence d'Urbanisme de La Réunion (AGORAH) et du suivi des dossiers de planification stratégique du Parc National (révision de la charte du Parc, plan paysage) et des services de l'État (Schéma Régional des Carrières, COP sur la planification écologique régionale).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|---|--|
| Action 1 : Mener les travaux de révision du SAR | Mise en œuvre des instances de pilotage (CESAR) | Programmation d'une CESAR en juin 2024 | Réunion de la CESAR tenue le 14 février 2024, une prochaine est prévue pour déc. 2024 | Programmation d'une CESAR en 2025 et de COSTRA réguliers |
| | Etablissement des pièces constitutives du SAR révisé et mise en place de la conférence de gouvernance du ZAN | Rendu du projet de SAR | Rendu des Orientations Fondamentales et premiers livrables sur les principes d'aménagement et chapitres individuels | Notification des marchés des nouvelles AMO et rédaction du projet de SAR |
| | | Installation de la conférence ZAN et définition de la trajectoire | Installation de la CRG ZAN Avis rendu sur les PENE Mise au point de la convention Agorah sur l'appui à la trajectoire ZAN Bilan des remontées des communes et méthodologie de la trajectoire définie | Tenue d'une CRG ZAN pour établir un bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols suite à son adoption fin 2024 |
| | Mise en œuvre des dispositifs de consultation et concertation citoyenne et de concertation institutionnelle | Clôture et bilan du dispositif SARAVAN | Dispositif SARAVAN réalisé et clôturé (25 896 contacts citoyens) | Lancement de la concertation préalable au titre du code de l'Environnement Poursuite de la concertation institutionnelle (groupes de travail sur les Chapitres Individuels et sur les règles) |
| | | Organisation d'une convention citoyenne | Convention citoyenne réalisée et clôturée (3 sessions plénières, 10 groupes de travail et 41 propositions) | |
| | | 2 ^e Rencontres des 24 communes et 5 EPCI | 2 ^e rencontres territoriales avec les communes (22/24) réalisées + Réunions de travail (OSU-CNRS, Météo France, Office de l'eau, Parc national, Réserve marine, DEAL, Départ., ...) | |
| Action 2 : Poursuivre la mise en œuvre du SAR en vigueur | Accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR | Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) | Accompagnement 11 PLU et 3 SCoT + Mise en compatibilité 2 PLU supplémentaires (Bilan général : 20 PLU et 3 SCoT compatibles SAR) | Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) |

B – Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

1) Mettre en place et animer une instance de gouvernance de l'aménagement

Face à la crise du logement, au constat d'une « panne » de l'aménagement opérationnel et conformément à son engagement dans le cadre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM), la collectivité régionale a souhaité mettre en place une gouvernance régionale dédiée à l'aménagement.

L'un des objectifs principaux de cette gouvernance est de définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies foncières et d'aménagement coordonnées entre les différents acteurs, et adaptées au contexte local. En parallèle, il est crucial d'identifier et d'optimiser l'utilisation des outils financiers disponibles pour améliorer l'efficacité des projets. Une collaboration étroite avec le législateur est également nécessaire pour adapter au besoin les textes réglementaires aux spécificités locales. De plus, il est essentiel de soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs projets afin de garantir leur mise en œuvre effective dans des délais raisonnables.

Cette instance permet d'aborder des sujets centraux tels que :

- L'objectivation des situations de difficultés et la mise en commun des expertises et des moyens pour apporter des solutions ;
- La coordination et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement ;
- L'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local ;
- L'anticipation et l'accompagnement des pratiques rendues nécessaires par des évolutions majeures : la mise en place du ZAN, l'adaptation au changement climatique, l'évolution démographique...

Cette gouvernance aménagement s'appuie sur la « Commission Aménagement » qui est instaurée pour la gestion du FRAFU, et qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement.

Cette gouvernance dédiée permettra ainsi de définir, au-delà du FRAFU, une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des partenaires et d'impulser des réflexions à travers des ateliers thématiques et une concertation entre les acteurs.

La Région dispose par ailleurs de participations au sein de plusieurs SEM d'aménagement (SEDRE, SEMAC, SODEGIS et SODIAC) et SPL (Avenir Réunion).

En 2025, la Région interviendra pour animer une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale avec l'appui de l'Agorah (volet animation et appui à analyse des situations de blocage).

2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

Depuis 45 ans, l'aménagement des Hauts de l'île est porté par une politique publique ambitieuse au travers du Plan d'Aménagement des Hauts, puis du Plan de Développement des Hauts de La Réunion jusqu'en 2014. Depuis 2015, un Cadre Stratégique Partagé pour la période 2014-2020 a été élaboré avec la signature d'un protocole d'accord Etat, Région et Département et la création d'un Secrétariat Général des Hauts pour en assurer l'animation et la coordination des politiques publiques. L'expertise diligentée par l'IGEDD rendue en 2023 avait recommandé de ne pas reconduire le Secrétariat Général des Hauts au-delà de la période intérimaire qui s'est achevée au 31 décembre 2023. Les travaux pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance des Hauts à travers un Comité stratégique des Hauts (COSH) réunissant les partenaires historiques Etat/Région/Département et pour constituer un observatoire des Hauts se sont poursuivis en 2024. L'installation du COSH est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

Parallèlement, à l'initiative du Territoire de l'Ouest, des communes de Saint-Paul, de La Possession, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région est appelée à être membre de ce GIP dont la convention constitutive est en cours de finalisation.

Enfin, la démarche LEADER a été reconduite et, suite à un nouvel appel à projets, le Département, en tant qu'Autorité de Gestion du FEADER, a sélectionné 4 Groupes d'Action Locale (GAL). Les fiches actions ont été finalisées et adoptées en commission permanente du 12 juillet 2024. Les conventions entre l'autorité de gestion FEADER et les quatre GAL sont en cours de signature.

En 2025, les travaux de préfiguration de l'observatoire des Hauts, en partenariat avec l'Agorah, doivent être engagés. Ils permettront d'évaluer les politiques publiques en faveur de ces territoires et mieux connaître leur caractéristiques et spécificités afin d'éclairer les interventions du COSH. Par ailleurs, il s'agira de suivre, coordonner et au besoin, débloquer les projets majeurs pour les Hauts identifiés par le COSH et animer cette nouvelle gouvernance.

La Région participera à l'installation et l'initialisation du GIP Mafate.

Enfin s'agissant du LEADER, l'année 2025 sera consacrée à la clôture du programme précédent et à l'engagement de la nouvelle programmation 2023-2027.

3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise

Dans le cadre de dispositifs nationaux, la Région a été sollicitée pour signer des conventions-cadre, voir des conventions d'application concernant :

- Le programme Petites villes de demain lancé en 2020 qui concerne à La Réunion 11 communes via des candidatures conjointes de quatre intercommunalités (CIREST : Bras Panon, Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie / TCO : Trois Bassins / CIVIS : Cilaos, les Avirons, Petite Ile, l'Etang Salé / CASUD : Saint Philippe et l'Entre Deux) ;
- Le programme Action Cœur de ville mis en place par l'État pour régénérer les centres des villes moyennes pour lequel 4 villes réunionnaises ont été retenues en 2018 (Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Port et Saint-André).
- L'Ecocité insulaire et tropicale de la Réunion sur le Cœur d'agglomération du TO qui a donné lieu à la signature d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA) en 2020. Seule Ecocité et seul PPA en outre-mer pour lequel la Région est partenaire aux côtés de l'Etat, du TO, du Département et des 3 communes de Saint-Paul, Le Port, La Possession.

Les échanges avec les services de l'Etat et les chefs de projets sont en cours pour préciser le positionnement de la Région et son intervention au regard des programmes Petites villes de demain et Action Cœur de ville, compte-tenu des évolutions des dispositifs et cadres d'intervention régionaux et européens.

Enfin, la Région poursuivra le suivi et le solde des projets engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Accompagner les programmes d'actions PVD et ACV relevant des dispositifs régionaux et/ou éligibles au FEDER 2021-2027, notamment en lien avec la mise en œuvre des ITI (investissement territorial intégré) ;
- Soldier les dernières conventions actives du Plan Régional de Relance ;
- Participer aux opérations structurantes de l'Ecocité et notamment à l'opération de démarrage et de démonstration de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisse et village des initiatives).

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--|---|---|
| Action 1 : Mettre en place une instance de Gouvernance de l'aménagement | Création de la gouvernance et échanges avec les acteurs | Suivi minoration foncière EPFR Etablir de nouvelles relations avec les acteurs | Mise au point de la convention d'accompagnement avec l'Agorah. Définition des objectifs et cibles de la gouvernance. Réunion avec l'Armos, participation à la présentation du plan d'action de l'EPFR, conférence FEDOM, COP régionale... | 1 à 2 réunions de la Commission et ateliers de travail avec les acteurs. Déblocage d'une opération |
| | Relations avec les SEM et autres satellites | Définition de la stratégie régionale vis-à-vis de ses satellites | Rapports écrits des SEM et SPL, suivi des points de contrôle du décret | Améliorer le suivi des points de contrôle du décret à travers le recours à une assistance |
| Action 2 : Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais | Nombre de projets soutenus au titre du LEADER | 80 projets | 47 nouveaux projets accompagnés (fin de programmation 2014-2022) | 80 projets |
| | Projets de développement des territoires ruraux et des Hauts et création du GIP Mafate | Mise en place de la nouvelle gouvernance des Hauts | Travaux de définition et préparation de l'installation du COSH (installation prévue en octobre) Participation aux échanges entre partenaires sur le budget d'investissement et fonctionnement et la convention constitutive du GIP | Accompagnement au sein du COSH des projets d'envergure prioritaires (dont l'observatoire) Installation du GIP Mafate. |
| Action 3 : Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise | Participation opération démonstratrice de la Ville durable | Contractualisation du financement au titre du CCCT pour le pôle-vélo glisse de l'Ecocité | Inscription du projet au CCCT. Projet au stade PRO et instruction du PC en cours | Accompagnement financier d'une à deux opérations structurantes Ecocité en phase opérationnelle |
| | Participation aux projets de territoire ACV, PVD, ORT... | Elaboration d'un porté à connaissance des dispositifs régionaux d'aides aux projets des communes | Coordination interne des directions sur les projets et recensement des dispositifs d'aide. Instruction des conventions PVD Petite-Ile, Cilaos, Les Avirons en cours Actualisation en cours relative aux financements Région et FEDER prévus dans les plans d'actions ACV 2 (Saint-Pierre, Le Port, Saint-Joseph, Saint-André) | Suivi/contractualisation de 6 conventions PVD en phase potentielle de conventionnement (Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, Etang-Salé, Bras Panon, Salazie) Suivi/contractualisation d'une convention ACV en phase potentielle de conventionnement (Saint Louis) |
| | Solde du PRR | Poursuite du solde du programme | 37 opérations actives pour un encours de 11 M € | 19 opérations à solder (environ 5 M€ de subvention) |

C – Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (*plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel*). Ces outils permettent d'accompagner les projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (*production et analyse de données SIG, cartographies, Dashboard, simulation 3D de projets structurants*) et de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (*Madagascar, Comores*).

Par ailleurs la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

La Région contribue aussi au financement et au pilotage des missions socle de l'AGORAH, Agence d'urbanisme de La Réunion, comprenant notamment l'animation et le suivi des 10 observatoires de l'agence.

1) Observer le territoire

En 2025 la Région interviendra poursuivra ses activités d'acquisition de données, de maintenance de ses équipements et de développement de ses applications et outils d'observation de l'évolution du territoire (Observatoire Virtuel de la Réunion : outils cartographique, drones, SIG, modélisation 3D...). Elle mettra en place un catalogue de ses données et poursuivra ses missions d'aides à la décision et à l'évaluation des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre de la révision du SAR. Elle poursuivra également son rôle d'animation et de partage de compétence en la matière (rencontres de la géomatique, transfert de compétence zone OI).

Enfin, la Région interviendra pour soutenir le programme d'action de l'Agorah pour l'année 2025.

2) Mettre en œuvre des projets de coopération régionale dans le champ de l'observation du territoire, de la planification et de l'aménagement

S'agissant du volet coopération régionale, les projets engagés précédemment sont entrés en phase de mise en œuvre opérationnelle en 2024, après la levée des difficultés rencontrées sur le terrain qui ont générés du retard. Cela concerne deux projets (cofinancés par l'AFD dans le cadre du programme FICOL) :

- Le projet PALM à Morondava qui a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire vulnérable aux aléas climatiques ;
- Le projet d'infrastructure SIG-OI pour fournir des équipements et du matériel SIG à Madagascar et aux Comores.

En 2025, il s'agira de finaliser et évaluer ces deux projets.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------------------------|--|---|
| Action 1 : Observer le territoire | Plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion et mise en place du MOS | Finalisation de la mission MOS | Modélisation de projets structurants notamment de transports (RN5, Réunion express...) et la révision du SAR. MOS : Livraison de la version finale | Mise en œuvre de l'Observatoire virtuel de la Réunion |
| | Convention annuelle avec l'AGORAH (agence d'urbanisme) | Suivi du programme d'actions | Validation de la convention et suivi du programme d'action validé | Validation de la convention et suivi du programme d'action validé |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|--|---|
| Action 2 : Mettre en œuvre des projets de coopération régionale | Réalisation des travaux du projet PALM | Solde du programme | Travaux démarrés | Solde et évaluation des deux programmes |
| | Programmation du projet SIG OI | Solde du programme | Conventions signées et commandes équipements réalisées | |

II – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) désigne la Région comme cheffe de file en matière de préservation de la biodiversité.

L'article L. 1111-9 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « *la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives : à l'aménagement et au développement durable du territoire ; à la protection de la biodiversité ; au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ; à la politique de la jeunesse ; aux mobilités, notamment à l'intermodalité, à la complémentarité entre les modes de transports et à l'aménagement des gares ; au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.* ».

La Région en tant que cheffe de file de la biodiversité a donc un rôle majeur de :

- Pilote qui assure la cohérence et la mise en synergie de l'action des collectivités et des établissements publics en faveur de la biodiversité ;
- Acteur actif qui impulse de nouvelles actions ou dynamiques territoriales pour la reconquête de la biodiversité ;
- Facilitateur qui favorise l'action commune pour la biodiversité par la mise en place d'initiatives permettant l'identification et l'adhésion à des objectifs communs, ainsi que la mobilisation des moyens nécessaires pour les atteindre.

Aussi, la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confère la possibilité aux régions et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) mais aussi de piloter l'élaboration des stratégies régionales de biodiversité.

La Région Réunion s'est pleinement engagée dans la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion qui a été créée puis installée en mai 2023. La collectivité régionale a également mobilisé une enveloppe budgétaire et établit un cahier des charges pour réviser la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).

A – Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

La mission de préfiguration s'est clôturée en juin 2022 par un séminaire de restitution, après une large concertation territoriale souhaitée par la collectivité et organisée fin 2021 / début 2022 : ateliers territoriaux au sein des micro-régions, mobilisation citoyenne (828 citoyens interrogés sur toute l'île).

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023, sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale. Elle constitue un outil intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques et marins, d'une part apportant une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

L'Agence Régionale de la Biodiversité est en charge de contribuer activement, aux côtés des acteurs locaux, à la mise en commun et à la valorisation de la connaissance sur l'environnement et sa diffusion, d'amplifier la mobilisation et l'information des différents publics, de renforcer l'action publique régionale en matière de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité. Elle est chargée également d'apporter, lorsque cela manque, une coordination efficace et une meilleure synergie des actions existantes et à venir visant à préserver la biodiversité, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), de restaurer les milieux naturels et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans le développement du territoire.

Le premier conseil d'administration s'est réuni le 25 mai 2023 pour élire la présidente et le vice-président. La collectivité régionale a assuré le secrétariat et l'installation administrative de l'ARB depuis sa création en avril 2023, dont le suivi de la procédure de recrutement de la direction, jusqu'à la prise de fonction de cette dernière au 15 février 2024. La collectivité héberge temporairement l'ARB et l'accompagne dans sa structuration et sa montée en compétence pour le déploiement de ses activités.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution financière à l'ARB de La Réunion ;
- Participer aux instances de gouvernance, à la mise en place de l'équipe, aux réunions techniques et d'orientation et à la préparation du plan d'action de la structure pour l'année 2025 ;
- Proposer un événement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité et du développement durable à destination du grand public.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|--|---|
| Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée | Constituer l'équipe et décliner les actions de l'ARB | Recrutement de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2024 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité | - Recrutement de la directrice en février - Feuille de route de l'ARB pour l'année 2024 présentée en conseil d'administration du 11/04/2024 | Recrutement des autres membres de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2025 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité |

B – Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été validée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Bien que n'ayant pas de portée réglementaire, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité est la concrétisation légale du chef de filât régional en matière de biodiversité. Elle vise en effet à définir et à appliquer collectivement des solutions communes pour répondre aux enjeux régionaux de biodiversité, issus d'un diagnostic partagé. Un de ses objectifs est l'intégration des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activité.

A La Réunion, la stratégie pour la biodiversité doit constituer un cadre commun d'intervention, visant à intégrer l'objectif de sauvegarde de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques territoriales et à lancer une nouvelle dynamique de projets et d'actions portés par les différents acteurs pour la valorisation et la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion.

Le cahier des charges pour le marché d'AMO pour la révision de la stratégie régionale de la biodiversité a été établi et réfléchi avec l'Etat et les partenaires afin que cette stratégie intègre :

- La déclinaison de la stratégie nationale de la biodiversité ;
- La territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées ;
- La stratégie de lutte contre les espèces invasives de l'île de La Réunion ;
- La stratégie de conservation de la flore et des habitats ;
- Une démarche de large concertation des acteurs de la biodiversité ;
- Une association du grand public pour que les réunionnaises et réunionnais se réapproprient leur patrimoine naturel.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Notifier le marché d'AMO pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, la Stratégie Nationale des Aires Protégées et la feuille de route régionale de planification écologique ;
- Réaliser le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et de la Stratégie de Lutte contre les Invasives en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB et dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées ;
- Etablir avec l'appui du CBNM l'élaboration de la feuille de route de la stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion qui sera intégrée à la révision de la SRB.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------------------|---|--|---|
| Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels | Élaboration d'une stratégie régionale | Etablir le bilan et élaborer une nouvelle stratégie | Cahier des charges pour la mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage finalisé | - Etablir le bilan de la précédente stratégie - Initier le diagnostic stratégique du territoire et l'identification des enjeux de biodiversité |

C – Accompagner les acteurs du territoire

La Région est administratrice ou membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, ARB, associations...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER. La Région est également membre de diverses instances pour lesquelles elle participe aux travaux (Comité Eau Biodiversité, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de La Réunion, ...).

En 2024, des cadres d'intervention sont initiés afin de mieux définir les conditions de financement et les partenariats autour de 2 thématiques :

- Les actions de préservation de la biodiversité ;
- Les actions en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable.

Dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, une fiche action (FA 2.7.1) est dédiée spécifiquement pour soutenir, dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité, ou pour l'observation et la restauration des milieux.

En 2024, deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour la reconquête de la biodiversité réunionnaise et la coopération régionale.

L'objectif est de privilégier à La Réunion, les opérations de restauration écologique avec des chantiers écoles et participatifs.

S'agissant de la coopération régionale, le même objectif est ciblé mais également l'approfondissement des connaissances s'agissant d'espèces migratrices ou d'espèces patrimoniales communes aux territoires insulaires. Les opérations ou retours d'expérience d'actions de lutte contre les espèces invasives sont également ciblés dans les 2 AMI.

Par ailleurs, un travail a été engagé avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'ARB pour mettre en place localement le programme « Territoires engagés pour la nature » qui ambitionne d'engager les collectivités à la préservation de la biodiversité. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'appui à la direction FEDER développement durable dans l'analyse des projets et la rédaction d'appels à manifestation d'intérêt mobilisant le FEDER ;
- Soutenir les actions de préservation de la biodiversité et de sensibilisation/éducation au développement durable, définies par les cadres d'intervention en cours d'élaboration ;
- Co-piloter le programme « Territoires engagés pour la nature » avec l'OFB et l'ARB.

D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permettent de faire évoluer les comportements et modes de vie face aux défis du développement durable. En 2022, une convention cadre a été signée par l'Etat, le Rectorat, la Région, le Département pour l'éducation au développement durable à La Réunion 2022-2030.

Pour la 22ème édition de la semaine européenne du développement durable, la Région a proposé des actions à destination de ses agents pour les sensibiliser :

- Un « Village Développement Durable » qui a abordé plusieurs thématiques : l'aménagement d'un potager et le compostage des déchets organiques du quotidien, la confection de produits ménagers et cosmétiques faits maison, un atelier de réparation d'appareils électroménagers, la protection de la biodiversité et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ;
- L'installation et l'inauguration d'un point de collecte par Réutiliz, de bouteilles en verre à l'Hôtel de Région ;
- des ateliers « Fresque du Climat ».

En 2025, la Région interviendra pour :

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions relatives à l'éducation au développement durable et particulièrement en faveur de la biodiversité, dans le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec les partenaires ;
- Poursuivre les actions de réduction de l'impact écologique de la collectivité en transversalité (tri des déchets et notamment déchet organique, incitation à l'abandon des bouteilles en plastiques ...).

E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées. Une attention particulière sera portée sur les forêts et espaces régionaux ainsi que sur la poursuite de la démarche transversale d'aménagement des lycées pour tendre vers des lycées « vertueux et résilients ».

Un travail transversal a été mené en 2024 pour amplifier le réaménagement des cours de lycées : désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur, éradication des espèces invasives et replantation d'arbres indigènes ou exotiques non envahissants, amélioration du mobilier et des espaces ombragés, etc. L'objectif est d'améliorer la qualité des cours de Lycées « Oasis » et d'améliorer le confort et cadre de vie des élèves en les associant au projet afin qu'ils se réapproprient leur espace. Le lycée Amiral Lacaze (Saint-Denis) a été réaménagé, les lycées Bel Air (Saint-Denis) et Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît) sont en démarrage et le réaménagement du lycée Moulin Joli (La Possession) est en cours d'étude.

Un cahier des charges a été établi avec un marché qui sera lancé en 2024 pour réaliser l'inventaire des forêts régionales ainsi que proposer des modalités de gestion de ces espaces : lutte contre les espèces invasives, replantations d'espèces indigènes et endémiques, valorisation des espaces.

Propriétaire d'environ 1336 hectares de forêt et plus de 16 hectares d'espaces boisés au droit de ses sites patrimoniaux, la Région Réunion a conscience des enjeux liés à la conservation de la biodiversité, notamment sur sa propriété. De ce fait, la Région ambitionne d'approfondir les connaissances sur les forêts et sites patrimoniaux qu'elle possède, afin d'assurer leur gestion et leur valorisation sur le long terme.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Suivre le marché d'inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et renforcer les actions d'entretien des forêts ;
- En fonction de l'avancement du marché, initier quelques actions d'entretien des espaces régionaux (MOCA, ex-ARDA et MADOI) notamment avec l'Office Nationale des Forêts ;
- Poursuivre la coordination de la démarche engagée vers des lycées « vertueux et résilient » intégrant une approche de confort thermique, d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de promotion de la mobilité douce et électrique, de valorisation de la biodiversité sur les espaces extérieurs, de recyclages et valorisation des déchets ainsi que de la réutilisation des eaux de pluies.

F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral

En lien avec la réorganisation des services, la Direction de la Transition Ecologique a pris en charge en 2023 la poursuite de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

La mesure de quiétude pour les mammifères marins a été menée à son terme. L'étude sur la lutte biologique contre la liane papillon a été relancée et le soutien à l'effort de soins des oiseaux marins renouvelé. De même le cahier des charges pour la réalisation d'une aire marine protégée a été rédigé pour lancement de la phase de consultation et les études pour l'acquisition de terrains sur le plateau Malheur en vue de restauration écologique est en cours.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- Poursuivre l'étude menée en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- Installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs ;
- Achever les études d'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------|---|---------------------|
| Accompagner les acteurs du territoire | Protection et valorisation de la biodiversité (FA 2.7.1) | AMI à lancer | AMI en cours (30/09/2024) | 2 ^e AMI |
| | Protection et valorisation de la biodiversité (volet Interreg) | AMI à lancer | AMI en cours (30/09/2024) | - |
| | Création d'espaces publics en zone urbaine – Forêt urbaine tropicale (FA 2.7.2) | AMI à lancer | AMI clos le 21/08/2024 (3 dossiers reçus) | 2 ^e AMI |
| | Lycées Oasis (FA 2.6.1) | - | - | 1 ^{er} AMI |

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage ou le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

I – STRUCTURER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

A – Animer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La prévention et la gestion des déchets sur l'île est préoccupante et la nouvelle dynamique engagée depuis 2021 a permis d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional le 28 juin 2024. Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets avec pour ambition de réduire drastiquement la part de l'enfouissement qui constitue la forme la plus dégradée du traitement des déchets.

Les travaux d'animation ont été repris fin 2022, par la tenue des réunions d'animation du PRPGD, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été mise en œuvre.

Le projet de plan intègre les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers et assimilés produits admis en installation de stockage).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD, des filières prioritaires ont été identifiées particulièrement les biodéchets et les déchets dangereux :

- Pour les biodéchets, il s'agit de coordonner les actions de prévention et de gestion sur le territoire en lien avec les acteurs compétents et de rendre la Région Réunion exemplaire en animant la prévention, la collecte et la valorisation des biodéchets sur ses propres sites, notamment les biodéchets produits par les lycées.
- Pour les déchets dangereux, les priorités d'action sont : amiante, batteries (plomb, lithium-ions), déchets diffus, et l'étude approfondie sur la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux dont les conventions de financement, de groupement de commande et cahiers des charges ont été élaborés et validés en 2024.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Défendre le PRPGD contre le recours contentieux déposé par le SYDNE ;
- Lancer l'étude sur l'ISDD par la participation à un groupement de commandes avec les syndicats de traitement des déchets et une convention partenariale avec l'Etat ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de prévention et de collecte, en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Mettre en place un groupe de travail de concertation sur la prévention et la réduction des déchets, en lien avec les EPCI/SMTD en mutualisant les plans de communication
- Poursuivre des échanges avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- Suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, en favorisant les échanges pour permettre l'export de batteries ainsi que la mise en place de la nouvelle REP, en permettant de mieux connaître le gisement d'amiante ;
- Réunir à nouveau la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement du plan ;
- Suivre l'observatoire réunionnais des déchets porté par l'Agorah.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|---|---|
| Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030 | Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région | Enquête publique et approbation finale du plan | Approbation du PRPGD le 28/06/2024 | Suivi et animation mise en œuvre du PRPGD |
| | Bilan annuel de la prévention et de la gestion | Réduire la quantité des déchets | Organisation d'une CCES 2 ^{ème} semestre | 1 CCES |

B – Animer le PRAEC

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Ce plan permet d'identifier les actions pour les filières locales et de structurer les appels à projets, avec pour objectif de favoriser les initiatives permettant la réutilisation, la valorisation et le recyclage des produits sur le territoire. La Région souhaite éviter l'enfouissement des déchets et soutenir des actions conformes aux objectifs du PRPGD, en se focalisant sur les emballages et les produits à forte valeur ajoutée susceptibles d'être réutilisés, employés ou recyclés.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et la structuration d'entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, etc.) en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Économie, en recentrant son aide sur les études de faisabilité qui seront accessibles à un large éventail d'entreprises ;
- Préparer un nouvel appel à projet commun Région-ADEME pour soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire ;
- Suivre la mise en œuvre des actions du PRAEC avec l'appui de NEXA, en favorisant les initiatives des filières dites à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et notamment la filière PMCB (Produits, Matériaux et Composants de Bâtiment) ;
- Renouveler l'adhésion au Cluster GREEN (Gestion Régionale des Entreprises Engagées pour l'Environnement) et le partenariat avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour démocratiser l'économie circulaire, en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire | Bilan des filières REP à La Réunion | Augmenter le tonnage valorisé | Filière PMCB opérationnelle | 1 nouvelle filière opérationnelle |

C – Accompagner et solliciter les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH) ;

Par ailleurs, dans le cadre du FEDER 2021-2027, plusieurs dispositifs ont été prévus spécifiquement pour la gestion et le traitement des déchets :

- Gestion et valorisation des déchets ménagers (fiche action 2.6.1) ;
- Transformation des déchets verts – Composts (fiche action 2.6.2) ;
- Réhabilitation des anciennes décharges (fiche action 2.7.3) ;
- Fiches action instruites par la Direction FEDER Economie.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;
- Apporter une contribution à l’animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu’à l’observatoire des déchets ;
- Contribuer, aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets, en tenant compte des perspectives financières des syndicats et avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l’action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------------|--|---|
| Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets | <u>Dispositifs FEDER :</u> - Gestion et valorisation des déchets ménagers (FA 2.6.1) - Transformation déchets verts et composte (FA 2.6.2) - Réhabilitation ancienne décharges (FA 2.7.3) | AMI à lancer | 3 AMI clos 29/05 (environ 25 dossiers reçus) | 2 ^e AMI |
| | Contributions à ILEVA et SYDNE | Contributions aux 2 SMTD | Demandes instruites | Contribution avec plafonnement pour ILEVA (comme déjà réalisé pour SYDNE) |

II – SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s’engage d’ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire au travers du Schéma d’Aménagement Régional en cours de révision, en mobilisant des aides en tant qu’Autorité de gestion du FEDER du PO 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

A – Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

L’élévation du niveau des mers qui peut avoir des conséquences graves pour les zones côtières de l’île (inondations, érosion du trait de côte, salinisation des masses d’eau littorales...) et une modification de la météorologie pourrait se traduire notamment par une intensification des phénoménologies climatiques opérants sur le bassin Sud de l’océan Indien et une modification à la hausse de la fréquence et des intensité des épisodes de sécheresse, impactant directement la ressource en eau, la biodiversité, et augmentant significativement les risques de feux de forêts.

De fait, le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d’adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région a co-organisé en 2023 avec l’Etat les 3^e assises régionales des risques naturels, l’occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer de nouvelles initiatives comme la création d’un Groupe Régional d’Experts sur le Climat (GREC).

La convention de l'observatoire du littoral a été signée en 2024. S'agissant du risque inondation, la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027 identifie 7 Territoires à Risque Important (TRI) pour lesquels 7 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ont été contractualisés.

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement, une étude sur l'adaptation au changement climatique est prévue pour alimenter ce document qui en constituera un chapitre spécifique.

S'agissant du risque requin, la Région est membre du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire et d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque à La Réunion. La Région souhaite encourager un audit du dispositif Vigie Requin Renforcé porté par la Ligue de Surf et œuvrer afin que le GIP CSR pilote la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre de ses missions.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Installer et accompagner la mise en œuvre d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion ;
- Contribuer à la réalisation d'une étude sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et d'une carte de vulnérabilité du territoire ;
- Accompagner les actions stratégiques de l'observatoire du littoral ;
- Accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte et en cohérence avec le prochain Contrat de convergence territorial ;
- Contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- Poursuivre le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) ;
- Contribuer à une démarche de contractualisation avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) / Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ;
- Apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin pour la gestion du risque requin et promouvoir un audit du dispositif « Vigies Requins Renforcés » et une mutualisation des dispositifs de prévention sous le pilotage du GIP CSR en réduisant progressivement sa contribution.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|--------------------------------------|---|--|
| Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens | Elaborer un dispositif de soutien aux collectivités contre l'érosion de trait de côte | Elaboration du dispositif | Convention observatoire du littoral signé | Mise en œuvre de la convention |
| | Mise en œuvre des PAPI (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) | AMI à lancer | AMI clos 29/05 (1 dossier reçu) | 2 ^e AMI |
| Action 2 : Gestion du risque requin | Surveillances des spots de surf par la ligue de surf | Soutien au GIP et à la Ligue de Surf | Contribution au GIP | Soutien au GIP et au dispositif « Vigies requins renforcés » |

B – Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont été signés par les 5 EPCI en 2020).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027, pour garantir une eau potable à chaque citoyen, préserver la ressource en eau et le traitement de l'eau :

- Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau (fiche action 2.5.1) ;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable (fiche action 2.5.2) ;
- Valorisation des eaux en sortie de STEP (fiche action 2.5.4) ;
- Stations de traitement des eaux usées (fiche action 2.5.5).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et participe à la mise en œuvre d'actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3).

Par ailleurs, elle apportera son soutien à l'actualisation du Plan Régional de qualité de l'Air porté par ATMO Réunion pour alimenter le chapitre individualisé relatif à la qualité de l'air dans le cadre de la révision du SAR.

En 2025, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants), contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- Analyser la mise en place d'un dispositif pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- Soutenir les investissements d'ATMO Réunion.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-----------------------------|---|--------------------|
| Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens | Nombre d'usines de potabilisation (FA 2.5.1) | Instruction au fil de l'eau | Pas de nouvelle demande | 5 projets |
| | Réduction des fuites (FA 2.5.2) | AMI à lancer | AMI en cours (30/09) | 2 ^e AMI |
| | Dispositif de stockage de l'eau pluviale | - | Benchmark de la réglementation actuelle | Analyse à mener |

III – AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Les travaux commencés en 2024 pour le dispositif Emplois-verts se poursuivront en 2025 avec des actions visant à améliorer et enrichir le programme, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et de l'emploi. Une avancée importante est la signature prochaine d'une Convention d'Objectifs Annuels et de Moyens (CAOM) avec le Préfet de La Réunion, prévue pour début 2025. Cette convention facilitera la prescription des PEC, simplifiera les démarches administratives et sécurisera les processus.

En parallèle, une étude qualitative du dispositif sera réalisée en 2025 par un prestataire extérieur pour évaluer et optimiser son efficacité. La cartographie des risques de probité, commencée en 2024, sera finalisée à la fin de l'année pour renforcer la transparence et la gestion du programme.

Ces initiatives visent à rendre le dispositif Emplois-verts plus performant, innovant et adapté aux besoins actuels. La collectivité régionale continuera à rechercher des financements supplémentaires, y compris européens, pour soutenir le développement et l'enrichissement du programme, tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour accompagner et encourager ce public éloigné de l'emploi.

A - Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts

Le projet de renforcer le dispositif *Emplois Verts* vise la promotion de La Réunion comme une destination touristique de premier plan, et l'amélioration de la qualité de vie des réunionnais. Le dispositif s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques :

- un principe de continuité pour capitaliser sur les expériences et compétences déjà développées, tout en restant vigilant la santé financière des associations, afin de garantir leur viabilité et leur impact durable ;
- l'orientation des actions vers les sites à fort impact touristique en renforçant la préservation de l'environnement, la lutte contre les espèces invasives, le verdissement et l'amélioration de la propreté des espaces publics ;
- La mise en valeur du foncier et des forêts régionales pour soutenir la biodiversité. Les projets de préservation, renforcés par des partenariats avec des organismes comme le Conservatoire Botanique des Mascareignes, permettent non seulement de protéger la flore endémique, mais aussi de développer les compétences locales en matière d'inventaires botaniques.

En résumé, ce plan vise à créer un cercle vertueux entre préservation de l'environnement, amélioration des conditions de vie, développement des compétences locales, et renforcement de l'attractivité touristique de l'Île de La Réunion. La continuité et le renouvellement des chantiers *Emplois Verts*, en veillant à la gestion financière des associations, garantiront un impact durable pour l'île et ses habitants.

B - Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations

En 2025, la collectivité régionale renforcera les efforts initiés en 2024 pour valoriser le dispositif Emplois Verts, en mettant l'accent sur la visibilité et la reconnaissance des contributions des acteurs du programme. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2025, une exposition dédiée aux portraits des femmes impliquées dans les Emplois Verts sera inaugurée.

Des panneaux signalétiques, conçus à partir de matériaux naturels et respectant une charte graphique uniforme, seront installés sur tous les sites Emplois Verts.

Une communication grand public renforcée sera déployée à travers tous les supports régionaux pour promouvoir les sites Emplois Verts. Parallèlement, le projet de cartographie des sites, jusqu'ici réservé à un usage interne, se poursuivra avec pour objectif de rendre accessible une cartographie interactive d'ici 2025/2026. Un comité de pilotage, constitué d'acteurs concernés, sera chargé de superviser ce projet pour garantir sa réussite.

Par ailleurs, des mesures supplémentaires seront mises en place :

- Encadrants techniques** : analyse de la prise en compte de la hausse du SMIC et de l'inflation, assurer une meilleure reconnaissance de leur travail (...)
- Prise en charge des équipements de protection individuelle (EPI)** : à partir de 2025, la collectivité assumera la charge financière liée à l'achat des équipements de protection individuelle ;
- Révision du cadre d'intervention du dispositif.**

Ces initiatives complètent celles déjà mise en place pour valoriser les acteurs des Emplois-Verts

C - Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts

Au premier semestre 2025, la collectivité régionale organisera un salon de la formation dédié aux bénéficiaires des contrats aidés Emplois Verts. Les préparatifs de cet événement ont débuté en 2024, avec pour objectif de susciter des vocations et d'orienter les bénéficiaires vers des formations diplômantes et certifiantes, afin de mieux les préparer aux exigences du marché du travail. Le salon proposera également un job dating, facilitant les rencontres entre les bénéficiaires et les entreprises locales, dans le but de renforcer les opportunités d'emploi et un catalogue de formations spécifiquement conçu pour ce public.

En parallèle, une réflexion sera menée pour instaurer un partenariat avec la DFP et l'AFPAR (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion) dans le but de proposer des formations aux savoirs de base ou des formations adaptées aux bénéficiaires des PEC Emplois Verts dès leur entrée en poste. Ce projet vise à combler les lacunes éventuelles en compétences de base, tout en renforçant leur employabilité à long terme. Un comité de pilotage sera mis en place pour étudier les modalités de ce partenariat, définir les objectifs précis et élaborer un parcours d'insertion adapté aux besoins de ces publics.

Cette formation des PEC Emplois Verts et encadrants techniques des contrats aidés renforcera leur employabilité tout en contribuant à la protection des écosystèmes.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large d'accompagnement des bénéficiaires pour une insertion durable.

D - Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives

En 2021, la Région Réunion a demandé à la préfecture de réactiver le GIP LAV. Depuis, notre collectivité participe aux différents comités stratégiques sur le sujet. Elle porte une attention particulière à la situation épidémiologique de l'île, et est prête et volontaire pour toute action coordonnée en cas de crise. En 2025, une réflexion sera menée avec les acteurs institutionnels concernés au périmètre de la lutte anti vectorielle et de la meilleure stratégie à adopter pour le territoire réunionnais, afin de lutter efficacement contre la prolifération des maladies vectorielles, notamment la dengue.

Dans cette perspective, la collectivité régionale pourrait s'engager à mobiliser ses ressources pour :

- La formation des PEC Emplois verts et encadrants techniques à la LAV avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La mise à disposition des PEC Emplois Verts pour la lutte anti vectorielle en cas d'épidémie.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts | Nombre de PEC recrutés | 1 000 | 312 | 800 |
| | Nombre d'encadrants recrutés | 110 | 37 | 80 |
| | Nombre de sites touristiques | 100 | 28 | 80 |
| | Nombre d'associations bénéficiaires | 55 | 18 | 45 |
| Action 2 : Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations | Nombre d'actions de communication réalisées | - | 5 (en cours) | 6 |
| Action 3 : Construire un parcours d'insertion pour les emplois-verts | Nombre de propositions de formations | - | - | 300 |
| | Nombre de formations réalisées | - | - | 100 |
| | Nombre d'emplois post PEC | - | - | 100 |
| Action 4 : Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives | Nombre d'interventions | - | - | 10 |
| | Nombre de contrats mobilisés | - | - | 200 |
| | Superficie traitée | - | - | 10 ha |

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 88.6% en 2023. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables augmente fortement dans le mix électrique à 56.6% en 2023 (contre 37,7% en 2022 et 28,2% en 2021). Cela varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique mais aussi avec la conversion progressive des centrales thermiques à la biomasse qui sera achevée d'ici fin 2024.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, et considère l'objectif d'autonomie énergétique comme le fil rouge. Cette autonomie énergétique à l'horizon 2050 intègre tous les champs énergétiques du territoire : la mobilité, l'électricité ou la chaleur. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion, elle suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de 4 axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en s'appuyant sur une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines, ...) ;
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion en transformant les toitures de l'île en « toits solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles ;

Contribuer à la sobriété et à la rénovation énergétique à travers le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) qui évolue vers un service public de la rénovation.

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables dès 2024. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, également sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée à la filière hydrogène et pour développer les filières géothermie et éolien off-shore. La révision de cette Programmation doit permettre de poursuivre la transition énergétique à l'horizon 2033 en renforçant la part des énergies locales matures et en s'inscrivant dans une stratégie d'autonomie à l'horizon 2050.

A – Mettre en œuvre et initier la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée pour la période 2019-2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Elle doit faire l'objet d'une révision pour se projeter sur la période 2024-2033. Cette révision fera office de volet énergie du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en cours de révision. Il convient donc de l'inscrire dans une stratégie énergétique qui vise la même échéance que ce document soit 2050.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 qui constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE est en cours de révision.

En 2025, il s'agira donc de :

- Assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE révisée dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- Lancer la révision de la PPE pour la période 2024-2033 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures ;
- Définir et rédiger une stratégie énergétique à horizon 2050 pour le territoire dans laquelle la PPE révisée devra s'inscrire ;
- Faire le lien avec le SAR en révision dont la PPE constituera le volet énergie ;
- Finaliser la révision du Schéma Régional Biomasse et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- S'assurer de la mise en œuvre du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) qui doit être approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en fin d'année 2024 pour financer les actions de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) pour la période 2025-2028.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--|---|---|
| Action 1 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie | Révision de la PPE | Suivi annuel des objectifs par filière | Atteinte des objectifs de MDE confirmé par les résultats du CTC Retard sur les volets transport (carburant et IRVE) et décalage de quelques mois sur la conversion des centrales charbon | Ecrire la révision de la PPE pour la période 2024- 2033 |
| Action 2 : Schéma Régional Biomasse | Validation du SRB révisé | Valider le SRB révisé | SRB en cours de révision | Valider le SRB révisé |
| Action 3 : Cadre Territorial de Compensation (CTC) | Suivi les actions de MDE relevant du CTC | Suivre les résultats du cadre et proposer un nouveau cadre pour la période suivante | Bilan du premier cadre transmis (atteinte des objectifs PPE) et proposition de nouveau cadre transmis à la CRE | Mise en œuvre du nouveau CTC |

B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE et de ses révisions s'appuient sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Énergies Réunion en assure le secrétariat et l'animation et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

Une nouvelle convention cadre régissant le fonctionnement de cette gouvernance a été résignée en 2024 pour notamment y intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience quant à la définition de l'organe tenant lieu de Comité régional de l'Énergie.

En 2025, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents comités thématiques, avec l'appui de la SPL Énergies Réunion ; La Région est notamment en pilotage ou copilotage des comités Énergies renouvelables, MDE/Précarité énergétique et Mobilité électrique,
- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques ;
- Mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE notamment en matière de maîtrise de la demande en énergie ;
- Suivre les travaux de l'observatoire énergétique de l'île.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|------------------------------------|---|--|
| Action 1 : Suivi des résultats des actions mises en œuvre | BER - Bilan énergétique de La Réunion (données 2023) | Édition du BER 2024 (données 2023) | Version de travail finalisée restant à publier | Édition du BER 2025 (données 2024) |
| Action 2 : Conforter la gouvernance énergie | S'assurer du fonctionnement des comités de la Gouvernance énergie et suivi des objectifs PPE par filière | Réunion de tous les comités | Convention cadre signée, réunion de tous les comités (sauf ENR) | Suivi annuel des objectifs PPE par filière |

C – Soutenir les énergies renouvelables locales

Pour faire suite au premier pas atteint en 2024 avec la conversion à la biomasse des centrales d'Albioma et de la centrale EDF PEI du Port aux biocarburants, la Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

L'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien off-shore et pour les projets de géothermie sont inscrits dans la PPE révisée au titre de la prise en compte des études d'infrastructures, finançables par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification ...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de prendre en compte les études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2025, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- Commencer la mise en œuvre du **plan Hydrogène** pour La Réunion, en envisageant la création d'une fiche action du POE FEDER 2021-2027 et la mobilisation de fonds régionaux permettant de soutenir les investissements nécessaires à la réalisation d'un projet expérimental de production et valorisation d'hydrogène pour la mobilité lourde possiblement en lien avec la CIVIS. Une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en hydrogène pourra être recrutée ;
- Poursuivre le travail de préfiguration de la plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée avec le Territoire de l'Ouest (TO) animé par la SPL Énergies Réunion ;

- Accélérer le développement de **l'éolien off-shore** en favorisant le dérisquage des projets par l'acquisition et le partage par l'État de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ainsi que la réalisation des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet ;
 - Contribuer auprès de l'État aux réunions de la cellule énergies marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
 - Accompagner les projets de **géothermie** soit en amont pour favoriser l'attribution du permis exclusif de recherche soit auprès des porteurs qui en sont déjà bénéficiaires ;
 - S'appuyer sur la SPL Énergies Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
 - Donner suite à l'audit des micro-centrales du Bras des Lianes pour en lancer les travaux de réhabilitation et envisager des échanges croisés de part de cette unité avec des porteurs privés (avec acquisition de parts sur d'autres projets d'ENR) ;
 - Définir une stratégie pour la collectivité en matière de valorisation énergétique de son patrimoine et d'exploitation de ses unités de production en lien avec la structuration d'**une Société d'Économie Mixte « Énergie »** avec d'autres partenaires publics et privés ;
- Soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|----------------------|--|---|---|
| Action 1 : Soutenir les énergies renouvelables locales | Réalisation d'études | Lancement des études de dérisquage par l'État avec appui Région + études SEM Énergie | Réalisation mission d'étude et identification des priorités (logistique, raccordement, feuille de route CEREMA) | Lancement des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet éolien off-shore |
| Action 2 : Réhabilitation micro-centrales du Bras des Lianes | Remise en services | Réalisation audit | Audit lancé | Lancement des marchés travaux |

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE révisée validée en 2022 prévoit un objectif d'installer entre 250 à 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028 et un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* ».

Pour cela, la collectivité poursuivra en 2025, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

A – Déployer le programme « Mon Toit Solaire »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif de viser entre 50 et 100 000 logements équipés en 2035. La publication en début d'année 2024 de l'arrêté tarifaire dit « S24 » a fortement impacté le dispositif « Kap Photovoltaïque » mis en place par la Région avec le cofinancement de l'Union européenne. En effet, pour tenir compte de ce nouvel arrêté, le dispositif cible désormais les seules installations en autoconsommation sans revente.

La Fiche Action 2.2.1 du PO FEDER 2021-2027 dédiée aux « installations photovoltaïques chez les particuliers » est mobilisée pour accompagner ce dispositif.

En 2025, le dispositif d'aide « Kap Photovoltaïque » (ex-Chèque Photovoltaïque) continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme opérationnel FEDER 21-27. Compte tenu de l'évolution du dispositif liée au tarif « S24 », le nombre de dossiers de demande attendu en 2025 est de l'ordre de 1 500.

En matière d'autoconsommation collective, une expérimentation sera également soutenue à l'échelle d'un quartier pour valider le bien-fondé de cette solution pour le déploiement du photovoltaïque. Les crédits du FEDER seront recherchés pour accompagner cette innovation.

2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge IRVE pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation).

Un autre dispositif consiste à soutenir la réalisation des investissements relatifs : Bornes IRVE accessibles au public, réalisées soit par un acteur public soit par un acteur privé (la revente du surplus est autorisée et/ou injection dans un bâtiment pour autoconsommation).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

En 2025, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger plusieurs projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire. Des échanges seront également organisés avec les services centraux sur l'application des nouvelles lignes directrices sur les aides d'Etat applicables.

3) Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire

Il s'agit de favoriser le déploiement de centrales agri-photovoltaïques répondant aux attendus du décret paru en 2024. Pour cela la Région s'est proposée d'accompagner la chambre d'agriculture dans la rédaction d'une charte agrivoltaïque qui définira les principes retenus localement (conformes aux décrets) garantissant à la fois un intérêt agricole, économique et énergétique des projets soutenus.

En 2025, pour initier le déploiement, la Région pourra notamment promouvoir par un appel à manifestation d'intérêt l'émergence de projets agrivoltaïques sur son propre patrimoine agricole et s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage compétente en matière agricole pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

4) Mesures d'accompagnement

En déclinaison du SRDEII, un contrat de filière Energies Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------|---|---------------------------------------|
| Action 1 : Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers (FA 2.2.1) | Installations subventionnées | 4 000 | 689 (sans revente depuis le 01/03/2024) | 1 500 |
| Action 2 : Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics (FA 2.2.2) | Soutenir les installations en autoconsommation | AMI à lancer | Base juridique à consolider pour lancer l'AMI | AMI à lancer |
| Action 3 : Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.3) | Mise en œuvre du dispositif de soutien | AMI à lancer | Base juridique à consolider pour lancer l'AMI | AMI à lancer |
| Action 4 : Accompagner l'agri-voltaïsme sur le territoire | Réalisation d'une charte de déploiement | - | - | Validation de la charte agrivoltaïque |

B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec la SPL Énergies Réunion et EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif Kap Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- De poursuivre le dispositif SLIME en visant l'accompagnement de 3000 foyers environ qui pourront ainsi bénéficier de diagnostics conseils. La Région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- De poursuivre le dispositif Kap Ecosolidaire avec le soutien de 1500 installations.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique | Nombre de diagnostics SLIME | 4 500 | 1 316 | 3 000 |
| | ECOSOLIDAIRE - Nombre de chauffe-eau solaire (FA 2.1.4) | 1 300 | 1 013 | 1 500 |

C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en cours de validation doit permettre au SIDELEC en lien notamment avec la Région de définir une stratégie permettant la recharge optimisée tant pour les véhicules que pour le réseau électrique des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire.

En 2024, la Région a émis des observations sur le SDIRVE en demandant qu'il soit retravaillé en proposant notamment une déclinaison précise du déploiement des 3400 points de charge, l'installation d'un corridor de 20 à 30 bornes de recharge très rapides sur le littoral et la RN3, une interopérabilité des bornes et une description des moyens qui seront mobilisés pour assurer un taux de disponibilité élevé.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- De s'assurer de l'opérationnalité du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes ;
- De participer également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

D – Le chauffage des écoles des Hauts

La Région souhaite faire une expérimentation pour mettre en œuvre sur quelques écoles primaires une réhabilitation globale intégrant la mise en place d'isolation et de systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique, en coordination avec la mesure n°32 du CIOM :

- Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour envisager d'être aidé ;
- Un travail sera mené pour développer avec l'ONF une filière de production de plaquettes de bois pour alimenter les chauffages dans les écoles.

En 2025, il s'agira pour la collectivité de lancer l'expérimentation pour le chauffage d'écoles dans les Hauts.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|------------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|
| Favoriser le confort thermique dans les écoles des Hauts | Nombre d'écoles réhabilitées | Expérimentation sur 4 sites | Préparation d'une fiche pour le cofinancement du cadre territorial de compensation 2025-2027 | Expérimentation sur 1 à 2 sites |

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Il s'agit aussi de création d'activité et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE révisée en 2022 affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiels (individuel et collectif), tertiaire et industriel (263 GWh évités par an en cumulé en 2023 et 438 GWh en 2028).

Après avoir développé depuis 2021 les bases du Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (SPREH) dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé), la Région en laisse les commandes en 2025 aux EPCI et au Département pour s'inscrire dans l'organisation voulue par l'État et de l'Anah. Ce sont désormais ces collectivités qui mettront en œuvre les actions de conseils et d'accompagnement auprès des ménages en assurant une vision globale de la rénovation intégrant non seulement le volet énergie mais aussi ceux du confort, de la salubrité, de l'adaptation aux personnes en perte d'autonomie... Elle maintiendra cependant son soutien à la réalisation d'audits énergétiques. La Région va donc recentrer son intervention sur la cible des petits bâtiments tertiaires privés tout en accompagnant la professionnalisation et l'information des professionnels de la rénovation dans la continuité des partenariats qu'elle avait initiés notamment avec la CCIR, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la FRBTP.

A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

L'État et l'Anah ont souhaité que le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARé) mis en œuvre par la Région à La Réunion depuis le 04 janvier 2021 avec l'appui de la SPL Énergies Réunion et qui préfigurait le SPREH évolue en 2025 pour que les actions correspondantes soient mises en œuvre par les EPCI et le Département.

Le parcours de conseil et d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement sera désormais piloté par ces collectivités qui bénéficieront des financements correspondant de l'État. La Région proposera toujours dans le cadre de ce parcours le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFIKAZ' pour permettre aux propriétaires de logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performant thermiquement et énergétiquement. Le dispositif cofinancé par les crédits PO FEDER 2021-2027 (fiche action 2.1.3) a été testé en 2023, finalisé en fin d'année 2024 et sera déployé tout au long l'année 2025.

Pour les acteurs du petit tertiaire privé la Région maintiendra son soutien aux actions de conseil et d'accompagnement qu'elle avait initié dans le cadre du SARé. Elle maintiendra aussi son appui à l'animation et l'accompagnement des acteurs de la rénovation énergétique. La mise en place d'un programme de certificats d'économie d'énergie pourra être porté en ce sens par la collectivité.

En 2025, il s'agira donc de poursuivre le déploiement des audits EFFIKAZ', le soutien les actes de conseils et d'accompagnements au petit tertiaire privé et l'animation des professionnels de la rénovation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement | Nombre d'actes (programme SARé) | 10 500 | 5 847 | Fin du programme au 31/12/2024 |
| | Nombre d'actes d'accompagnement petit tertiaire privé | 643 | 129 | 250 |
| | Nombre de diagnostics EFFI'KAZ réalisés | 600 audits réalisés | - | 300 audits réalisés |

B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

L'augmentation du prix de l'énergie a un impact important pour les ménages, en particulier pour ceux déjà en situation de précarité, ou encore les personnes âgées. Face à cette situation, la Région a souhaité mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages de personnes âgées modestes et vulnérables. En 2024, une analyse des possibilités de mise en œuvre d'un tel dispositif a été menée et a permis d'en définir les principes. Le dispositif, assez complexe, devra s'appuyer sur des financements d'origines diverses (Région, Europe, Cadre Territorial de

Compensation, financements privés, MaPrimeRénov'...) pour proposer une solution assurant un confort thermique satisfaisant à moindre impact économique aux personnes âgées ou handicapées.

En 2025, il s'agira de finaliser le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique de la cible visée (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, climatisation performante...). Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------------|--------------------------|--|--------------------|
| Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés | Nombre de projets aidés | Définition du dispositif | Ciblage des solutions techniques et des sources de financement | Test du dispositif |

LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

L'année 2025 sera une année qui marquera la poursuite de la modernisation des missions transversales au service des politiques prioritaires de la mandature.

Tout d'abord sur le plan de la gestion des ressources humaines, il s'agira d'améliorer la qualité de service ainsi que le bien-être des agents et initier une gestion prévisionnelle des compétences. Cela devra se faire dans un contexte où la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en particulier de la masse salariale, restera un des enjeux majeurs pour la Région.

L'amélioration et la fiabilisation de la chaîne comptable se poursuivra tout au long de cette année par la consolidation d'un dispositif de contrôles internes comptable et financier. Dans le cadre de la certification des comptes, l'accompagnement initial en 2024, avec un prestataire externe, se poursuivra en 2025 dans le but d'inscrire la Région dans une trajectoire d'amélioration continue de la qualité comptable et aboutir à une certification des comptes. La Région produira en 2025 une classification de ses dépenses budgétaires en faveur du climat dans le cadre de son premier Budget Vert.

De plus, la collectivité mettra en œuvre une gouvernance de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) prévu d'être adopté fin 2024.

Par ailleurs, la collectivité s'attachera également à poursuivre la modernisation de son système d'information en se faisant accompagner pour l'élaboration de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). En outre, le développement de l'informatique décisionnelle ainsi que la modernisation des outils de gestion seront des projets que la collectivité portera dans le but d'améliorer la prise de décision et la qualité des services rendus aux usagers.

Enfin, s'agissant des fonds européens, l'accélération du rythme de la programmation en 2025 participera pleinement à la mise en œuvre des axes de la mandature.

LES FINANCES

Conformément à la convention de services comptable et financier 2022/2027 signée entre la Région et la pairie régionale, la Région Réunion poursuivra ses travaux visant à améliorer la qualité de ses comptes mais également à moderniser les outils et procédures de contrôles budgétaire et comptable auprès des directions. Il s'agira également, en 2025, de démarrer l'activité de l'inventaire comptable et de partager auprès des services une démarche nouvelle de budgétisation verte.

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

Les objectifs consistent à offrir aux directions les outils leur permettant d'avoir une meilleure connaissance de la programmation budgétaire de leurs projets ainsi que de suivre et de piloter leurs consommations budgétaires en temps réel et en prospective.

Pour 2025, l'accent sera mis sur le déploiement d'un service auprès des directions visant à faciliter l'exercice d'actualisation de la programmation pluriannuelle des projets d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, il s'agira de partager auprès des services la démarche de budgétisation verte engagée par la Région au BP 2025.

A – Produire un budget vert

Le budget vert ou budget climat est une démarche pilotée par **l'I4CE, l'institut de l'économie pour le climat**.

Pour 2025, la première évaluation des dépenses du budget de la Région portera sur l'axe « Atténuation du changement climatique » de la taxonomie européenne. Il s'agira de qualifier l'ensemble des dépenses au prisme des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de colorer l'ensemble des dépenses, en fonction de leur intensité climatique.

Plusieurs colorations de dépenses sont alors possibles (Très favorable, Favorable sous conditions, Neutre, Défavorable, À approfondir, Indéfini méthodologique).

Les dépenses de la Région seront ensuite classées en fonction de différentes rubriques (voirie, bâtiments, transport, alimentation, espaces verts...).

L'identification des dépenses non alignées avec les objectifs de neutralités représente **un levier d'action pour la collectivité, en matière d'arbitrages budgétaires futurs**.

Ces travaux d'évaluation et de classification de nos dépenses en faveur du climat au budget primitif 2025 faciliteront la mise en œuvre du décret du 16 juillet 2024, pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, qui rend obligatoire, à compter de l'exercice 2024, une annexe au compte administratif de la Région intitulé « **Impact du budget pour la transition écologique** ».

B – Poursuivre les actions de prévisions mensuelles de mandatement

Il s'agira de renforcer l'exercice de prospective budgétaire annuelle, en dépenses et en recettes, pour une plus grande maîtrise des consommations des crédits de paiement, d'anticiper les dérapages ou les sous-réalisations et d'arbitrer sur les redéploiements de projets de la mandature avec la valorisation d'un outil spécifiquement dédié.

La fiabilisation des projections des réalisations permet de sécuriser la gestion active de la dette de la collectivité et de limiter le recours à des lignes de trésorerie dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés.

C – Piloter la mise à jour pluriannuelle des projets du PPI/PPF

Le PPI/PPF 2023-2030 est l'outil de pilotage des projets de la collectivité sur les 3 axes de la mandature. Il est construit sur la base d'une stratégie financière vertueuse qui vise à la fois un taux d'épargne brute ambitieux (> à 25 %) et une maîtrise de l'endettement (ratio dynamique de désendettement inférieure à 9 ans, seuil réglementaire pour les régions).

Il donne ainsi une vision prospective et synthétique des principaux engagements sur la période 2023-2030 dans une programmation budgétaire soutenable afin de garantir la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels.

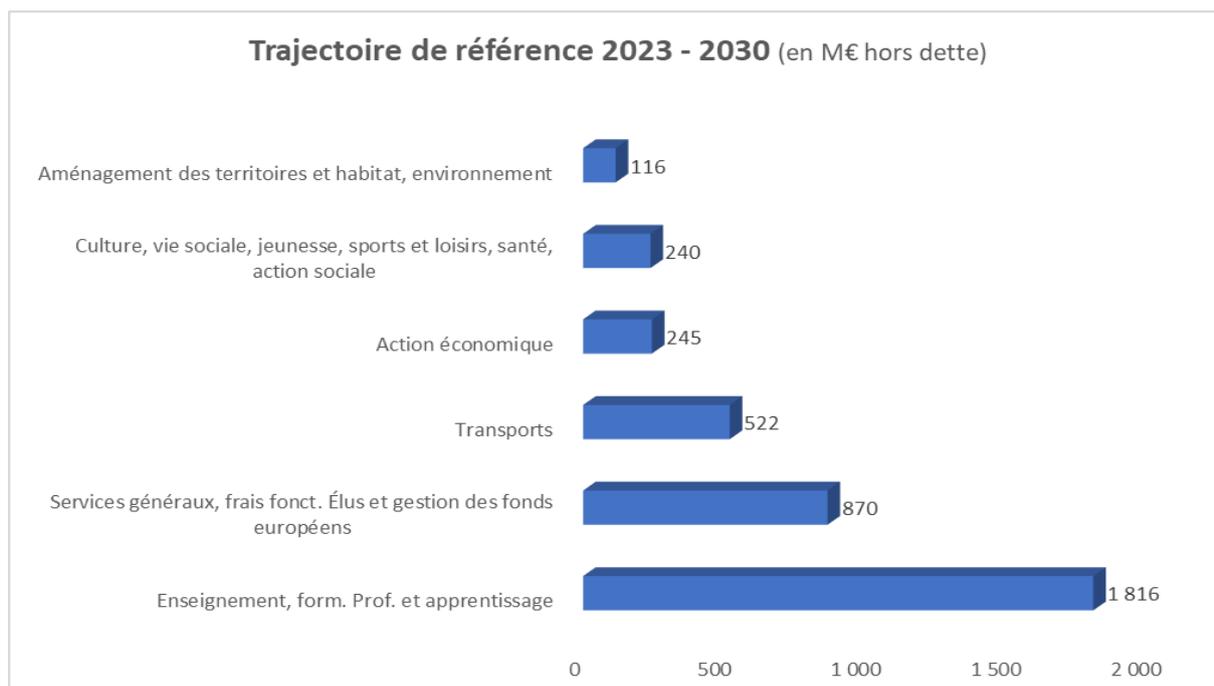
Ce document est actualisé chaque année lors des Orientations Budgétaires, au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets dans un contexte national très dégradé des finances publiques où l'évolution prévisionnelle des ressources régionales est incertaine.

1) Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)

La programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 s'élève en fonctionnement à **3,8 milliards €** (hors intérêts de la dette).

Le graphique suivant présente la trajectoire de fonctionnement par grands secteurs d'intervention régionale sur la période concernée :

Il est à noter que près de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), soit 1,8 milliards d'€, est consacrée aux politiques éducatives dans les lycées (repas à 1 € pour tous les lycéens, dispositif numérisak, lutte contre la précarité menstruelle...) ainsi qu'à l'offre de formation professionnelle qui est en progression avec l'intégration des dépenses du nouveau PACTE 2024 - 2027.

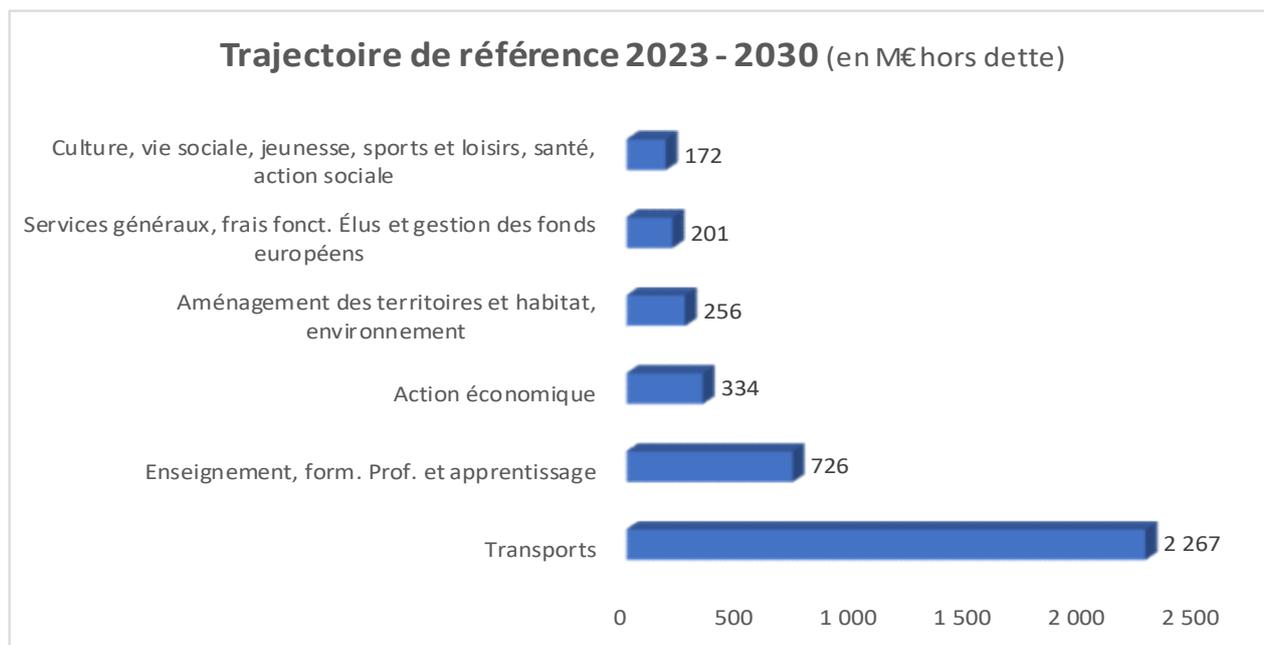


Les autres secteurs d'intervention régionale concernent les services généraux (23%), les transports (14 %) avec la prise en compte de la nouvelle DSP Car Jaune en 2025, l'action économique (6,5 %) et les domaines regroupant la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la santé et l'action sociale (6,3 %). La ventilation des dépenses sur la période 2023-2030 présente des besoins importants sur les années 2026 à 2028 avec notamment les soldes du PACTE 2024-2027.

2) Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

La programmation des dépenses sur la période 2023 – 2030 s'élève en investissement à **4 milliards €** (hors dette).

Le graphique suivant présente la trajectoire des investissements par grands secteurs d'intervention régionale sur la période concernée :



Le montant des dépenses réelles d'investissement (DRI) s'élève à 4 milliards € sur la période 2023 – 2030. 57,3 % des DRI, soit près de 2,3 milliards €, sont consacrées aux transports, avec notamment l'achèvement de la NRL, les travaux d'entretien et du développement du réseau routier, les aménagements en faveur des modes doux, ou encore l'acquisition de matériels roulants Car jaune.

Pour le reste, le montant de ses DRI se répartit comme suit :

- 18,3 % pour l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage dont notamment la construction des lycées des Métiers de la Mer (78,7 M€), le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie (78 M€), le lycée d'enseignement adapté (25 M€), la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François (40,6 M€) ainsi que le nouvel IFSI, la construction de l'IRTS (34,7 M€) et l'acquisition et reconstruction des IES – CHU (20,3 M€) ;
- 8,5 % pour l'action économique avec la mise en place de nouveaux instruments financiers financés en grande partie par l'Europe et gérés par la BEI et de nouveaux dispositifs d'aide à l'animation économique (comme les chèques conseils entreprises) ou encore la création d'une régie audiovisuelle de coproduction ;
- 6,5 % pour l'aménagement des territoires et habitat ainsi qu'à l'environnement, en particulier dans le domaine de l'énergie avec l'augmentation de l'aide à l'équipement photovoltaïque ;
- 4,4 % pour la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs avec notamment la réhabilitation des CREPS de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|------------------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Exécuter le budget dépenses | Taux d'exécution du budget en dépenses | Fonctionnement > à 95% | 33% | > 95 % |
| | | Investissement > à 90% | 17 % | > 95 % |
| Action 2 : Exécuter le budget recettes | Taux d'exécution du budget en recettes | Fonctionnement > à 95% | 42 % | > 95 % |
| | | Investissement > à 90% | 1 % | > 95 % |

II – AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

En étroite coordination avec le comptable public, et dans la continuité des procédures de contrôles internes existantes, les objectifs au travers de cet axe sont de poursuivre les actions visant la qualité, la fiabilité et la performance de la chaîne comptable.

A – Développer la comptabilité d'engagement

La Direction de Finances veillera à mettre en place une meilleure structuration de la comptabilité d'engagement en 2025 avec un service dédié.

B – Fiabiliser et sécuriser le référentiel des tiers

Le maintien d'un référentiel de tiers fiable concourt à un objectif de performance de la chaîne comptable en dépenses et en recettes. Le tiers est par nature changeant (adresse, SIRET, dirigeant, RIB...); Aussi, il est essentiel de garantir la mise à jour du référentiel des tiers de la collectivité afin de disposer d'informations fiables permettant de sécuriser les paiements et les recouvrements.

1) La centralisation de la gestion des tiers

Une nouvelle organisation centralisée de gestion des tiers financiers a démarré en 2024 à la Direction des Finances et se poursuivra en 2025, après une phase expérimentale de création des tiers par les directions et un bilan à organiser. Une nouvelle procédure formalisée et sécurisée de création et de modification de tiers sera mise en œuvre.

De plus, afin de fiabiliser notre base de tiers, une analyse sera menée pour automatiser certaines remontées d'information en provenance de l'INSEE pour les entreprises et/ou auprès de la base fiscale des impôts pour les personnes physiques.

2) Le renforcement de la procédure de mise à jour des RIB

Parmi les éléments constitutifs de la base des tiers, les RIB feront l'objet d'un contrôle renforcé. Le nombre croissant de cyberattaques et de détournements de fonds appelle à une vigilance accrue de la part de tous les acteurs de la chaîne financière de la collectivité. Une procédure visant à renforcer les procédures de contrôles anticorruption lors des modifications de RIB sera décrite et partagée auprès des services ainsi qu'auprès de nos fournisseurs.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--|---------------------|--------------------------------|
| Action 1 ; Fiabilisation des tiers : conformité avec les bases INSEE/fiscale | Fiabilisation pour tous nouveaux tiers Mise à jour référentiel tiers financiers | Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027 | - | 100 % 30% |
| Action 2 : Contrôles renforcés sur les RIB | Procédure de contrôles internes anticorruption | Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027 | - | 1 ^{er} trimestre 2025 |

C – Définir et partager une procédure d'évaluation et de suivi des recettes

Avec le renfort du service recettes en fin d'année 2024, il est proposé de construire une démarche partagée avec les directions permettant l'identification, l'évaluation et la programmation pluriannuelle des projets, depuis leur plan de financement jusqu'à l'encaissement des fonds.

L'objectif est d'optimiser le financement des projets régionaux, dégager les marges de manœuvre financière et limiter la mobilisation de l'emprunt.

Par ailleurs, des travaux seront menés dans le logiciel financier afin de flécher les opérations comptables des projets, en dépenses et en recettes, et faciliter la transparence et la lisibilité financière des projets. Des formations et guides de procédures seront proposés aux directions pour un accompagnement sur l'outil financier, en matière de recettes.

Enfin, en lien étroit avec les équipes de la pairie régionale, il s'agira d'optimiser la trésorerie régionale en améliorant les opérations de la chaîne comptable de la recette :

- lisser et planifier les émissions de titres de recettes ;
- réduire les délais de régularisation des encaissements.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|--|---------------------|---|
| Améliorer la planification des émissions des titres de recettes et le délai de régularisation des titres après encaissements | Emission des titres de certains produits avant une date butoir | Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027 | - | Loyers n < 30/4/N Inscriptions CRR (année n-1/n) < 30/6/N Restauration scolaire < 31/12/N |
| | Délai de régularisation des encaissements en compte d'imputation provisoire | Action nouvelle pour 2025 de la CSCF 2022-2027 | - | < 2 mois |

C – Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la chaîne comptable

En 2025, la qualité de la chaîne comptable se mesurera au travers de deux principaux indicateurs que sont le délai global de paiement (DGP) et le taux de rejet des mandats et des titres.

1) Le délai global de paiement (DGP)

La réduction du DGP est un objectif prioritaire de la mandature afin de garantir aux entreprises un règlement de leurs factures à moins de 23 jours (engagement dans le cadre de la charte BTP validé le 14 juin 2024).

2) le taux de rejet des mandats et des titres

Les contrôles internes de la chaîne des dépenses seront renforcés pour obtenir un taux de rejet, des mandats et des titres, inférieur à 1% dans le respect des règles budgétaires et comptables ainsi que du décret des pièces justificatives des dépenses publiques.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Réduire le Délai Global de Paiement (30 j) | Délai global de paiement | 26 jours | 26,5 jours | 23 jours |
| | Délai global de paiement de l'ordonnateur | 23 jours | 23,8 jours | 21 jours |
| Action 2 : Renforcer les contrôles de la chaîne de la dépense (décret des pièces justificatives, imputation comptable) visant à améliorer la qualité de la donnée comptable | Taux de rejet de mandats/titres | < 1 % | 1 % | < 1 % |

III – CONFORTER L'APPROPRIATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE COMPTABLE

Les directions opérationnelles sont responsables des crédits budgétaires alloués et doivent suivre leur budget.

Les objectifs de cet axe sont de développer l'appropriation du système d'information financier mis à la disposition des directions et de leur offrir un accompagnement de qualité afin qu'elles accèdent, en toute autonomie, à leurs données financières ainsi qu'à des outils de pilotage de leur activité.

Un objectif prioritaire pour 2025 sera de mettre à disposition des directions un service numérique de programmation des projets d'investissements et de fonctionnement PPI/PPF 2023-2030.

A – Renforcer la fonction support

Une fonction support a été mise en place en 2024 pour centraliser les demandes budgétaires ou d'assistance logicielle des utilisateurs. L'objectif est de pérenniser et de renforcer cette fonction dans le but de former, d'accompagner et d'assister les directions vers une plus grande autonomie et responsabilisation.

B – Animer un réseau utilisateurs autour de la fonction financière et du SI financier

Pour partager l'actualité des principes et normes comptables, les évolutions applicatives des outils financiers, ou encore les rôles de la fonction comptable et financière au sein de la Région, des réunions d'échanges seront organisées mensuellement avec les correspondants financiers et les services d'appui au pilotage des directions générales adjointes.

C – Cartographier le système d'information financier

Cette cartographie permettra d'avoir une représentation visuelle des différents composants du système d'information financier et de leurs interactions : processus métiers, applications, données, infrastructure technique et flux d'information. Ainsi, à partir d'une vue sur le système d'information financier existant, il sera plus aisé de se projeter sur un système d'information financier cible aligné sur la stratégie financière, au travers de scénarios de mise en œuvre.

D – Moderniser, sécuriser et urbaniser le système d’information financier

Se basant sur la cartographie du système d’information financier, l’objectif est de mettre en œuvre la modernisation des applications financières, d’assurer la sécurité du SI financier ainsi que des données financières notamment par la révision des habilitations.

L’urbanisation du système d’information financier consistera à structurer ce système d’information autour de référentiels de données transverses, accessibles et utilisés par l’ensemble des traitements informatiques. Une réflexion est d’ores et déjà initiée en vue du remplacement de l’outil de gestion des subventions de la collectivité (Mafate).

E – Offrir les outils d’analyse et les tableaux de bord financier

Une fois les besoins identifiés, il s’agira de proposer un catalogue d’outils d’analyse et de tableaux de bord financiers destinés aux directions pour une gestion performante de leurs crédits alloués.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-----------------|---------------------|--------------------------|
| Action 1 : Recenser les demandes utilisateurs dans un outil pour répondre aux besoins | Nombre de sollicitations traitées | 100 % | En cours | 100 % |
| Action 2 : Partager la fonction financière | Taux d’appropriation des principes budgétaires et des outils du SI financier | 60 % | Report à 2025 | 60 % |
| Action 3 : Cartographier le SI financier | Taux de représentation des composants du SI et de leurs relations (processus, applications, données, infrastructure) | Action nouvelle | - | 100 % (1er trimestre) |
| Action 4 : Moderniser, sécuriser et urbaniser le SI financier (habilitations, gestion de Mafate, outillage PPI/PPF) | Taux de transformation numérique | | - | 70 % |
| Action 5 : Développer des tableaux de bord financiers automatisés à destination des directions et de la DG | Taux de satisfaction du besoin | | - | 50 % |

IV – PARVENIR A LA CERTIFICATION DE NOS COMPTES

La certification des comptes publics constitue un enjeu majeur pour la gestion financière d’une entité publique, en renforçant la transparence, la performance et la crédibilité vis-à-vis des partenaires. Entre 2020 et 2023, l’expérimentation comptable a permis de définir les priorités nécessaires à la fiabilisation des comptes, afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires.

Cependant, les travaux importants sur l’actif restent en cours pour parvenir à la certification de nos comptes.

A- - Fiabiliser les états financiers

Le Service Qualité Comptable et Opération Patrimoniale (SQCOP) a été créé au 1^{er} trimestre 2024 au sein de la Direction des Finances. Il a lancé l'activité d'inventaire comptable dès le second semestre 2024, en réponse aux observations du Commissaire aux Comptes (CAC) lors de l'examen de l'exercice 2023 qui a souligné la nécessité de fiabiliser tous les comptes de l'actif.

Les actions prioritaires sont :

- Apurer les actifs historiques et fiabiliser l'actif immobilisé ;
- Réconcilier les états de l'actif du comptable avec ceux de l'ordonnateur ;
- Réconcilier l'inventaire physique des biens avec l'inventaire comptable.

Pour ce faire, le recours à une société spécialisée dans la gestion de l'actif est envisagé avec un démarrage d'un accompagnement en 2025.

1) Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries)

L'ajustement comptable de l'actif immobilisé (hors voiries) vise à mettre à jour l'inventaire des immobilisations corporelles, incorporelles et financiers afin de refléter avec précision l'état du patrimoine régional. Il s'agit d'une démarche essentielle pour assurer la conformité avec les normes comptables en vigueur et garantir une juste représentation des actifs de la collectivité dans les comptes. Cela permet également d'améliorer la fiabilité des données comptables pour une meilleure gestion des biens, notamment en vue de leur entretien, remplacement ou valorisation.

Pour 2025, l'objectif sera d'ajuster la comptabilisation de 20 % de l'actif des immobilisations corporelles.

2) Engager les travaux d'amortissement des voiries

À compter du 1er janvier 2025, les voiries deviennent amortissables, conformément aux nouvelles réglementations comptables. L'amortissement des voiries vise à prendre en compte la dépréciation progressive de ces infrastructures dans les comptes de la Région. Cette évolution permet de mieux refléter la réalité économique des voiries en intégrant leur vieillissement dans la gestion des actifs publics. L'amortissement permet aussi de mieux planifier les investissements et les opérations de maintenance nécessaires pour garantir la longévité et la sécurité des infrastructures routières.

Pour 2025, il est proposé de :

- Définir les règles d'amortissement des voiries lesquelles seront appliquées à partir de 2025 ;
- Régulariser les voiries existantes en prenant en compte les différents éléments sur les cinq dernières années ;
- Ajuster le transfert des routes nationales en utilisant un prix au mètre carré, qui sera évalué sur une période de cinq ans par un cabinet d'étude.

3) Poursuivre les rattachements des charges et des produits

Une comptabilité précise et fiable repose sur le rattachement des charges et produits en fin d'exercice. Après trois années d'accompagnement soutenu auprès des services sur les dépenses, la démarche se poursuivra en 2025, avec une priorité désormais donnée sur la procédure de rattachement des recettes.

4) Instaurer un suivi systématique de tous les engagements hors bilan

La création d'un service engagement de la dépense au sein de la direction permettra d'assurer un suivi rigoureux et centralisé des engagements hors bilan, essentiel pour la certification des comptes de la collectivité.

Ce service devra, d'ici 2025, poursuivre l'apurement des engagements non soldés depuis 2021 et mettre en place des processus et outils pour recenser de manière exhaustive les engagements hors bilan, qu'ils soient liés au fonctionnement ou à l'investissement.

B – Consolider le dispositif de contrôles internes comptable et financier

Le renforcement des mécanismes de contrôles internes est crucial pour assurer la conformité des opérations comptables et financières. Une gestion des risques améliorée et la réduction des erreurs en sont des éléments clés.

En 2025, le service recettes devra cartographier un processus de recettes significatif, identifier les risques associés et mettre en place un plan de contrôles internes.

C – Renforcer le système d'information sous l'angle de la qualité comptable

L'optimisation des outils et processus du système d'information est essentielle pour garantir l'exactitude des données comptables. Ce renforcement inclura l'automatisation des processus, une meilleure intégration des données, ainsi qu'une sensibilisation continue des agents.

D'ici 2025, des tableaux de bord seront mis en place pour les directions opérationnelles, facilitant alors l'accès aux données nécessaires pour opérer les pointages lors des travaux de clôture.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-----------------------------------|---------------------|--|
| A - Fiabiliser les états financiers | | | | |
| Action 1 : Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries) (immobilisations corporelles, incorporelles et financières) | Taux avancement | Démarrage de l'activité à mi 2024 | - | 20% de l'actif de corporel |
| Action 2 : Engager les travaux d'amortissement des voiries : | | | | |
| - Définir les modalités d'amortissement des voiries (actif à compter de 2025) | Délibération | | | 100% (mandats 2025) |
| - Régulariser l'actif antérieur des voiries en distinguant les composants sur les 5 dernières années | Taux avancement | - | - | 25% |
| - Ajuster le transfert relatif à la route nationale : prix au M2 linéaire infra quinquennale (cabinet d'étude) | Méthode d'évaluation | | | Méthode établie et démarrage des régularisations |
| Action 3 : Poursuivre les rattachements des charges et des produits | Taux de dénouement | - | - | Dénouement à 90% |
| Action 4 : Instaurer un suivi systématique de tous les engagements hors bilan (EHB) | Méthode partagée Recensement des engagements juridiques | - | - | Taux d'apurement 2025 à 100 % en fonctionnement Tableaux de recensement des EHB |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------------|----------------------------|---|
| Action 5 : Consolider le dispositif de contrôles internes comptable et financier | Valider le processus du cycle recette | - | - | Processus et carte de risques validé |
| Action 6 : Renforcer le système d'information sous l'angle de la qualité comptable | Améliorer la qualité de la gestion de données pour améliorer le pointage des comptes | Cycle de l'actif | - | Tableaux de bord pour les directions sur l'inventaire comptable |

LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2024 a été la dernière année de gestion simultanée des programmes 14-20 avec en particulier les opérations liées à leur clôture dont le volet REACT UE et des nouveaux programmes 21-27.

Après l'adoption de ces derniers pour ceux sous la responsabilité régionale, fin 2022 puis leur mise en œuvre opérationnelle via l'adoption des critères de sélection, des fiches actions et le lancement de la majorité des Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) en 2023, l'année 2024 a été une année de montée en charge de la programmation.

Au titre des programmes 21-27, l'année 2025 permettra d'atteindre le rythme de croisière de programmation et de certification avec le lancement régulier d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

A ce titre, des dossiers importants en lien avec les 3 axes stratégiques de la mandature seront programmés en 2025. Ils concerneront tout autant le « développement humain » avec des dossiers de construction d'infrastructures éducatives ou de cofinancement de programmes de formations, le « développement économique » avec notamment la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux instruments financiers et enfin, le « développement durable » avec de nombreux dossiers soutenant la mobilité durable, l'économie circulaire ou encore l'amélioration de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs, les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui ont connu des avancées significatives en 2024 avec la validation des premières stratégies de territoire élaborées par les EPCI et leurs communes membres et la signature des premiers contrats territoriaux, entreront dans une phase de montée en charge de la programmation en 2025.

L'année 2025 connaîtra aussi la première reprogrammation à mi-parcours dont le délai est désormais prévu dans les règlements communautaires.

Les travaux liés à cet exercice de reprogrammation que la Région Réunion a toujours conduit au titre des précédents programmes avec des échéanciers équivalents, seront initiés en réalité dès la fin 2024.

Sur la base d'une revue des projets matures associant notamment le partenariat local, les porteurs de projets, les EPCI ainsi que les communes, il s'agira d'identifier les potentiels de projets compatibles à la fois avec les priorités communautaires et régionales mais aussi ceux dont les calendriers de réalisation sont compatibles avec les échéances communautaires afin de proposer des évolutions des programmes.

L'objectif est d'en présenter les grandes orientations au Comité de suivi prévu en décembre 2024 avant que le programme modifié ainsi que son mémoire de révision soient validés par la Commission permanente et formellement soumis à la Commission en début d'année 2025.

Concernant les programmes de la génération 14-20, leur clôture finale est toujours prévue pour la fin d'année 2024 avec des taux de réalisations supérieur à 100 % pour le FEDER et son volet REACT UE, en ligne avec les estimations présentées l'année dernière.

Le programme INTERREG bien plus vulnérable aux effets de la crises COVID avec l'interruption totale des échanges lors de cette période, clôturera quant-à-lui, à un niveau inférieur.

L'Autorité de gestion régionale maintient néanmoins l'option d'un ultime appel de fonds début 2025 en fonction de l'état d'avancement des tous derniers dossiers.

Enfin, 2025 sera marquée à la mi-année par la proposition par la Commission de son Cadre Financier Pluriannuel (2028-2034) qui intégrera sa vision sur le devenir de la politique de cohésion, celle de la PAC et de la PCP ainsi que des outils opérationnels. La Région restera particulièrement vigilante afin de défendre à la fois le principe d'une politique de cohésion territorialisée ainsi que le maintien d'un traitement spécifique pour les RUP.

Enfin, la Région accueillera la conférence des Présidents de RUP qu'elle préside depuis début 2025.

I – LES PROGRAMMES DE LA GÉNÉRATION 21-27 ATTEINDRONT EN 2025 LEUR VITESSE DE CROISIÈRE

A – Dynamique des programmes 21-27

Tous les programmes dont la Collectivité régionale à la charge ont été adoptés en fin 2022. Par ailleurs, la quasi-totalité des fiches actions y compris leurs critères de sélection ont été approuvés en avril 2023.

Enfin, les procédures d’audit des dispositions mises en place par la Région en tant qu’Autorité de gestion ont été réalisées pour le PO FEDER FSE+ 21-27 (qui ont abouti au classement 1, soit la meilleure note possible) et pour le volet FEAMPA (pas de classement en tant qu’ Organisme Intermédiaire – OI).

Dès lors, en complément des fiches dont les dossiers sont traités au fil de l’eau (en particulier les aides économiques), le cycle des AMI a été initié dès 2023. Il s’est poursuivi tout au long de l’année 2024 et sera maintenu pour 2025.

Plus précisément, toutes les actions auront fait l’objet d’AMI et de nouveaux cycles d’AMI seront lancés (à titre d’exemple, concernant les mobilités douces, l’eau…) pour des actions en ayant déjà bénéficié.

À fin septembre 2024 :

| Programme | FSE + | INTERREG VI | FEAMPA (volet régional) | FEDER |
|--|-------|-------------|----------------------------|-------|
| Nombre d’AMI ouverts depuis le début de la programmation | 4 | 14 | 4 | 28 |

Illustration de la dynamique de programmation au 30/09/2024 :

| Programme | Aout 2024 | | Septembre 2024 | | Variation en % | |
|-------------|-------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------------|--|
| | Nombre de dossiers programmés | Coût total des dossiers programmés en M€ | Nombre de dossiers programmés | Coût total des dossiers programmés en M€ | Nombre de dossiers programmés | Coût total des dossiers programmés en M€ |
| FEDER | 104 | 181,2 | 132 | 241,7 | + 27 % | + 33 % |
| FSE + | 5 | 24,3 | 8 | 39,6 | + 60 % | + 63 % |
| FEAMPA | 10 | 27,2 | 12 | 27,5 | + 20 % | + 2 % |
| INTERREG VI | 4 | 1,4 | 6 | 2,5 | + 50 % | + 78 % |

Pour information, la dynamique de montée en charge pour l’année 2024 est confirmée puisqu’à fin 2024, le coût total programmé du volet FEDER atteindra 600 M€ notamment la programmation de dossiers importants notamment au titre de la lutte contre les fuites dans les réseaux d’eau potable ou le Lycée de la mer.

Il convient par ailleurs de constater l’existence d’un important potentiel de programmation au regard des dossiers déposés même si à ce stade, on ne peut bien évidemment, pas présager de l’éligibilité de ces dossiers.

Enfin, les volets FEDER et FSE+ du programme ont fait l’objet chacun, de premiers appels de fonds en 2024, initiant ainsi le cycle des remboursements communautaires avec une prévision à 80 M€ de dépenses certifiées, hors PCS pour le FEAMPA.

Ceux relevant d’ INTERREG VI et du volet territorialisé du PO national du FEAMPA seront effectifs en fin d’année.

Avec l’achèvement de la certification des programmes précédents, l’année 2025 sera la première année consacrée au nouveau programme.

Au regard par ailleurs, du développement des réalisations des bénéficiaires du programme, il est attendu une programmation prévisionnelle de 600 M€ sur le PO FEDER FSE+ 21-27, de 5 M€ sur INTERREG VI et de 30 M€ sur le volet territorialisé du FEAMPA.

Le niveau des certifications prévisionnelles atteindra également son rythme de croisière avec par exemple, une prévision de 300 M€ sur le PO FEDER FSE+ 21- 27, plutôt concentrée sur le 2ème semestre 2025.

B – Une contribution volontaire aux axes stratégiques de la mandature

L'accélération du rythme de la programmation se traduira en 2025 par la programmation de dossiers importants qui contribueront à la mise en œuvre des axes de la mandature.

A titre d'exemple, il convient de citer :

Axe stratégique I- Le développement humain et la cohésion sociale

- **Le FEDER 21-27**

Après la programmation de l'opération d'importance stratégique « le Lycée de la mer » prévue fin 2024, l'année 2025 connaîtra la programmation de dossiers d'envergure au titre de l'amélioration des compétences et de l'amélioration des conditions d'apprentissage avec d'une part, la programmation du dossier du Lycée de l'hôtellerie et d'autre part, les premiers dossiers liés au programme de réhabilitation thermique des lycées, nonobstant les aides accordées aux projets des communes pour la réhabilitation thermique des écoles ou de l'Université pour l'enseignement supérieur.

- **Le FSE+ 21-27**

La collectivité maintiendra son investissement au titre de l'amélioration des compétences des réunionnais que ce soit dans des filières d'excellence notamment avec la programmation de dossiers structurants tels que celui des formations sanitaires et sociales et des bourses régionales mais aussi en favorisant la mobilité de formation avec le dossier Québec et celui relatif à la Formation Professionnelle des Adultes (FPA).

Une ligne de partage entre les dossiers soutenus par le FSE+ et ceux mis en place au titre du PIC assure la cohérence globale des interventions de la Région.

De plus, il convient de préciser qu'en complément des procédures de simplifications d'ores et déjà déployées par la collectivité tels que les coûts forfaitaires, elle a fait le choix de programmer des dossiers pluriannuels (en général sur une période de trois ans) pour des dossiers tels que l'École de la 2ème chance ou encore la Cité des métiers leur permettant à la fois une visibilité à moyens termes de leurs financements mais aussi un allègement non négligeable de la charge administrative.

Axe stratégique II- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons

- **Le FEDER 21-27**

Les dispositifs d'aides économiques et en particulier ceux ciblant les TPE et PME connaîtront en 2025, une montée en charge significative.

Arrivé aux termes des travaux préparatoires en fin 2024 avec la sélection des intermédiaires financiers par le FEI, l'outil de prêts à taux bonifiés portés par « FAIRE RÉUNION » (qui est le Fonds Régional), sera pleinement opérationnel en 2025.

Dans le contexte de hausse généralisé des taux d'intérêt, cet instrument devrait faciliter l'accès au crédit en particulier pour les très petites structures qui sont au surplus, confrontées localement à des taux plus élevés qu'en métropole.

La Région ouvrira un nouvel appel à projets pour permettre à d'autres bénéficiaires qui n'auront pas sollicité cet instrument d'y recourir en début d'année 2025.

Les structures d'accompagnement à la création d'activité qui visent particulièrement les créateurs de micro-entreprises ou le développement de celles-ci, font l'objet d'un soutien principal apporté par la Région et le FEDER et bénéficieront également d'une programmation pluriannuelle sur 3 ans.

Par ailleurs, des dossiers importants liés aux aménagements touristiques seront présentés à la programmation tels que la mise en valeur de la Ravine Bernica, le soutien au PIVE de la CIREST ou encore l'aménagement du site du Maïdo.

- **Le volet régional du FEAMPA 21-27**

L'année 2024 a permis d'initier de nombreux appels à projets ainsi que la programmation d'un volet significatif du Plan de Compensation des Surcoûts (PCS), l'année 2025 connaîtra une phase d'accélération de la programmation notamment au titre des projets innovants ou en lien avec la lutte contre les déchets en mer, d'opérations collectives ou de modernisation des équipements de ports de pêche.

Certains dispositifs ne pourront cependant être finançables par le FEAMPA au regard des éléments défavorables établis dans le rapport capacité 2024.

- **INTERREG VI 21-27**

Les premiers dossiers ont été programmés en 2024, l'année 2025 connaîtra une très forte montée en charge. Il convient de souligner que pour la première fois la collectivité régionale gèrera un volet NDCI en complémentarité des dossiers FEDER qui devra faire l'objet d'une modification de programme permettant notamment de financer des projets avec des coûts supportés dans les pays tiers.

Les actions et les AMI sont déclinés en cohérence avec la politique de coopération menée par la collectivité.

Axe stratégique III- Le développement durable et la transition énergétique

- **Le FEDER 21-27**

De nombreux dossiers d'envergure seront présentés à la programmation en 2025.

- Concernant le développement de la mobilité durable, le dossier d'importance stratégique concernant la déviation de Saint Benoît sera présenté.

Ce dossier de cofinancement FEDER est remarquable puisqu'il combinera tout à la fois la partie TCSP de cet ouvrage afin de permettre la réduction des temps de parcours et de favoriser ainsi l'attractivité des transports en commun, la voie vélo afin de favoriser la mobilité douce et participer à la décarbonation des modes de transport et une gare multimodale afin de permettre l'interconnexion des divers modes de transport en faveur des modes de mobilité durable.

Le dossier portant sur le prolongement de l'axe mixte de Cambaie, sera lui aussi, présenté en 2025.

- Au titre du développement des filières de l'économie circulaire à la Réunion et du traitement des déchets, l'adoption du PRPGD permettra fin 2024 de lever la condition ex-ante conditionnant le financement de ces projets. De nombreux dossiers de traitement et de valorisation amont seront présentés à la programmation notamment pour les filières plastiques et carton tel que le dossier « Pulp-Eco » concernant le réemploi du carton sur le territoire.

- Concernant l'amélioration de la qualité et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, les dossiers des unités de traitement d'eau potable de La Possession ainsi que celle de Saint Paul seront présentés, tout en rappelant que les dossiers des EPCI concernant l'amélioration du rendement des réseaux pour réduction des fuites continueront à être présentés.

Il convient de souligner que le volet des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du programme FEDER FSE+ 21-27 a connu des avancées significatives en 2024 au titre de travaux menés avec les EPCI et leurs communes membres qui ont été très largement associées.

Ces avancées ont porté notamment sur la finalisation de trois stratégies de territoire, la signature des trois premiers contrats territoriaux avec la CINOR, la CIVIS ainsi qu'avec le TO, l'adoption des critères de sélection, la mise en ligne des premières fiches action et le dépôt des premiers dossiers qui sera effectif avant la fin de l'année 2024.

Au total, c'est une maquette indicative de 255 M€ de FEDER qui est consacrée aux actions ITI (zones d'activité au titre de l'OS 1-3, l'amélioration de l'eau destinée à la consommation Humaine de l'OS 2-5, la mobilité urbaine durable au titre de l'OS 2-8...) dont 53 M€ pour les actions relevant de l'OS 5. Cette dernière enveloppe a été répartie de manière indicative au prorata de la population des Hauts pour l'enveloppe rurale et de celle des Bas pour l'enveloppe urbaine avec une bonification de 20 % en Euros par habitant pour la zone de l'Est afin de soutenir l'objectif de rééquilibrage en faveur de ce territoire.

Les contrats avec les deux autres EPCI seront finalisés entre la fin 2024 et le début 2025.

Au titre des ITI, le dispositif sera pleinement opérationnel pour tout le territoire en 2025 et fin 2024 pour 3 micro-régions avec la montée en charge de la programmation et de nombreuses opérations d'ores et déjà identifiées à ce stade.

Pour rappel, dans le cadre des ITI, seront soutenus plusieurs types d'actions compatibles avec les stratégies de territoire au titre des deux volets avec :

- D'une part le volet urbain au titre duquel, il est prévu par exemple de soutenir à la fois des aménagements vecteurs de liens sociaux et/ou favorisant l'attractivité des espaces publics (aires de loisirs publiques, les parvis, zones piétonnes etc.) et les superstructures accueillant du public telles que les maisons de quartiers, les espaces culturels, les salles multimédia, les équipements sportifs de proximité etc.

- D'autre part, le volet rural concernant les Hauts de l'île au titre duquel, il est prévu de soutenir les mêmes types d'action afin de faciliter notamment l'accès à des services de proximité, et des aménagements favorisant le lien social et la mixité sociale.

Enfin, il convient de souligner qu'à l'instar des ITI 14-20 et du volet REACT UE intégré en fin de programme 14-20, le financement d'un poste au niveau des EPCI au titre des ITI visant à mieux informer, accompagner les porteurs de projets (en particulier les communes) et à animer la dynamique de territoire ITI a été prévu au niveau de chaque contrat territorial.

C – Une première modification des programmes élaborée fin 2024 et qui sera mise en œuvre en 2025

Au titre des nouveautés introduites par les règlements communautaires 21-27, il convient de souligner « l'évaluation à mi-parcours » précisée à l'article 18 du règlement portant disposition communes aux Fonds (RPDC) 2021/1060.

Pour la première fois pour la période 21-27, l'exercice habituellement opéré par la Région de reprogrammation à mi-parcours des programmes, a été introduit formellement dans les règlements et devient une étape obligatoire.

Cette « évaluation » porte essentiellement sur un examen de l'atteinte par les programmes des valeurs intermédiaires de leur système d'indicateur prévu fin 2024.

Il s'agira de justifier au regard de nombreux critères du maintien ou de la réaffectation des dotations par Objectifs Stratégiques et objectifs spécifiques des programmes.

Au titre de cet exercice, la Région Réunion s'appuiera en particulier sur une analyse fine des projets du territoire compatibles avec les objectifs prioritaires communautaires.

A cet égard, un exercice prospectif a débuté dès le second semestre 2024 en collaboration avec les directions opérationnelles de la collectivité, avec les principaux partenaires et porteurs de projets au titre des programmes afin d'identifier les projets potentiels matures compatibles avec la période de réalisation des programmes.

Ainsi, selon les thématiques et en fonction des objectifs spécifiques et des domaines d'interventions des programmes, une première modification tenant compte des projets identifiés réalisables sera soumise à la Commission permanente après négociation avec la Commission Européenne pour une adoption prévue en mars 2025 conformément aux dispositions réglementaires.

Cette modification pourra se traduire à la fois sur la maquette du programme, sur certains types d'actions donc, sur les indicateurs de réalisation et de résultat du programme, dont les définitions et niveaux de valeurs cibles devront être ajustés en conséquence.

Par ailleurs au titre du programme FEDER FSE+ 21-27, les projets potentiels identifiés au titre des énergies renouvelables s'ils ont des réalisations compatibles avec la période du programme, pourront bénéficier des dispositions du nouveau règlement STEP (Strategic Technologies for Europe Platform) adopté le 07 février 2024 et pourraient permettre de constituer une nouvelle priorité au programme le cas échéant.

Dans le cas particulier du FEAMPA qui est un programme national, la Région Réunion au titre de son rôle d'Autorité de gestion déléguée du volet régional, participera activement aux travaux qui seront menés par le niveau national dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours.

Au titre d'INTERREG VI, l'intégration du volet NDCI sera proposée fin 2024 pour une mise en œuvre opérationnelle en 2025.

D – La première échéance de dégageement d'office en 2025

Au titre des programmes 21-27, l'année 2025 représentera la première année du cycle des dégageements d'office.

Pour rappel, à partir de 2025 la réglementation européenne fixe un volume de dépenses certifiées à atteindre pour chaque programme sous peine de voir l'écart entre le montant à atteindre et le montant atteint, être définitivement retiré des moyens communautaires alloués à celui-ci.

Pour rappel, comparativement aux niveaux de seuils de dégageement d'office de la période précédente 14-20, les niveaux de seuil à atteindre pour 21-27 ont été quasiment doublés malgré l'impact des plans de relance en 2021-2023 qui a de fait, décalé le démarrage effectif des nouvelles programmations.

Ces niveaux bien plus élevés du cycle des dégageements d'office conjugués à la baisse des avances (qui permettent de fluidifier la trésorerie de l'Autorité de gestion régionale et qui réduisent d'autant le niveau des certifications à réaliser) imposent de fait de sélectionner les dossiers les plus matures possibles tout en accélérant la remontée des dépenses des bénéficiaires qui seront certifiées à la Commission.

Les premiers résultats partiels des travaux prospectifs permettent de conclure que l'atteinte des cibles 2025 du premier dégageement d'office tant pour le programme FEDER FSE+ 21-27 que pour le programme INTERREG VI 21-27, ne devrait pas présenter de difficulté.

E – La première campagne de contrôle de l'ANAFE (ex-CICC)

En 2024, l'Autorité d'Audit régionale a réalisé les premiers appels de fonds au titre des programmes dont elle a la responsabilité, ayant intégré la fonction comptable en son sein.

Elle transmettra fin 2024, à l'ANAFE les premiers comptes annuels ainsi que la déclaration annuelle de gestion (DAG) qui concerne les rapports de contrôle de toutes natures, les retraits de dépenses, les suspensions de dépenses, etc.

Elle opérera de même fin 2025.

La première campagne d'audit sur le PO 21-27 sera conduite par l'ANAFE en 2025, celle concernant INTERREG VI étant menée à l'échelon européen.

II – LA CLÔTURE FINALE DES PROGRAMMES 14-20

L'Autorité de gestion régionale a utilisé la possibilité offerte par le règlement STEP adopté le 07 février 2024 de disposer d'un délai supplémentaire afin de pouvoir opérer les derniers contrôles de dépenses et ainsi permettra aux bénéficiaires de transmettre leur dossier complet avec un délai plus long. Il s'agissait à la fois d'améliorer le taux de certification des programmes mais aussi d'améliorer les remboursements opérés au profit des porteurs de projets.

Les prévisions de clôture présentées en fin 2023 ont été atteintes puisque les perspectives finales s'établissent à un taux de certification de 103 % pour le PO Mainstream FEDER, à 108% pour son volet REACT UE et à 85 % pour le programme INTERREG.

Ce dernier programme dédié à la coopération a été particulièrement impacté par les effets de la crise COVID et en particulier par les interdictions de circulation imposées dans la zone.

Les derniers appels de fonds sont toujours prévus pour la fin d'année 2024, avec des déclarations finales de clôture élaborées dans la continuité.

L'année 2025 sera consacrée aux phases finales de contrôle par l'ANAFE avant transmission finale des dossiers de clôture à la Commission qui devrait procéder à l'apurement des programmes au mieux fin 2025, plus probablement au premier semestre 2026.

III – LA NÉGOCIATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION, DE LA PAC ET DU PCP

Au niveau de la Commission Européenne, les travaux « post 28 » (c'est-à-dire pour la future génération des programmes) ont d'ores et déjà débuté. Ils s'inscrivent dans un contexte particulier de profonde réflexion sur les priorités des politiques européennes, sur les moyens à y consacrer et en particulier sur l'avenir de la politique de cohésion et des politiques communes.

En effet, la Guerre en Ukraine et ses conséquences tant sur le plan économique que social, alimentent les réflexions sur une évolution possible de la politique de cohésion communautaire, nonobstant la question des moyens. Les pressions visent à « nationaliser » la politique régionale via des instruments de type Fonds de Relance et de Résilience (FRR) mis en place au titre de la relance post COVID.

La Commission devrait fournir mi-2025 ses propositions dans son nouveau cadre budgétaire pluriannuel (CFP). La Région s'engagera pour défendre une politique de cohésion territorialisée et partenariale, c'est-à-dire une véritable politique régionale et pour améliorer les dispositions spécifiques pour les RUP au titre des politiques européennes.

IV- LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES - RUP

L'année 2025 sera marquée par la fin de la Présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des régions ultrapériphériques (RUP) dont la Présidente avait la responsabilité depuis novembre 2023.

Cette Présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des RUP revêt une signification particulière et une dimension institutionnelle singulière, dans le cadre du renouvellement en 2024 de la Commission européenne et l'avènement d'un nouveau Parlement européen en juin dernier.

Ces échéances obligent la Présidence de la Conférence des Présidents des RUP (CPRUP) à renforcer son action en faveur de la reconnaissance la plus large possible de l'article 349 du TFUE dans la mise en œuvre des politiques européennes, et à exercer une présidence vigilante et attentive aux évolutions qui s'amorcent notamment en ce qui concerne l'avenir de la politique de cohésion post 2027, mais aussi le suivi de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Sur la base du bilan dressé en octobre dernier par la Commission européenne de la communication « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union » de mai 2022, une attention particulière sera apportée à la prise en compte prioritaires des enjeux majeurs auxquels devront faire face les RUP dans les années à venir.

Faire respecter les spécificités et les atouts des RUP revêt une importance majeure et pour laquelle il convient de faire preuve d'une vigilance particulière notamment en matière commerciale.

La communication publiée le 18 février 2021 par la Commission pour établir la nouvelle stratégie de politique commerciale de l'Union européenne s'inscrit dans ce mouvement, dans la mesure où les RUP sont les régions les plus exposées à la concurrence des pays-tiers.

Dans cette perspective, obtenir un statut d'Observateur dans le cadre des différents cycles de négociation et parvenir à ce que les produits qui sont importés au sein de l'Union européenne respectent les normes qui sont imposées aux entreprises des RUP s'avèrent prioritaires.

L'évaluation du programme POSEI est également inscrite à l'agenda de la Commission européenne. Cette échéance doit être l'occasion pour les RUP de rappeler que leurs secteurs agricoles sont confrontés, dans un contexte de crises successives, à la nécessité de promouvoir et de financer leur adaptation aux grands défis de l'avenir identifiés notamment dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », de la « Stratégie de la ferme à la table » et de la « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité », en assurant la transition vers des filières agricoles de plus en plus durables et adaptées aux conditions climatiques et à l'objectif de souveraineté alimentaire. Le renforcement européen du budget du POSEI est dès lors, une nécessité que le nouvel exercice d'évaluation du POSEI devra pleinement reconnaître.

En 2025, l'UE devra impérativement parvenir à transposer concrètement, dans chacune des RUP, les principes d'égalité des chances et à progresser sur la voie de la convergence en matière de taux d'emploi, de formation et de compétences. Les écarts vertigineux qui existent entre les objectifs affichés par l'Union européenne et la réalité sociale des RUP exigent dès lors un vrai sursaut. La Présidence de la CPRUP y veillera d'autant plus que les jeunes des RUP font partie des populations particulièrement touchées par les crises qui se sont succédées ces dernières années et dont l'impact à long terme reste incertain.

C'est forte de cette ambition que la présidence réunionnaise se clôturera à La Réunion par la 29ème Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques au cours du premier trimestre 2025. Cet événement mobilisera les forces vives de la collectivité et nécessitera de mettre en place les moyens humains et financiers pour en faire l'un des rendez-vous marquants de l'année.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent un élément essentiel dans le bon fonctionnement des services publics. En effet, ce sont les agents publics qui assurent au quotidien la mise en œuvre des politiques publiques et des services destinés aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, anticiper et prévoir les enjeux futurs en matière de ressources humaines dans les collectivités locales est indispensable pour garantir une gestion efficace et pérenne de ces services tout en tenant compte des contraintes budgétaires internes ou externes à la collectivité.

Dans un contexte de mutations profondes de la société et de l'organisation du travail, les enjeux en matière de ressources humaines sont nombreux et variés. Parmi les principaux défis auxquels la collectivité doit faire face dans les années à venir, il faut citer :

La gestion des compétences : dans un contexte de forte concurrence pour attirer et retenir les meilleurs talents, la collectivité doit repenser sa politique de gestion des compétences. Il s'agit notamment de favoriser la mobilité professionnelle, de mettre en place des plans de formation adaptés aux besoins des agents et des politiques publiques déployées, et de promouvoir une culture de l'apprentissage continu.

Le renouvellement des effectifs : le nombre d'agents significativement proche de la retraite va atteindre un niveau élevé entre 2026 et 2030. Il est donc crucial d'anticiper ces départs en mettant en place des politiques attractives de recrutement et de fidélisation des jeunes agents. Il est également important de développer des programmes de formation et d'accompagnement afin de garantir la transmission des savoirs et des compétences.

L'adaptation aux nouvelles formes de travail : avec le développement du télétravail et des nouvelles technologies, les modes de travail évoluent rapidement. La collectivité devra donc s'adapter à ces changements en proposant des solutions flexibles et innovantes pour permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

La prévention des risques professionnels : l'enjeu principal en la matière est la prise de conscience par l'ensemble de la chaîne hiérarchique de l'importance de la maîtrise des risques professionnels afin d'améliorer les conditions de travail, optimiser l'organisation du travail et la qualité du service public tout en réduisant les coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles et éviter les poursuites pénales.

La promotion de l'égalité professionnelle, de la diversité et de l'inclusion : La collectivité doit refléter la diversité de la société, donner l'exemple en matière d'égalité professionnelle et d'inclusion au titre du développement humain et solidaire qui constitue un des 3 axes du projet de mandature. Il est donc essentiel de promouvoir une culture inclusive et de lutter contre les discriminations, notamment en mettant en place des politiques de recrutement et de promotion équitables ainsi que des conditions de travail favorisantes.

La digitalisation des processus RH : Les outils numériques développés depuis une vingtaine d'années et, aujourd'hui, l'essor de l'intelligence artificielle, jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des ressources humaines notamment. Les collectivités locales doivent donc investir dans des solutions informatiques performantes pour faciliter la gestion administrative, le suivi des carrières et le développement des compétences des agents.

I – LA MISE EN ŒUVRE DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

A – Décliner une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)

Plus qu'une question d'outils, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences (GPEEC) repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements. C'est une démarche initiée pour faire évoluer les organisations avec leurs acteurs.

1) Accompagner la montée en compétences des agents

Le plan de formation pluriannuel validé en 2024 pose les objectifs de la politique de formation de la collectivité qui sont déclinés en axes de travail. Ces besoins ont été identifiés en fonction des enjeux prioritaires de la collectivité.

Aussi, le plan de formation a été conçu autour de quatre axes :

- a. la consolidation et la montée en compétences des agents dans l'exercice de leur mission ;
- b. le développement de valeurs communes au sein de la collectivité ;
- c. la prévention et la sécurité au travail pour tous les agents de la collectivité ;
- d. l'évolution professionnelle et les mobilités.

2) Mettre en œuvre les préconisations de l'audit de fonctionnement et d'organisation des Routes

L'audit de fonctionnement et d'organisation des Routes va conduire à mettre en place en 2025 un règlement du temps de travail spécifique aux Routes, le contrôle automatisé du temps de travail, une mise à niveau des effectifs afin de mieux respecter les garanties minimales de temps de repos et la revalorisation du métier d'agent d'exploitation avec notamment la création d'une spécialité de patrouilleur.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Action 1 : Accompagner la montée en compétences | Taux d'avancement du plan de formation | Validation et mise en place du plan 2024-2026 | Plan validé en CST le 10/07/2024 | Mise en œuvre de 30 % des actions |
| Action 2 : Audit Routes | Mettre en application le nouveau règlement du temps de travail | Finalisation | En cours | Application |

B – Accompagner le parcours des agents

Le conseil en évolution professionnelle a été mis en place depuis septembre 2023. Il est proposé à tous les agents. Les principales actions sont les suivantes :

- Une meilleure information via le portail Intranet et une présentation de tous les dispositifs existants ;
- L'accueil des agents dans le cadre d'entretiens individuels afin d'apporter un conseil personnalisé (mobilité, formation...)
- La réalisation de bilan de parcours professionnels ;
- L'organisation d'immersions ;
- La mise en place d'ateliers collectifs ;
- Le suivi des reclassements (situation d'inaptitude et d'usure professionnelle).

1) Faire évoluer la politique de recrutement

Dans le cadre de la consolidation de la démarche d'intégration des nouveaux agents, le livret d'accueil sera désormais envoyé de manière dématérialisée par la DRH dès confirmation de l'embauche. Un suivi sera réalisé deux mois après l'intégration afin de s'assurer du bon déroulement de cette phase et des besoins éventuels de l'agent en matière de formation notamment.

2) Accompagner la mobilité interne

Parallèlement, une attention particulière est accordée à la mobilité interne, visant à accompagner les agents dans l'évolution de leur carrière.

Cette mobilité leur permet d'accéder à de nouvelles fonctions avec des responsabilités supérieures ou équivalentes, favorisant ainsi une gestion optimisée des coûts salariaux, tout en répondant aux nouvelles exigences organisationnelles. Elle constitue également une opportunité pour les agents de développer leurs compétences, de renforcer leur motivation et d'éviter l'épuisement professionnel.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-----------------------------|---|---|
| Action 1 : Consolider l'accueil des nouveaux arrivants | Satisfaction de la démarche d'accueil du nouvel arrivant : Mesure du taux de retour et mesure de la satisfaction globale et mise en place d'une grille d'évaluation à renseigner par le manager à une échéance à définir | 60% de retour | 10% | 50% |
| Action 2 : Promouvoir et valoriser les parcours | Mise à jour du RIFSEEP | Validation et mise en œuvre | Travaux en cours. En attente conclusions audit Routes | Report de la mise en œuvre au 1/01/2025 |

II – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail résulte d'un ensemble de dispositions très diverses et qui s'inscrivent dans un temps long. Les mesures lancées précédemment seront poursuivies et amplifiées.

A – Les actions en faveur de la préservation de la santé au travail

1) Un suivi médico-social renforcé et une politique de prévention en développement

Toutes les actions mises en place visent à l'amélioration des conditions de travail dans la collectivité. Une approche transversale est nécessaire.

Les actions porteront sur :

- la prévention des risques professionnels ;
- la prévention du risque de désinsertion professionnelle ;
- l'amélioration de la fréquence des visites médicales périodiques obligatoires et du suivi administratif des déclarations d'accidents de travail.

Le service de médecine professionnelle et préventive a été confié à INTERMETRA au 1^{er} janvier 2024 ; le rythme de croisière ne devrait être atteint qu'au dernier trimestre 2024.

La convention avec la CGSS se poursuit afin de favoriser un partage d'informations et de bonnes pratiques au bénéfice des deux administrations et des agents de la Région. Outre la prévention des risques professionnels et la prévention du risque de désinsertion professionnelle, les actions portent sur l'amélioration du suivi administratif des déclarations d'accidents de travail.

Le premier bilan annuel a été réalisé ; les actions se poursuivront sur 2025.

Un projet de signature de la convention avec l'Académie de la Réunion est en cours, cette convention l'autorisera à mettre en place les formations liées à la santé sécurité au travail à destination des agents des lycées nommés agents de prévention.

2) Une nouvelle étape vers l'inclusion

La collectivité, grâce à l'ensemble des actions menées et notamment le travail de repérage et de sensibilisation sur le terrain, a aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation du handicap au sein de son effectif. Les efforts engagés ont permis de se maintenir durablement au-dessus du taux réglementaire de 6% ; il s'agit maintenant de renforcer le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Parallèlement une réflexion a été menée autour de la politique de recrutement des apprentis en situation de handicap afin de mettre en corrélation les besoins de la collectivité et ceux des organismes de formation afin de répondre à nos engagements pris dans le cadre de la convention avec le FIPHFP.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Développer une politique d'inclusion | Taux d'emploi des BOETH | 6,5 % | 6,79 % | 7 % |

B – L'amélioration des conditions de travail

1) Le télétravail

Un bilan à mi-parcours du nouveau dispositif de télétravail (délibération du 9 février 2024) a été présenté en Comité Social Territorial le 10 juillet 2024. Comme convenu avec les représentants du personnel, un bilan à l'issue de la première année du dispositif sera réalisé en 2025 afin d'envisager d'éventuelles adaptations.

Enfin, à l'horizon 2025, la collectivité augmentera les capacités d'accueil sur sites de co-working. Outre les sites actuels (SASSY à Saint-André, MARAINA à Saint-Paul et Ex ARDA à l'Étang-Salé), deux nouveaux sites verront le jour, à Savannah (Saint-Paul) et au CPOI (Saint-Pierre).

2) L'aménagement des espaces

Hors projet MRST, le regroupement des services (Hôtel de région, Foucque, Cadjee, Chatel) est prévu de se poursuivre jusqu'en juin 2025. Un réaménagement de la cafétéria de l'Hôtel de Région sera réalisé en 2025.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|------------------------------|-------------|---|-----------------|
| Action 1 : Ajustement du dispositif de télétravail | Taux d'avancement | 40 % | 15 % | 100 % hors MRST |
| Action 2 : Aménagement des espaces | Taux d'agents en télétravail | 10 % | 11,6 % de l'effectif dont les missions sont télétravaillables | 14 % |

III – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

A – Accroître la performance au profit du projet politique

1) Analyser les tendances et évaluer les actions

Les tendances RH et les actions mises en œuvre sont évaluées selon différents moyens regroupés au sein d'un baromètre RH dont les premiers indicateurs concernent l'épanouissement au travail et la QVCT.

2) Déployer le portail agents

En complément de l'intranet, le portail agents permettra aux agents d'accéder à leur espace personnel et ainsi disposer d'un certain nombre de documents les concernant mais aussi de pouvoir adresser des demandes directement sans passer par le mail. Une expérimentation sera menée dans un premier temps avec quelques directions avant généralisation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---------------------------------|-------------|---------------------|-----------------|
| Action 1 : Analyser les tendances et évaluer les actions | Mise en place d'un baromètre RH | Conception | En cours | Publication |
| Action 2 : Déployer le portail agents | Taux d'avancement | - | En cours | Expérimentation |

B – Créer une véritable communauté Région

1) Consolider l'accueil des nouveaux arrivants

La démarche d'accueil du nouvel arrivant est un processus qui mobilise de nombreux services, outils et intervenants dont la coordination peut s'avérer complexe. Il s'agit d'un processus long et continu qui doit être animé et dont les effets se constateront sur le moyen terme.

2) Développer les actions de proximité

Les directions et les agents sont en attente d'une plus grande réactivité et proximité à l'égard de leurs problématiques ce qui devra se traduire par davantage d'évènementiels et de mesures ou démarches proactives à leur égard.

L'objectif sera également de rapprocher les agents de leurs gestionnaires en veillant à réaliser au minimum un entretien annuel. De même, un point d'évolution professionnelle sera réalisé avec chaque agent une fois tous les 5 ans.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|----------------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 : Consolider l'accueil des nouveaux arrivants | Organisation d'un événement dédié | 1 ^{ère} expérimentation | - | 1 événement par semestre |
| | Mise en place d'un parcours de formation/d'intégration | Ingénierie du parcours | En cours de construction | Expérimentation du parcours en continu sur l'année |
| Action 2 : Développer les actions de proximité | Poursuite des Afterwork | 2/an | 2 réalisés | - |
| | Poursuite des rencontres RH | 2/an | 1 réalisé | - |
| | Poursuite des rendez-vous individuels | - | - | 30 % effectif |

C – L'égalité professionnelle et la lutte contre toutes formes de discrimination au travail

Un nouveau plan d'action pour la période 2024-2027 a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales et validé à l'unanimité en CST. Ce plan d'action a été décliné sous 5 axes et un calendrier prévisionnel des actions a été formalisé.

En 2025, il est prévu de favoriser une politique de mobilité et développer la mixité des métiers, de lancer un nouveau sondage sur de nouvelles thématiques et initier la mise en œuvre d'un budget genré.

IV – LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre du nouvel organigramme continue d'avoir des impacts en termes de nouveaux recrutements. Une mise à niveau des effectifs des lycées au regard des référentiels mis à jour en 2022/2023 a conduit à 62 recrutements d'ATTEE supplémentaires à la rentrée d'août 2023 ainsi que 21 AMI et ARTICE en accompagnement de la politique éducative. Un ajustement sera opéré sur le personnel des cuisines compte-tenu de l'augmentation de demi-pensionnaires, suite à la mise en place du dispositif « Cantine à 1€ ». Il conviendra également de traduire en nouveaux recrutements les conclusions de l'audit de fonctionnement des routes au regard du respect des garanties minimales de temps de repos.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Maîtrise de la masse salariale après mise en œuvre du nouvel organigramme | Taux d'augmentation des effectifs | 0 % | 2,5 % | 1 % |
| | Taux d'augmentation de la masse salariale | 2 % | 3,3 % | 6 % |

V – LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N°2016-841)

A – Les effectifs

L'effectif total rémunéré au 31 août 2024, est de 2 836 agents, tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :

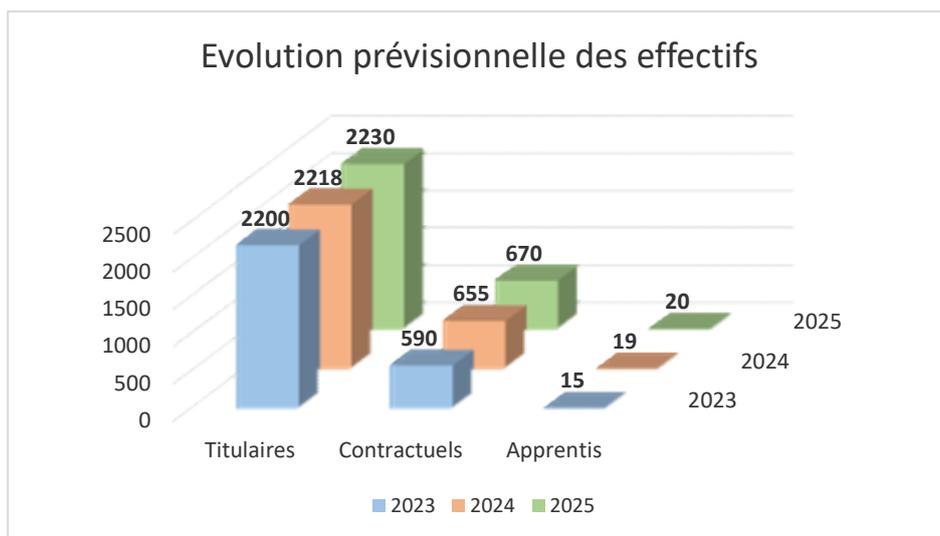
| Statut | Effectifs |
|--|-------------|
| Titulaires | 2199 |
| Contractuels sur postes permanents | 565 |
| Contractuels sur postes non-permanents | 58 |
| Apprentis | 14 |
| Total | 2836 |

| Structures | Effectifs |
|--------------|-------------|
| Centraux | 1206 |
| Lycées | 1292 |
| Routes | 313 |
| Total | 2836 |

La répartition des agents par grande structure est relativement stable d'une année sur l'autre ;

| Catégorie | Effectifs |
|-----------|-----------|
| A | 466 |
| B | 264 |
| C | 2106 |

La projection des effectifs en 2025 (31 décembre) s'établit à 2 921 agents

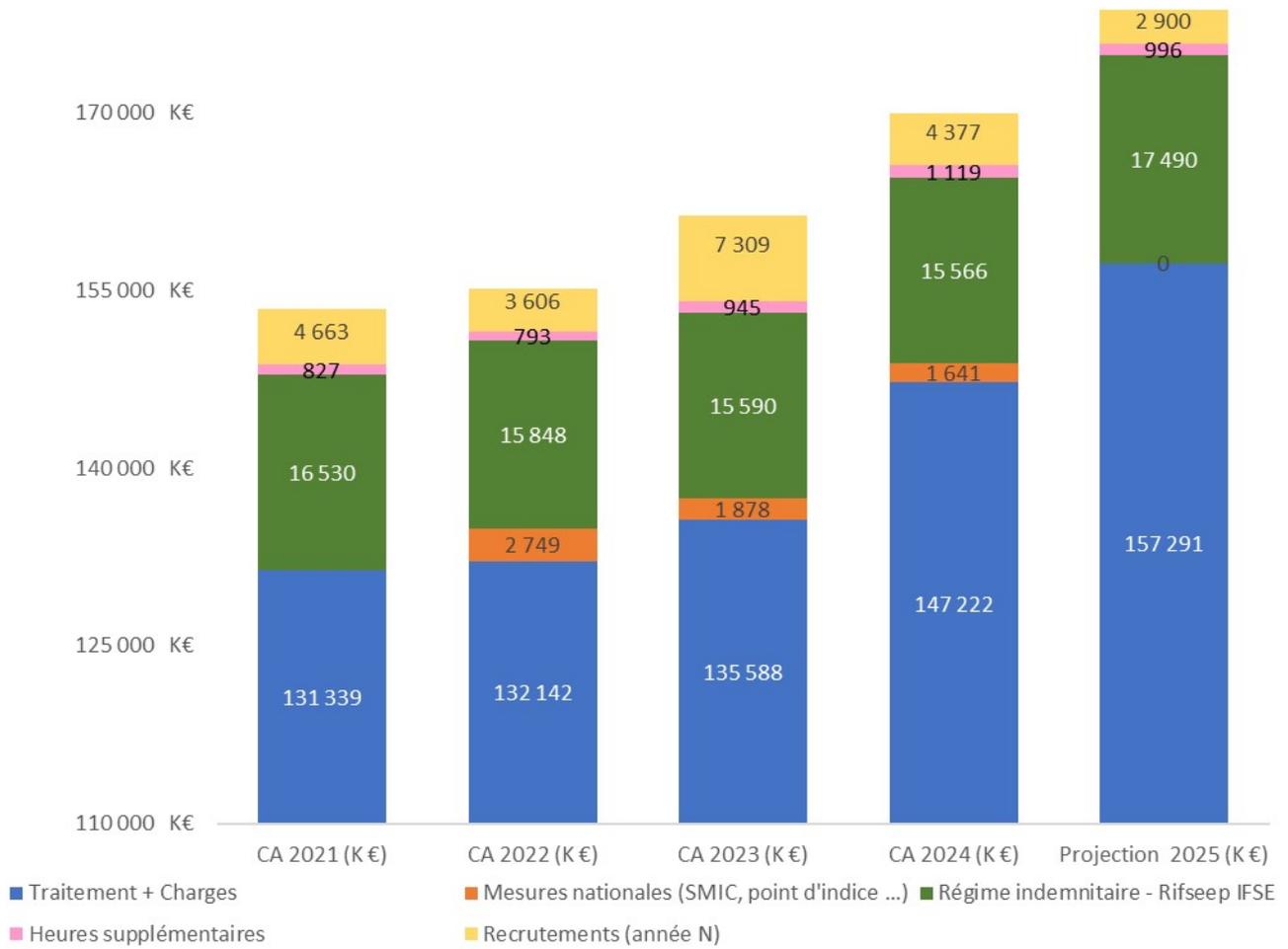


B – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

| Dépenses de personnel (hors frais annexe) en K€ | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | Projection2025 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Traitement + Charges | 131 339 | 132 142 | 135 588 | 147 222 | 157 291 |
| Mesures nationales (SMIC, point d'indice ...) | - | 2 749 | 1 878 | 1 641 | - |
| Recrutements (année N) | 4 663 | 3 606 | 7 309 | 4 377 | 2 900 |
| Régime indemnitaire - Rifseep IFSE | 16 530 | 15 848 | 15 590 | 15 566 | 17 490 |
| Heures supplémentaires | 827 | 793 | 945 | 1 119 | 996 |
| Total | 153 359 | 155 137 | 161 310 | 169 925 | 178 677 |

Evolution de la masse salariale 2021 - 2025



LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

1. Les affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et à assurer la défense de la collectivité régionale dans l'exercice de ses missions.
2. La commande publique qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats.
3. La conformité qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique sur lesquelles la nouvelle mandature a placé son action.

La priorité sur l'année 2024 porte sur l'amélioration continue de l'efficacité de la chaîne d'achat et l'élaboration d'une politique d'achat durable. Nous travaillons également sur la structuration du système d'information de la direction (commande publique et affaires juridiques)

Ce travail se poursuivra avec autant d'effort en 2025 qui s'articulera autour de 4 axes :

- I- Garantir la légalité des actions de la Région ;
- II- Assurer la défense des intérêts de la Région ;
- III- Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région Réunion ;
- IV- Développer une politique d'achat performante, durable et responsable.

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

La complexité croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|----------------|------------------------------------|----------------|
| Garantir la légalité des actions de la Région | Gestion courante des affaires juridiques (protection fonctionnelle, protocoles, conseils de disciplines, enquêtes administratives, assurances...) | 100 % traitées | 100 % traitée | 100 % traitées |
| | Taux de traitement interne des demandes d'assistance juridique | 100 % | 182 (en interne) 4 (en externe) | 100 % traitées |

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

A – Défendre les intérêts de la Région Réunion en phase précontentieuse

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations indemnitaires et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Ce processus de règlement hors contentieux qui le cas échéant, peut aboutir à la conclusion d'une transaction administrative entre les parties, est à encourager de manière à éviter certains contentieux longs et coûteux à l'issue incertaine.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|----------------|---------------------|----------------|
| Action 1 : Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieuse | Taux de traitement recours gracieux | 100 % traitées | 17 (100%) | 100 % traitées |
| | Taux de traitement de réclamation | 100 % traitées | 61 (100%) | 100 % traitées |
| | Taux de résolution amiable (recours amiable non suivi d'un recours contentieux) | 40 % | 93,6% (5 recours) | 60 % |
| Action 2 : Internaliser le traitement des recours gracieux et des réclamations | Taux de traitement interne | 40% | 94% | 80% |

B – Défendre les intérêts de la Région Réunion aux contentieux

La défense est assurée soit par les services de la collectivité soit par des avocats. La collectivité peut être à l'initiative d'un recours contentieux si ses intérêts le commandent. L'internalisation du traitement de ces contentieux et donc un moindre recours aux conseils externes est un axe de progression aux multiples enjeux : économies générées, capitalisation de l'expérience des dossiers afin de favoriser la montée en compétence des agents, diminuer la dépendance à des cabinets extérieures sur des dossiers stratégiques.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|---------------|--|-------------|
| Action 1 : Défendre les intérêts de la Région aux contentieux | Taux de Traitement du contentieux ouverts en 2024 | 100% traitées | 38 | 100% |
| | Taux de traitement du contentieux en cours | 100% traitées | 135 | 100% |
| | Nombre de contentieux terminées | - | 66 | - |
| | Taux de décision favorable | 80% | 58% (38 décisions favorables/ 28 décisions défavorables) | 80% |
| Action 2 : Internaliser le traitement des contentieux | Taux de traitements interne | 60% | 32% (12 contentieux internalisés/ 26 externalisés) | 60% |

III – CONSOLIDER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption, la cellule conformité a avancé sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II décrits par le graphique ci-dessous.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cible 2025 |
|--|--|---|---------------------|---|
| Action 1 : Réactualisation de la cartographie des risques par processus opérationnels | Nombre d'actualisation de la cartographie des risques par processus | 1 (Processus Ressources Humaines – procédure de recrutement) | 1 | 2 (Processus de la commande publique et processus Subvention - dispositif emplois verts) |
| Action 2 : Formation et sensibilisation des agents | Nombre d'agents formés et sensibilisés | 137 | 137 | 274 |
| | Nombre d'heures de formation, sensibilisation | 63h | 63h | 126h |
| Action 3 : Nombre d'alerte reçue | 0 | - | - | - |
| Action 4 : Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts | Nombre de signalement de situation de conflits d'intérêts reçues des agents | 21 | - | - |
| | Taux de traitement de signalement de situation de conflits d'intérêts des agents | 100% | - | - |

Pour 2025, la collectivité poursuivra sa démarche de conformité, notamment par :

- **La mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels** : la réactualisation de la cartographie des risques sur le processus de la commande publique et subvention est en cours ainsi que le dispositif de contrôle interne ;
- **La poursuite de la politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts** ;
- **Les mesures et procédures de maîtrise des risques** : formations et sensibilisations en matière éthique ; procédure d'évaluation de la situation des tiers sur le dispositif emplois verts ; mise en place du contrôle interne anti-corruption ;
- **Le contrôle comptable** : dans le cadre de la convention de services comptable et financier 2022-2027 entre la Région et la Direction Générale des Finances Publiques, les procédures de contrôle comptables anticorruption vont être déployées à partir de la cartographie des risques réactualisée ;
- **Le contrôle interne** : les procédures de contrôle interne anticorruption sont en cours de déploiement à partir de la cartographie des risques ;

- **les outils et certification** : définition des indicateurs de détection de la fraude sur les processus ; accompagnement de la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001 et obtenir la certification sur les activités de la Région.

IV – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

A – Soutenir un développement économique territorial responsable

En 2025, la collectivité poursuivra ses efforts en faveur d'un achat plus responsable notamment à travers les mesures suivantes :

- Poursuivre le suivi des mesures de soutien spécifiques pour le secteur du BTP et garantir les mesures favorables à la trésorerie des entreprises (avances Délai global de paiement...);
- Finaliser, promouvoir et mettre en place une gouvernance du Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable qui définira la politique d'achat de la collectivité au regard des objectifs du développement durable dans toute ses dimensions ;
- Augmenter significativement le nombre d'heures d'insertion qui profitent aux publics en difficulté.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|--------------------|---|--------------------|
| Action 1 : Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME | Taux de PME/TPE attributaires de marchés publics | 90 % | 91 % (en volume de marchés notifiés) | 90 % |
| Action 2 : Un achat socialement responsable | Nombre de marché réservés et/ou avec clause sociale | 80 | 9 | 30 000 heures |
| Action 3 : Renforcer l'attractivité de la commande publique régionale | Nombre moyen de réponse aux consultations (procédure avec publicité) | 3 | 2,5 | 3 |

B – Améliorer le processus d'achat de la collectivité

En 2025, le service de la commande publique poursuivra le travail d'optimisation de l'organisation de la chaîne d'achat afin de réduire les délais de procédure. Ce travail est conduit en collaboration étroite avec les directions prescriptrices des besoins qui interviennent sur des étapes clés de la procédure : la définition du besoin et des prescriptions techniques ainsi que l'analyse des offres. L'étape de la notification qui relève de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) est un point critique en cours d'amélioration avec un délai cible de 30 jours.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Optimiser les délais de traitements | Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement) | 85 % | 60 % | 85 % |
| | Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement) | 85 % | 70 % | 85 % |
| Action 2 : Développer la qualité de service de la direction des affaires juridiques et de la commande publique | Taux de satisfaction (enquête annuelle de satisfaction) | 85 % | -% | 85 % |

C – Mieux programmer et sécuriser les achats transversaux

La mutualisation des achats récurrents et transversaux au sein d'accords-cadres permet de sécuriser et d'optimiser les procédures de passation et d'offrir aux directions opérationnelles une réactivité accrue dans leurs achats.

L'objectif pour l'année 2025 sera de notifier les projets d'accord cadres en attente de passation.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|--|
| Mutualiser les achats transversaux | Nombre de lettres de commandes | 1 200 | 1 070 | 800 |
| | Nombre de nouveaux accords cadre passés pour couvrir des besoins courants transversaux | 10 | 3 | Réalisation des 10 accords-cadres programmés |

D – Garantir la sécurité juridique des marchés publics

En 2025, la sécurité juridique des procédures de marchés reste l'une des priorités de la direction.

Les efforts d'amélioration continue des pratiques se poursuivra à travers la formation, le pilotage renforcé de la fonction achat, l'élaboration d'une cartographie des risques...

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Garantir la sécurité juridique des marchés publics | Nombre de procédure annulée | 0 | 0 | 0 |
| | Nombres de recommandation/demande de régularisation du contrôle de la légalité liées à des irrégularités de la procédure | 0 | 0 | 0 |

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Les Systèmes d'Information et Organisation de la Région Réunion continuent leur modernisation. Cela se matérialise par un plan de renouvellement du matériel, ainsi que la mise à jour continue des logiciels et progiciels, dans le but de permettre une circulation transversale efficace de l'information pour un pilotage efficient des activités métiers.

Dans la continuité, en 2025, les projets des Systèmes d'Information et Organisation s'articulent autour de 3 axes primordiaux :

- I – Moderniser l'action publique ;
- II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique
- III – Améliorer la qualité du service

I – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

La Région Réunion poursuit sa démarche de modernisation de l'action publique à travers l'évolution et la fiabilisation des systèmes d'information. Elle doit donc :

- **définir un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSI)** et le décliner ;
- **dématérialiser les processus métiers ainsi que les dispositifs d'aide et de subvention** : les efforts de dématérialisation doivent être poursuivis afin d'améliorer le service public rendu.

A- La Définition et la déclinaison d'un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information

Le Schéma Directeur du Système d'information devra permettre une visibilité sur les projets à mener pour répondre aux axes stratégiques fixés par la collectivité.

Après un audit auprès de l'ensemble des directions de la collectivité, des axes stratégiques seront validés ainsi que le scénario pour atteindre le Système d'Information (SI) cible.

L'élaboration du schéma directeur permettra de disposer d'un plan d'action détaillé. Ce plan d'action sera mis en application avec un suivi régulier par un comité de suivi notamment sur l'avancement des projets prévus dans le SDSI.

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|--|---|
| Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique | Taux d'avancement du schéma directeur informatique | 30 % | 30% Rédaction et validation du cahier des charges du SDSI | Définition à 100% Premier comité de pilotage |

B – Dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d'aide et de subvention

1) Modernisation de la gestion des aides et des subventions

« MAFATE » est l'outil historique de gestion des aides et des subventions utilisées par l'ensemble de la collectivité. La Région doit accélérer les travaux pour remplacer cet outil à l'échéance 2027/2028 suite au non maintien de la solution. Il devient donc nécessaire de procéder à l'acquisition d'une solution permettant de remplacer « MAFATE ».

Ce projet de modernisation permettra à la collectivité d'améliorer sa vision d'ensemble sur les dispositifs d'aides et de subventions, et de mieux piloter ces derniers.

Ce projet est transverse et impliquera l'ensemble des directions métiers.

2) Modernisation des Systèmes d'Information RH, formation professionnelle et patrimoine

Depuis 2024 d'importants chantiers ont été lancés avec diverses directions de la collectivité. Ils devront aboutir en 2025 à une refonte profonde des outils, dans un objectif de permettre un meilleur pilotage des activités régionales.

3) Modernisation des outils de pilotage

Plusieurs travaux sont en cours et d'autres sont à lancer en 2025 sur les outils de pilotage :

- Tableaux de bord RH ;
- Tableaux de bord Financiers ;
- Tableaux de bord Marchés ;
- Tableaux de bord gestion des aides et des subventions.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--|---------------------|---|
| Action 1 : Modernisation de la gestion des aides et des subventions | Taux de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions | 40 % des dispositifs existants | 40 % | Mise en œuvre d'un dispositif générique |
| | Projet MAFATE : solution de gestion des aides et subventions | - | - | Choix d'une solution informatique |
| Action 2 : Modernisation des outils informatiques | Progiciels SI RH, formation professionnelle et Patrimoine | - | - | Mise en production des progiciels |
| Action 3 : Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle | Réalisation des tableaux de bord | 100% de reprise sur PowerBI des anciens tableaux de bord | 70% réalisés | Finaliser la reprise et continuer les travaux |

II – ASSURER L'EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'infrastructure serveurs. Elle aura permis la stabilisation de cette brique technique. A présent, il devient nécessaire de procéder à la refonte du cœur de réseau et des sites distants afin d'apporter un niveau de sécurité suffisant ainsi qu'un niveau de service répondant aux besoins des utilisateurs.

Il est donc nécessaire de continuer les efforts pour :

- **Permettre aux utilisateurs d’être plus efficaces** en leur proposant les outils les mieux adaptés à leurs missions ;
- **Renforcer la sécurité du Système d’Information** en installant des équipements dédiés ;
- **Améliorer l’infrastructure technique** afin de proposer des services efficaces et fiables.

A – Permettre aux utilisateurs d’être plus efficace

1) Modernisation des équipements utilisateurs

Un plan de renouvellement du parc informatique à hauteur de 20% par an a été mis en place depuis 2024 et se poursuivra. Les configurations des postes utilisateurs suivent les évolutions techniques afin de répondre aux prescriptions des logiciels, aux contraintes de sécurité informatique, et d’ergonomie utilisateur.

2) Déploiement de la visioconférence avec écran interactif

La solution de visioconférence Webex a été déployée avec succès au sein des services de la Région depuis fin 2023.

Cet outil permettra notamment aux utilisateurs de faire de la communication audio, vidéo et présentation de données en temps réel via un navigateur web ou un écran dans une salle de conférence.

Son déploiement se poursuivra dans la plupart des salles de réunion des sites de la Région sur toute l’île.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|---|------------------------------------|-----------------------------|---|
| Action 1 : Modernisation des équipements utilisateurs | Pourcentage/nombre d’équipements renouvelés | 20% du parc renouvelé annuellement | 10% du parc renouvelé | 20% du parc renouvelé annuellement >40% du parc de clients légers Citrix renouvelé |
| Action 2 : Déploiement de la visioconférence avec écran interactif | Nombre d’écrans interactifs déployés | 15 salles | 10 salles Salle Pavageau | 11 nouvelles salles l’hémicycle |

B – Renforcer la sécurité du Système d’Information

1) Renforcement de la sécurité réseau

Pour renforcer la sécurité du réseau de la collectivité, il est essentiel de mettre en place des mesures qui garantissent que seuls les utilisateurs et appareils autorisés puissent accéder à nos systèmes. L’adoption de pratiques rigoureuses de contrôle d’accès, permettra de mieux protéger nos données sensibles contre les cybermenaces. Cette initiative vise à sécuriser de manière proactive notre infrastructure, réduisant ainsi les risques d’intrusion et assurant une meilleure protection de nos informations.

Ce projet a pour but de renforcer l’accès et le filtrage des actifs utilisant le réseau informatique de la collectivité ne permettant qu’aux actifs dûment authentifiés d’accéder à des portions du SI de la collectivité. Une amélioration de la segmentation et du filtrage du réseau sera réalisée. Ces travaux visent à la fois le site central et la quarantaine des sites distants de la collectivité.

2) Remplacement et optimisation du pare-feu interne

Pour assurer la protection de nos systèmes et données, il est crucial de remplacer notre pare-feu interne actuel par une solution plus moderne et performante. En effet l’équipement actuel est en fin de vie. Ce projet vise non seulement à renforcer la sécurité en bloquant plus efficacement les menaces, mais aussi à optimiser le flux de données au sein de notre réseau.

Ce projet vise à remplacer le pare-feu interne par une gamme plus récente et certifiée ANSSI. Des fonctionnalités de détection avancées de menaces seront mise en œuvre afin d'élever le niveau de sécurité.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Action 1 : Renforcement de la sécurité réseau | Nombre de sites déployés | 3 sites pilotes | Acquisition du matériel en cours | 4 sites pilotes |
| Action 2 : Remplacement et optimisation du pare-feu interne | Taux d'avancement | - | - | 100% |

C - Améliorer l'infrastructure technique

1) Modernisation et sécurisation des réseaux informatique

La collectivité dispose d'équipements réseaux dont certains très anciens (plus de 10 ans). Ces équipements ne disposent pas des dernières innovations et sont sujets aux pannes et à un risque de cybersécurité élevé. Il est donc impératif de moderniser ces infrastructures pour garantir la fiabilité, la sécurité ainsi que la performance des réseaux, tout en répondant aux besoins croissants des utilisateurs.

En 2025, la DSIO poursuivra ses actions et en particulier :

- L'installation de pare-feux authentifiant sur les premiers sites distants (sites pilotes) ;
- Le déploiement de wifi sur les premiers sites distants (sites pilotes) ;
- Le remplacement de matériel pare-feu en cœur réseau qui est obsolète.

2) Centralisation du système de Téléphonie

La mise en place d'un système de téléphonie type Centrex est indispensable afin d'améliorer la qualité de services, normaliser le service rendu et rationaliser les coûts :

- Réduire le nombre d'abonnements ;
- Généralisation du web RTC pour simplifier la mobilité des agents ;
- Réduction du nombre d'équipements actifs ;
- Réduire les délais d'indisponibilité des services en cas de panne.

En 2025, la DSIO poursuivra la suppression des derniers automcom sur les sites distants afin de centraliser tous les utilisateurs sur le même système.

3) Refonte de la sauvegarde

La sauvegarde des équipements et des données est indispensable pour répondre aux obligations réglementaires et permettre la mise en place d'un plan de reprise d'activité en cas d'avarie majeur.

Le système actuel est obsolète, et complexe à maintenir. Au niveau local, les compétences techniques sur la solution actuelle sont restreintes, et l'accompagnement n'est pas à la hauteur des attentes. Par conséquent, il devient nécessaire de lancer un projet autour de cette thématique, afin de simplifier les mécanismes, homogénéiser les outils, et fiabiliser les sauvegardes.

Un marché doit être lancé en 2025 pour revoir complètement le plan de reprise d'activité et simplifier les mécanismes techniques de sauvegarde/restauration, cela permettra de procéder à des tests.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|----------------------------------|-------------|---------------------|---|
| Action 1 : Centralisation du système Téléphonie | Nombre de sites migrés | - | - | Migration de 7 sites distants sur 14 restants |
| Action 2 : Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi) | Nombre de bornes Wifi remplacées | - | - | 10 bornes Wifi |
| Action 3 : Refonte de la sauvegarde | Remplacement du système actuel | - | - | Nouveau système 100% opérationnel |

III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

1) Support utilisateur : Améliorer l'assistance aux utilisateurs

Il est nécessaire de mesurer **la qualité de service rendu par le support utilisateur pour s'assurer de répondre efficacement aux attentes** des agents sur les services informatiques.

Une enquête auprès des agents sera lancée en 2025.

2) Support applicatif : Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels

Le nombre d'applications utilisées dans la collectivité est, depuis plusieurs années, en croissance. Les agents de la collectivité sollicitent davantage la DSIO pour tous les besoins de support applicatif (formations, problème d'usages, bug applicatif...).

Afin de mieux répondre aux besoins des agents, une cellule support applicatif a été créée au sein de la direction.

En 2024, le support applicatif était inexistant. Il a été validé avec la réorganisation de la DSIO.

En 2025, il sera donc nécessaire de structurer cette partie de l'activité afin de pourvoir améliorer l'usage des outils métiers par les directions.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------------|---|-------------------|
| Action 1 : Support utilisateur Améliorer l'assistance aux utilisateurs | Taux de prise en charge des ticket GLPI | >95% | >80% | >95% |
| | Satisfaction des agents sur le service rendu | Satisfaction >90% | Mise en place de l'enquête de satisfaction GLPI | Satisfaction >90% |
| | Taux d'appel prise en charge depuis la hotline | | >70% | > 80% |

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--|-------------|---------------------|---|
| Action 2 : Support applicatif Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels | Mise en œuvre marchés MCO et TMA | - | - | Identifier les besoins et lancer les marchés |
| | Réaliser les actions de formation | - | - | Plan de formation à définir en accord avec la RH et les autres SI métiers |
| | Nombres de session de formation collective | 20 | 17 | 30 |
| | Nombre d'agents formés | 150 | 108 | 300 |

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

L'année 2024 est marquée par une réorganisation spatiale des services de la collectivité et par la structuration des moyens et des équipes de gestion patrimoniale.

Le Patrimoine régional a une valeur comptable estimée pour les terrains à 73,5 M€ et pour les constructions à 998 M€, soit plus de 1 milliard d'euros. Il représente 1 millions de m² et 3500 hectares de foncier hors routes.

Les orientations 2025 sur ce volet se déclinent comme suit :

- **La fiabilisation de l'inventaire physique (I) ;**
- **La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion (II) ;**
- **La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti (III).**

I – FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

A – La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire

La cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » est chargée de réaliser l'**inventaire physique**. Ses missions consistent à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art pour permettre d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Les tâches principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés...

La cible 2025 tient compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales, en supprimant les doublons.

Impacts attendus en 2025 :

Disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

Les services de la collectivité ont finalisé le recensement du foncier sur la base des documents connus et en supprimant les doublons (plus de 200). Les actes de propriétés manquants sont à obtenir auprès des services fonciers en 2025, moyennant rémunération.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Finalisation de l'inventaire physique et comptable | Nombre de rapprochements physico-comptables réalisés sur les 2 500 parcelles recensées | 2 242 | 1 758 | 2 000 |

B – La constitution d'une Base Unique du Patrimoine

En 2022, la collectivité a été accompagnée par un prestataire pour une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d'identifier les potentialités d'amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La mission a permis de dessiner les outils et process à **déployer pour une fonction patrimoniale et immobilière performante.**

Courant 2024, la collectivité a un projet d'acquisition d'un Système d'Information Patrimonial avec le déploiement d'une application à partir du deuxième semestre 2025.

Impact attendu en 2025 :

Constituer un inventaire physique fiable réunissant l'ensemble des données patrimoniales de la collectivité

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|----------------------|--|-----------------------------------|--|
| Constitution d'une Base Unique du Patrimoine | Avancement du projet | Déploiement du Système d'Information Patrimonial | Appel d'Offres en cours d'analyse | Déploiement du SI patrimonial + réalisation des premiers inventaires sur les 3 sites pilotes |

II – LA VALORISATION DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION

Les principales recettes sont issues des cessions et des AOT. Le recensement du foncier agricole valorisable est en cours pour une valorisation financière adaptée et réaliste dès 2025.

- Les procédures judiciaires pour diminuer les OST sont poursuivies et accentuées ;
- Poursuivre les extractions foncières du domaine public routier vers le domaine privé de la collectivité, notamment sur le secteur de la RN 1 à Saint-Paul. 9 extractions ont été validées à mi-2024 en Commission Permanente.

A – Maximisation des recettes et redevances de loyer perçus

La collectivité poursuit l'optimisation de sa gestion patrimoniale.

Les services procèdent à la mise à jour des baux, AOT et conventions. De nouveaux baux seront passés par Appel à Manifestations d'intérêts en 2025.

Impacts attendus en 2025 :

Le montant des recettes perçues pourrait être doublé, l'indexation sera appliquée.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|--------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Maximisation des recettes de redevances et de loyers | Montant du produit perçu | 0,57 M€ | 0,22 M€ | 1,2 M€ |

B – Produits de cessions immobilières

La collectivité poursuit ses actions de régularisation foncière et de cessions de délaissés. La procédure débute par les extractions du domaine public routier. Le marché d'opérateur foncier qui a été relancé sera notifié et opérationnel. Il permet de rédiger les actes notariés.

Impacts attendus 2025 :

Régularisation des empiètements, valorisation des délaissés routiers sans usage futur.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|----------------------------------|---------------------------|-------------|---|-------------|
| Produit de cessions immobilières | Montant du produits perçu | 1,5 M€ | 1,3 M€ correspondant à l'ex AFPAR de Saint-Paul | 2 M€ |

C – Acquisitions immobilières

Dans le cadre des projets routiers ou de construction de bâtiments, la collectivité est amenée à acquérir de nouveaux biens. L'année 2025 sera également marquée par la livraison de bureaux dans un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest, de l'IRT et des SPL de nouveaux espaces de travail.

Impacts attendus en 2025 :

- Regroupement sur un même lieu de l'IRT, de la SPL MARAINA, la SPL ENERGIE et des services de la Région (co-working) ;
- Accroissement des actifs patrimoniaux ;
- Réduction des coûts des locations ;
- Sécurisation de l'implantation des services.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---------------------------|--------------------------|-------------|--|-------------|
| Acquisitions immobilières | Montant des acquisitions | 17 M€ | La cible a été revue à 21,5 M€. Dont 13,7 M€ pour les bureaux de Savannah (la Distillerie) Dont 7,5 M€ pour le site du futur IES Bellepierre | 2 M€ |

III – LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI

Valoriser le patrimoine régional implique un entretien régulier du bâti, pour le maintenir en bon état. A cet effet, la collectivité poursuit son programme de travaux sur le bâti administratif régional.

En outre, elle porte des opérations de construction et de réhabilitation (lycées, centres de formation, équipements sportifs et culturels, etc.).

Impacts attendus en 2025 :

- Augmentation du patrimoine par le portage des projets majeurs de la mandature tout en accentuant les actions de préservation et d'entretien du bâti ;
- Des actions fortes (+ 40 opérations) pour le soutien à la filière du BTP et l'augmentation des mesures et projets pour une construction durable en milieu tropical.

Evaluation qualitative, impacts socio-économiques de la politique publique :

- Améliorer l'entretien du patrimoine bâti ;
- Diminuer l'impact énergétique du bâti ;
- Soutenir une filière en difficulté, en raison d'une baisse de la commande privée ;
- Construire durablement.

Principales opérations déjà validées :

| | |
|---|---------|
| Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle | 168 M€ |
| Création d'un site de stockage des œuvres et collections muséales | 6,5 M€ |
| Construction du gymnase de Champ Fleuri | 9,7 M€ |
| Projet d'extension de Kélonia | 5 M€ |
| Reconstruction de l'AFPAR Saint François | 40,6 M€ |
| Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres | 55,8 M€ |
| Projet de réhabilitation du MADOI | 20 M€ |
| Poursuite des travaux de maintenance | 2,2 M€ |
| Poursuite des aménagements extérieurs : Lycée Vertueux | 3,3 M€ |
| Poursuite du schéma directeur des lycées professionnels | 10 M€ |
| Rénovation thermique des lycées | 47,4 M€ |
| Rénovation des gares routières | 1,8 M€ |
| Remise en service du Centre Aquacole de l'Etang Salé | 2,1 M€ |
| Réhabilitation du CRR Sud | 17,6 M€ |
| Extension de la MRST | 12 M€ |
| Création d'un pôle d'enseignement supérieur au lycée Lislet Geoffroy | 12 M€ |
| Reconstruction de l'Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise | 15 M€ |
| Reconstruction de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers | 18 M€ |
| Construction de l'Institut Régional du Travail Social, à Saint Benoît | 33 M€ |
| Création d'une crèche destinée à accueillir les enfants des agents Région | 1,2 M€ |
| Rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking | 1,8 M€ |

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|-------------------|---|------------------------------------|---|
| Action 1 : Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 | 51,8 M€ | - | - | - |
| <i>dont le lycée de la Mer</i> | Taux d'avancement | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre | 100 % | Dépôt du permis de construire |
| | | Etudes de conception | 20 % | Conception : 100 % |
| <i>Dont le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie</i> | Taux d'avancement | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre | 100 % | Etudes de conception Dépôt du permis de construire |
| <i>Dont reconstruction du centre de formation de l'AFPAR de Saint-François</i> | Taux d'avancement | Etudes de programmation | 5 % | 100 % |
| | | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre | - | 100 % |
| <i>Dont création d'un Institut d'Études en Santé</i> | Taux d'avancement | Démarrage des études de programmation | 0 % | 100 % |
| <i>Dont réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres</i> | Taux d'avancement | Lancement des études | Concours maîtrise d'œuvre en cours | Etudes de conception |

LES MOYENS GENERAUX

Depuis plus de deux ans, un ensemble d'actions a été entrepris pour réduire significativement les dépenses de la collectivité en matière de moyens généraux. Cet objectif a été atteint à plusieurs reprises, mais il reste essentiel de le maintenir en appliquant une rigueur continue dans la gestion de nos budgets. L'investissement dans des dispositifs techniques spécifiques continue de jouer un rôle clé pour pérenniser cet objectif.

Il est désormais crucial que cette gestion rigoureuse devienne un véritable levier de transformation vertueuse. Concrètement, cela implique d'accompagner cette rigueur d'actions de fond visant à modifier durablement les pratiques internes de consommation, qu'il s'agisse des fournitures de bureau, de la gestion de la climatisation, des exigences en matière de nettoyage, ou encore du traitement des déchets. Cette évolution de la culture interne devrait permettre de réaliser des économies durables.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la Région Réunion reste une collectivité de près de 3000 agents répartis sur 58 sites (115 000 m²), qui accomplissent leurs missions de service public. Ces paramètres illustrent l'ampleur des moyens nécessaires pour déployer cette action publique de manière efficiente sur l'ensemble du territoire réunionnais.

I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité dispose d'un patrimoine exceptionnel composé d'espaces variés qu'elle doit non seulement gérer efficacement, mais aussi valoriser pour assurer une occupation optimale et fonctionnelle. Pour cela, un travail d'optimisation des recettes reste nécessaire sur les sites du MoCA et du CPOI qui, par leur taille, leur fonction et le nombre de personnes qu'ils accueillent, doivent continuer à être gérés de manière rigoureuse pour générer des recettes suffisantes afin de tendre vers un autofinancement de leur entretien annuel.

A – Le domaine du MoCA

Le domaine du MoCA reste un site unique sur l'île, tant par ses espaces et équipements que par son positionnement géographique. Il permet à la collectivité d'organiser ses propres événements sans recourir à la location de salles ou de sites externes d'envergure. De plus, ces espaces sont mis à disposition de tiers pour des événements privés, conformément à une convention qui fixe des barèmes au m².

Le 24 janvier 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée, imposant un paiement pour tous les sites identifiés du MoCA, avec des tarifs différenciés selon les types d'occupants. L'objectif de 200 000 euros de recettes pour ce site était raisonnablement fixé.

Nos espaces sont encore peu connus et peut-être trop mobilisés à titre gratuit. Aussi, en 2025, il conviendra de revoir à nouveau la grille tarifaire et privilégier les occupations à titre onéreux. Une analyse des tarifs pratiqués par des structures équivalentes sur le marché sera réalisée afin d'ajuster nos propres tarifs si nécessaire. Les autres objectifs d'activité pour le MoCA seront maintenus en 2025, avec un effort particulier sur l'amélioration de notre organisation et de notre communication pour optimiser la gestion et l'occupation de ce site.

B – Le CPOI

Le Campus Professionnel océan Indien (CPOI) est un site exceptionnel qui s'étend sur 7 ha d'emprise foncière et qui accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des services administratifs régionaux et 2500 apprenants.

La location des salles d'enseignement ou de bureaux à ces différents organismes est évidemment source de recettes. Mais un travail de communication auprès des organismes privés et publics sur nos espaces et sur le potentiel de location pour leurs activités nous permettra de les augmenter.

Le taux d'occupation est une donnée qui ne peut être mise en lien avec les recettes de location encaissées. En effet, de nombreux espaces sont mis à disposition d'opérateurs titulaires de conventions d'occupation avec la Région qui gèrent les salles qui leurs sont attribuées toute l'année, en fonction de leurs programmes et sessions de formations.

Impacts attendus en 2025 :

Augmentation des recettes locatives via les régies du MoCA et du CPOI.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|--------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA | Augmentation des recettes par la Régie du MoCA | 100 000 € | 34 858 € | 100 000 € |
| Action 2 : Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI | Augmentation des recettes par la Régie du CPOI | (Non défini) | 19 % | 75 % |

II – LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE DES FLUIDES

Qu'il s'agisse de notre consommation de carburant (A), d'eau et d'électricité (B), l'acquisition nouvelle de certains dispositifs ou de véhicules propres devraient nous permettre de la maîtriser, voire de la réduire.

A – La maîtrise de la consommation du carburant

Le carburant est un poste de dépenses important pour une collectivité comme la Région Réunion puisque l'exercice de ses missions impose à ses agents et représentants de se déplacer sur tout le territoire et de manière constante.

1) Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres

Aussi, afin de réduire la consommation de carburant (et les émissions de gaz polluants), la collectivité a renouvelé une partie de sa flotte automobile (hors véhicules routes) en 2024, en se dotant de 78 véhicules électriques et 14 véhicules hybrides qui ont remplacé pour partie nos véhicules thermiques (demeurent 170 véhicules thermiques sur une flotte de 262 véhicules). La flotte de véhicules affectés aux routes (services, patrouilleurs, remplacements) est de 251 véhicules.

En lien avec cet achat, des bornes électriques ont été installées, mais cette dotation devra être complétée tant les besoins sont importants.

Impacts attendus en 2025 :

Maîtriser davantage la consommation de carburant des véhicules.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|----------------------------|-------------|---------------------|-----------------------|
| Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres | Nombre de litres consommés | 292 000 L | 186 965 L | 248 000 L (soit -15%) |

B – La maîtrise des consommations d'eau et d'électricité

L'exploitation quotidienne et habituelle des bâtiments emporte une consommation, qui peut être très importante, en eau et en électricité. Il s'agit donc d'une dépense incontournable qu'il convient de maîtriser sur l'ensemble de notre patrimoine.

1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau

Cette mesure permet de suivre la consommation en eau et détecter immédiatement les fuites, d'autant que nombre d'entre elles ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Elles peuvent alors être traitées de manière beaucoup plus rapide qu'avant et nous éviter des dépenses importantes.

En 2024, ce déploiement va se poursuivre sur les autres sites et particulièrement ceux des routes.

2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommations (LED) sur nos sites

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité des bâtiments. Cette action sera confortée en 2025.

3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité

Cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité, particulièrement sur les sites très sollicités, comme celui du MoCA.

Impacts attendus en 2025 :

Maîtriser la consommation en eau et électricité par une installation croissante de ces trois types de dispositifs.

Le déploiement de ces actions permettra de maîtriser la consommation de fluides en volume. Néanmoins, l'augmentation constante des tarifs des énergies impactera forcément la consommation en valeur.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--|-------------|---------------------|-------------|
| Action 1 : Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau | Nombre de m ³ d'eau consommés | 137 764 | 68 882 | 125 000 |
| Action 2 : Réalisation de relamping avec ampoules basses consommations (LED) sur nos sites | Nombre de kwh consommés | 4 711 336 | 2 355 668 | 4 500 000 |
| Action 3 : Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité | | | | |

III – DÉVELOPPER LES PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

D'un point de vue réglementaire, la collectivité a l'obligation de faire procéder au tri de ses déchets recyclables (2016) et d'assurer un service de gestion des organismes vivants qui sont indésirables dans les lieux publics (1978).

A – La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables

Au premier semestre 2024, la collectivité a vu son action dans la gestion des déchets contrariée par la mise en liquidation de son prestataire.

Elle se prépare désormais à relancer cette mission essentielle avec une nouvelle organisation et un partenariat renouvelé. L'objectif est de reprendre le tri des déchets en optimisant la démarche pour mieux répondre aux enjeux environnementaux. Il est envisagé d'étendre progressivement le dispositif de collecte des déchets valorisables à l'ensemble des sites de l'administration régionale. Cette démarche s'accompagnera d'une sensibilisation accrue de l'ensemble des agents à l'importance du tri et de l'adoption de pratiques éco-responsables.

Dans cette optique, il est prévu de réintroduire des bornes de tri sélectif au sein de l'Hôtel de Région et de l'Annexe, avec une extension aux autres bâtiments en 2025. Il s'agira également d'impliquer davantage les agents en les encourageant à supprimer les poubelles individuelles (hors déchets alimentaires) dans les bureaux et à adopter un geste éco-responsable en jetant eux-mêmes leurs déchets dans les bornes prévues à cet effet.

Ce nouveau départ, marqué par une volonté affirmée de valoriser au maximum nos déchets, sera l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de l'environnement et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable.

B – La mise en place d'une mission 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une obligation légale et fait partie, en termes organisationnels, des missions de maintenance de notre organisation.

Dans le cadre de son marché, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

La centralisation et la globalisation de cette prestation devrait nous permettre de mieux répondre à notre obligation de gestion des différents nuisibles et d'anticiper sur les interventions à réaliser.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulés des actions | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|---|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---|
| Action 1 : Installation de bornes de tri sur les sites régionaux | Nombre de bornes installées | +50 % de bornes installées | Liquidation de l'entreprise | Désignation d'un nouveau prestataire qui devra déployer les bornes sur tous les sites régionaux |
| Action 2 : 3D | Nombre d'actions préventives lancées | 74 | 37 | 100 |

IV – SÉCURISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de la réorganisation des services et compte tenu de l'objectif de sécurisation de tous les achats passés par la collectivité, des directions-pilotes ont été désignées et vont devoir piloter un certain nombre d'accords-cadres.

Dans le cadre de cette réorganisation globale des marchés publics au sein de la collectivité pour une plus grande sécurisation juridique, il conviendra de repenser la manière dont nous évaluons/recensons nos besoins et réfléchir à la mise en place de process qui rendent nos achats et donc nos consommations (de services et prestations) vertueuses.

Impacts attendus en 2025 :

Initier certaines pratiques permettant de rationaliser les dépenses, et également de faire évoluer les habitudes des « agents-consommateurs » régionaux.

Indicateurs et cibles 2025

| Intitulé de l'action | Indicateurs | Cibles 2024 | Bilan au 30/06/2024 | Cibles 2025 |
|--|---|--------------------|---|---|
| Définition de nouvelles procédures et process | Nombre de nouveaux process et procédures mis en place | 3 à 5 | 2 tableaux de suivi mis en place pour tous les types de marchés | 3 nouvelles procédures et nouveaux process mis en place |